

Enquête Publique

du mardi 12 novembre 2019 au jeudi 12 décembre 2019 inclus

Concernant la commune de Charly (69390)

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE –ENQUÊTEUR

RAPPORT

Sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon en ce qui concerne la seule commune de Charly

Références

Ordonnance du Tribunal Administratif N°
E19000213/69 du 22 août 2019
Arrêté n° 2019-10-16-R-0703 du 16 octobre 2019 de
Monsieur le Président de la Métropole de Lyon

SOMMAIRE

RAPPORT D'ENQUÊTE

1 Généralités

- 1.1 Préambule
- 1.2 Localisation du projet
- 1.3 Nature et caractéristiques du projet
- 1.4 Cadre réglementaire du projet
- 1.5 Communes limitrophes
- 1.6 Pétitionnaire
- 1.7 Objet de l'enquête publique

2 Organisation de l'enquête

- 2.1 Désignation du Commissaire-Enquêteur
- 2.2 Durée et dates de l'enquête
- 2.3 Modalités de l'enquête
- 2.4 Information effective du public
- 2.5 Ouverture de l'enquête
- 2.6 Climat et incidences relevées au cours de l'enquête
- 2.7 Personnes Publiques Associées (PPA)
- 2.8 Clôture de l'enquête

3 Déroulement de l'enquête

Le vendredi 20 septembre 2019

prise de contact avec Lyon Métropole 15 h 00 – 16 h 30

Le samedi 16 Novembre 2019 de 09h00 à 12h00

première permanence publique à la Mairie de Charly

Le mardi 26 Novembre 2019 de 14h00 à 16h30

deuxième permanence publique à la Mairie de Charly

Le mardi 10 Décembre 2019 de 14h00 à 16h30

troisième permanence publique à la Métropole de Lyon, et clôture de l'enquête

Le vendredi 13 décembre 2019

Réunion avec le service planification de la Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie, Direction de la Planification des Politiques d'Agglomération, de la Métropole de Lyon. Lors de cette réunion les registres papier m'ont été transmis en main propre.

le samedi 14 décembre 2019

Rendez-vous téléphonique avec Mme. Rodet-Curty, adjointe à l'urbanisme de la Mairie de Charly.

Le mardi 14 janvier 2020

le procès-verbal de synthèse a été transmis à la Métropole de Lyon par courrier électronique.

Le mercredi 15 janvier 2020

Réponse par courrier électronique de la Métropole de Lyon aux questions posées dans le procès-verbal de synthèse.

Le mercredi 22 janvier 2020

Remise du dossier de Commissaire-Enquêteur

4 Bilan quantitatif

Personnes qui ont consulté le dossier d'enquête

5 Analyse des observations

6 Procès verbal de synthèse et mémoire en réponse

7 Conclusion

Le dossier rapport et pièces jointes comportant 171 pages, et le dossier conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur comportant 13 pages, ont été côtés et paraphés par nous, Commissaire-Enquêtrice le 22 janvier 2020



Laurette Wittner

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

DOCUMENT À PART

- 1.1 Considérations
- 1.2 Argumentation motivée
- 1.3 Exposition des motivations
- 1.4 Conclusion

1 Avis du Commissaire Enquêteur

Table des matières

1 - Généralités.....	5
1.1 Préambule.....	5
1.2 Localisation du projet.....	5
1.3 Nature et caractéristiques du projet.....	5
1.4 Cadre réglementaire du projet.....	7
1.5 Communes limitrophes.....	7
1.6 Pétitionnaire.....	7
1.7 Objet de l'Enquête Publique.....	7
2 - Organisation de l'enquête.....	8
2.1 Désignation du Commissaire-Enquêteur.....	8
2.2 Durée et dates de l'enquête.....	8
2.3 Modalités de l'enquête.....	8
2.5 Les dossiers d'enquête publique.....	9
2.5 Ouverture de l'enquête.....	11
2.6 Climat et incidences relevées au cours de l'enquête.....	11
2.7 Personnes Publiques Associées.....	12
2.7.1 Avis des Personnes Publiques Associées.....	12
2.7.2. Retranscription textuelle.....	13
Sont ci-après rapportés les avis écrits.....	13
3 - Déroulement de l'enquête.....	17
4 - Bilan quantitatif.....	19
5 - Analyse des observations.....	20
5.1 Synthèse.....	20
5.2 Retranscription des contributions.....	40
6 - PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE.....	162
Mémoire en réponse.....	169
6 . Conclusion.....	171

RAPPORT D'ENQUÊTE

1 - Généralités

1.1 Préambule

L'association « Au pré de Justin » est une association déclarée, enregistrée à l'INSEE le 31-10-2011, en activité depuis 8 ans.

Installée au 399 rue de la Brosse à CHARLY (69390), elle est spécialisée dans le secteur d'activité des autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.

Elle accueille des jeunes atteints de troubles envahissants du développement et/ou de troubles du spectre autistique.

L'association « Au Pré de Justin » est reconnue comme présentant un caractère d'intérêt général à la Direction Générale des Finances Publiques

L'association « Au Pré de Justin », a été lauréate du public des coups de cœur du bicentenaire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes.

L'association « Au Pré de Justin » est située dans le quartier du Bas Privas, entre le chemin de Montellier et la rue de la Brosse à Charly et bénéficie depuis 2015 d'un bail agricole conclu avec Madame Maillard.

Exploitation agricole Xavier Dumas met, moyennant une compensation financière, terrains et animaux à disposition de l'association. Les recettes des visites de la Ferme de Justine sont intégralement reversées à l'association.

Selon lettre de M. Xavier Dumas à M. le Maire de Charly, l'association organise 5 manifestations par an.

1.2 Localisation du projet

Le site de l'association « Au Pré de Justin » se situe en zone naturelle spécialisée A2 dédiée à l'activité agricole.

1.3 Nature et caractéristiques du projet

La modification n°1 du PLU-H concerne l'inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur un secteur situé dans le quartier du Bas Privas, entre le chemin de Montellier et la rue de la Brosse à Charly. Ce dernier se situe en zone naturelle A2 dédiée à l'activité agricole.

L'association « Au pré de Justin », reconnue association d'intérêt général, organise sur ce site des activités d'équithérapie, en priorité à destination des personnes en situation de handicap, Cette association a un rayonnement qui s'étend au-delà de l'agglomération lyonnaise.

Aussi, afin de permettre un meilleur accueil de la population principalement visée par les activités physiques adaptées, les installations et leur exploitation nécessitent l'inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 qui permettrait d'optimiser l'insertion des constructions afin de préserver le caractère des espaces dédiés à l'agriculture et la transition avec les secteurs résidentiels avoisinants.

La procédure de modification est encadrée par les articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme.

Article L153-36 crée par l'ordonnance n°2015 – 1174 du 23 septembre 2015 :
« Sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L. 153-31, le plan local d'urbanisme est modifié lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions ».

Article 156-31

Le plan local d'urbanisme est révisé lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide :

1° Soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;

2° Soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;

3° Soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

4° Soit d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

5° Soit de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté.

Il est précisé que le projet :

- Ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables.
- Ne réduit pas d'espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière.
- Ne réduit pas une protection édictée en raison de risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances.

1.4 Cadre réglementaire du projet

Modification du PLU

La procédure de modification est encadrée par les articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme. Il est précisé que le PLU-H fait objet d'une modification lorsqu'il est envisagé de modifier le règlement ou les orientations d'aménagement et de programmation, à condition que la modification :

- ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- ne réduit pas d'espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière.
- ne réduit pas une protection édictée en raison de risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances.

Le dossier de modification de PLU-H est soumis à enquête publique.

1.5 Communes limitrophes

Aucune commune limitrophe n'est directement concernée par un possible impact géographique du projet.

1.6 Pétitionnaire

Le pétitionnaire est la Métropole de Lyon représentée par Vice-Président de la Métropole chargé du PLU-H, M. Michel Le Faou

1.7 Objet de l'Enquête Publique

Informer de la façon la plus large et la plus complète les habitants de la Métropole de Lyon et particulièrement les habitants de la commune de Charly sur le projet de la modification n° 1 du Plan local d'Urbanisme et connaître son opinion.

Prendre acte des contributions orales ou écrites des habitants.es et des éventuelles contre-propositions.

Prendre acte des réponses de la Métropole de Lyon à la suite des éventuelles questions orales ou écrites sur les registres d'enquête numérique et papier, ou par courrier par les habitants de la commune, Prendre acte des réponses des Personnes Publiques Associées et des personnes ressources rencontrées.

Élargir les éléments nécessaires à l'information du décideur et des autorités compétentes avant toute prise de décision.

Donner ensuite l'avis du Commissaire-Enquêteur.

2 - Organisation de l'enquête

2.1 Désignation du Commissaire-Enquêteur

Le tribunal administratif de Lyon a désigné Madame Laurette WITTNER comme commissaire-enquêtrice par décision N° E19000213/69 du 22 août 2019

2.2 Durée et dates de l'enquête

L'enquête publique a duré 31 jours consécutifs du mardi 12 novembre 2019 au jeudi 12 décembre 2019 inclus

2.3 Modalités de l'enquête

Les registres d'enquête publique ont été paraphés par la Commissaire-Enquêtrice et ont été mis à disposition du public ainsi que les dossiers pendant toute la durée de l'enquête, 31 jours consécutifs du mardi 12 novembre 2019 au jeudi 12 décembre 2019 inclus, à la Mairie de Charly aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit tous les matins de 8 h 30 à 11 h 30, les Mardis Jeudis et Vendredis : de 14 h à 17 h et les 1er et 3e Samedis du mois : de 9 h à 12 h

ainsi que à la Métropole de Lyon 20 Rue du Lac, 69003 Lyon aux horaires d'ouverture

à fin que le public puisse prendre connaissance des dossiers et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Les observations et propositions ont pu être déposées sur un registre numérique, ou envoyées par courrier électronique (mod1-grandlyon@mail.registre-numerique.fr)

pendant toute la durée de l'enquête. Elles ont pu être également être adressées au commissaire enquêteur, par courrier, avant la clôture de l'enquête, au siège de l'enquête : Métropole de Lyon, 20, Rue du Lac, 69003 Lyon.

La Commissaire-Enquêtrice a reçu le public lors de ses permanences :

- Le samedi 16 Novembre 2019 de 09h00 à 12h00 à la Mairie de Charly
- Le mardi 26 Novembre 2019 de 14h00 à 16h30 à la Mairie de Charly
- Le mardi 10 Décembre 2019 de 14h00 à 16h30 à la Métropole de Lyon, 20, Rue du Lac 69003 Lyon

2.5 Les dossiers d'enquête publique

Ont été soumis au public :

Un Registre d'enquête publique comportant 39 feuillets non mobiles, numérotés, paraphés par la Commissaire-Enquêtrice, destinés à recevoir les observations du public à la Mairie de Charly

Un Registre d'enquête publique comportant 39 feuillets non mobiles, numérotés, paraphés par la Commissaire-Enquêtrice, destinés à recevoir les observations du public à la Métropole de Lyon 20 rue du Lac, 69003 Lyon

L'ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69 du 22 août 2019 désignant Madame Laurette Wittner commissaire-enquêtrice pour cette enquête.

L'arrêté n° 2019-10-16-R-0703 du 16 octobre 2019 de Monsieur le Président de la Métropole de Lyon

L'avis d'enquête publique

Le dossier du projet de modification n°1 du du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon concernant la seule commune de Charly comprenant :

- le projet de modification
- Les orientations d'aménagement et de programmation

Un dossier avec les avis reçus par courrier des Personnes Publiques Associées :

- L'avis de l'État sur le projet de modification n°1 du PLU-H de la Métropole de Lyon

- L'avis de la CDPENAF sur le projet de modification n°1 du PLU-H de la Métropole de Lyon

En ce qui concerne l'avis de la Chambre d'Agriculture du Rhône, il est arrivé en cours de l'enquête publique et a été joint au registre numérique

Le dossier est conforme à la législation. Concernant la forme, les dossiers sont pratiques et facilement maniables et leur contenu est clair.

2.4 Information effective du public

Toutes les pièces du dossier d'enquête publique ont été déposées

à la Mairie de Charly aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit

- Tous les matins de 8 h 30 à 11 h 30
- Mardi et Jeudi : de 14 h à 17 h
- Les 1er et 3e Samedis du mois : de 9 h à 12 h

à la Métropole de Lyon 20 rue du Lac, 69003 Lyon aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 pendant toute la durée de l'enquête, 31 jours consécutifs du mardi 12 novembre 2019 au jeudi 12 décembre 2019 inclus,

À fin que le public puisse prendre connaissance des dossiers et éventuellement consigner ses observations sur le registre d'enquête, les envoyer par message électronique ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur par lettre envoyée à la Mairie ou à la Métropole de Lyon ou renseigner le registre électronique.

Le dossier d'enquête publique a pu être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de la Métropole de Lyon, 20 rue du Lac 69003

Les observations et propositions ont pu être déposées

- soit sur les registres d'enquête à la Mairie de Charly ou au siège de la Métropole de Lyon
- soit lors de permanences tenues par la commissaire enquêtrice
- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/mod1-grandlyon>
- soit par courriel à l'adresse électronique :
mod1-grandlyon@mail.registre-numerique.fr
- soit en les adressant par écrit à la commissaire enquêtrice à la Métropole de Lyon, Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie, Direction de la Planification des Politiques d'Agglomération, service Planification, 20 rue du lac 69003 Lyon.

La Commissaire-Enquêtrice a reçu le public lors de ses permanences

à la Mairie de Charly

- Le samedi 16 novembre 2019 de 09 h 00 à 12 h 00
- Le mardi 26 novembre 2019 de 14 h 00 à 16 h 30

à la Métropole de Lyon

- Le mardi 10 décembre 2019 de 14 h 00 à 16 h 30

Insertion dans la presse :

- journal « Le Progrès » du jeudi 24 octobre 2019
- journal « Le Progrès » du jeudi 14 novembre 2019
- journal « Tout Lyon Affiches » du samedi 26 octobre 2019
- journal « Tout Lyon Affiches » du samedi 16 novembre 2019

L'affichage de l'avis d'enquête a été réalisé en continu depuis le 22 octobre 2019 sur les panneaux municipaux d'affichage :

- à la mairie de Charly (1 affichage),
- sur la commune de Charly (5 panneaux d'affichage)
- et aux abords du site
- au siège de la Métropole de Lyon du 16 octobre au 12 décembre.

La commissaire enquêtrice s'est assurée de la présence effective des affiches pendant l'enquête à la mairie de Charly, aux abords du site et au siège de la Métropole de Lyon.

2.5 Ouverture de l'enquête

L'ouverture de l'enquête s'est réalisée à la Métropole de Lyon et à la Mairie de Charly le mardi 12 novembre 2019.

2.6 Climat et incidences relevées au cours de l'enquête

Cette enquête publique a mobilisé un grand nombre de personnes.

180 contributions ont été déposées sur le registre numérique. Il compte 242 contributions, desquelles 62 sont des doublons ou des spams.

10 contributions ont été déposées sur le registre de Charly et une contribution sur le registre de la Métropole de Lyon.

2 contributions du registre de Charly doublent des contributions du registre numérique.

2 lettres ont été envoyées à l'adresse personnelle de la commissaire enquêtrice.

2 pétitions :

- une pétition par internet qui compte 13258 signatures lancée par Mme Violaine Desort Henin avec le soutien du Centre de Ressources Autisme (CRA).
- Une pétition émanant de voisins favorables à l'association avec 24 signatures.

24 personnes sont venues aux permanences de la commissaire-enquêtrice me faire part de leurs observations et renseigner le registre.

J'ai pu recevoir le public dans des très bonnes conditions, la Mairie de Charly et la Métropole de Lyon ayant mis des salles de réunions et des lieux dédiés à l'attente à ma disposition.

Les échanges avec le service Planification Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie, Direction de la Planification des Politiques d'Agglomération de la Métropole de Lyon, ont été courtois et constructifs.

N'ayant pas pu voir les élus de Charly lors de mes permanences, j'ai eu néanmoins un rendez-vous téléphonique avec Mme. Rodet-Curty, adjointe à l'urbanisme de la Mairie de Charly.

Le climat était très tendu, il y a visiblement une forte animosité fermement installée, amenant des dérapages verbaux, mais aucun incident significatif majeur n'a été relevé au cours de l'enquête. Cette dernière n'a pas donné lieu à prolongation.

2.7 Personnes Publiques Associées

Avant le début de l'enquête les pièces constitutives du dossier concernant le projet sur la modification n° 1 du PLU-H ont été adressées aux divers organismes pour avis.

2.7.1 Avis des Personnes Publiques Associées

Ont été reçus trois avis des Personnes Publiques Associées

Avis de la CDPENAF du 17 octobre 2019

Avis favorable assorti de deux réserves et d'une recommandation :

Réserves :

- afficher clairement par le biais du règlement, l'impossibilité de réaliser une habitation sur le tènement.
- Compléter l'OAP pour permettre le traitement des lisières

Recommandations

- Être vigilant au respect des principes réglementaires du STECAL : respect des destinations autorisées ainsi que du coefficient d'emprise au sol.

Avis de M. le Préfet du Rhône du 7 novembre 2019

Avis favorable assorti de deux réserves et de deux recommandations :

Réserves :

- afficher clairement par le biais du règlement, l'impossibilité de réaliser une habitation sur le tènement.
- Compléter l'OAP pour permettre le traitement des lisières

Recommandations

- être vigilant au dépôt de demandes puis à l'autorisation d'urbanisme pour les constructions nouvelles projetées, ainsi que pour régulariser les constructions existantes.
- être vigilant au respect des principes réglementaires des STECAL, en particulier les destinations autorisées ainsi que le coefficient d'emprise au sol.

Avis de la Chambre d'Agriculture enregistrée au registre numérique le 12 décembre 2019

- Avis favorable au regard du caractère d'intérêt général de l'association « Au Pré de Justin », assorti d'une demande de respect strict des destinations autorisées ainsi que du coefficient d'emprise au sol déterminé.

2.7.2. Retranscription textuelle

Sont ci-après rapportés les avis écrits.

Avis de la CDPENAF sur le projet de modification n° 1 du PLU-H de la Métropole de Lyon

Réf. : L-90XXS/EL/VM

La Métropole de Lyon a engagé une procédure de modification de son PLU-H permettant l'ajout d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) sur la commune de Charly, visant l'encadrement d'activités et de constructions attenantes au sein d'une zone agricole. Conformément à la définition d'un STECAL donnée par l'article L 151-13 du code de l'urbanisme, ce secteur doit être justifié, de taille réduite, et revêtir un caractère exceptionnel. Ce même article précise que la délimitation de ses secteurs se fait après avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

A ce titre la CDPENAF du Rhône s'est réunie le 7 octobre 2019 pour examiner le projet de modification.

Le projet vise à encadrer, au sein d'une zone agricole, une activité déjà existante d'équithérapie pour enfants et adultes en situation de handicap. L'objet est notamment de régulariser les installations en place, de permettre leur raccordement aux réseaux ainsi que leur extension : implantation d'un manège plus grand en lieu et place du manège existant, agrandissement de l'espace restauration par la création d'un auvent, implantation d'un espace dédié à l'hébergement sur site (5 mobil-home) et d'un local destiné à la sellerie. Cette régularisation permettra d'apporter un cadre réglementaire aux installations et constructions autorisées au sein du STECAL, mais également de limiter les possibilités supplémentaires d'investissement du secteur.

Réglementairement, le STECAL A2s1 proposé autorise, outre les destinations permises par la zone A2, les installations nécessaires à l'activité d'équithérapie, ainsi que les hébergements liés à cette activité et les installations nécessaires à une petite restauration. Au sein de la zone A2, les habitations ne sont autorisées que si elles sont strictement nécessaires aux exploitations agricoles. L'activité objet du présent STECAL ne pouvant s'inscrire dans une logique de nécessité, il convient de supprimer clairement les possibilités de création d'habitation.

Un coefficient d'emprise au sol de 20 % limite les possibilités de construction du tènement. Il sera quasiment atteint par la réalisation des nouvelles installations ou extensions listées ci-dessous.

La commission souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'être vigilant au respect des principes réglementaires retenues pour le STECAL, en particulier les destinations admises et le respect du coefficient d'emprise au sol.

Vous proposez la mise en place d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) permettant de localiser les secteurs investis et à investir mais aussi de préciser l'intégration du projet dans son environnement (préservation de haies en frange nord, espace inconstructible au nord-ouest). Un travail complémentaire sur les lisières du STECAL, notamment en franges ouest et sud du secteur dédié à l'hébergement semble nécessaire afin de limiter l'exposition des usagers du site aux produits phytosanitaires utilisés sur les espaces agricoles environnantes.

Au regard des éléments présentés et de la diversité de projets la commission a choisi d'émettre un avis favorable sur le projet de modification du PLU-H assorti de deux réserves :

- afficher clairement par le biais du règlement, l'impossibilité de réaliser une habitation sur le tènement.
- compléter l'OAP pour permettre le traitement des lisières

et d'une remarque :

- être vigilant au respect des principes réglementaires du STECAL : respect des destinations autorisées ainsi que du coefficient d'emprise au sol.

Avis de l'État sur le projet de modification n° 1 du PLU-H de la Métropole de Lyon
Réf. : L-9313S/EL/VM

La Métropole de Lyon a engagé une procédure de modification de son PLU-H permettant l'ajout d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) sur la commune de Charly, visant l'encadrement d'activités et de constructions attenantes au sein d'une zone agricole. Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le dossier de modification a été transmis aux services de l'État en amont de l'enquête publique qui se tiendra du 12 novembre au 12 décembre 2019 prochain.

Le projet vise à encadrer, au sein d'une zone agricole, une activité déjà existante d'équithérapie pour enfants et adultes en situation de handicap.

L'objet est notamment de régulariser les installations en place, de permettre leur raccordement aux réseaux ainsi que leur extension. Implantation d'un manège plus grand en lieu et place du manège existant, agrandissement de l'espace restauration par la création d'un auvent, implantation d'un espace dédié à l'hébergement sur site (5 mobil-home) et d'un local destiné à la sellerie. Cette régularisation permettra d'apporter un cadre réglementaire aux installations, d'obtenir les observations d'urbanisme relatives de manière évidente aux nouvelles constructions, mais aussi à celles déjà réalisées. Je vous remercie d'insister sur ce point auprès de lui et d'effectuer un suivi précis du dépôt des demandes afférentes.

Réglementairement, le STECAL A2s1 proposé autorise, outre les destinations permises par la zone A2, les installations nécessaires à l'activité d'équithérapie, ainsi que les hébergements liés à cette activité et les installations nécessaires à une petite restauration. Au sein de la zone A2, les habitations ne sont autorisées que si elles sont strictement nécessaires aux exploitations agricoles. L'activité objet du présent STECAL ne pouvant s'inscrire dans une logique de nécessité, il convient de supprimer clairement les possibilités de création d'habitation.

Le coefficient d'emprise au sol de 20 % mis en place limite les possibilités de construction du tènement. Il sera quasiment atteint par la réalisation des nouvelles installations ou extensions listées ci-dessous.

Il sera nécessaire d'être vigilant au respect des principes réglementaires retenues pour le STECAL, en particulier les destinations admises et le respect du coefficient d'emprise au sol.

Le projet introduit une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettant de localiser les secteurs investis ainsi que ceux à investir et précise l'intégration du projet dans son environnement (préservation de haies en frange nord, espace inconstructible au nord-ouest). Un travail complémentaire sur les lisières du STECAL, notamment en franges ouest et sud du secteur dédié à l'hébergement semble nécessaire afin de gérer l'articulation entre l'activité sur le domaine et les activités agricoles environnantes.

L'analyse de votre projet de modification n°1 du PLU-H appelle de ma part un avis favorable

Cet avis est cependant assorti de deux réserves :

- afficher clairement par le biais du règlement, l'impossibilité de réaliser une habitation sur le tènement.
- compléter l'OAP pour permettre le traitement des lisières

Parallèlement aux réserves énoncées ci-dessous, votre projet appelle également les remarques suivantes :

- être vigilant au dépôt de demandes puis à l'autorisation d'urbanisme pour les constructions nouvelles projetées, ainsi que pour régulariser les constructions existantes.
- être vigilant au respect des principes réglementaires des STECAL, en particulier les destinations autorisées ainsi que le coefficient d'emprise au sol.

Je vous remercie de verser cet avis au dossier d'enquête publique.

Avis de la Chambre d'Agriculture enregistrée le 12 décembre 2019

Madame le Commissaire-Enquêteur

La Métropole de Lyon a notifié à notre compagnie le projet de modification n°1 de son PLU-H de Charly.

La modification concerne l'inscription d'une STECAL A2S1 et d'une OAP en zone agricole sur la Commune de Charly.

Ce STECAL permettra d'optimiser l'insertion des constructions de l'association Au Pré de Justin qui organise des activités d'équithérapie à destination de personnes en situation de handicap. Cette association étant actuellement installée en zone agricole, l'inscription du STECAL permettra de régulariser les installations en place et également de préserver le caractère des espaces dédiés à l'agriculture en limitant les possibilités de constructions et d'implantation sur le secteur.

L'OAP définit notamment les emplacements pour :

- un manège plus grand en lieu et place du manège existante
- un espace de petite restauration
- un local dédié à la sellerie
- un espace pouvant accueillir 5 unités d'hébergement type mobil-home pour l'accueil des personnes en situation de handicap et un éducateur.

Les possibilités d'investissement du tènement objet du STECAL sont limitées via un coefficient d'emprise au sol de 20 % qui sera atteint par les constructions listées ci-dessus. Des polygones d'implantation auraient néanmoins pu être définis afin de déterminer l'emplacement précis des constructions qui semblent jusqu'alors avoir été implantées de manière dispersée au sein de la zone agricole.

Si ce projet de régularisation reçoit un avis favorable de notre compagnie au regard du caractère d'intérêt général de l'association au Pré de Justin, nous demandons le strict respect des destinations autorisées ainsi que du coefficient d'emprise au sol déterminé.

De manière générale, nous souhaitons attirer la vigilance de la Métropole quant aux projets de régularisation afin de ne pas créer de précédents sur le territoire.

3 - Déroulement de l'enquête

Le vendredi 20 septembre 2019

prise de contact avec Lyon Métropole

Une réunion de travail de 15h00 à 16h30 a eu lieu à Lyon Métropole. J'ai rencontré M. Henry Bertrand, responsable du Service Planification, M. Christophe Cwiklinski, responsable Territoire Coteaux Ouest et Mme. Séverine FAUCONNET responsable administrative de la Délégation Développement Urbain et Cadre de Vie

Cette réunion a permis de connaître les souhaits de de la Métropole de Lyon en ce qui concerne la modification n° 1 du PLU de la commune de Charly.

Cette réunion a également permis de préparer les documents et de régler les détails pratiques des permanences.

Le samedi 16 novembre 2019 de 9h00 à 12h40

Première permanence publique

10 personnes sont venues à la permanence, qui a dû se prolonger de 40 minutes.

Le samedi 16 novembre 2019 de 12h45 à 13h30

Visite du terrain

Je me suis rendue au Pré de Justin. J'y ai rencontré M. Gharbi et M. Samuel Baguerre qui j'avais déjà rencontré à la permanence et Mme Joséphine Pastoau, bénévole.

M. Gharbi habite dans une maison limitrophe ; M. Samuel Baguerre est éducateur spécialisé et dans le cadre de son travail amène des enfants en situation de handicap

pour des activités proposées par l'association. L'un et l'autre amènent aussi leurs propres enfants pour participer à des activités proposées par l'association.

Mme Joséphine Pasteau, en tant que bénévole de l'association s'occupe, entre autres, d'une médiation chien.

J'ai pu avoir un aperçu général des locaux et une bonne compréhension visuelle du site.

L'accès à partir du chemin de la Brosse me semble assez étroit et peu approprié à une fréquentation intensive. Il débouche sur un petit parking. Les personnes qui m'accompagnent lors de la visite affirment que le parking à l'intérieur n'est utilisé que pour les usagers de l'association à mobilité réduite. Effectivement, il y a un autre parking, en amont de l'impasse.

Les clôtures du lotissement récent construit après l'arrivée de la ferme sont hautes, opaques et semblent garantir la privacité des maisons.

Les locaux de la ferme sont bien entretenus. Les constructions en bois, y compris la roulotte qui sert de bureau lui donnent un aspect hétéroclite mais agréable à la vue.

Les bénévoles m'expliquent en détail l'avantage de l'installation récente des nouveaux WC, d'autant plus importantes et nécessaires que certains des usagers, en raison de leur handicap, sont incontinents.

Visuellement une butte sépare la partie du tènement qui va du chemin des Brosses à la route de Montelier.

En raison des pluies, l'ensemble du terrain était boueux et peu praticable. Lors de cette visite je ne traverse pas l'ensemble du terrain. Je n'ai donc pas de visibilité sur le côté qui donne vers la route du Montelier.

Le mardi 26 novembre 2019 de 14h00 à 16h30 prolongée à 17h00

Deuxième permanence publique

J'effectue un deuxième contrôle de l'affichage avant la permanence à l'Hôtel de Ville. Lors de cette permanence 12 personnes (dont 1 couple) se sont présentées au Commissaire-Enquêteur ; six personnes représentaient l'association Veracité. Deux personnes, en couple ont présenté une observation hors objet et renseigné le registre papier. Deux observations ont été portées au registre d'enquête. Les autres avaient déjà écrit leurs observations sur le registre numérique.

Le mardi 10 Décembre 2019 de 14h00 à 16h30

troisième permanence publique à la Métropole de Lyon, et clôture de l'enquête. Deux personnes sont venues à cette permanence, Mme Frappa-Rousse, collaboratrice parlementaire accompagnée de M. Hotte, impliqué dans l'association « Au pré de Justin ». Mme. Frappa-Rousse me fait part de l'intérêt que le dr. Cyrille Isaac-Sybille, député, porte à l'association, et sa tentative de conciliation. Elle croit qu'une démarche de médiation est nécessaire et possible.

le vendredi 13 décembre 2019

Réunion avec M. Henri Bertrand, M. Christophe Cwiklinski, Mme Séverine Fauconnet et Mme Amandine Sigaud, du service planification de la Délégation Développement

Urbain et Cadre de Vie, Direction de la Planification des Politiques d'Agglomération de la Métropole de Lyon. Lors de cette réunion les registres papier m'ont été transmis en main propre.

le samedi 14 décembre 2019

Rendez-vous téléphonique avec Mme. Rodet-Curty, adjointe à l'urbanisme de la Mairie de Charly.

Je n'avais eu auparavant aucun contact avec les élus de Charly, ce qui est parfaitement compréhensible étant donné l'état de santé et le décès de M. Vial, Maire de Charly, survenu le 15 décembre 2015.

Mme. Rodet-Curty me relate les intentions et l'accord de la commune en ce qui concerne le projet de STECAL, et me fait part des quelques problèmes dus à des agissements pas conformes aux règles d'urbanisme de la part de M. Xavier Dumas sur d'autres tenements. Entre autres, il a construit une dalle sur un terrain lui appartenant avant d'avoir obtenu le permis de construire, permis qui, d'ailleurs, lui a été refusé. Il a aussi autorisé l'installation d'une yourte sur un terrain dont il est locataire, sans permission du propriétaire ni autorisation de la Mairie. Ces agissements sont démonstratifs de la liberté que M. Dumas prend en ce qui concerne les règles d'urbanisme, les demandes d'autorisation et le respect des délais.

Le mardi 14 janvier 2020

Conformément à l'article.R.123-18 du Code de l'environnement, le procès-verbal de synthèse a été transmis à la Métropole de Lyon par courrier électronique.

Le mercredi 15 janvier 2020

Réponse par courrier électronique de la Métropole de Lyon aux questions posées dans le procès-verbal de synthèse.

Le mercredi 22 janvier 2020

Remise du dossier de Commissaire-Enquêteur

4 - Bilan quantitatif

Personnes qui ont consulté le dossier d'enquête et renseigné les registres

Cette enquête publique a mobilisé un grand nombre de personnes.

24 personnes se sont présentées lors des permanences publiques pour faire part de leur opinion et renseigner le registre.

L'ensemble des courriers et observations recueillies sur les registres d'enquêtes sont :

Sur le registre de la Métropole de Lyon : 0 (zéro) courrier et 1 observation.
Sur le registre de Charly: 0 (zéro) courrier, 10 observations et 2 pétitions.
Sur le registre électronique 242 contributions déposées dont 62 spams ou doublons, totalisant 180 contributions, dont 12 mails. Deux contributions doublent mot à mot les observations manuscrites sur le registre de Charly et proviennent des mêmes personnes. 15 contributions étaient des contestations directes à des contributions déposées. Une contribution était hors sujet de la présente enquête publique.

2 lettres ont été envoyées à l'adresse personnelle de la commissaire enquêtrice.

2 pétitions :

- Une pétition spécifiquement de soutien à l'association et à son responsable ayant circulé sur internet avec 13258 signatures.
- Une pétition émanant d'un collectif de voisins favorables à l'association avec 24 signatures : deux rédacteurs et 22 signatures

5 - Analyse des observations

5.1 Synthèse

Cette partie comporte le comptage d'occurrences dans les contributions, ainsi que quelques exemples significatifs et les observations de la commissaire enquêtrice.

Contributions d'opposition au projet

29 observations d'opposition au projet ont été relevées. La plupart des contributions d'opposition émanent de riverains réunis par ailleurs dans l'association Vericel. Le lotissement Vericel est un lotissement ancien datant d'environ 1983.

Parmi ces observations :

Trois concernent uniquement l'envoi de documents.

Deux sont des contestations à des contributions

Une contribution ne concerne pas directement le projet car elle concerne plus précisément le chemin du Montelier

restent 23 observations

- 16 contributions déclarent ne pas être contre l'association « Au Pré de Justin » en tant que telle. Il est à signaler qu'aucune s'y oppose directement.
- 8 contributions s'opposent aux structures commerciales annexes
- 9 contributions se plaignent de l'affluence de visiteurs
- 2 contributions se plaignent du nombre d'animaux
- 8 contributions considèrent que la taille critique est dépassée

- 15 contributions considèrent que l'association et ses structures annexes se sont développées dans une illégalité inadmissible.
- 4 contributions font référence à l'enrichissement présumé de M. Xavier Dumas
- 7 contributions se plaignent d'actes de violence de M. Xavier Dumas et/ou de bénévoles de l'association. 7 dépôts de plainte et 2 certificats médicaux ont été joints à ces contributions.
- 5 contributions font référence aux problèmes d'accès sur la rue de la Brosse et l'impasse privée conduisant au lotissement et à l'association.
- 6 contributions font référence aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales, rendus moins aisés en raison des mouvements de terrain découlant des travaux du Pré de Justin. Il est joint une photo avec la légende.

Aussi bien la lecture attentive des contributions que le comptage montrent que l'opposition

1-
centre son désaccord sur le fait des constructions ayant été faites dans l'illégalité, qui amènent à un présumé enrichissement, dont une présumée maison d'habitation en terres agricoles.

Ainsi la contribution 121

« Cette association à but non "lucratif" partait d'un bon sentiment, 1 cheval et 4 poneys pour faire de l'équithérapie pour des autistes par un jeune de 21 ans, vraiment bravo.

Aujourd'hui : le Pré de Justin, la ferme de Justine, les "Jardins" d'Elisa, Muzo, la guinguette, les mobiles home, le chapiteaux, la future maison de M. Xavier DUMAS (créateur de ces associations, "agriculteur", commerçant, futur conseiller municipal et pourquoi pas Maire de Charly)...

Quelle est l'adresse "officielle" de ce Monsieur ?

...

Si en votre âme et conscience vous estimez que le but premier de cet association n'a pas été détourné et bien validez cette STECAL et regardez bien combien de temps cette association à but non "lucratif" durera.»

la contribution 2

« le schéma proposé par cet avis public consiste à créditer le fait que l'association représentée largement par Xavier Dumas ait depuis quasiment le début de son existence enfreint la loi. En quelque sorte, un aspect du sujet est clairement de demander aux citoyens de Charly de signer l'acceptation des tricheries, de les cautionner. Cela dépasse l'entendement, ce n'est pas républicain, et en aucun cas une façon de bien vivre ensemble.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que le vrai projet de Xavier Dumas chemin du Montellier est d'installer une habitation personnelle. Bien évidemment, cet élément n'est pas une pièce du dossier, mais l'intéressé ne s'en cache pas, il suffit de lui demander. Les travaux selon ses propos doivent commencer le 16/12, hors il n'y a pas de permis de construire.

Concernant le fait d'accéder à la propriété d'une habitation sur un terrain comme celui-ci, ne

voyez vous pas également une injustice, par exemple vis à vis de ceux qui payent un loyer rue de la brosse ? Cela me semble indécent. »

La contribution 132

Il a fait l'objet d'un procès-verbal d'infractions dressé par la direction départementale des territoires en Février 2017 constatant l'occupation non conforme des terrains suite à signalement des services de l'urbanisme de la mairie de Charly.

Pour autant, M. DUMAS a continué à développer et construire malgré la procédure d'infractions relevée à son encontre et de plus il semblerait qu'il vive sur place. »

et la contribution 81, qui affirme clairement le sentiment d'injustice

« Je suis propriétaire de terrains sur cette commune et je voudrais bénéficier moi aussi de quelques passe-droits. »

...

Aujourd'hui, on construit et après on demande un STECAL parce que finalement on n'avait pas le droit de faire compte-tenu de la nature agricole des terrains ?

Les terrains visés par ce STECAL, sont loués par monsieur DUMAS il me semble et non pas par cette belle association.

Ces mêmes terrains sont ensuite sous loué à l'association, donc le résultat finalement revient aux deux !

Il y a peut-être un peu d'intérêts personnel dans tout cela car les structures que le STECAL pourrait régulariser, servent aussi aux clients de monsieur DUMAS pour ces pensions de chevaux et autres!»

Contribution 161

« Las de cette situation conflictuelle, nous avons mis notre maison en vente en septembre 2018 cependant, 2/3 des visiteurs n'ont pas donné suite à cause de la ferme forcément les nuisances sont réelles, nous avons donc annulé la mise en vente. »

contribution 102

« Il est apparu chemin du Montellier à Charly, une dalle en béton.

Est-ce normal qu'il n'y ai aucun permis de construire qui affiche la nature du projet ?

D'autre part l'association du Pré de Justin installée sur la commune de Charly, fait polémique. Respecte t-elle les procédures et la légalité. Sans cela, les usagers et les visiteurs seraient manipulés au nom du handicap.... ?

Merci de contribuer à la bonne application des procédures et de la loi que l'on demande à tout un chacun de respecter. »

contribution 104

« Pourquoi y a-t-il 2 vitesses à Charly dans la gestion des dossiers d'urbanisme ? Pourquoi ce soutien inconditionnel à une zone de non-droit ? Pourquoi certaines vivent aux frais de la collectivité ? Pourquoi certains puissent dans les fonds d'une association pour leurs besoins personnels d'hébergement, eau, électricité, quiz de la taxe d'habitation et autres. »

observations de la commissaire enquêtrice

On peut comprendre le désarroi des voisins qui ont l'impression d'assister à un enrichissement sans cause par le biais de pratiques illégales, qui de plus changent leur environnement immédiat et rendent leur maison difficilement vendable voire la dévalorisent.

Il s'avère que l'association "Au Pré de Justin" créée dans un élan par un jeune de 21 ans très entreprenant s'est avérée correspondre à un besoin réel. Les partenariats et les adhérents se sont multipliés. Elle a reçu le prix du public des coups de cœur du bicentenaire de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes. L'association est reconnue d'intérêt général à la Direction Générale des Finances Publiques. Les contributions aux registres témoignent de son professionnalisme et de l'efficacité de ses activités.

Le besoin d'agrandissement pour faire face à la demande ainsi qu'aux mises en conformité demandées par les contrôles subis a été fait avec les éléments démontables, et sans un permis qui ne pouvait pas être accordé à une association dans une zone A2.

Le règlement n'était pas adapté aux besoins d'un projet associatif. C'est en raison de la nécessité d'adapter les textes à la réalité et aux besoins du terrain que la législation prévoit des modifications. Loin d'être des passe-droits les modifications se font quand des adaptations se font nécessaires pour accompagner les évolutions souhaitées du territoire.

Pour réglementer il faut régulariser. Il apparaît qu'une régularisation alimente souvent le désir d'imitation, comme le prouve la contribution 81 *« Je suis propriétaire de terrains sur cette commune et je voudrais bénéficier moi aussi de quelques passe-droits. »*

D'ailleurs, la Chambre d'Agriculture, tout en donnant un avis favorable au regard du caractère d'intérêt général de l'association « Au Pré de Justin », attire l'attention sur le risque de créer ou inciter des précédents : *« De manière générale, nous souhaitons attirer la vigilance de la Métropole quant aux projets de régularisation afin de ne pas créer de précédents sur le territoire. »*

Il faut tenir compte du caractère exceptionnel de la situation. L'utilité de l'association "Au Pré de Justin" n'est contesté par personne, y compris les opposants.

Le projet d'inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 permet de réguler, et d'optimiser l'insertion des constructions afin de préserver le caractère des espaces dédiés à l'agriculture et une transition optimisée avec les secteurs résidentiels avoisinants.

Au sein de la zone A2, les habitations ne sont autorisées que si elles sont strictement nécessaires aux exploitations agricoles. L'activité objet du STECAL, ne pouvant s'inscrire dans une logique de nécessité, supprime clairement les possibilités de création d'habitation.

Ainsi, l'avis de l'État sur le projet et celui de la CDPENAF émettent comme réserves d'afficher clairement par le biais du règlement, l'impossibilité de réaliser une habitation sur le tènement et de compléter l'OAP pour permettre le traitement des lisières à fin d'optimiser la transition avec les maisons environnantes.

Le STECAL répond donc de manière satisfaisante aux craintes des opposants d'assister à un développement incontrôlé ou voir émerger une maison d'habitation.

2

Les contributions ne s'opposent pas directement à l'existence ou aux activités de l'association « Au Pré de Justin » mais aux structures commerciales adjacentes, et à l'irrégularité des constructions

Ainsi la contribution 132

« Cette association est noble et mérite de l'aide ! Mais pas comme cela, pas pour tout ce qui se cache derrière ! »

ou encore le témoignage anonyme dans le journal Le Progrès du Vendredi 10 mai 2019, en réponse à la pétition des parents pour défendre l'association :

« On en a assez d'entendre que tout ce qu'on veut c'est la disparition de l'association. Bien évidemment c'est faux. Tout ce qu'on veut c'est sa régularisation ».

La contribution 94

« Il est important de relever, à la lecture des différents avis, que nous ne remettons absolument pas en cause l'utilité de l'association AU PRE DE JUSTIN et son bien-fondé, la question que soulève cette enquête est : doit-on modifier la destination des terrains pour permettre à cette association qui l'occupe de pouvoir déposer les permis de construire nécessaires à la régularisation des installations qu'elle a, par l'intermédiaire de Monsieur DUMAS, développées.

Nous ne sommes pas à proprement dit contre le basculement en STECAL si cela est accompagné d'obligations de mise en conformité.

Il n'est pas pensable de contredire que cette association est magique pour les enfants qui en bénéficient, qu'ils soient porteurs de handicap ou non, et nous avons été ravis de soutenir et d'encourager son développement jusqu'à ce que celui-ci ne soit plus entièrement compatible avec les riverains.

Pensez-vous sérieusement que les rires des enfants nous dérangent ? Pensez-vous sérieusement que nous souhaitons que des enfants ne trouvent pas du réconfort ? Nous avons constaté que des adultes, des personnes âgées venaient découvrir les lieux, pensez-vous que cela nous dérange ? Absolument pas ! Nous sommes parents, enfants, nos enfants ont été adhérentes bref nous sommes humains et souhaitons que tous trouvent bonheur et soutien. »

La contribution 1

« Récents riverains de cet agriculteur dans le viseur depuis plus de 3 ans des services de l'urbanisme, ce dernier a continué de développer une structure commerciale associée à une partie associative vidant à proposer des cours d'équithérapie ouverts aux enfants en situation de handicap et aux enfants non porteurs de handicap. cette activité mérité d'être soutenue en tout point par les pouvoirs publics en fournissant les moyens de se développer sans que cela se fasse sur des terrains privés.

Pour autant, il ne peut être occulté dans les documents joints à l'enquête, que l'occupation des terrains ne se résume pas exclusivement à cela et c'est sur ce point que nous souhaitons nous élever.

En effet, Monsieur DUMAS a développé sur les parcelles qu'il occupe, outre son habitation principale, une ferme pédagogique ouverte de 10h à 17h au tout public et moyennant un prix d'entrée (tarifs différents pour enfant ou adulte, visite guidées...anniversaires...). Cette activité ne saurait être assimilée à l'activité d'équithérapie d'intérêt général proposée, ni y être amalgamée.

C'est sur ce point que repose la discorde, sur l'ouverture de la ferme pédagogique drainant de nombreux véhicules et visiteurs 7j/7, générant de fait énormément de nuisances....

...

Bref, il est urgent de recentrer l'activité et de la limiter à l'équithérapie sur les parcelles visées par la régularisation en STECAL, association AU PRE DE JUSTIN, mais de ne pas autoriser le développement commercial et tout public que génère la FERME DE JUSTINE qui devrait être implantée sur des parcelles avec accès direct à la voie publique et non limitrophes aux habitations. »

la contribution 73

« Je m'oppose à la création d'un STECAL sur les parcelles louées à Mr Xavier Dumas situé 519 rue de la brosse à Charly.

A l'origine (il y a 35 ANS) ces parcelles étaient enclavées et servaient à un agriculteur pour entretenir ses vergers et ramasser ces fruits. La voie servant au passage de ces parcelles est une voie privée, appartenant en indivision aux 5 villas afin de les desservir. Il y a un droit de passage sur cette voie. Le problème actuel est que cette dernière n'est plus utilisée par un agriculteur, mais par l'association le Pré de Justin, la Ferme de Justine, la Guinguette, les propriétaires de chevaux en pension, des vans, des cars amenant les scolaires, etc.... générant environ 120 à 150 passages de véhicules par jour, pas toujours respectueux des biens d'autrui. (panneau de stationnement vandalisés etc.)

D'autre part toutes les constructions effectuées par l'association ont été faites sans aucune autorisation, ni permis de construire.

Aujourd'hui la Métropole de Lyon voudrait régulariser l'ensemble de ces constructions (rajoutant au passage 5 mobiles homes et un manège plus grand) en modifiant le PLU-H en STECAL pour des intérêts privés.

Nous sommes citoyens de Charly au même titre que les autres, et vous devez faire respecter les règles d'urbanisme applicables sur des terres agricoles afin de ne pas faire de discrimination entre les habitants de la commune.

...

Que l'association pour handicapés demeure à cet endroit, nous n'y avons jamais été opposé, contrairement à ce que certains veulent faire croire, mais le reste des activités commerciales

doivent être déménagées ailleurs mais pas restées dans une zone résidentielle, dont les terrains ont été acquis au prix fort par l'ensemble des résidents de proximité.»

contribution 104

Le Pré de Justin, association pour handicapés, est une belle action louable sauf que ce n'est qu'une façade pour attendrir un public qui ne "gratte" pas derrière les apparences mais qui permet de récolter des fonds. Xavier Dumas et son équipe sont d'excellents marketeurs, de bons communicants mais l'activité vis-à-vis du handicap est un leurre qui sert d'avantage des intérêts personnels. Le nombre d'handicapés par rapport au nombre d'adhérents est dérisoire. (60 sur 750 adhérents annoncés)

Si l'activité installée ne concernait que l'équithérapie, cela ne poserait aucun problème.

Seulement il y a :

- la ferme et ses visiteurs*
 - le détournement de chemins de randonnée*
 - la non gestion des eaux usées et des déchets des animaux*
 - des constructions sans autorisation ou refusées par l'administration*
 - des terrains agricoles rendus inexploitablement par des empierrements ou par des décharges sauvages avec des arbres tronçonnés inutilement*
 - la circulation de chevaux, calèches, quads rue de la brosse déjà très dangereuse avec ses chicanes, des cars scolaires, un trafic de voitures important.*
 - le stationnement de bus (jusqu'à 2 ou 3 simultanément) sur le trottoir voir la chaussée avec des enfants qui en descendent pour se rendre au Pré de Justin par la rue de la Brosse*
- Le problème est aggravé par la vente de légumes dit produits localement mais qui arrivent du marché en gros et qui bleffent les citoyens crédules qui n'y connaissent rien. Ce commerce est encore un trafic de véhicules supplémentaires dans une zone qui sature.*
- un terrain chemin des cailloux pour le dressage de chiens encore un activité supplémentaire avec trafic de voitures.*

...

L'association fait du gardiennage de chevaux payant qu'elle utilise ensuite pour faire monter en payant encore des visiteurs. Double bénéfice pour Xavier Dumas.

- les entrées pour visiter la ferme ou lors des fêtes organisées sont payantes mais jamais de délivrance de tickets. Ou est le contrôle ? idem pour la buvette »*

contribution 137

Les structures commerciales (s'adressant à tous publics) se multiplient :

- Ferme pédagogique ouverte 7/7*
- Guinguette avec restauration*
- Pension de chevaux*
- Centre équestre (perfectionnement, passage galop, balades)*
- Stages vacances*
- etc.*

contribution 161

« Forcément, il y a plus de passages, de visiteurs Il faut juste le reconnaître plutôt de dire

que finalement il n'y a pas plus de nuisances maintenant que quand c'était un champ de pommiers.... »

observations de la commissaire enquêtrice

Les opposants au projet de STECAL ne s'expriment pas contre l'association "Au Pré de Justin", mais contestent les activités commerciales annexes comme la ferme pédagogique et la pension pour chevaux. Il s'avère que de telles activités n'ont pas besoin d'une inscription en STECAL, en tant qu'activités agricoles elles sont parfaitement admises dans des zones agricoles. Comme le rappelle très justement la Métropole de Lyon dans son mémoire de réponse au procès-verbal de synthèse, *« Concernant les structures commerciales annexes, le règlement de la zone A du PLU-H (article (1.2.1) permet l'implantation de pensions de chevaux ou de fermes pédagogiques. »*

En effet, les zones agricoles peuvent abriter une grande variété d'activités agricoles, dont certaines comportent des nuisances plus ou moins fortes. Les zones agricoles ne sont pas toutes des vergers idylliques ou des champs de fleurs traversés de temps à autres par un tracteur qui anime le paysage. M. Xavier Dumas, agriculteur a, sans aucun besoin de dérogation, le droit de faire sur ses terrains des pensions pour des chevaux ou des fermes pédagogiques et de faire payer ses prestations. L'agriculture est une activité économique. A moins de faire une modification de PLU-H (qui me semble difficilement défendable) en excluant des fermes pédagogiques et des pensions pour chevaux des activités agricoles admises en zone A2, il n'est pas possible d'empêcher un agriculteur de les installer sur ses terrains en zone A2. Même le « double bénéficiaire » auquel la contribution 104 fait référence n'est pas illégal, si consentement des propriétaires des animaux. Le témoignage 128 nous explique les termes des contrats *« J'ai ma jument en pension au Pré de Justin depuis autant de temps, et elle n'a jamais été utilisée par l'association. Je confirme que Xavier ne se fait pas « double bénéficiaire » sur le dos de ma jument ou sur celui des autres chevaux de propriétaires hébergés par l'association. Quelques chevaux, selon les souhaits de leur propriétaire, participent aux séances de médiation équine, et ces derniers bénéficient alors d'un tarif avantageux sur leur pension. »* ce qui semble tout à fait acceptable. Il faut se rendre à l'évidence que pour de la médiation équine il faut des chevaux, et qu'ils ne doivent pas être nécessairement de la propriété de l'association.

Étant donné que l'opposition est centrée sur des activités permises en zone A2, ne pas inscrire le tènement de l'association "Au Pré de Justin" en STECAL ne résoudrait pas le problème posé.

3

Les opposants se justifient par l'antériorité sur les locaux.

Ainsi la communication 132

« De plus nous tenons à signaler à certaines personnes qui racontent n'importe quoi, qu'effectivement le droit d'antériorité existe, et les « voisins » comme certains les nomment sont là depuis 1983 et M. DUMAS n'était pas encore né. Réfléchissez ! »

A un courrier qui m'a été adressé, ont été jointes comme preuve des photos d'avant 2011 montrant les maisons entourées d'un pré verdoyant.

Contribution 2

Le chemin du Montellier est un lieu de promenade apprécié des Charlyrots, c'est un espace de nature, de vergers. Depuis que le terrain a été vendu par la mairie à Xavier Dumas, ce sont souvent des chevaux de l'association qui l'occupent, c'est à la fois compréhensible et respectueux de l'espace environnant. Il est évident que le projet de Xavier Dumas d'y faire des constructions va amputer ce secteur. Pourquoi attribuer à Xavier Dumas un permis de construire sur le chemin du Montellier ? En a-t-il la nécessité ? Son projet est-il éligible sous le couvert du changement de PLU ? Est-ce le sens du changement de PLU concernant cette parcelle de répondre au besoin d'un individu ?

Contribution 104

« La zone pavillonnaire date de 50 ans. C'est le Pré de Justin qui est venu s'y greffer alors c'est à lui de s'adapter à l'environnement existant, sans causer de nuisances. Auparavant la zone était agricole, sans animaux, sans commerces, sans trafic de vans, camions, voitures, bus. uniquement des tracteurs utiles à l'exploitation des terres en parfaite harmonie avec l'entourage. »

observations de la commissaire enquêtrice

On peut aisément comprendre que la situation antérieure à 2011 était plus agréable pour les habitants du lotissement Vericel, dont les maisons jouxtaient des terres agricoles peu exploitées. Mais le principe d'antériorité ne s'applique pas au changement du paysage, ou même au changement, dans le cadre réglementaire, de l'environnement immédiat.

L'arrivée de l'association "Au Pré de Justin" ainsi que la gestion des terres agricoles faite par M. Xavier Dumas, agriculteur qui y installe entre autres, en plus de l'association "Au Pré de Justin" une pension à chevaux et une ferme pédagogique a changé le cadre que certains riverains ont investi et dans lequel ils avaient choisi d'habiter. Comme dit précédemment, l'agriculture est une activité économique et les zones agricoles peuvent abriter une grande variété d'activités agricoles, dont certaines comportent des nuisances.

La création et l'existence de ces structures commerciales en tant que telles sont néanmoins parfaitement légales : le règlement de la zone A du PLU-H article (1.2.1) permet l'implantation de pensions de chevaux et de fermes pédagogiques. L'objet de la présente enquête publique est la régularisation des constructions directement liées à l'association "Au Pré de Justin" dont autant la valeur que l'existence en tant que telle n'est peu contestée directement.

La pétition des voisins riverains favorables à l'association (il s'agit d'un lotissement plus récent construit après l'arrivée de l'association "Au Pré de Justin") fait état de procédures que les riverains de l'association Vericel auraient entamées contre la création de leur lotissement.

« Vous avez eu écho que quelques voisin minoritaires avaient ces dernières années porté gravement préjudice à l'association Au pré de Justin. Ces mêmes voisins procéduriers qui avaient entamé des démarches contre le nouveau lotissement ».

J'ai reçu, à ma demande, quelques informations complémentaires sur ces faits.

Il m'a été rapporté sans preuve que le promoteur aurait subi des pressions des voisins par rapport à la situation de l'entrée du lotissement et que ces pressions l'auraient fait diminuer son lotissement d'un lot par rapport au plan initial.

Dans un des courriers que j'ai reçu, des photos légendées « non respect des propriétés privées » et « non respect des propriétés privées et des riverains » montrent, pour deux d'entre elles des cavaliers, et pour une un groupe de personnes à pied, passant au ras, mais à l'extérieur d'une clôture grillagée de limite de propriété.

Tout mène à croire que les voisins considèrent avoir le droit de vivre dans l'environnement qu'ils avaient choisi lors de l'emménagement dans leur maison, et se battent pour ce droit, soit quand ils se seraient opposés à la construction d'un nouveau lotissement, soit en s'opposant à l'association "Au Pré de Justin". Mais il semble également difficile de concevoir que passer devant et au ras de la clôture d'une propriété privée à cheval ou à pied soit un « non respect des propriétés privées » caractérisé, même si la privacité en pâtit.

Il est possible que ce désir de maintenir en état l'environnement d'antan participe à leur ressenti vis-à-vis de la situation actuelle.

C'est probablement la raison pour laquelle leur ressenti est différent de celui des voisins du lotissement Les jardins d'Emy, créé après l'arrivée de l'association "Au Pré de Justin", qui sont pourtant tout aussi proches et qui ont fait une pétition favorable au projet.

4

Les contributions des opposants détaillent en 7 contributions le caractère violent de M. Xavier Dumas et/ou des bénévoles (appuyés par des dépôts de plainte et certificats médicaux), ainsi que des stratégies similaires sur des terrains sans rapport direct avec l'association par M. Xavier Dumas lui même et des membres de l'association.

Contribution 187

« Veuillez trouver ci-joint des documents prouvant les problèmes actuels du dirigeant Mr Xavier Dumas.

Des plaintes en gendarmerie pour dégradation de biens privés et de violence physique.

Ma grande peur aujourd'hui c'est que Mr Xavier Dumas veut aussi s'introduire au 1171 route du BAS-PRIVAS à CHARLY car il a installé en juin 2016 son père Mr Georges Dumas dans une habitation en bois identique à la sienne, faite par les bénévoles de l'association; ce terrain est en zone PENAP donc d'après la loi, impossibilité normalement de construire, mais Mr le Maire de Charly a donné autorisation à cette construction malgré un procès-verbal d'urbanisme fait en janvier 2017 pour construction illégale. En conclusion, une association pour s'occuper de personnes avec un handicap c'est très bien, mais diriger par une personne qui s'éparpille, violent, impulsive, coléreuse, instable, arrogante, menaçante etc ...n'est pas acceptable et voir dangereux (faites votre enquête)»

contribution 76

Je souhaite m'exprimer en tant que anciens bénévole de l'association . L'association en elle même et une très bonne choses pour les personnes en situations handicap mais les responsables de l'association et un manipulateur qui ce cache derrière cette association. Ancien bénévole de cette association j'ai pue entendre et voir beaucoup de chose . (demander a un bénévole d'aller ouvrir le portails des ânes qui ce trouvais a proximité du pré pour que les ânes sorte de leur parc pour pouvoir mètre la pression sur le propriétaire juste pour pouvoir récupérer le terrains et cela a plusieurs reprise dont une fois avec mr dumas xavier, nous monter la tête contre les voisin quand plus rien aller entre eux alors que ces même voisin nous prêtait électricité pour les manifestations ou les travaux. Monter des abris pour les animaux sans demander l'autorisation ou même monter un abris pour son bungalow tous en scellant au béton les poteau toujours sans autorisation ainsi que de nous demander de dire que ce bungalow et un lieux pour les bénévoles alors que non ce bungalow lui sert de résidence principale et toujours sans autorisation sur des terrains qui a l'époque ne lui appartient pas je ne sais pas si cela changer aujourd'hui. Dire a longueur de journée que les voisin son des co.... et j'en passe. Faire tourner les quad en plein été sur la carrière en sable pour les enfant mais aussi et surtout pour faire de la poussière du bruit et embêter les voisin . Récupéré des terrain agricole chemins des cailloux pour faire un parking mais aussi une décharge.

Je dit cela pas pour que l association ferme mais pour que le gérant arrête de manipuler tous le monde et que cela change et qu'il arrête de ce cacher derrière cette association.

Contribution 125

« Je suis pour cette association, c'est une belle initiative malheureusement elle est dirigée par une personne violente et dangereuse et en plus qui n est pas en règle avec la loi.

Il faut rétablir la justice et la vérité.

Je souhaite restée anonyme car Mr Dumas a déjà été violent et m a Déjà menacé.

Que justice soit faite »

Contribution 130

« J'attire enfin l'attention sur le modus operandi de personnes liées à l'Association. En ce moment, sur la parcelle AX17 voisine de la parcelle A2S1 faisant l'objet du projet, des constructions sont en cours alors que le permis de construire demandé par M. Dumas responsable technique de l'association Pré de Justin n'a pas été accordé. L'histoire se répéterait elle ? »

observations de la commissaire enquêtrice

L'objet de cette enquête publique n'est pas d'analyser le caractère ou de statuer sur le comportement de M. Xavier Dumas.

Les contributions montrent un état de tension important, qui amène pour le moins à des dérapages verbaux constatables dans les contributions (certaines, en raison du vocabulaire employé n'ont pas été rendues publiques). Les dépôts de plainte et certificats médicaux présentés montrent la gravité des tensions.

Le responsable de l'association "Au Pré de Justin" est présenté comme une personne agressive, et violente s'enrichissant dans l'illégalité. Pour les opposants au projet, en raison du comportement du responsable de l'association "Au Pré de Justin" la croissance de l'association est exponentielle et incontrôlable. De ce fait il leur semble que la régularisation par l'inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ne ferait qu'inciter M. Xavier Dumas à continuer à construire dans l'illégalité, en renforçant positivement ses agissements, comme semblent le prouver des actions menées sur d'autres tènements.

Le responsable de l'association "Au Pré de Justin" est certes, un entrepreneur qui a été très irrégulier en ce qui concerne les procédures en urbanisme. Certains contrôles, lui demandant des mises en conformité de bâtiments (la sellerie, les WC...) l'ont, en quelque sorte, conforté dans cette démarche car la mise en conformité l'obligeait encore à agir sur le bâti alors que le règlement de zone l'interdisait. Le choix de désobéissance de Xavier Dumas peut être critiqué, mais il était la seule possibilité d'assurer l'existence de l'association. Cette pratique lui a peut être donné l'impression qu'il est facile de déjouer le règlement, et renforcé des pratiques de cette nature. C'est ce qu'on peut lire dans certaines des contributions. Même si on ne peut pas négliger l'impact sur le ressenti des opposants, ce n'est pas l'objet de l'enquête publique.

Néanmoins, la seule manière de contrôler cet état de fait, est de créer un cadre légal. Certaines des contributions des opposants le demandent, d'ailleurs. Le STECAL régularise l'association et encadre précisément l'évolution mesurée des constructions existantes et à créer, avec une emprise au sol maximale limitée à 20 %, qui est pratiquement atteinte avec les constructions projetées. Ce qui permet de contenir le développement de l'association "Au Pré de Justin" dans les dimensions du projet actuel. M. Xavier Dumas le sait et a trouvé, dans une autre commune des terrains pour une extension future.

L'inscription d'un STECAL sur le tènement occupé par l'association "Au Pré de Justin" crée donc un cadre, à l'intérieur duquel ce qui est permis et ce qui ne l'est pas devient clair. L'association, dont, d'ailleurs, personne ne conteste l'intérêt, est de ce fait régularisée. Cela peut permettre un apaisement, à croire toutes les contributions des opposants qui demandent le respect des lois. Une fois que sa présence ne peut plus être mise en cause des accords pourront plus facilement être trouvés. Les

structures commerciales annexes, quant à elles, qui sont au centre des oppositions, étant des activités agricoles admises en zone A2 n'ont pas besoin de dérogation. La non-régularisation ou même la disparition de l'association n'entraînerait pas nécessairement la disparition de la ferme pédagogique, des pensions pour chevaux et d'autres activités agricoles de M. Xavier Dumas.

En raison, probablement des irrégularités commises, les Personnes Publiques Associées ont recommandé

- d'être vigilant au dépôt de demandes puis à l'autorisation d'urbanisme pour les constructions nouvelles projetées, ainsi que pour régulariser les constructions existantes.
- d'être vigilant au respect des principes réglementaires des STECAL, en particulier les destinations autorisées ainsi que le coefficient d'emprise au sol.

L'inscription en STECAL, en régularisant et donnant un cadre précis, répond donc au mieux à ce qui est exprimé par les opposants comme craintes pour l'avenir.

5 **Taille critique et fréquentation**

Contribution 104

« Cette association a pris une envergure qui ne lui permet plus de rester dans cette zone. L'espace n'est plus suffisant. La sécurité des utilisateurs et des riverains n'est plus assurée. »

contribution 3

« La taille critique est sans doute le paramètre clef à reconnaître. Le pré de Justin ne gagnerait-t-il pas à être délocalisé pour gagner en valeur et sans créer de telles tensions dans la population. N'est-ce pas cela qu'il faut favoriser et aider ? »

contribution 132

Cette association a atteint sa taille critique à l'endroit où elle est située, à savoir sans accès à la route, et au milieu de résidences. Il y aurait lieu d'envisager pour un développement harmonieux, un autre site plus favorable à son activité.

Les opposants au projet ne se déclarent pas opposés à l'association "Au Pré de Justin", mais aux structures commerciales qui l'accompagnent et qui génèrent de l'affluence.

Cette affluence génère des nuisances et est vécue comme dangereuse et amenant à une perte sensible d'intimité. Ils considèrent que la taille critique est dépassée et que l'association "Au Pré de Justin" devrait s'installer loin de tout comme le préconise la contribution 121 « Faites gérer cette association par un organisme de gestion indépendant et trouvez lui un terrain sans voisins, loin de tout, construisez tout dans la légalité (avec permis de construire) et tout le monde s'en portera mieux. »

Il serait pourtant difficile de réussir un espace inclusif loin de tout. La proximité de la ville, des transports, de la vie de quartier participe à l'inclusion. Et, une fois encore, il faut rappeler que selon les opposants eux mêmes, ce n'est pas la fréquentation de l'association, mais celle des structures commerciales annexes qui, elles, sont en conformité avec le règlement de zone, qui crée la sensation de dépassement du tolérable qu'ils expriment.

contribution 104 - Le nombre d'handicapés par rapport au nombre d'adhérents est dérisoire. (60 sur 750 adhérents annoncés) Si l'activité installée ne concernait que l'équithérapie, cela ne poserait aucun problème. Seulement il y a :

- la ferme et ses visiteurs
- le détournement de chemins de randonnée
- la non gestion des eaux usées et des déchets des animaux
- des constructions sans autorisation ou refusées par l'administration
- des terrains agricoles rendus inexploitablement par des empierrements ou par des décharges sauvages avec des arbres tronçonnés inutilement
- la circulation de chevaux, calèches, quads rue de la brosse déjà très dangereuse avec ses chicanes, des cars scolaires, un trafic de voitures important.
- le stationnement de bus (jusqu'à 2 ou 3 simultanément) sur le trottoir voir la chaussée avec des enfants qui en descendent pour se rendre au Pré de Justin par la rue de la Brosse

Le problème est aggravé par la vente de légumes dit produits localement mais qui arrivent du marché en gros et qui bleuffent les citoyens crédules qui n'y connaissent rien. Ce commerce est encore un trafic de véhicules supplémentaires dans une zone qui sature.

- un terrain chemin des cailloux pour le dressage de chiens encore un activité supplémentaire avec trafic de voitures.

6 **L'accès à l'association "Au Pré de Justin"**

Contribution 94

La voie d'accès est une voie de lotissement privée, les terrains sont enclavés et ne jouissent pas d'accès à la voie publique - la vitesse de certains est très excessive, l'affluence est très importante surtout depuis que la structure n'est plus réservée aux seuls adhérents mais au tout public et ce 7j /7 de 10h à 17h avec droit d'entrée et restauration. L'association ferme même notre voie d'accès par une barrière manuelle afin de dévier les visiteurs le week-end vers des champs avoisinants pour leur permettre de stationner quand le parking prévu est saturé : l'affluence de véhicules est une réalité avec un risque d'accident réel si rien n'est envisagé pour sécuriser.

...

La rue de la brosse est très dangereuse et ne dispose pas de trottoirs permettant la sécurité des piétons : l'affluence de véhicules générée par la ferme de Justine impose que des solutions de sécurisation soit trouvée pour l'intérêt de tous. La voie de lotissement dans son insertion, son affluence, son manque de visibilité constitue un vrai problème dont nous subissons les conséquences mais qui constitue également un risque pour tous ne pouvant être ignoré.

Contribution 137

D'autre part, la sortie de l'impasse est excessivement risquée (pas de visibilité : parking handicapé sur la droite et haie sur la gauche). Vitesse excessive sur la rue de la Brosse, route devenue dangereuse.

D'ailleurs, cela avait été évoqué sur un courrier de l'association du 27/02/2017 "sortie étroite et dangereuse". Ce qui est valable pour les piétons, ce l'est aussi pour les voitures.

Contribution 150

« - la route est effectivement dangereuse on ne peut le nier une fois garés sur le terre-plein par loin de l'entrée, nous avons du marcher entre une murette et des plots et avons été frôlés par un car du Rhône qui bien qu'il y ait un alternat n'a pas ralenti ne voyant personne en face ! et alors là, la ferme n'est pas responsable des chauffards qui passent mais de la sécurisation des visiteurs, par l'accès qu'elle leur donne ! si mon gamin avait été renversé par ledit bus (je salue son chauffeur en passant, un courrier est fait ce jour aux cars du Rhône) j'aurai également alerté la ferme et la métropole puisque la rue est départementale, pour mise en danger d'autrui ! »

observations de la commissaire enquêtrice

Pour se rendre à l'association "Au Pré de Justin" certains véhicules (surtout ceux qui amènent des usagers handicapés) doivent emprunter la voie privée qui dessert le lotissement et qui est soumise à une servitude de passage pour le tènement sur lequel est installée l'association « Au Pré de Justin », la ferme pédagogique et les autres installations. Les opposants au projet considèrent que, malgré les parkings à l'extérieur, le trafic est trop intense pour être supporté par une voie privée.

En cours de cette enquête publique l'association Vericel a obtenu une autorisation d'urbanisme de la fermer par une barrière à badge.

L'accès à l'association « Au Pré de Justin » et aux autres structures est un chemin privé.

L'instructeur n'ayant pas à vérifier la conformité de la demande avec le droit privé, il appartient au droit privé de statuer si cette barrière est compatible avec la servitude de passage dont bénéficie le tènement sur lequel est installée l'association « Au Pré de Justin ».

Le droit de passage y est assuré par une servitude inscrite au cahier des charges du lotissement de M. Vericel, daté du 12 mars 1981.

« article 7

Servitudes particulières

les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer au passage des canalisations d'eau, d'assainissement, d'électricité ou de télécommunications devant, pour des raisons techniques, traverser éventuellement leur lot et aux servitudes qui en résulteront. En particulier, il existe une conduite d'eau d'irrigation appartenant à la S.O.E.I. passant en servitude sur les lots 1 et 4 (voir plan).

De plus, M. Vericel ou ses ayants droit se réservent tout droit de passage sur la voie et de branchements des réseaux à créer. »

Il s'agit d'une question de droit privé sur laquelle les services de la Métropole de Lyon ne peuvent pas agir directement.

L'aménagement programmé du chemin de la Brosse au droit du débouché de cette impasse devra améliorer la sécurité.

Du point de vue de la logique urbaine, l'idéal serait de doubler les entrées avec un autre passage, à partir par exemple de la route du Montellier, mais les terrains étant privés cette solution n'est pas envisageable.

Selon la Métropole de Lyon, le trafic sur cette impasse n'est pas très intense, comme on peut le constater par leur réponse.

observations de la Métropole de Lyon

Concernant le problème d'accès aux locaux de l'association, vous rappelez bien que celui-ci est géré par une servitude privée. L'intégration de cette impasse dans le domaine public de la voirie métropolitaine n'est pas envisageable, car elle ne dessert pas un équipement public. De plus, lors des grandes manifestations de l'association (kermesse annuelle, fête du cheval), des zones de stationnement sont prévues pour le public hors du site (chemin des Cailloux notamment). L'utilisation courante de l'impasse pour accéder au site concerne donc un nombre réduit de véhicules et le trafic de cette impasse est ainsi très inférieur à celui supporté par les voies publiques métropolitaines.

Néanmoins, un aménagement du chemin de la Brosse au droit du débouché de cette impasse a été demandé par la commune à la Métropole dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement.

7

Les opposants se plaignent de l'inondation des terrains

Contribution 161 – (réponse directe à une contribution)

« Comme vous le soulignez, les terrains de l'association sont les premiers victimes des eaux pluviales, étant donné l'installation du nouveau lotissement. Pour en avoir discuté récemment avec les propriétaires, le lotissement a prévu initialement des massifs d'infiltration dans leurs jardins, mais leurs murs empêchent les eaux d'aller dans les jardins. Du coup l'eau s'accumule au niveau de notre parking. Je vous rejoins à ce sujet, il faut trouver une solution en concertation. Il est absolument hallucinant de constater que le discours de Monsieur DUMAS est c'est de la faute des autres Notre habitation se situe en contrebas et au nord des terrains occupés par ce dernier, le fait qu'il les aménage, décaisse, crée des plateaux, carrières a modifié l'absorption des eaux pluviales qui ruissellent sur notre terrain (2 inondations en moins d'un an par plus de 50 cm d'eau) => le nouveau lotissement s'est vu imposé des bacs de rétention (il y a une raison !) mais il est situé au même niveau que notre habitation, c'est-à-dire en dessous des parcelles de Monsieur DUMAS. Cependant, comme aucune déclaration n'a été faite en mairie pour construire et aménager, aucune contrainte n'a été imposée sur ce point. »

Contribution 94

« les travaux générés pour aménager les parcelles et les constructions ont modifié l'écoulement des eaux pluviales et les conséquences sont désastreuses pour nous : nous avons été inondés par plus de 50 cm d'eau 2 fois en moins d'un an alors que ce n'était jamais

arrivé en 30 ans. Notre murette limitant notre propriété et les parcelles louées par Monsieur DUMAS est fréquemment noyée. Il faut donc envisager des solutions (bacs de rétention ou autre) »

observations de la commissaire enquêtrice

La réponse donnée par la Métropole de Lyon est suffisante.

observations de la Métropole de Lyon

Concernant l'écoulement des eaux pluviales, la fiche du STECAL indique que ce sont les règles du chapitre 6 de la partie 1 du règlement du PLU-H qui s'appliquent. Il s'agit plus précisément des paragraphes 6.3.6 (1,2 et 3) qui s'appliquent aux constructions nouvelles. Le problème des inondations des terrains voisins relève de l'article 640 du code civil, qui dispose que « les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. » En l'occurrence, d'après les observations recueillies, des travaux d'aménagement du site de l'association ont bien été entrepris et ont modifié l'écoulement des eaux pluviales, contrairement aux exigences de l'article 640 du code civil.

Il s'agit là aussi d'une question de droit privé.

8

Les opposants se plaignent des nuisances provoquées par les fêtes.

Contribution 94

« les manifestations importantes (kermesses, spectacles équestres, fête du cheval, fête de Noël, chasse aux œufs....) organisées sont multipliées atteignant parfois 3 week-ends au mois de juin, »)

Contribution 132

« manifestations de plus de 1500 personnes en une journée contre lesquelles nous ne nous sommes jamais opposés, composant avec les désagréments causés (accès bloqué du lotissement, rue de la brosse saturée, nuisances sonores...). »

Contribution 161

« Je m'interroge car nos demandes sont : la fermeture le dimanche et la limitations des manifestations à grand public (kermesse, show équestres, fête du cheval) à une par mois afin de concilier nos vies respectives, vous conviendrez que lorsque vous avez 1500 personnes (cf. articles du progrès à cet effet <https://www.leprogres.fr/rhone-69-edition-ouest-lyonnais-/2019/06/02/tous-reunis-pour-la-kermesse-de-l-association-au-pre-de-justin>) en limite de propriété, il est difficile de d'organiser un évènement ou de profiter de son extérieur. Il est évident que compte-tenu de l'intérêt général de l'association, nous acceptons certaines nuisances mais de manière modérée simplement.

...

Nous sommes dans l'impossibilité d'organiser un événement ce jour chez nous car incompatible, ma fille va faire sa communion le 14 juin nous aimerions le faire dans le jardin

mais si Monsieur DUMAS organise la kermesse ou show équestre (3 week-end sur juin de manifestations) ce jour-là, cela sera impossible.... »

observations de la commissaire enquêtrice

Ce problème est hors du sujet de cette enquête publique. Contradictoirement, M. Xavier Dumas affirme (contribution 116) que les fêtes à grande affluence ont lieu seulement deux fois par an, la fête du cheval et la kermesse, et par lettre du 30/01/2017 à M. Le Maire de Charly il fait état de 5 manifestations.

Une médiation sera peut être nécessaire pour régler des problèmes qui n'ont pas de relation directe avec l'aménagement de l'espace.

Si la tension entre les parties diminue, il semble impossible qu'un accord entre voisins sur des dates ne puisse pas être trouvé avec six mois d'avance pour une fête exceptionnelle.

9

Les opposants expriment des inquiétudes pour l'environnement, la faune, la flore.

Contribution 193

Il est sans dire que le projet privé de M. Dumas serait dommageable pour le cadre naturel incluant la faune et la flore, et aussi pour le lieu de promenade de nombreux Charlyrots.

observations de la commissaire enquêtrice

En ce qui concerne la faune, la flore et l'environnement, l'inscription en STECAL pour la régularisation de l'association « Au Pré de Justin » n'est pas de nature à leur porter préjudice, et aucune espèce protégée n'a été recensée sur le tènement.

Propositions faites par les contributions des opposants

1

Délocalisation

Contribution n° 1

« Bref, il est urgent de recentrer l'activité et de la limiter à l'équithérapie sur les parcelles visées par la régularisation en STECAL, association AU PRE DE JUSTIN, mais de ne pas autoriser le développement commercial et tout public que génère la FERME DE JUSTINE qui devrait être implantée sur des parcelles avec accès direct à la voie publique et non limitrophes aux habitations. »

Contribution n° 2

Il faut se rendre sur place au pré de Justin pour se rendre compte d'une part de l'intérêt indéniable qu'apporte cette association à de nombreuses personnes, notamment à celles ayant un handicap. Dans mon environnement familial, un jeune homme est autiste au niveau

maximum, je perçois ce que cela peut apporter. Mais d'autre part il est évident que les personnes qui vivent à proximité de l'association, chemin de la brosse, pâtissent de la promiscuité. On peut être certain que parmi ceux qui habitaient avant l'implantation de l'association à cet endroit, tout comme parmi ceux qui s'y sont installés après le début de son existence, nombreux ont espéré que le respect de la loi s'applique, et que l'association empiète moins sur leur quotidien avec notamment des infrastructures réglementaires, des manifestations réglementaires etc..

Bien vivre ensemble concerne l'association. Elle le propose en permettant à ses adhérents porteur d'un handicap de bénéficier d'une organisation et d'infrastructures. Elle détruit le bien vivre ensemble pour une partie de son entourage.

La taille critique est sans doute le paramètre clef à reconnaître. Le pré de Justin ne gagnerait-t-il pas à être délocalisé ?

Contribution 187

« Pourquoi ne pas trouver un autre lieu plus tranquille, sans gêne pour les riverains et surtout un autre responsable digne de s'occuper de personnes handicapées! »

Contribution 121

« Faites gérer cette association par un organisme de gestion indépendant et trouvez lui un terrain sans voisins, loin de tout, construisez tout dans la légalité (avec permis de construire) et tout le monde s'en portera mieux. »

Observations de la commissaire enquêtrice

La délocalisation de l'association "Au Pré de Justin" ne me semble ni nécessaire, ni opportune.

D'une part, ce ne sont pas les activités de l'association qui, selon les opposants, pose le problème de l'affluence, mais celles des structures annexes qui, elles sont admises dans le zonage de la zone A2.

D'autre part, c'est la symbiose entre les activités, créant des espaces de mixité qui rend l'ensemble inclusif. Comment faire sortir de leur isolement des personnes en situation de handicap si les espaces et activités qui leur sont reversés leur sont exclusifs ? La peur et le rejet s'installent par manque de connaissance. Créer de la mixité est faire un pas vers une société plus inclusive qui réfute la dualité normal/pas normal, personnes avec handicap et personnes sans handicap, et qui s'accepte constituée d'une diversité d'individus, avec une pluralité de besoins, des besoins communs et des besoins particuliers.

2

Élargir le conseil d'administration de l'association "Au Pré de Justin" aux habitants du quartier et à la Mairie de Charly

Contribution 161

« J'attire votre attention, de nouveau, sur la nécessité de prendre en compte l'aspect sécuritaire de l'implantation de Monsieur DUMAS et également des intérêts privés dans ce dossier (l'association est présidé par M. DUMAS Olivier, secrétaire Madame DUMAS, mère,

trésorier, Monsieur DUMAS 3e frère, responsable technique Monsieur Xavier DUMAS, qui réside sur place, est auto-entrepreneur et agriculteur.

Contribution 171

« L'association devrait peut-être intégrer à son bureau ou son AG des gens du quartier, des personnes de la mairie (urbanisme ou autre) pour travailler ensemble et calmer les choses. Souvent les gens se plaignent car ils ne connaissent pas ou se comprennent pas. »

Observations de la commissaire enquêtrice

Cette question est hors de l'objet de cette enquête publique.

Contributions favorables au projet

200 contributions sont favorables au projet

Des 200 contributions, 13 sont des contestations à des contributions déposées.

Des 187 contributions restantes

- 32 sont des témoignages de personnes qui se déclarent parents d'usagers de l'association en situation de handicap
- 5 sont des témoignages d'usagers de l'association en situation de handicap
- 121 contributions font directement référence à l'importance de l'association (ses activités, ses vertus...) pour des personnes en situation de handicap.
- 18 contributions expriment que l'association contribue à l'insertion sociale des personnes en situation de handicap
- 40 contributions louent son impact sur la mixité sociale
- 12 contributions font référence au partage
- 27 contributions trouvent l'association bénéfique (pour les personnes en situation de handicap et/ou pour tous)
- 7 contributions louent la propreté des locaux
- 5 contributions font référence au respect des horaires
- 3 contributions trouvent les parkings appropriés
- 22 contributions font référence au respect du cadre (nature, environnement, voisinage)
- 8 contributions louent le calme
- 5 contributions admirent le fait de l'agriculture péri-urbaine
- 8 contributions considèrent que l'association est un atout (ou chance) pour le quartier, la ville, la région
- 13 contributions considèrent que l'association (ses activités, sa guinguette) permettent un moment de répit pour les parents.
- 15 contributions signalent qu'elle est unique, ou rare dans la région
- 6 contributions louent le fait qu'elle soit proche de la ville, des transports...
- 39 contributions la considèrent accueillante, agréable, professionnelle, bienveillante.

Aucune critique partielle n'est apparue dans les contributions favorables.

L'importance de cette association pour le bien être des usagers en situation de handicap est indéniable, et apparaît autant par les témoignages exprimés que par le nombre d'institutions partenaires.

Elle offre des moments de bien être aux usagers en situation de handicap, et aussi des moments de répit aux parents ou aidants.

Le spectre large d'activités proposées amène la mixité, et favorise, par ce biais, l'intégration. Il est plus facile de comprendre ce qu'on connaît.

De l'analyse des contributions favorables il ressort que c'est bien l'ensemble du dispositif qui est considéré comme faisant partie de fait de l'association, ou du moins de ses avantages et qualités.

Contribution 74

« Ce monsieur parle de l'association, en dissociant la ferme pédagogique, la guinguette, alors que ce n'est qu'une seule entité autour d'un projet commun : le partage, l'entraide, et l'intégration de personnes handicapées. La ferme pédagogique est essentielle tant elle propose des alternatives positives de médiation animale pour les personnes handicapées, tant elle a su créer un lien de rencontre et d'interaction entre les Hommes. La guinguette est un vrai plus dans l'accueil des familles autour d'une boisson chaude, en offrant la possibilité à certains jeunes handicapés de l'association la possibilité de s'ouvrir aux autres en participant au service des boissons, à la cuisine de plat simple issu des produits du jardin... »

C'est en fait l'ensemble, avec les structures commerciales annexes qui, à leur avis, permet l'intégration et la mixité. Ces structures, ainsi que les manifestations, participent ainsi autant à l'intérêt qu'au financement de l'association.

La proximité de l'association "Au Pré de Justin" de la ville (donc aussi des transports) et le fait d'une agriculture péri-urbaine sont aussi remarquables comme des atouts.

Globalement les contributions favorables expriment que l'association doit être pérennisée et même développée. Selon certains témoignages, il semblerait difficile de trouver des activités adaptées.

5.2 Retranscription des contributions

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

N° Obs	N° Contrib	Nom	Date	Observation
1	@2	Line Charly	13/11/2019 15:11:13	<p>Je souhaite, par la voie de cette enquête m'opposer à la création d'une STECAL sur le secteur du bas privas à Charly à des fins de régularisation l'occupation illégale des terrains par Monsieur DUMAS Xavier.</p> <p>Récents riverains de cet agriculteur dans le viseur depuis plus de 3 ans des services de l'urbanisme, ce dernier a continué de développer une structure commerciale associée à une partie associative vidant à proposer des cours d'équithérapie ouverts aux enfants en situation de handicap et aux enfants non porteurs de handicap. cette activité mérité d'être soutenue en tout point par les pouvoirs publics en fournissant les moyens de se développer sans que cela se fasse sur des terrains privés. Pour autant, il ne peut être occulté dans les documents joints à l'enquête, que l'occupation des terrains ne se résume pas exclusivement à cela et c'est sur ce point que nous souhaitons nous élever.</p> <p>En effet, Monsieur DUMAS a développé sur les parcelles qu'il occupe, outre son habitation principale, une ferme pédagogique ouverte de 10h à 17h au tout public et moyennant un prix d'entrée (tarifs différents pour enfant ou adulte, visite guidées...anniversaires...). Cette activité ne saurait être assimilée à l'activité d'équithérapie d'intérêt général proposée, ni y être amalgamée. I</p> <p>C'est sur ce point que repose la discorde, sur l'ouverture de la ferme pédagogique drainant de nombreux véhicules et visiteurs 7j/7, générant de fait énormément de nuisances....</p> <p>Il est relevé, en outre, que les animaux au nombre d'une bonne centaine ne sont pas à distance des habitations et bien que nous les aimions, génèrent des nuisances non négligeables. il est nécessaires de préciser qu'à ce jour aucune mise aux normes concernant le traitement des eaux pluviales n'a été mis en place et les décaissements et aménagements sans aucune autorisation ni mise en conformité réalisés par le locataire des terrains ont conduit aux ruissellements accrus des eaux pluviales générant l'inondation des terrains et habitations situés au nord de la structure.</p> <p>Bien que nous ne soyons pas propriétaires de la voie d'accès reliant la structure à la rue de la brosse, nous souhaitons soulever le fait qu'il nous semble impensable d'autoriser le développement d'une telle activité (ferme pédagogique ouverte au tout public) générant une affluence très importante avec comme seul accès une voie privée de lotissement menant à une rue de la brosse réputée pour sa dangerosité. Nous nous sommes retrouvés bloqués par des cars coincés dans cette voie de lotissement ne pouvant les contenir ou leur permettre de faire demi-tour... quid des accès aux services d'urgence !</p> <p>Pour conclure, il semble évident de soutenir et permettre à</p>

				<p>l'activité d'équithérapie de perdurer par la régularisation des structures liées à cette activité exclusivement sur ces parcelles ou d'autres mises à disposition par les pouvoirs publics, autant que nos impôts servent à cela ! Pour autant cela ne donne pas pour autant l'autorisation de développer une ferme avec une affluence tout public au mépris des riverains et des règles de sécurité publique.</p> <p>IL est relevé de la publicité sur pleator de sites internet pour visiter la ferme (citezkid, wondercity...), de même que Monsieur DUMAS propose des pensions de chevaux moyennant loyer mensuel dans les structures financées et dédiées à l'activité associative...</p> <p>Bref, il est urgent de recentrer l'activité et de la limiter à l'équithérapie sur les parcelles visées par la régularisation en STECAL, association AU PRE DE JUSTIN, mais de ne pas autoriser le développement commercial et tout public que génère la FERME DE JUSTINE qui devrait être implantée sur des parcelles avec accès direct à la voie publique et non limitrophes aux habitations.</p> <p>Compte-tenu de la manipulation de l'opinion publique par Monsieur DUMAS, je préfère rester anonyme mais m'exprimer afin d'éviter toute représailles !</p>
2	@3	Denis Charly	16/11/2019 15:11:52	<p>Bonjour,</p> <p>ci-dessous quelques réflexions qui complètent celles rapportées sur le registre renseigné à Charly le 16/11. La municipalité de Charly soutient le slogan "bien vivre ensemble".</p> <p>Il faut se rendre sur place au pré de Justin pour se rendre compte d'une part de l'intérêt indéniable qu'apporte cette association à de nombreuses personnes, notamment à celles ayant un handicap. Dans mon environnement familial, un jeune homme est autiste au niveau maximum, je perçois ce que cela peut apporter. Mais d'autre part il est évident que les personnes qui vivent à proximité de l'association, chemin de la brosse, pâtissent de la promiscuité. On peut être certain que parmi ceux qui habitaient avant l'implantation de l'association à cet endroit, tout comme parmi ceux qui s'y sont installés après le début de son existence, nombreux ont espéré que le respect de la loi s'applique, et que l'association empiète moins sur leur quotidien avec notamment des infrastructures réglementaires, des manifestations réglementaires etc..</p> <p>Bien vivre ensemble concerne l'association. Elle le propose en permettant à ses adhérents porteur d'un handicap de bénéficier d'une organisation et d'infrastructures. Elle détruit le bien vivre ensemble pour une partie de son entourage. La taille critique est sans doute le paramètre clef à reconnaître. Le pré de Justin ne gagnerait t-il pas à être délocalisé ?</p>

			<p>Bien vivre ensemble.</p> <p>Le chemin du Montellier est un lieu de promenade apprécié des Charlyrots, c'est un espace de nature, de vergers. Depuis que le terrain a été vendu par la mairie à Xavier Dumas, ce sont souvent des chevaux de l'association qui l'occupent, c'est à la fois compréhensible et respectueux de l'espace environnant. Il est évident que le projet de Xavier Dumas d'y faire des constructions va amputer ce secteur. Pourquoi attribuer à Xavier Dumas un permis de construire sur le chemin du Montellier ? En a-t-il la nécessité ? Son projet est-il éligible sous le couvert du changement de PLU ? Est-ce le sens du changement de PLU concernant cette parcelle de répondre au besoin d'un individu ?</p> <p>Vivre ensemble est-ce répondre positivement à une personne ou bien à une collectivité ?</p> <p>En quelque sorte, je pose aussi la question de l'intérêt d'un changement de PLU qui s'étendrait à la propriété de Xavier Dumas chemin du Montellier.</p> <p>Bien vivre ensemble.</p> <p>le schéma proposé par cet avis publique consiste à créditer le fait que l'association représentée largement par Xavier Dumas ait depuis quasiment le début de son existence enfreint la loi. En quelque sorte, un aspect du sujet est clairement de demander aux citoyens de Charly de signer l'acceptation des tricheries, de les cautionner. Cela dépasse l'entendement, ce n'est pas républicain, et en aucun cas une façon de bien vivre ensemble.</p> <p>Par ailleurs, je tiens à rappeler que le vrai projet de Xavier Dumas chemin du Montellier est d'installer une habitation personnelle. Bien évidemment, cet élément n'est pas une pièce du dossier, mais l'intéressé ne s'en cache pas, il suffit de lui demander. Les travaux selon ses propos doivent commencer le 16/12, hors il n'y a pas de permis de construire.</p> <p>Concernant le fait d'accéder à la propriété d'une habitation sur un terrain comme celui-ci, ne voyez vous pas également une injustice, par exemple vis à vis de ceux qui payent un loyer rue de la brosse ? Cela me semble indécent.</p> <p>En résumé.</p> <p>Bien vivre ensemble est le slogan de notre municipalité, de fait apprécié par la majorité de notre population ; Il est aussi positif que de ceux annoncés par l'association, entraide, partage et intégration. Mon analyse est que l'association est positive et doit perdurer, être aidée. Mais également que sa taille est devenue critique et que celle ci n'est pas compatible avec son implantation actuelle rue de la brosse.</p> <p>A ce jour Xavier Dumas a mené son action en enfreignant en permanence la loi. D'un point de vue public, il me semble inconcevable d'accepter de tels agissements. Le projet chemin de Montellier n'est pas acceptable par qu'il continue à favoriser</p>
--	--	--	---

				<p>une personne au dessus des lois.</p> <p>Pour la petite histoire, j'ai personnellement soutenue cette association et Xavier, ma fille a été la première adhérente. J'ai commencé à m'écarter discrètement de Xavier Dumas le jour où il a annexé le pré qui se situe au chemin du Mortellier en face des dernières maisons. Je lui avais suggéré de ne pas le faire sans avoir d'acceptation des propriétaires. Et puis tous ces éléments malsains m'ont définitivement écartés de cette personne. Par contre, si les choses reprenne un cours légal, je reviendrais volontiers et apporterai ma contribution.</p> <p>Cordialement, Denis Granger</p>
3	@5	D.Charly	17/11/2019 16:11:56	<p>Bonjour,</p> <p>ci-dessous quelques réflexions qui complètent celles rapportées sur le registre renseigné à Charly le 16/11. La municipalité de Charly soutient le slogan "bien vivre ensemble".</p> <p>Il faut se rendre sur place au pré de Justin pour se rendre compte d'une part de l'intérêt indéniable qu'apporte cette association à de nombreuses personnes, notamment à celles ayant un handicap. Mais d'autre part il est évident que les personnes qui vivent à proximité de l'association, chemin de la brosse, pâtissent de la promiscuité. On peut être certain que parmi ceux qui habitaient avant l'implantation de l'association à cet endroit, tout comme parmi ceux qui s'y sont installés après le début de son existence, nombreux ont espéré que le respect de la loi s'applique, et que l'association empiète beaucoup moins sur leur quotidien avec notamment des infrastructures réglementaires, des manifestations réglementaires etc..</p> <p>Bien vivre ensemble concerne l'association. Elle le propose en permettant à ses adhérents porteur d'un handicap de bénéficier d'une organisation et d'infrastructures. Elle détruit le bien vivre ensemble pour une partie de son entourage. La taille critique est sans doute le paramètre clef à reconnaître. Le pré de Justin ne gagnerait t-il pas à être délocalisé pour gagner en valeur et sans créer de telles tensions dans la population. N'est-ce pas cela qu'il faut favoriser et aider ?</p> <p>Bien vivre ensemble.</p> <p>Le chemin du Montellier est un lieu de promenade apprécié des Charlyrots, c'est un espace de nature, de vergers. Depuis que le terrain a été vendu par la mairie à Xavier Dumas, ce sont souvent des chevaux de l'association qui l'occupent, c'est à la fois compréhensible et respectueux de l'espace environnant. Il est évident que le projet de Xavier Dumas d'y faire des constructions va amputer ce secteur, déjà largement annexé par différentes activité tels que le stand de ventes de légumes, des parkings, un élevage canin, un chemin piéton de randonnée</p>

				<p>chemin des cailloux a même été dévié par l'association. Par ailleurs, il n'est plus un secret que le vrai projet de Xavier Dumas chemin du Montellier est d'installer son habitation personnelle sur la parcelle chemin du Montellier. Bien évidemment, cet élément n'est pas une pièce du dossier, mais l'intéressé ne s'en cache pas. Les travaux selon ses propos doivent commencer le 16/12. Des dalles ont déjà été coulées, hors il n'y a pas de permis de construire. Encore une fois, le non - respect de la loi, mettre les gens, les politiques et administrations devant le fait accompli est une stratégie inacceptable, vous n'en douterez pas.</p> <p>Concernant le fait d'accéder à la propriété d'une habitation sur un terrain comme celui-ci, ne voyez-vous pas également une certaine injustice, par exemple vis à vis de ceux, rue de la brosse cités ci-dessus et qui payent un loyer ? Cela me semble totalement incorrect, irrespectueux</p> <p>Bien vivre ensemble.</p> <p>le schéma proposé par cet avis publique consiste à créditer le fait que l'association représentée largement par Xavier Dumas ait, à de nombreuses reprises, depuis le début de son existence, enfreint la loi sans aucune conséquence. En quelque sorte, une appréciation du sujet est clairement de demander aux citoyens de Charly de signer l'acceptation des non-respects de la loi, de les cautionner. Cela dépasse l'entendement, ce n'est pas républicain, ni responsable, et en aucun cas une façon de bien vivre ensemble. IL s'avère que le projet chemin du Montellier est dans la continuité de cette démarche.</p> <p>En résumé.</p> <p>Bien vivre ensemble est le slogan de notre municipalité, de fait apprécié par la majorité de notre population ; Il est aussi positif et rassembleur que ceux annoncés par l'association, entre-aide, partage et intégration. Mon analyse est que l'association est positive et doit perdurer, être aidée. Mais également que sa taille est devenue critique et que celle-ci n'est pas compatible avec son implantation actuelle rue de la brosse.</p> <p>De plus, Jusqu'à ce jour son action a été menée en enfreignant souvent la loi. D'un point de vue vie public, il me semble irresponsable d'accepter de tels agissements.</p> <p>Le projet chemin de Montellier n'est pas acceptable par qu'il continue à favoriser la démarche d'être au dessus des lois. Cette association en plus de ces réalisations doit vivre en véhiculant des messages positifs, et non des querelles permanentes. Je pense qu'elle doit gagner en rayonnement en étant délocalisée.</p> <p>Cordialement, D.</p>
4	E6	maeva	18/11/2019 13:11:49	Bonjour,

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>Suite à l'enquête public pour le plan d'urbanisme avec l'association au pré de Justin. L'association au pré de Justin à Charly permet à ma fille de 2 ans et demi diabétique de faire une activité. Cela lui permet de se sentir mieux, apaiser et de réguler sa glycémies. Nous venons de communay pour faire cette activité qui sans cette association ne serait possible pour l'acceptation de la maladie de ma fille avec des risques d'hypoglycémie, de convulsions, malaise ou coma ou d'hyperglycémie.En espérant que vous puissiez faire le nécessaire pour les terrains de cette association afin qu'elle continue d'exister, de perdurer et d'aider les personnes handicapées à se sentir mieux.Cordialement.Maeva Legay06.12.71.58.92</p>
5	@7	François-Régis Lyon	18/11/2019 14:11:20	<p>L'association du Pré de Justin intervient auprès des personnes handicapées en leur proposant des activités physiques adaptées, notamment en lien avec les animaux grâce au centre équestre et à la ferme pédagogique.</p> <p>De plus, elle favorise la mixité et la rencontre des différents publics grâce à ces lieux ouverts à tous.</p> <p>Outre ces activités adaptées, elle encourage également l'insertion sociale et à la revalorisation des personnes handicapées en offrant l'opportunité à celles qui le souhaitent et le peuvent de participer à la vie de l'association et de ces lieux en tant que bénévoles, parfaitement intégrées au milieu des autres bénévoles valides.</p> <p>A ce titre, nous sommes nombreux à soutenir cette proposition de protection des espaces gérés par l'association et la possibilité de développement de ses activités notamment par l'autorisation d'implantation d'équipements dédiés aux activités physiques, animalières et agricoles adaptées.</p>
6	@14	SYLVIE	22/11/2019 08:11:16	<p>L'association Au Pré de Justin est tenue par un jeune et des bénévoles plein de bonne volonté. Elle permet à des personnes en situation de handicap, notamment des personnes autistes, de trouver du réconfort auprès des chevaux et d'autres animaux. Je n'ai jamais vu autant de sourire, d'empathie. Mais également le plaisir de voir et toucher des animaux pour les jeunes enfants avec la ferme de Justin.</p> <p>Les enfants et tous ces jeunes handicapés adorent ces moments passés au Pré.</p> <p>Il est nécessaire pour la bonne continuation de l'association que celle ci soit reconnue.</p> <p>Merci à tous de votre bienveillance à son égard car celle-ci n'apporte que du POSITIF</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

7	@16	Chloé Lyon	22/11/2019 08:11:26	Voici maintenant quelques années que je connais et soutient le pré de Justin. Cette structure à l'esprit familial est au plus proche des humains et de la nature. Les valeurs que l'association porte et incarne aujourd'hui me sont particulièrement précieuses : le partage, l'entraide, l'adaptabilité qu'ils ont l'occasion de transmettre dès le plus jeune âge à travers les sorties scolaires, les stages et les événements festifs organisés tout au long de l'année. Toute l'équipe du pré de Justin est formidable ! Longue vie à l'association!
8	@17	Yann Charly	22/11/2019 08:11:28	Professionnel de santé, j'ai eu l'occasion de visiter l'association du "Pré de Justin". Aujourd'hui, peu d'alternatives thérapeutiques sont proposées à des enfants et adultes atteints de handicap. J'ai trouvé les projets de cette association remarquables pour ces enfants et pour les parents qui trouvent aide et écoute. Il est important que l'association puisse bénéficier d'un accompagnement bienveillant afin qu'elle puisse grandir et continuer son activité reconnue nationalement tout en trouvant le juste compromis avec les riverains. De si beaux projets doivent être valorisés et encadrés humainement, aider l'association à avancer en connaissance des règles à appliquer, souvent si complexes, dans l'apaisement et l'intérêt général.
9	@18	Yohan Saint- Laurent -d'Agny	22/11/2019 08:11:33	L'association au pré de Justin est très importante pour les enfants et permet un développement de l'enfant sain. Le projet est bien réfléchi et ne nuira pas aux voisins. C'est un réel projet important, humain, qui a du sens et bénéfique pour les enfants.
10	@19	Lorene Vourles	22/11/2019 08:11:33	Très belle association prenant soin de ces adhérents ainsi que le public. Cette association aide de nombreuses personnes par son soutien et sa compréhension envers les personnes en statut de handicap. Les animaux sont super bien entretenus et sans aucun danger. On peut y trouver une harmonie y régner. Les installations sont propres. Toujours très bien entretenues. Un petit paradis pour les citoyens qui permet de se ressourcer par son calme et ses partages d'activités. Les horaires d'ouverture sont respectés afin de respecter le voisinage. Tout ceci est très bien mis en œuvre afin d'être dans le respect le plus total entre membre de l'association, les participants, Les animaux et le voisinage. Merci à cette association d'être présente pour le bien de

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>nombreuses personnes. Elle a le mérite d'être encouragée.</p>
11	@20	Alizée Vourles	22/11/2019 08:11:42	<p>L'association au pré de Justin est purement bénéfique pour les enfants. Le bonheur de voir leurs sourires sur ces visages. Cette association met tout son cœur et son temps pour rendre ces enfants heureux et amusés. De plus elle travaille dans le plus grand respect de l'animal. Au pré de Justin n'a aucun effet nuisible sur son voisinage. On retrouve tout le naturel et la sérénité d'une jolie petite ferme et des rires un peu partout.</p>
12	@22	Danielle Mazille	22/11/2019 08:11:53	<p>je soutien le projet je trouve ce projet utile pour les personnes handicapées enfants et adultes handicapés</p>
13	@25	Lucie Mions	22/11/2019 09:11:18	<p>Depuis ses débuts l'association Au pré de Justin accueil un public large et varié. Dans ce public il y a des personnes qui n'ont pas de solution pour l'aspect scolaire, professionnel, activités loisirs.. alors que ces personnes peuvent avoir besoin d'être stimulés pour évoluer et grandir vers l'autonomie et surtout sortir de l'isolement qui les feraient régresser ! . Les activités polyvalentes du Pré de Justin peuvent permettre un temps d'évasion et une sortie d'isolement justement. De plus elles permettent aussi la rencontre avec la diversité extérieure car le public accueilli peut-être porteur d'handicap (physique / psychique) ou non porteur d'handicap, des personnes en difficulté d'autonomie, mais aussi familial.</p> <p>De plus les activités du pré de Justin (ferme pédagogique, activités avec chevaux, jardinage, ...) rappel l'importance du monde organique à travers le contact des animaux et de la terre. Tout le monde dans notre société n'a pas forcément accès à des environnements proche de la nature.</p> <p>D'ailleurs pour ce qui est de l'activité éveil aquatique ! Elle permet d'intégrer des personnes qui en dehors de cette activité là, n'auraient pas forcément accès à la piscine (pour certaines personnes) et aux sensations qu'offre l'immersion dans l'eau.</p> <p>Si vous saviez le nombre de personnes qui remercient l'existence de l'association. Alors il y a certains voisins qui regardent leur nombril et qui ressentent le besoin de contrôler ce qui est extérieur à chez eux. Certains voisins tentent tout pour mettre des bâtons dans les roue de l'association quitte à être dans l'illusion voir le mensonge (clin d'œil à la pseudo salle de port haha). Certains voisins ont pris à partie une personne porteur d'handicap qui se rendait sur l'association. Oui la</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>technique de l'intimidation voir plus, à fait partie des outils de certains voisins. Et sur le public de l'association qui peut concerné des personnes hypersensibles et vulnérables. Mais ça n'éteindra pas la foi de toute les personnes qui œuvrent pour le bien de l'association et son public. Il devrait avoir plus d'association comme celle ci partout en France.</p>
14	@27	Anaïs Charly	22/11/2019 09:11:36	<p>Cette association ne relève que de points positifs pour les personnes accueillis Diverses activités, comme l'équithérapie Pour tout public D'un enfant lambda a un adulte en situation de handicap Il y en a pour tout le monde Sans aucune différence Partage, entraide et coopération Aucune nuisance sonore est entendu si ce n'est le bonheur des personnes accueillis ...!</p>
15	@28	Fatiha Lyon	22/11/2019 09:11:36	<p>L'association permet un accueil de personnes en situation de handicap avec une installation respectant le cadre naturel. Un parking est spécialement aménagé et entraîne de ce fait peu de nuisances. Son maintien est essentiel pour permettre à des enfants, des adolescents, des jeunes adultes de bénéficier d'activités favorisant leur insertion et leur sociabilité...</p>
16	@29	dumas olivier Brignais	22/11/2019 09:11:42	<p>Un endroit merveilleux, rempli de valeurs et ou chacun a sa place</p>
17	@30	Julie Franche ville	22/11/2019 09:11:49	<p>Je viens déposer mon avis concernant le pré de Justin, je trouve que c'est un endroit important pour les enfants et les parents avec diverses activités variées, les installations présentes sont adaptées ce qui n'est pas le cas dans tous les endroits. Je trouve l'endroit particulièrement calme sans nuisance (sonore ou autre) notable. Le personnel est adorable et investi dans l'association.</p>
18	@31	Matthias	22/11/2019 09:11:49	<p>Travaillant en partenariat avec le Pré de Justin depuis quelques années, je peux témoigner du rôle actif primordial qu'il joue auprès des enfants dont j'ai eu ou ai la charge. Éducateur spécialisé dans un hôpital de jour auprès d'enfant atteint d'autisme et/ou de psychose, nous venons à raison d'une demi-journée par semaine, et ce depuis de longues années (quasiment depuis sa création). Nous avons vu des enfants se</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				transformer, s'ouvrir à l'autre, avoir accès à la parole, avoir accès à un apaisement physique et psychique. Cela a été possible grâce au cadre et au travail de grande qualité proposé par le Pré de Justin. Ce genre de lieu d'accueil pour un public spécifique est aussi précieux que rare. J'espère que les enfants pourront en bénéficier encore de longues années.
19	@32	PIERRE-YVES Chapon ost	22/11/2019 10:11:01	<p>Le projet "le Pré de Justin" est un projet global d'inclusion des personnes en situation de handicap par le développement d'activités relevant de l'agriculture en milieu peri-urbain. C'est donc bien non seulement la place et le rôle, dans la ville, de la personne en situation de handicap mais également la place et le rôle de l'agriculture en milieu peri-urbain qui sont ici interrogés :</p> <p>y a-t-il ou non nécessité de mettre en œuvre une ségrégation urbaine, de dégager à la périphérie ces citoyens singuliers, cette activité qui nous est nécessaire pour vivre ?</p> <p>Le projet "pré-de-justin" peut-être analysé au regard de 3 domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - domaine du savoir et de la connaissance sur l'agriculture urbaine et ses nombreuses fonctionnalités (écologique, économique, sociale...) - domaine du savoir-faire, de la pratique. <p>Grâce aux installations de l'association les personnes en situation de handicap peuvent vivre les interactions Homme-Animal.</p> <ul style="list-style-type: none"> - domaine de la compréhension <p>C'est en observant, en s'occupant, en étant au contact d'animaux que s'ancre et se développe une relation au Monde qui parfois fait défaut.</p> <p>Il permet aujourd'hui de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre un projet agricole. - Concilier intégration paysagère et outils de production. - Commercialiser la production en circuit court, en répondant aux besoins du manger local. - Proposer une solution de valorisation d'espaces urbains. - Permettre aux enfants et aux personnes handicapés de découvrir l'agriculture péri-urbaine dans une ferme pédagogique. <p>Le site dispose d'un espace pédagogique accueillant des structures recevant des personnes en situation de handicap. Les aménagements envisagés permettront sans aucune doute d'améliorer plus encore cet accueil</p>
20	@33	Laure Vénissieux	22/11/2019 10:11:17	<p>Professionnelle dans le médico social à Vénissieux, cela fait 2 ans que nous sommes en partenariat avec le pré de Justin (une</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>trentaine d'enfants en ont déjà bénéficié). C'est un endroit ressourçant, qui permet à des jeunes citadins de s'immerger dans un lieu calme, de prendre soin des animaux et d'eux mêmes. Il y a peu d'offres de ce genre dans le Rhône et c'est une réelle ressource pour les jeunes que nous accompagnons, en difficulté d'apprentissage et en société. • Les professionnels du Pré de Justin font tout pour respecter l'environnement, au sens large. Il y a un vrai besoin de développement des activités qui peuvent y être proposés et freiner cette possible évolution serait à déplorer tant ce lieu fait sens pour beaucoup d'entre nous, enfants, adultes, en difficultés ou non.</p> <p>C'est ce genre d'initiatives et de projets qui permettent le vivre ensemble et le respect des autres.</p> <p>Cet établissement mérite le respect qu'il offre et de faciliter son expansion.</p> <p>Merci de votre considération envers mon témoignage, partager par toute l'équipe de professionnels dont je fais partie.</p>
21	@34	Carole Saint-Priest	22/11/2019 10:11:30	<p>Je souhaite par la présente attester de l'intérêt public de l'association Au Pré de Justin et de la nécessité de la mise en place d'un STECAL pour les parcelles concernées, car cette association est la SEULE sur le bassin géographique à proposer des activités adaptées à de nombreux enfants en situation de handicap. Cette association permet également de proposer des temps de répit et est sollicitée tant par les parents que par les institutions, preuve de son rôle majeur au sein de la communauté. Son développement est indispensable pour continuer à réaliser dans de bonnes conditions sa mission auprès des publics vulnérables.</p>
22	@35	Fairouz Brignais	22/11/2019 10:11:52	<p>Le pré de Justin est une association très importante et utile !!!! Les enfants s'y sentent bien et des progrès en sortent !</p>
23	@36	Maana m-Lyon	22/11/2019 11:11:03	<p>Bonjour à tous, J'avoue être très étonné de devoir soutenir un tel projet qui coule de source ! L'être humain voudrait la terre pour lui tout seul ! Et bien non notre paysage ne doit pas être seulement composé d'entreprises, d'immeubles, de villa, de piscine. Il est primordiale de soutenir de tel projet au vu de l'étalement urbain perpétuel qui ronge nos campagnes, des terres cultivables, forêt, lieu de vie d'espèces qui ont malheureusement disparu et merci qui ? A ces amoureux du béton que l'on retrouve dans le comité qui s'acharne à faire disparaître la ferme Au pré de Justin et qui comble de tout essaye de faire passer Xavier comme un Jr Ewing (série de</p>

				<p>Dallas) qui n'aurait qu'un objectif se remplir les poches...honte à vous et même si je peux comprendre que vous souhaitez vivre tranquille à la campagne sans ses inconvénients..., ayez la décence de ne pas calomnier une personne juste pour défendre vos intérêts, vous verrez vous vous sentirez plus propre... On peut dissocier les différents projet de la ferme au pré de Justin : 1) La découverte, la médiation et la pratique de l'équitation 2) la ferme aux animaux 3) Le jardin maraicher et j'espère qu'ils développeront d'autres projets Tout ces projets ont un sens et c'est celui de permettre à tous de garder un contact avec la nature, de promouvoir le vivre ensemble, le développement d'une approche environnementale et sociétale qui ne peu que contribuer à l'éducation d'une nouvelle race humaine si je peu me permettre de le dire ainsi. Une race humaine moins individualiste, qui donne une place commune à toute ces diversités, quel que son soit handicap, son statut social, son milieu culturel, son origine,... Lorsqu'une collègue de travail m'a parlé de ce lieu pour ma fille qui handicapé je me suis empressé d'aller les rencontrer et ce qui m'a frapper c'est la propreté, la beauté de leur installation ! Le calme de l'endroit, les animaux sont très calme, paisible, et quel chance rare de pouvoir rentrer dans les enclos pour partager un moment affectif, de lien avec nos enfants, de connaissance de l'animal. Ça respire la nature et ça fait du bien ! Quand on prend la peine de les rencontrer on ne peu honnêtement contester la sincérité des responsable, des salariés et des bénévoles. Nous n'avons que très peu d'endroits de ce type, nous devrions vu l'état global de la planète et de la mentalité effrayante de nos concitoyens (individualisme, communautarisme en tout genre, violence,...), plutôt les encourager, espérer que ces initiatives se multiplie... Je vous prie de m'excuser pour les fautes de syntaxe et autres car j'ai écrit cette contribution d'un seul jet et avec comme matière, l'amour et le respect que je vous porte tous... Pour finir j'espère bien évidemment que l'intérêt générale l'emportera sur l'intérêt de quelques uns ! Bien à vous, Maanam</p>
24	@37	Safia Beauval Ion	22/11/2019 11:11:03	C'est un lieu convivial où chacun a sa place !
25	@38	AUDREY Vourles	22/11/2019 11:11:12	Humanité, partage, projets pédagogiques, sérieux et dynamisme sont les maîtres mots de cette association. Il est inconcevable d'avoir le moindre doute quant au bien fondé de leur travail et d'imaginer pouvoir empêcher le développement de tout ce que Monsieur DUMAS met en place pour le bien être de toutes personnes et particulièrement des

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				personnes handicapées. Je souhaite vivement que cette association non seulement perdure et plus encore se développe.
26	@39	Claudine	22/11/2019 11:11:13	Il est essentiel qu'une association comme le "pré de Justin" perdure. En effet trop peu d'endroit comme celui-ci existe. C'est très important de pouvoir trouver aux portes de Lyon, une association qui peut apporter autant de bienfait aux personnes en situation de handicap et leur famille. Une bulle d'air en pleine nature quoi demander de mieux!!!
27	@40	marie stella	22/11/2019 11:11:32	le pré de Justin, un lieu de partage où nos enfants deviennent l'espace d'un instant des enfants comme les autres. c'est l'accès à une vie sociale pour les personnes en situation de handicap, cette association fait progresser et participe à l'épanouissement de ses personnes, elle est encadrées par des personnes bienveillantes et compétentes. Au pré de Justin une association indispensable.
28	@41	Franck Lyon	22/11/2019 11:11:39	Le Pré de Justin est un partenaire incontournable des services et établissements d'accompagnement de personnes en situation de handicap lyonnais. Proche de la ville. Il accueille de nombreuses associations avec un savoir-faire véritablement adapté aux besoins des personnes.
29	@42	Olivier Charly	22/11/2019 11:11:53	Quelle belle association ! Beau travail ! Cela part d'un bon fond donc j'adhère ! Personne n'est mis de côté ! Le tout est de se rendre compte de la chance que nous avons d'avoir ce genre d'endroit près de chez nous .
30	@43	Elsa	22/11/2019 11:11:56	Une association humaine, un lieu de partage pour des enfants troublés et en difficultés, pour mélanger les générations et permettre aux jeunes d'aller à la découverte de soi et de leur environnement. Un endroit privilégié et bénéfique pour bon nombre d'entre nous.
31	@44	Denisa Lyon	22/11/2019 12:11:06	Lieu convivial et synonyme de bonheur pour toutes les familles près de Lyon. Toutes les personnes, tous les enfants en situation d'handicap (Comme un membre de ma famille) viennent avec le sourire et envie. Les activités sont très calmes, peu de bruit pour déranger qui que ce soit. Un lieu comme celui-là est très rare à Lyon, il est important de le conserver et de l'améliorer.

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

32	@45	Julie Brignais	22/11/2019 12:11:13	Bonjour j emmène régulièrement mes Filles au pré et c est un endroit très accueillant où peuvent se retrouver les familles les enfants, handicapés ou non. Il faut absolument soutenir leur projet pour qu'ils continuent.
33	@46	OLIVIER	22/11/2019 12:11:27	Le Pré de Justin est une association avec laquelle collabore l'établissement scolaire dont je suis le directeur. Cette association permet à bon nombre de mes élèves, notamment ceux en situation de handicap, de trouver un lieu de réussites et de plaisirs malgré leurs difficultés scolaires. Ils œuvrent à rendre heureux et utiles des enfants en perte d'estime d'eux-mêmes. Leur mission est indispensable au développement humain et social de ces personnes.
34	@47	Sylvie Brignais	22/11/2019 12:11:39	Nous avons fait une sortie au pré de Justin, nous avons passé un agréable moment entourés d'animaux. Le personnel était très accueillants, ils nous ont expliqué qu'ils travaillent surtout auprès de personnes en situation d'handicap. Nous avons trouvé l'initiative remarquable malheureusement très peu de lieux accueillent ces adultes et enfants, lorsque l'on sait l'importance d'avoir des structures adaptées. Nous soutenons cette initiative en espérant que tout soit mis en œuvre pour faire perdurer cette association.
35	@48	Marie Vernais on	22/11/2019 12:11:49	But : faciliter l'accueil des usagers du Pré de Justin (enfants et adultes en situation de Handicap) et optimiser les activités physiques adaptées dont l'équithérapie Moyens : inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 pour les installations du Pré et leur exploitation, afin de préserver les espaces agricoles qui jouxtent les secteurs résidentiels. Cette association est d'une grande aide pour bon nombre d'enfants et d'adultes en situation de handicap. Il faut préserver cela. à Vernaison le 22/11/2019 Marie Di Grandi
36	@49	Natacha	22/11/2019 13:11:21	L'association au Pré de Justin est une bulle d'oxygène pour les personnes en situation de handicap. Heureusement qu'il y a des personnes comme cela pour accompagner ces hommes, femmes et enfants. Les soit disant nuisances !!! Ou sont elles ?

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>Il faudrait que les personnes qui se plaignent soient plus tolérantes et ouvertes .</p> <p>Elles ne sont pas concernées mais si c'était le cas je pense qu'elle serait très heureuses de participer aux diverses activités de cette association.</p> <p>Un grand Merci à eux pour tout ce qu'il font pour les autres</p> <p>.....</p>
37	@50	Lydie La Chapelle-sur-Coise	22/11/2019 14:11:09	<p>UNE HONTE MAIS LES FRANCAIS N ONT ILS QUE CA A FAIRE ??????</p> <p>Comment peut on être aussi co... pour faire construire à côté d'une ferme quand on n aime pas les animaux !!!!!</p> <p>Qui dit aimer un animal c'est aussi accepter que oui y a du bruit oui y a des odeurs.</p> <p>Habitant à la campagne il ne me viendrait pas à l idée d aller enquiquiner le monde à cause de l'épandage et croyez moi ça sent très fort!</p> <p>Il est inacceptable qu'une plainte de ce genre soit enregistrée déjà.</p> <p>Ensuite cet établissement redonne un peu de joie à des personnes en difficulté j'espère que vous-même ou un membre de votre famille ne serez jamais concerné.</p> <p>A quand les villes et les campagnes SANS IDIOTS pour être polie.</p>
38	@52	JANNET H ET LUIS Tassin-la-Demi-Lune	22/11/2019 15:11:07	<p>Le Pré de Justin c'est un endroit où mon enfant et beaucoup d'autres enfants en situation d'handicap, viennent pour s'épanouir, pour trouver un peu de calme et de tranquillité au contact des animaux. Nous n'aurons jamais assez des mots pour remercier toutes les personnes que donne de leur mieux pour que ce projet perdure dans le temps. Il faut leur donner les ressources nécessaires pour qu'il puisse continuer à nous aider dans les meilleurs conditions.</p>
39	@53	Johan Soucieu-en-Jarrest	22/11/2019 15:11:38	<p>Le Pré de Justin est une association qui a pour but d'accompagner des personnes en situation de handicap</p> <p>Trop peu de structures permettent à des jeunes de s'épanouir auprès de diverses activités</p> <p>Le Pré de Justin est connu et reconnu</p> <p>Le travail qui est fait est remarquable grâce à des encadrants de grandes qualités</p> <p>Combien de jeunes se retrouveraient sans rien si une décision défavorable venait à être prise ?</p> <p>Le Pré de Justin est une bouffée d'oxygène pour tous les adhérents</p> <p>Merci pour eux</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

40	@54	Marion Ternay	22/11/2019 16:11:03	<p>But de cette enquête : faciliter l'accueil des usagers du Pré de Justin (enfants et adultes en situation de Handicap) et optimiser les activités physiques adaptées dont l'équithérapie</p> <p>Moyens : inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 pour les installations du Pré de Justin et leur exploitation, afin de préserver les espaces agricoles qui jouxtent les secteurs résidentiels.</p> <p>Madame Laurette WITTNER, Je suis adhérente au pré de Justin depuis deux ans, maman de Zoé, et infirmière dans un IME accueillant des enfants avec handicaps.</p> <p>Zoé n'a pas de handicap (même si nous sommes tous un peu handicapés quand même à divers niveaux) je l'ai inscrite au Pré de Justin pour lui donner plus confiance en elle et la canaliser avec l'aide des chevaux. Elle a fait de gros progrès à ce jour. Quand Zoé arrive au Pré de Justin elle est en joie elle ne raterai pour rien au monde son RDV du Mercredi ou ses stages. Elle s'occupe des animaux, rentre les chevaux, a des responsabilités, apprend du vocabulaire, me fait part de la naissance de bébés, est pleine de boue le sourire aux lèvres.... Elle aide les enfants qui ont des handicaps, leur tient la main , les accompagne. C'est bon pour elle mais aussi pour eux. Quelle joie de la voir s'épanouir et grandir dans la bienveillance et la sérénité. Peut être que nous en aurions tous besoin... J'ai pu rencontrer des parents, des professionnels et me faire une place dans l'association que je suis fière d'avoir rejoint après avoir reçu un super accueil. Tout le monde a le sourire ici. S'il vous plaît laissons le subsister le plus longtemps possible sur le visage de nos enfants et sur le notre. Et tant pis si les habits sont sales, les bottes sont pleines de boue, les animaux font du bruit (on est à la campagne quand même), les voisins sont mécontents (il y en a de partout) -----On a une belle association qui fait du bon boulot donc on va la garder et lui permettre d'aller plus loin !! -----</p> <p>Quelle chance nous avons !! Merci Xavier !!-----</p> <p>Merci à vous, Madame, pour les suites favorables que vous donnerez à ce dossier simple à accepter. Avec mes salutations les plus sincères à TERNAY le 22/11/2019 Marion Chanoux</p>
41	@55	Gaëlle Saint-Ramber	22/11/2019 16:11:32	<p>Maman d'un jeune garçon de 3 ans en situation de handicap. Le pré de Justin est pour nous un lieu qui nous permet d'allier un</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

		t-d'Albon		<p>moment de soin avec plaisir. Aujourd'hui nous avons trouvé là-bas un droit qui permet à notre fils de prendre un moment de plaisir et de se ressourcer au milieu de tout ses soins du quotidien. Quand nous allons là-bas il est pas le même. Il est souriant et enthousiaste. En tant que parents nous pouvons profiter d'un moment de calme. L'équipe est bienveillante et à l'écoute. Les animaux sont dans des enclos sécurisant où les enfants peuvent aller leur rendre visite sans aucun danger. De plus, les bénévoles, animateur sont des personnes diplômées et qui font preuve au quotidien de volonté pour pouvoir continuer à se former. Tout cela est fait dans le respect de l'environnement (voisins, nature, animaux...). Aujourd'hui nous habitons à 45 min de route de cet endroit, mais nous prenons plaisir à nous rendre là-bas car nous savons que notre fils est heureux. En effet, il fait des séances sans ce souci de nous. Aujourd'hui en tant que maman je peux vous dire que la mairie de Charly peut être fière d'avoir un lieu comme celui-ci sur sa commune. Qui prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap chose rare de nos jours. En ayant du matériel adapté et une équipe au top. Et pour finir je dirais que « le handicap n'est pas contagieux l'ignorance oui »</p>
42	@57	Christine	22/11/2019 17:11:05	<p>Cette association et tous ses bénévoles proposent des activités adaptées pour des enfants en situation de handicap. Le terrain est respecté puisque chaque agrandissement a été soumis à autorisation auprès de la mairie !</p> <p>Quant aux nuisances sonores, l'association respecte les horaires de collectivité, même lors d'animation (kermesse, fête du cheval, marché de Noël) le son est arrêté vers 18h30 maximums ! Et le son n'est jamais excessif donc c'est incompréhensible que l'on puisse leur reprocher ça !</p>
43	@62	Laura	22/11/2019 17:11:45	<p>Accompagnant régulièrement des adultes infirmes moteurs cérébraux au Pré de Justin à Charly, je suis particulièrement favorable au STECAL qui permettra d'éviter toutes nuisances pour les voisins et un meilleur confort pour les bénéficiaires de l'équithérapie, de la ferme et du potager.</p> <p>Laura.</p>
44	@63	Dumas Xavier	22/11/2019 17:11:50	<p>En tant que responsable, créateur, et personne visée par différentes calomnies, je souhaite apporter un droit de réponse par rapport aux multiples propos erronés.</p> <p>Pour l'ensemble de mes propos stipulés ci-dessous, je mettrai à disposition au commissaire enquêteur les documents nécessaires confirmant la véracité de mes dires.</p> <p>M. Granger, riverain du Montellier, est connu depuis plusieurs</p>

			<p>années au sein de la municipalité de Charly pour son manque de bienveillance et de discernement lorsqu'il s'agit de projet situé chemin du Montellier. Monsieur Granger avait fait de multiples recours en 2014 contre la commune pour empêcher le village d'installer un skate park pour les jeunes. Le projet a été abandonné. La parcelle agricole m'a été vendue en 2016. Depuis je n'ai pu entamer aucune démarche, en attente du nouveau PLU-H.</p> <p>Au regard du projet de création d'un siège agricole sur la parcelle AX17 chemin du Montellier, M. Granger souhaite émettre son opposition. Ceci étant éclairci, vous comprendrez que ces éléments sont hors sujets car ce registre d'enquête publique concerne d'autres parcelles.</p> <p>Les voisins cités par M. Granger qui « pâtissent de la promiscuité » sont majoritairement des voisins qui soutiennent l'association (cf. registres papiers). Ils espèrent que l'association perdure car ils ont conscience de la préservation des espaces naturelles grâce à sa présence sur les zones agricoles à proximité, et ils ont également conscience de la chance d'avoir une ferme à côté de chez soi.</p> <p>Toutes les manifestations nécessaires et organisées par l'association sont en accord avec les réglementations.</p> <p>M. Granger poursuit, par volonté de dénigrement, en stipulant que j'aurais tout fait sans tenir compte des différentes réglementations.</p> <p>Il est donc important de rappeler tous les contrôles que l'association a reçu depuis 2015 : Direction Sanitaire Vétérinaire (exemple Abris obligatoire pour les animaux, respect tailles des enclos des animaux), Jeunesse et Sport (exemple Plancher dans une sellerie pour les adhérents ou Toilettes adaptées pour les personnes à mobilité réduite et suppression des toilettes sèches comme mis en place initialement), mais aussi contrôle Assainissement, Contrôle Incendie, plus récemment nous avons été contrôlés pour travail dissimulé sur dénonciations calomnieuses.</p> <p>Pour tous ces contrôles, nous sommes en accord avec les réglementations.</p> <p>Pour répondre à ces demandes de mise en conformité, nous ne pouvions pas attendre que le déblocage du PLUH soit révisé car l'association aurait été sous le coup d'une fermeture administrative en 2016. Il fallait donc faire un choix, en sachant que le PLU-H a été déblocqué en Mai dernier (soit 3ans plus tard). Notre priorité était de répondre aux mieux aux différentes prérogatives des administrations, en informant les autorités compétentes de notre difficulté de pouvoir répondre simultanément à toutes les réglementations. C'est là que M. Granger se trompe lorsqu'il évoque une volonté de notre part de ne pas respecter les règles.</p> <p>En tant que responsable, je souhaite dénoncer la manipulation</p>
--	--	--	---

			<p>juridique qui a été faites par certains voisins en utilisant les différentes réglementations non pas pour aider à structurer l'association comme Mme « Line » le prétend, mais pour lui nuire en sachant très bien, en finalité, que respecter toutes les réglementations n'étaient pas possible.</p> <p>Un autre exemple pour montrer la malveillance de ces voisins, M. Hotte, parent de l'association, pourra confirmer mes propos. Nous avons tenté une conciliation avec les voisins en 2016 pour essayer de trouver une énième fois un accord de bon voisinage. Les voisins ont décalé la conciliation, et ont pendant ce temps sollicité la mairie pour poser un portail illégalement pour bloquer l'accès à l'association alors qu'il existe une servitude conventionnelle signée de ces mêmes voisins mais également une servitude légale de passage. Par la suite ils ont pris un avocat pour tenter, par tous les moyens, de nuire à l'association. Ces mêmes voisins qui ont encore récemment saisi le procureur de la république en stipulant qu'« Au pré de Justin, nous aurions installé une salle de musculation pour faire des abdos fessiers, arts martiaux, et une boutique de vêtements...</p> <p>Ces mensonges sont-ils écrits pour aider l'association à se structurer comme le stipule Mme « LINE » ?</p> <p>Toutes ces décisions ont été prises en concertation avec des élus, conscient que toutes les lois ne pouvaient être respectés simultanément car non adaptées à notre projet associatif social, agricole, avec des contraintes sanitaires, vétérinaires. Il fallait donc que l'association se fasse accompagner, avec le soutien plus récent de la ministre du handicap Mme Cluzel, et de Mme Chaix déléguée en charge du handicap à la région Auvergne Rhône Alpes. Tous conscients des contraintes réglementaires qui nécessitent du temps, pour une association qui a vocation à répondre à des besoins humains, avec une croissance très rapide.</p> <p>Concernant l'idée de délocalisation que suggère M. Granger pour se débarrasser de l'association, cette idée a plusieurs fois été étudiée, celle-ci est strictement impossible puisqu'aucun terrain n'est susceptible d'accueillir l'association. Les différents élus locaux, dont M. le maire Claude VIAL en concertation avec la SAFER l'ont confirmé à la métropole de Lyon. La délocalisation est impossible.</p> <p>J'ai pu lire l'avis anonyme de « Line » sur le registre d'enquête publique qui reprend en détails les propos de Mme X, voisine opposante à l'association Au pré de Justin. Elle avait entamée avec d'autres voisins minoritaires prénommés « association Vericel » plusieurs procédures en saisissant le tribunal administratif (notamment concernant la version je cite « commerciale » de l'association). Toutes ces procédures ont été classé sans suite car dénué de fondements. Mme X avait également témoigné sous couvert d'anonymat dans le journal</p>
--	--	--	--

				<p>le progrès du Vendredi 10 mai 2019, suite à la pétition des parents pour défendre l'association, en disant « On en a assez d'entendre que tout ce qu'on veut c'est la disparition de l'association. Bien évidemment c'est faux. Tout ce qu'on veut c'est sa régularisation ». Pourquoi alors s'opposer à la modification en STECAL sur le registre d'enquête publique, alors que ce STECAL est le meilleur et unique outil permettant la régularisation de l'association.</p> <p>L'association Au pré de Justin accueille tous les publics, en priorité les personnes handicapées, dans une volonté d'accueil inclusif. Comment l'accueil inclusif pourrait être possible sans l'ouverture à tous, ou si le projet était délocalisé loin de toutes habitations ? Cette association est et doit rester une richesse pour le quartier, pour l'ensemble des voisins majoritaires qui soutiennent et profitent de la ferme pédagogique, de la réciprocité autour des animaux.</p> <p>Le projet de l'association, c'est également l'auto financement, sans dépendre d'éventuelles subventions de fonctionnement, et c'est donc de trouver des idées de ressources complémentaires pour financer le lieu, les activités, l'encadrement et l'entretien des animaux.</p> <p>L'ouverture de la visite de la ferme pédagogique est donc en parfait accord avec le projet global de l'association, ce qui a bien été pris en compte par le tribunal administratif.</p> <p>Dois-je rappeler que beaucoup de personnes handicapées, souvent avec moins d'autonomie, profitent de la ferme pédagogique pour travailler sur des activités variées de médiation animale (éveil sensoriel, gestion émotionnelle, ...)</p> <p>Par rapport à la détention des animaux, Mme LINE « aime les animaux mais ceux-ci sont trop prêt des maisons », je rappelle que nous avons eu un contrôle sanitaire vétérinaire pour lequel nous avons été déclaré en conformité, en respect du règlement sanitaire départemental qui prend notamment en compte les distances entre les habitations et les différentes races d'animaux.</p> <p>Pour terminer, merci aux très nombreux soutiens de notre belle association, reconnue d'intérêt général, qui a reçu un lauréat coup de cœur national par la fondation Caisse d'Epargne, grâce à l'implication de nombreuses personnes bienveillantes, qui participent à notre belle aventure autour de nos valeurs de partage, d'entraide, et d'intégration. A très vite Au pré de Justin.</p>
45	@65	Gisèle Lyon	22/11/2019 20:11:03	importance de l'association pour les enfants, aucune nuisance pour les voisins, autorisations demandées pour les nouvelles installations et agrandissements.

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

46	@66	Francoise	22/11/2019 20:11:54	<p>But : faciliter l'accueil des usagers du Pré de Justin (enfants et adultes en situation de Handicap) et optimiser les activités physiques adaptées dont l'équithérapie</p> <p>Moyens : inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 pour les installations du Pré et leur exploitation, afin de préserver les espaces agricoles qui jouxtent les secteurs résidentiels.</p> <p>Educatrice spécialisée en charge de jeunes adolescents en situation de handicap, (troubles du comportement et de la personnalité ; Hyperactivité ; Troubles autistiques...) je voudrais témoigner de mon expérience à la ferme du Pré de Justin, et plus particulièrement de l'expérience des jeunes que j'accompagne sur les activités proposées sur le site : La ferme de Justin, c'est à la fois, un lieu simple et magique où les jeunes sont acceptés dans leur différence de façon authentique . Ici, le handicap n'est pas un frein, il est respecté , reconnu (Plusieurs adaptations, matériels pour faciliter l'accès à tous...) . Ici, le handicap n'empêche pas chacun d'apporter sa contribution aux soins apportés aux animaux dans le total respect des règles de l'environnement (nature et animaux)</p> <p>Un lieu valorisant et structurant pour les jeunes . Lieu d'échange et de relation où la médiation avec les animaux, le savoir faire et l'authenticité des soigneurs et de l'ensemble de l'équipe œuvrent "naturellement" de façon totalement positive et thérapeutique.</p> <p>Lieu de découverte, d'expression, d'apaisement, on envie les riverains qui jouissent au quotidien, d'un tel cadre de paix et de verdure .</p> <p>Un lieu à préserver, qu'il est fondamental de valoriser et soutenir : Lieu pédagogique (transmission de savoir), éducatif (respect de valeurs fondamentales) et thérapeutiques (confiance en soi, ouverture à l'autre,,,,) . Bravo et merci !</p>
47	@67	Hervé	22/11/2019 21:11:37	<p>Membre du conseil d'administration de l'Association l'Orchidée (association qui réalise et finance les rêves et projets d'enfants gravement malade depuis 27 ans); j'ai accompagné au moi de juillet 2019 un groupe de 5 familles avec 6 enfants gravement malade (tous suivis à l'IHOPE).</p> <p>Le matin tous ce petit monde a pu approché les animaux de la ferme pédagogique et participer aux soins apportés à ceux ci.</p> <p>L'après-midi fut réserver aux partage sensoriel avec les chevaux, c'est vite devenu un partage émotionnel pour les enfants comme pour les adultes.</p> <p>Le matin, nous avons vu arriver les familles qui portaient la souffrance en eux; au fil de la journée, la joie et le bonheur envahirent les cœurs, alors si pour moi il y a une chose qui compte plus que tout dans ce monde, c'est bien l'amour de l'autre et l'altruisme dont font preuves les membres du pré de</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>Justin.</p> <p>Voir briller des étoiles dans les yeux des enfants et sentir ces parents regonflés pour affronté la maladie, font de vous des êtres meilleurs.</p> <p>Je pense qu'une association comme le Pré de Justin devrait être soutenue par toutes les instances de l'état y compris la reconnaissance d'utilité publique; mais aussi par ceux qui ont des moyens financiers importants.</p> <p>Mr Xavier Dumas est un dirigeant qui se bat au quotidien pour le bien être de l'autre, il apporte chaleur et bienveillance à ceux qui en ont le plus besoin.</p>
48	@68	Chams-ddine Bron	22/11/2019 22:11:46	<p>Lorsque vous découvrez que votre enfant est porteur de handicap, d'autisme le cas présent pour mon enfant, ce n'est pas seulement votre vision du monde qui change, c'est également la vision que le monde a sur vous, le regard qu'il porte sur un cet enfant différent, un regard qui vous fait mal et contre lequel vous ne pouvez rien faire..</p> <p>Ce regard, c'est aussi celui de la société qui ferme ses portes, celles des lieux de loisirs et de sport parmi d'autres...</p> <p>Mais il y a une association dans la région lyonnaise qui a décidé d'ouvrir ses portes à tout le monde, une association dont le regard ne change pas en fonction de l'enfant ou de son handicap: le pré de justin.</p> <p>Cela fait donc 3 ans que mon enfant a le sourire lorsqu'il se rend au pré de justin, qu'il découvre les animaux et se fond dans la nature que l'association lui ouvre.</p> <p>Le pré de Justin, c'est une lueur d'espoir dans la vie des parents d'enfants porteurs de handicap de la région lyonnaise, ne nous enlevez pas cet espoir, celui d'une société qui ne rejettera pas nos enfants.</p> <p>L'association a toujours œuvré dans le respect de chacun et notamment de son voisinage, Autorisez la à faire ce qu'elle fait de mieux:</p> <p>Faire sourire nos enfants.</p> <p>Chams-Ddine BELKHAYAT Papa d'un Enfant autiste et Président de l'association Bleu Network</p>
49	@70	Wan na La Tour-de-Salvagny	23/11/2019 00:11:06	<p>But : faciliter l'accueil des usagers du Pré de Justin (enfants et adultes en situation de Handicap) et optimiser les activités physiques adaptées dont l'équithérapie</p> <p>Moyens : inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 pour les installations du Pré et leur exploitation, afin de préserver les espaces agricoles qui jouxtent les secteurs résidentiels.</p> <p>Bonjour,</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>Je suis maman d'un petit garçon autiste non verbale de 7 ans et demi. Nous sommes adhérent depuis 2016. En tant que parent d'enfant handicapé nous avons déjà tellement de mal à trouver des loisirs ou du sports adaptés aux handicap de nos enfants. Les bénévoles du Pré de Justin accompagne notre petit garçon depuis maintenant 2 ans et demi à la piscine qui grâce à eux mon fils sait presque nager. Et avoir un lieu où nous ne sommes accueilli avec autant de bienveillance et de bonne humeur sans que les gens nous regardent bizarrement car notre enfant fait des choses que des enfants sans handicap ne ferait est un pur bonheur. Nous aimerions avoir plus de structure aussi bien adapté et bienveillant avec les familles touchées par le handicap et leur enfant. De plus il n'y a pas que des personnes porteurs de handicap qui profitent de leur structure. Toutes les personnes sont les bienvenue.</p> <p>Ne pas valider l'inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 pour les installations du Pré et leur exploitation empêchera cette association de continuer ses activités seraient considéré comme de la discrimination. Nos enfants porteurs de handicapes à tous le droit de faire du sport et avoir des loisirs comme tous les autres enfants. Est ce vraiment ça l'inclusion!!!</p>
50	@72	Sandra Vourles	23/11/2019 08:11:35	<p>C'est une association que nous avons découvert il y a maintenant 3 ans, les personnes du centre sont à l'écoute, sont accueillant, sont souriant. Ma fille n'a pas de handicaps mais je soutien cette association car à mes yeux c'est très important car cela peut arriver à n'importe qui d'entre nous et vous seriez très heureux d'avoir une association qui transmette autant de belle valeur à votre enfant qu'il soit en situation d'handicaps ou pas. Je les soutiens pour toute leurs démarches car elle est aimée de beaucoup de monde dans Rhône même si quelques abruti ne peuvent pas comprendre car leur principal intérêt sont « eux » et leurs petits confort! Venez voir dans les yeux de tous les enfants qui viennent au Pré de Justin voir leur sourire sur leur visage désolé mais ça sa n'a pas de prix !!!! J'espère vraiment qu'on arrêtera tout ce cinéma et qu'on les laisse exercer ce qui a de plus beau...</p>
51	@73	René	23/11/2019 10:11:10	<p>Association extraordinaire géré en main de maître par Xavier Dumas et un nombre incroyable de bénévole , association qui apporte bonheur, sourire, joie à tout nos enfants, adultes handicapés, parents et enfants valides grâce à la médiation avec les chevaux et les animaux tout autour , nous sommes tous heureux d'aider l'association, voisins, sportifs de haut niveau, famille qui apporte au village de Charly une vraie valeur ajoutée.</p> <p>Merci à toute l'équipe du pré de nous apporter ce bien être car</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>pour nous parents avec enfants ou adultes handicapés, parfois nous vivons des moments difficiles et chaque visite au pré de Justin c'est des moments de bonheur, de rencontre et de partage.</p> <p>Il serait bien de déclarer l'association d'utilité publique.</p> <p>Merci et longue vie à l'association</p>
52	@74	René Vienne	23/11/2019 10:11:22	Je suis de tout cœur pour le soutien à l'association au pré de Justin
53	@75	Monia	23/11/2019 11:11:47	<p>But : faciliter l'accueil des usagers du Pré de Justin (enfants et adultes en situation de Handicap) et optimiser les activités physiques adaptées dont l'équithérapie</p> <p>Moyens : inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 pour les installations du Pré et leur exploitation, afin de préserver les espaces agricoles qui jouxtent les secteurs résidentiels.</p> <p>Bonjour,</p> <p>Les Associations comme Au pré de Justin se font rares dans le périmètre géographique du Grand Lyon. Nous avons pu inscrire notre fille de 9 ans qui a des troubles autistiques à une activité en dehors de son IME où elle s'épanouit et où elle prend plaisir à partager des moments avec les membres de l'équipe et l'ensemble animaux. L'état d'esprit est vraiment positif car il ne s'agit pas seulement d'accompagner des personnes en situation de handicap. Au Pré de Justin ouvre ses portes à tout le monde et favorise ainsi un environnement propice à la compréhension du handicap, le partage d'expériences grâce à des centres d'intérêts communs : la nature, les animaux, les liens sociaux... C'est vraiment un lieu précieux qu'il convient de préserver et en prendre soin. Pour ce faire, entre autres, pouvoir donner la possibilité à l'association d'établir définitivement des espaces nécessaires à l'accueil du public est vraiment une priorité. L'association garantit déjà aujourd'hui un cadre agréable avec les accès et dispositifs nécessaires mais nous pouvons faire mieux et ce, grâce à la modification du PLU en faveur des projets d'implantation de l'association.</p> <p>Merci par avance de votre contribution. Mme HOT</p>
54	@77	Odile	23/11/2019 14:11:12	<p>Je suis enseignante spécialisée et maman de trois enfants. Ces deux aspects sont importants à prendre en compte dans mon témoignage.</p> <p>J'ai découvert l'association en septembre 2015, alors que mon équipe et moi cherchions des approches alternatives pour créer du lien avec nos élèves autistes.</p> <p>J'ai d'emblée été impressionnée par l'accueil de Xavier et de son équipe. J'ai pu constater à quel point le travail avec les</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>chevaux était bénéfiques pour certains, alors que c'est la présence des animaux de la ferme pédagogiques qui était profitable pour d'autres. Ces deux activités complémentaires étaient très intéressantes pour mes élèves.</p> <p>Le projet de l'association, conforme à la loi de 2005 sur une société inclusive m'a séduit. J'ai décidé de permettre à mes enfants de partager des temps autour des activités de la ferme et autour des chevaux sur les vacances scolaires. Cela leur a permis de développer des valeurs de solidarité, d'entraide et d'acceptation de l'autre dans sa différence. Je me suis alors, dès que possible, rendu disponible en temps que bénévole pour aider cette association.</p> <p>S'il y avait plus de Xavier dans cette société, plus d'hommes de cœur tel que lui, nous arriverions peut-être à bâtir une société inclusive, où chacun aurait sa place. Une société de partage et d'entraide.</p> <p>Et il faudrait sans doute tous méditer sur cette phrase, au cœur de toutes les activités proposées par l'association "la force d'une communauté se mesure dans le bien-être du plus faible de ses membres".</p>
55	@78	Laurence Charly	23/11/2019 14:11:55	<p>Ma famille et moi-même habitons depuis 18 ans à l'adresse : 626 rue de la Brosse à Charly. Nous sommes donc de très proches voisins de l'association "Le pré de Justin". Ainsi notre terrain est limitrophe de la carrière et notre maison se situe à moins de 100 mètres de l'entrée principale.</p> <p>Depuis que l'association "Le pré de Justin" s'est installée près de chez nous, nous n'avons jamais été gênés par sa présence de quelque manière que ce soit. En semaine ou pendant les périodes de vacances, il n'y a aucune nuisance sonore ni liée à la proximité des animaux. Lors des manifestations (kermesses...), il y a une affluence plus importante dans le quartier. Cependant, la création d'un parking supplémentaire à proximité de l'entrée a permis d'éviter le stationnement un peu désordonné de véhicules, ce qui a éliminé toute forme de nuisance pour le voisinage.</p> <p>Je soutiens vivement l'association car elle permet à de nombreux enfants de s'épanouir au contact des animaux. Etant moi-même mère de 4 enfants, je serais très heureuse de trouver une telle structure permettant une activité adaptée si un de mes enfants présentait un handicap. Les membres de l'association sont soucieux de ne pas gêner les personnes vivant à proximité et leur présence a apporté de la vie et de l'activité dans le quartier.</p>
56	@80	Teddy	23/11/2019 19:11:43	<p>Enfin une association qui honore la loi du 11 Février 2005. Une loi qui a pour but de considérer la personne en situation de</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>handicap comme une personne à part entière dans notre société.</p> <p>L'association du pré de Justin offre au personnes en situation de handicap du bien être, des activités, une place dans notre société. C'est une première qui réunit les familles , les institutions, les personnes en situation de handicap.</p> <p>Notre fils sans solutions depuis plusieurs années, par manque de places à beaucoup de chance de participer aux activités dans ce lieu paisible.</p> <p>Il manque aujourd'hui des associations comme celle ci, que celle ci puisse perdurer indéfiniment.</p> <p>Fabulet Teddy Denise Coignoux Maesson Fabulet</p>
57	@81	ChristineCharly	23/11/2019 21:11:43	<p>Pour le bien être du Pré de Justin, il serait vraiment favorable que le terrain passe en constructible "stecal" pour Xavier Dumas.</p>
58	@83	Christophe	23/11/2019 22:11:09	<p>Le pré de Justin est une oasis pour les enfants en difficulté, l'espace de quelque heures ils surmontent leurs handicaps, cela est possible grâce a toute l'équipe du pré de Justin, mais surtout grâce a la détermination de Xavier DUMAS, qui a sacrifié tant de choses pour le bien être d'autrui, l'heure est venue pour la communauté, pour lequel il oeuvre tous les jours, de lui rendre un peu de ce qu'il lui a donné, de lui permettre de souffler un peu de toutes les pressions que les misanthropes, les jaloux chroniques, les handiphobes, etc..... lui donnent a coup de menaces et de coups bas. Peut être que ces derniers préféreraient avoir sous leurs fenêtres une barre d'immeuble, un centre commercial ou même une déchetterie, plutôt que des chèvres et des enfants qui s'amusent.</p> <p>Le pré de Justin est d'utilité publique, l'état doit donner les moyens au pré de Justin de développer ses infrastructures pour le bien être des enfants, des bénévoles et des animaux.</p>
59	@85	Aude	24/11/2019 11:11:51	<p>Le Pré de Justin est un endroit atypique exemplaire qui aspire à la bienveillance, au partage, à l'écoute avec une harmonie notable entre les personnes porteuses d'un handicap et les personnes sans handicap. Une pédagogie de la vie accessible à tout le monde.</p> <p>C'est une association courageuse qui oeuvre pour l'accueil de toute personne en situation de handicap et quel que soit son handicap et qui a besoin de réaliser des aménagements plus adaptés et en conformités. Pour cela, il est nécessaire de lui en faciliter les accès.</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

60	@86	Cyriaque Francheville	24/11/2019 18:11:31	<p>Le Pré de Justin est une association si rare en France. Après plusieurs années de recherche, notre fils pratique enfin le sport dans une association adaptée à son handicap et à son âge. Cela lui permet de se développer et de prendre confiance en lui. Nous avons constaté des évolutions spectaculaires depuis qu'il pratique le sport avec d'autres enfants et l'équipe du Pré de Justin.</p> <p>Nous soutenons cette association dans son développement qui passe par l'inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 et permettre de leur fournir les moyens afin de répondre aux besoins des enfants.</p> <p>Sans aucun doute, l'équipe du Pré de Justin, qui lutte au quotidien pour l'insertion des enfants différents, saura réaliser le développement de l'association tout en respectant ses voisins et l'environnement.</p>
61	@87	Olivier Caluire-et-Cuire	25/11/2019 07:11:06	<p>Nous sommes les parents d'une petite fille de 13 ans qui a connu le Pré de Justin à ses débuts ainsi que son évolution vers un lieu dynamique, où se côtoient, dans la bonne humeur, adultes et enfants, avec ou sans handicap.</p> <p>Le Pré de Justin fait partie de ses rares associations (dans notre région) à proposer un panel varié d'activités adaptées.</p>
62	@88	Christine Oullins	25/11/2019 08:11:10	<p>Le handicap fait peur. Le handicap mental terrorise !! Le pré de Justin offre à nos jeunes une bouffée d'oxygène et à leurs parents quelques instants de répit, d'échanges et de convivialité.</p> <p>Un grand merci à tous les bénévoles. Christine (maman de Lionel, adulte porteur de trisomie 21)</p>
63	@90	M.et Mme. S Charly	25/11/2019 15:11:44	<p>Cette association propose des activités adaptées à tous, dans la bonne humeur et la convivialité. Il faut absolument lui faciliter l'accueil des usagers et non pas lui mettre des bâtons dans les roues !</p> <p>Ce genre d'initiative sont rares dans le secteur, et quelles meilleures valeurs que de vouloir fédérer des enfants, tous différents, qui s'épanouissent auprès des animaux, et de surcroît dans un magnifique endroit où la campagne se fait rare !</p> <p>cela n'apporte que du bien, de la tolérance et de la bienveillance.</p> <p>N'est ce pas justement ce que l'état devrait encourager comme initiative ?!</p> <p>je la soutiens dans son développement, qui passe par l'inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 et</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				permettre de leur fournir les moyens afin de répondre aux besoins des enfants. Pour Xavier Dumas
64	@91	agnes	25/11/2019 16:11:25	Depuis 2016, l'association Au Pré de JUSTIN répond à toutes les demandes pour se mettre aux normes. Concernant certaines implantations il est nécessaire que cette zone passe en STECAL conformément aux règles d'urbanisme. Je n'envisage pas que l'on puisse mettre en péril cette association qui fait tant de gens heureux de s'y retrouver, aussi bien en individuel, que en structure gérante du handicap. Le "STECAL" est le seul moyen de pérenniser Au Pré de Justin pour la grande joie de ses adhérents.
65	E92	Delphine.	25/11/2019 16:11:34	Bonjour, La métropole de Lyon a voté le changement de Plan Local d'Urbanisme pour certaines parcelles de l'association Au près de Justin située dans la commune de Charly. Pour valider ce changement de certaines parcelles de l'association en zone STECAL, un commissaire enquêteur a été saisi. En tant que citoyenne et membre de l'association, je souhaite apporter mon témoignage et mon soutien au passage en zone STECAL. Ma fille Chloé à 13 ans et souffre d'un handicap moteur important. Grâce à l'association, Chloé a la possibilité de faire de la médiation cheval tous les mercredis à Charly depuis 2 ans. Au delà des biens faits de la relation avec l'animal et le cadre très bienveillant dans lequel elle est accueillie, cette activité extra-scolaire est la seule que je puisse offrir à ma fille. Aucune autre association sportive ou culturelle n'a accepté de l'inscrire. L'association Au près de Justin accueille tous les enfants sans distinction, elle fait du bien à de nombreuses familles auxquelles elle apporte du répit. L'aménagement des parcelles permettrait à l'association d'augmenter cette accessibilité et de proposer plus de confort et de possibilités aux enfants. Il est important pour tous de soutenir ce type d'initiatives et d'aménagements dans nos communes. Je vous remercie de votre écoute. Cordialement, Delphine Lafoy-Escudier
66	@93	François Villere	25/11/2019 16:11:54	J'estime que le pré de Justin est une association d'utilité publique...elle permet à des enfants et des familles parfois sûrement touchés dans leur parcours de vie de trouver un répit au contact de la nature et de gens humains bienveillants et formés pour l'accueil ...je suis sûr que vous donnerez les moyens à cette association qui favorise l'inclusion de poursuivre son activité et de s'inscrire dans le temps Cordialement

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

67	@94	Valérie	25/11/2019 18:11:17	<p>Bonjour ,</p> <p>Je suis adhérente depuis la création de l' association . Je suis une personne handicapée moteur, je me déplace en fauteuil roulant .</p> <p>Sa proximité me permet une ouverture sur l' extérieur et de garder un lien social . Grâce aux chevaux je ressens du bien - être et le mouvement est facilité . L' accueil est chaleureux . Ce lieu est indispensable pour moi car il me permet d' avoir des échanges et des souvenirs .</p>
68	@95	claire et jean-pierre Saint-Priest	25/11/2019 20:11:14	<p>But : faciliter l'accueil des usagers du Pré de Justin (enfants et adultes en situation de Handicap) et optimiser les activités physiques adaptées dont l'équithérapie</p> <p>Moyens : inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 pour les installations du Pré et leur exploitation, afin de préserver les espaces agricoles qui jouxtent les secteurs résidentiels.</p> <p>Notre fille bénéficie des activités du pré de Justin depuis 5 ans: lieu de loisir et d'apprentissage adaptés. Les séances autour de l'équitation adaptée sont un temps de plaisir, d'apaisement pour elle, et pour nous parents le plaisir de la voir évoluer sans qu'un regard de jugement se pose sur elle. L'emplacement est idéal pour elle, au bon air, dans un environnement encore préservé.</p> <p>Le travail d'accueil mené par l'association est impressionnant pour les personnes en situation des handicap et leurs aidants. ils proposent un soutien à la fonction parentale en proposant un répit pendant la prise en charge.</p>
69	@96	Mélessandre Lyon	25/11/2019 21:11:14	<p>Bonsoir, en ma qualité d'avocat et à titre personnel j'ai été amenée à connaître le pré de Justin et son Président que je ne peux que soutenir dans leurs actions tant elles sont nobles ! J'ai été très surprise d'apprendre les difficultés posées par certains voisins de cette association au grand cœur, plus soucieuse d'aider que de déranger. Le Président étant investi de la mission de la faire perdurer, j'ai aussi été témoins de son attention à faire en sorte que les choses se passent au mieux. Je souhaite au Pré de Justin tout mes encouragements et aux enfants encore pleins de sourires et de rires !</p>
70	@97	Marie	25/11/2019 21:11:46	<p>Je n'ai qu'une pensée; comment donner raison à de la Voisinage malveillante qui œuvre contre une association bienveillante ouverte à tous, porteur d'un handicap ou non ?!!!!</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>Mais dans quel monde égoïste vivons nous ? Les citoyens qui veulent vivre à la campagne mais qui ne supportent pas les animaux, les mouches ou encore la promiscuité avec une belle association comme le pré de Justin..mais prenez votre argent maudit, vos avocats et allez faire construire ailleurs ! Arrêtons de donner raison aux personnes malveillante et assumons un peu notre bienveillance bon sang. Oui, bien sur que nous soutenons le pré de Justin !</p>
71	@99	Laure	26/11/2019 00:11:46	<p>Le Pré a une âme le Pré a un cœur le Pré répond à un besoin le Pré est juste... une évidence. Fidèles au Pré de Justin depuis sa création, nous avons vu l'association asseoir son projet de façon harmonieuse au fil des ans, sans jamais trahir son identité et ses valeurs. Les équipements, majoritairement en bois, s'intègrent parfaitement à ce cadre champêtre et apaisant, tout en répondant aux besoins sanitaires des pensionnaires de La ferme ainsi qu'à la diversification des activités proposées autour du soin, de la nature et des animaux. Xavier Dumas et son équipe s'adaptent au rythme et aux déficiences de leurs adhérents fragiles, afin que chacun trouve sa place et s'épanouisse dans ce lieu ouvert à tous. Le Pré est un modèle d'intégration. Le Pré rayonne car il délivre si naturellement son message de tolérance. Le Pré est un phénomène, dans le sens où il a surpris par sa spécificité, son caractère innovant et l'engouement qu'il a suscité. Entreprenant et ingénieux, Xavier Dumas a su s'entourer pour prendre une longueur d'avance. Le Pré de Justin est une réussite incontestée, mais il est aujourd'hui en décalage par rapport au PLU – H Pouvait-il en être autrement ? L'enquête publique nous donne la parole. Le Pré de Justin œuvre au quotidien pour une noble cause ; alors OUI, il est nécessaire d'inscrire un STECAL et une OAP en zone A2S1 pour les installations du Pré et leur exploitation, afin d'optimiser les activités physiques adaptées tout en préservant les espaces agricoles qui jouxtent les secteurs résidentiels.</p>
72	@100	Stephanie Oullins	26/11/2019 12:11:07	<p>Bonjour, mon fils porteur de handicap vient depuis plusieurs années à l'association du pré de Justin. Il m'a été difficile de trouver une association adaptée aux besoins de mon fils. Il n'y avait pas tous ces problèmes avant que certaines personnes</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>emménagent à proximité de l'association. Comment peut on causer autant de problème à l'association sachant tout ce que mr Dumas à mis en place dans les règles et dans les normes pour accueillir nos enfants. D'autant plus il est difficile de trouver des associations adaptées. On voit que ces personnes ne sont pas concerner par cette situation et que c'est que leur bien être qui compte. Comment peut on agresser des parents et leurs enfants qui viennent en séance. Comment peut on être autant procédurier et dans quel intérêt ? On parle tout de même d'une association adaptée mais où va ton !!! En tant que maman, je trouve ces agissements intolérables. L'association ce démène afin d'adapter au mieux la situation de chacun. Mon fils est heureux avant pendant et après chaque séance. J'ai juste un mot à dire MERCI !!! Merci au pré de Justin d'être là pour nos enfants !!! Et que ces personnes malveillantes comprennent enfin la situation de handicap et des besoins que l'ont puissent avoir afin d'accéder le plus simplement vers possible à l'association.</p>
73	@101	Christia n	26/11/2019 12:11:07	<p>Je m'oppose à la création d'un STECAL sur les parcelles louées à Mr Xavier Dumas situé 519 rue de la brosse à Charly. A l'origine (il y a 35 ANS) ces parcelles étaient enclavées et servaient à un agriculteur pour entretenir ses vergers et ramasser ces fruits. La voie servant au passage de ces parcelles est une voie privée, appartenant en indivision aux 5 villas afin de les desservir. Il y a un droit de passage sur cette voie. Le problème actuel est que cette dernière n'est plus utilisée par un agriculteur, mais par l'association le Pré de Justin, la Ferme de Justine, la Guinguette, les propriétaires de chevaux en pension, des vans, des cars amenant les scolaires, etc.... générant environ 120 à 150 passages de véhicules par jour, pas toujours respectueux des biens d'autrui. (panneau de stationnement vandalisés etc...) D'autre part toutes les constructions effectuées par l'association ont été faites sans aucune autorisation, ni permis de construire. Aujourd'hui la Métropole de Lyon voudrait régulariser l'ensemble de ces constructions (rajoutant au passage 5 mobiles homes et un manège plus grand) en modifiant le PLU-H en STECAL pour des intérêts privés. Nous sommes citoyens de Charly au même titre que les autres, et vous devez faire respecter les règles d'urbanisme applicables sur des terres agricoles afin de ne pas faire de discrimination entre les habitants de la commune. Il faut savoir que nous n'avons jamais été contre qu'une association de handicapés soit installée à nos cotés. D'ailleurs plusieurs propriétaires voisins de l'association ont aidé celle-ci au démarrage en lui fournissant gracieusement l'eau et</p>

				<p>l'électricité pendant plusieurs mois.</p> <p>Lorsque Mr Xavier Dumas nous a demandé de se raccorder sur notre réseau, nous lui avons donné notre accord par écrit. A cette époque, en novembre 2015, nous avons eu une réunion avec Mr Xavier Dumas et ce dernier nous avait indiqué que son association avait pris suffisamment d'importance, et qu'il ne comptait pas la développer davantage. Sauf un manège qui devait se construire sur la parcelle du Montellier, afin de ne pas nous gêner. Nous voyons le résultat aujourd'hui. Et de plus, il veut l'agrandir au même endroit.</p> <p>Mais depuis qu'il s'est raccordé à notre réseau, il a développé des activités tous publics, lesquelles ont largement pris le dessus sur le handicap, générant de nombreux passages répétés de véhicules et nuisances de toutes sortes. Sans parler de l'entretien de la route qui nous incombe, et qui se dégrade de jour en jour. Cette route n'a pas été conçu pour un passage intensif, mais simplement pour desservir cinq villas.</p> <p>Vous comprendrez dans ces conditions qu'il nous est difficile d'admettre une régularisation de ces constructions illégales par un STECAL, lequel avait déjà été rejeter par la Métropole en mai 2019.</p> <p>Les personnes de la Métropole décisionnaires dans ce dossier ne peuvent ignorer aussi le voisinage, lequel n'a jamais été contacté, et cela malgré un jugement du tribunal administratif reconnaissant l'illégalités des constructions.</p> <p>Que l'association pour handicapés demeure à cet endroit, nous n'y avons jamais été opposé, contrairement à ce que certains veulent faire croire, mais le reste des activités commerciales doivent êtres déménagées ailleurs mais pas restées dans une zone résidentielle, dont les terrains ont été acquis au prix fort par l'ensemble des résidents de proximité.</p> <p>Si l'association avait été correcte avec nous au lieu de nous insulter sur Facebook, nous n'en serions pas là aujourd'hui.</p> <p>Mais au contraire elle a manipulé ses adhérents en les remontant contre nous.</p>
74	@102	Line Charly	26/11/2019 13:11:34	<p>Je m'apprête à émettre mon soutien pour la mise en place du STECAL et pour aider l'association à continuer sa belle aventure quand je tombe sur la dernière contribution de M. Degueurce, qui n'est qu'un tissu de mensonges et de calomnies.</p> <p>Ces personnes sont d'une malveillance sans limites.</p> <p>Ce monsieur parle de l'association, en dissociant la ferme pédagogique, la guinguette, alors que ce n'est qu'une seule entité autour d'un projet commun : le partage, l'entraide, et l'intégration de personnes handicapées. La ferme pédagogique est essentielle tant elle propose des alternatives positives de médiation animale pour les personnes handicapées, tant elle a su créer un lien de rencontre et d'interaction entre les</p>

			<p>Hommes. La guinguette est un vrai plus dans l'accueil des familles autour d'une boisson chaude, en offrant la possibilité à certains jeunes handicapés de l'association la possibilité de s'ouvrir aux autres en participant au service des boissons, à la cuisine de plat simple issu des produits du jardin...</p> <p>M. Degueurce parle de 150 véhicules qui passent par jour ? Alors que l'association accueille 9 groupes d'handicapés par jour en moyenne en semaine, et une centaine d'adhérents sur les Mercredis ou Samedis qui pour certains se garent à l'extérieur sur demande de M. Dumas pour encore une fois limiter les nuisances...</p> <p>M. Degueurce stipule que l'activité prépondérante du pré de Justin c'est une activité commerciale... mais sortez de chez vous et ouvrez vos yeux et surtout vos cœurs...</p> <p>Les adhérents du pré de Justin qui vandalisent vos panneaux... alors que ces panneaux ont été cassés le lendemain d'une tempête de vent qui avait cassé beaucoup de choses dans le quartier...</p> <p>Il parle de voisins qui ont aidé, effectivement ce couple de voisins ne sont plus des voisins de l'association, et qu'elle affreuse nouvelle car depuis qu'ils ont déménagés en 2015, les problèmes pour l'association ont commencé... et ce n'est certainement pas le fruit du hasard, la remplaçante étant une affreuse procédurière malveillante qui vous a emmener dans d'affreuses démarches, la dernière étant de raconter de GROS MENSONGES (Salle de Musculation Au pré de Justin, Boutique de vêtements, Arts Martiaux dans une zone agricole ?) au procureur de la république pour envoyer des officiers de police judiciaire pour travail dissimulé dans l'association!</p> <p>M. Degueurce devrait relire avant d'écrire, il met que M. Dumas est locataire des parcelles, que le passage est utilisé pour une association et non plus pour un seul agriculteur comme il y a 35 ans, et après il met que la métropole voudrait valider une modification du PLU en STECAL pour les intérêts privés de M. Dumas agriculteur. Où est la cohérence dans vos propos ? Vous détournez les éléments pour nuire à l'ensemble...</p> <p>Cela fait beaucoup d'éléments mensongers pour nuire sur un registre publique, ce qui se définit par de la dénonciation calomnieuse. Heureusement que M. Dumas est quelqu'un de déterminé, de soutenu, et que de nombreuses personnes dont je fais partis peuvent témoigner de la loyauté dont il a toujours fait preuve, malgré le harcèlement que vous menez à son encontre depuis maintenant trop longtemps.</p> <p>Je préfère rester anonyme étant donné l'agressivité dont certains voisins malveillants largement minoritaires ont pu faire preuve auprès de parents, sans parler de la violence physique intenté sur notre responsable M. Dumas.</p> <p>Longue vie à l'association, et à tout le bonheur qu'elle offre au</p>
--	--	--	---

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				quartier, aux adhérents...
75	@103	Granger Denis Charly	26/11/2019 20:11:47	Après d'instructifs et constructifs échanges avec Xavier Dumas, je suis favorable au Stecal. Belle vie à cette belle association. Denis Granger
76	@104	Louis	27/11/2019 10:11:30	Je souhaite m'exprimer en tant que anciens bénévole de l'association . L'association en elle même et une très bonne choses pour les personnes en situations handicap mais le responsables de l'association et un manipulateur qui ce cache derrière cette association. Ancien bénévole de cette association j'ai pue entendre et voir beaucoup de chose . (demander a un bénévole d'aller ouvrir le portails des ânes qui ce trouvais a proximité du pré pour que les ânes sorte de leur parc pour pouvoir mètre la pression sur le propriétaire juste pour pouvoir récupérer le terrains et cela a plusieurs reprise dont une fois avec mr dumas xavier, nous monter la tête contre les voisin quand plus rien aller entre eux alors que ces même voisin nous prêtait électricité pour les manifestations ou les travaux. Monter des abris pour les animaux sans demander l'autorisation ou même monter un abris pour son bungalow tous en scellant au béton les poteau toujours sans autorisation ainsi que de nous demander de dire que ce bungalow et un lieux pour les bénévoles alors que non ce bungalow lui sert de résidence principale et toujours sans autorisation sur des terrains qui a l'époque ne lui appartient pas je ne sais pas si cela changer aujourd'hui. Dire a longueur de journée que les voisin son des co.... et j'en passe. Faire tourner les quad en plein été sur la carrière en sable pour les enfant mais aussi et surtout pour faire de la poussière du bruit et embêter les voisin . Récupéré des terrain agricole chemins des cailloux pour faire un parking mais aussi une décharge. Je dit cela pas pour que l association ferme mais pour que le gérant arrête de manipuler tous le monde et que cela change et qu'il arrête de ce cacher derrière cette association.
77	@105	LOUIS Charly	27/11/2019 11:11:08	Trop c est trop.. Je me permets de réagir car ce que je viens de lire me met hors de moi.. Cher Louis, soit disant ancien adhérent, que je ne connais pas malgré 4 ans de bénévolat au pré... Regarde toi dans une glace quand tu oses écrire cela... A tout ceux qui bavent sur le pré et son responsable, je vous souhaite vraiment de ne jamais avoir de soucis dans vos vies (qui doivent bien tristes pour que perdiez tant de temps à vous acharner..) car à ce moment là vous serez bien content de trouver le pré...

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>La nature humaine est bien triste.. Bravo Xavier et toute son équipe pour tout ce que vous faites.. Chaque personne devrait venir une journée pour voir, ça les ferait taire... Mais C est bien plus facile de se cacher derrière un écran.. Je signerais LOUIS, et je rajouterais, ancien bénévole.. Tellement facile..</p>
78	@106	Maxime Chapon ost	27/11/2019 12:11:01	<p>Oui désolé le louis cettai juste pour éviter d'avoir des représailles vue que c'est très courants maintenant. 4 ans que tu est dans l'association donc 4 ans que tu profite de la carrière que l'on vous a fait et normal car je suis partie il y a 4ans avec ma femme la co-fondatrice de l'association qui etait salarié et qui a arrêter car ca ce passé mal . . Si ce que je dit derange autant ces que vous voulez pas entendre la vérité. Je dit la stricte vérité. Bref ce n'est pas l'endroitje pense pour avoir un debat comme celui-ci. Si vous avez un problème je reste a votre disposition xavier a mon numerot est ca evitera qu'il derange ma belle soeur avec ces petit message</p>
79	@107	Dumas Xavier	27/11/2019 12:11:57	<p>Bonjour Maxime, J'ai contacté Emilie car ce que tu as voulu décrire anonymement, ce sont tes idées, que je n'ai jamais cautionné, et tu sais bien pourquoi. Facile donc de savoir que c'était toi, par contre difficile de comprendre tes motivations, et pour reprendre tes propos, ce n'est pas le support adapté pour émettre ce genre de débat. Ce registre publique concerne une enquête pour une modification du PLU. Aucun lien avec ma personne, que tu vises, par rancune, car j'ai dû prendre des décisions à votre encontre dans le cadre de l'association en 2015. D'ailleurs cela montre peut être les limites de ce genre d'enquête publique... Ce genre de mensonges sur la place publique se définit par de la calomnie. Je ne pouvais rester sans réponse, sachant éperdument qu'ils venaient de toi. Par respect pour l'association, tu n'aurais pas dû agir ainsi. N'étant pas rancunier pour ma part, je vous souhaite bonne continuation dans vos projets agricoles. Xavier</p>
80	@109	Damien Charly	27/11/2019 15:11:43	<p>La décision qui sera prise pour autoriser ou non la création du STECAL se fera suite aux recommandations qui seront faites par le Commissaire Enquêteur. Ce STECAL concerne uniquement l'association et non Mr Xavier DUMAS, lequel a un statut d'agriculteur, et il n'est pas le responsable de l'association.</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>Cette association loi 1901 a un Président , et un bureau, qui sont des obligations pour pouvoir créer une association loi 1901.</p> <p>La création de cette association a eu lieu en 2011, mais une modification de son objet a été faite en 2012, dans laquelle le mot "équithérapie " n'est plus présent.</p> <p>Si ce STECAL est accepté sur les parcelles concernées, il ne sera pas sans règles, pour cela veuillez vous reporter au courrier du Préfet, dans lequel il indique les obligations qui devront être respectées.</p> <p>En espérant que ces précisions apporteront un plus à la connaissance de chacun.</p>
81	@110	Regis Vourles	27/11/2019 19:11:22	<p>Quelques précisions s'imposent !</p> <p>Je resterai anonyme, par peur des représailles ! Qu'il en déplaie à LINE / LOUIS même si je sais qui se cache derrière eux !</p> <p>Car en effet des représailles j'en ai déjà subies ! Et ce n'est pas un secret dans cette commune.</p> <p>Je suis propriétaire de terrains sur cette commune et je voudrais bénéficier moi aussi de quelques passe-droits.</p> <p>Monsieur DUMAS a fait n'importe quoi depuis des années en matière d'urbanisme (certains terrains agricoles loués sont mêmes devenus des décharges à ciel ouvert ou des parking cf. chemin des cailloux) malgré les avertissements de la Mairie et maintenant c'est une victime et on va régulariser.</p> <p>Messieurs les élus et vous les grandes instances, quel message renvoyez-vous ?</p> <p>Aujourd'hui, on construit et après on demande un STECAL parce que finalement on n'avait pas le droit de faire compte-tenu de la nature agricole des terrains ?</p> <p>Les terrains visés par ce STECAL, sont loués par monsieur DUMAS il me semble et non pas par cette belle association.</p> <p>Ces mêmes terrains sont ensuite sous loué à l'association, donc le résultat finalement revient aux deux !</p> <p>Il y a peut-être un peu d'intérêts personnel dans tout cela car les structures que le STECAL pourrait régulariser, servent aussi aux clients de monsieur DUMAS pour ces pensions de chevaux et autres!</p> <p>Idéal en temps de pluie d'avoir des manèges couverts pour travailler avec l'animal ou pour faire du trop ou faire son petit marché. Tout est sur place et même bientôt un manège plus grand, pour d'autres prestations.</p> <p>Bref, tout cela c'est de la poudre de perlimpinpin !</p> <p>J'emprunte tous les jours la rue de la Brosse et le Grand Lyon le sais déjà, c'est une rue à fort trafic et accidentogène, il n'y a pas voir l'état des quilles sur les alternats, déplacez-vous de vos bureaux messieurs qui décidez de loin, venez voir déjà le bordel</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>avec les cars du RHONE, alors si on n’y rajoute tout ce trafic de VANS pour chevaux, de cars de centre aérés, ces véhicules qui vont qui viennent de cette petite voie privé.</p> <p>Si un jour il arrive un drame, pour les adhérents de l’association ou les riverains, ce sera vous les responsables et non pas monsieur DUMAS !</p> <p>Cette association est noble et mérite de l’aide ! Mais pas comme cela, pas pour tout ce qui se cache derrière !</p> <p>Un endroit au calme, avec plus d’accessibilité plus sécurisé !</p> <p>Aujourd’hui vous créez des tensions entre des humains et des messages de haines sont véhiculés, par certaines personnes.</p> <p>Je comprends parfaitement que les adhérents et visiteurs soutiennent la cause, elle le mérite mais ils doivent comprendre que les irrégularités ont été multipliées et qu’aujourd’hui la commune est en crise.</p> <p>Alors aidez-la comme il ne se doit pas n’importe comment ! Ne vous débarrassez pas du dossier en validant un STECAL sans sécurisation, ou en demandant aux riverains de s’opposer aux futurs permis car vous n’aurez pas assumé vos responsabilités !</p>
82	@111	Emma	27/11/2019 19:11:25	<p>Je suis voisine et je soutien le pré de Justin, sa présence a proximité de nos habitations est un vrai atout pour notre quartier.</p> <p>J'espère que les autorités feront le nécessaire pour les aider</p>
83	@114	anne-sophie	27/11/2019 21:11:34	<p>But : faciliter l'accueil des usagers du Pré de Justin (enfants et adultes en situation de Handicap) et optimiser les activités physiques adaptées dont l'équithérapie</p> <p>Moyens : inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 pour les installations du Pré et leur exploitation, afin de préserver les espaces agricoles qui jouxtent les secteurs résidentiels.</p> <p>Témoignage de Anne-Sophie Magrou, maman d'une enfant en situation de handicap mental et troubles du comportement et adhérente. Je recherchais un endroit pour faire faire du cheval à mon aînée, j'ai trouvé la perle rare au pré de Justin. Ecoute, bienveillance, accueil et inclusion sont le quotidien de cette association. Aujourd'hui ma seconde sans handicap y fait aussi des activités, c'est un lieu où nous aimons emmener des amis et les enfants peuvent évoluer assez librement en sécurité.</p>
84	@115	Laetitia Lyon	27/11/2019 23:11:02	<p>Je suis venue à plusieurs reprises dans votre association très agréable.</p> <p>Je trouve extraordinaire tout ce que vous avez mis en place pour aider les personnes en difficultés.</p> <p>Vous œuvrez pour essayer de rendre un monde meilleur à des personnes qui en ont besoin.</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>Vos animaux sont variés et apportent beaucoup de bien être aux enfants, à leur contact.</p> <p>Un grand bravo pour ce que vous faites, car vous êtes la seule structure à proposer cela dans la région.</p> <p>Une petite parenthèse en réponse à ce cher Maxime,</p> <p>Je viens de lire vos commentaires qui ne sont pas appropriés à ce registre comme déjà énoncé par différents témoignages, je vous souhaite effectivement que jamais rien ne vous arrive de négatif dans votre vie.</p> <p>De plus, je ne pense pas que ce soit le lieu pour exposer votre rancœur et votre égo mal placé.</p> <p>Si vous vous considérez adulte, il aurait été préférable de vous déplacer et d'avoir une conversation "personnel" avec M. Xavier Dumas et non vous cacher derrière un faux pseudo.</p> <p>Je vous saurais gré avant de poster des messages de bien vouloir vérifier votre orthographe, grammaire et conjugaison de la langue française qui est vraiment lamentable et qui reflète d'ailleurs la valeur de votre témoignage.</p> <p>Vous êtes le genre de personne individualiste, vous vous dites "ancien bénévole" de cette association, mais il me semble que votre rancœur, votre haine et votre vengeance personnelle ne rime absolument pas avec ce que dégage cette association c'est-à-dire "SOUTIEN, ENTRAIDE ET PARTAGE"</p> <p>Bien cordialement</p>
85	@116	Dumas Xavier	28/11/2019 17:11:54	<p>Madame, Monsieur, même si je sais qui se cache derrière ANONYME, vous demandez aux responsables de la métropole de descendre de leurs bureaux. Sachez qu'ils l'ont fait, et à plusieurs reprises, pour trouver les bonnes solutions et accompagner le projet de l'association Au pré de Justin.</p> <p>Aucun message de haine n'est véhiculé, et nous avons toujours souhaité trouver des solutions, dans une volonté d'apaisement.</p> <p>Nous avons multiplié les propositions pour limiter les éventuelles nuisances.</p> <p>Il semble que vous souhaitez mettre en avant que vous n'avez rien contre le handicap, mais qu'il serait préférable d'aller voir ailleurs, dans un endroit au calme bien loin de toutes habitations.</p> <p>Sachez que le projet du pré de Justin, ce n'est pas ça. C'est une vraie inclusion au sein d'un quartier qui participe activement à la vie de l'association, comme c'est le cas aujourd'hui.</p> <p>Vous stipulez que j'ai fait n'importe quoi depuis des années, vos exemples étant une décharge à ciel ouvert, et des parkings. La décharge est un stock de fumier qu'ensuite nous utilisons pour épandre dans les champs, et les parkings sont des pâtures de chevaux que nous ouvrons lors de nos manifestations pour éviter le stationnement sauvage. Si pour vous cela se définit par faire n'importe quoi, alors il y a un de nombreuses</p>

			<p>organisations qui font n'importe quoi (stationnement sur une zone agricole à Melchior Philibert lors des manifestations communale, stationnement sur une zone agricole à Vourles lors des manifestations également). Cette organisation, nous l'avons mise en place en concertation avec la Mairie.</p> <p>Dois-je rappeler les nombreux terrains que j'ai défriché, nettoyé des déchets en tout genre qu'ils comportaient ?</p> <p>Concernant l'utilisation de van pour chevaux, celle-ci est très rares (moins de 10 fois par an). Pour déplacer nos chevaux entre les parcs, nous les emmenons à pied. Nous n'avons donc pas besoin de van. Nos chevaux ne participent pas non plus à des compétitions, donc aucun van n'est utilisé. Concernant les bus des écoles qui viennent profiter, sur la période de mai-juin, ceux-ci stationnent sur l'esplanade au 560 rue de la brosse. Les enfants accompagnés des instituteurs et parents prennent ensuite le chemin piéton pour rejoindre la ferme à pied (50m). Cela ne génère donc aucune nuisance.</p> <p>Lors d'affluence plus importante (2 fois par an lors de la fête du cheval et de la kermesse) nous ouvrons les pâtures pour limiter le stationnement sauvage, ce que vous nous reprochez dans un autre paragraphe... un peu le serpent qui se mord la queue...</p> <p>Simplement je pense que la gestion des flux est bien organisée, et cela a d'ailleurs été souligné à plusieurs reprises par les autorités.</p> <p>Vous parlez d'intérêts personnels. Les parcelles concernées par le STECAL ne m'appartiennent pas, je n'ai aucun bénéfice personnelle à en tirer. Il semble que votre intérêt pour le foncier floue votre réflexion. Nous ne sommes pas concernées par ce type d'enjeu.</p> <p>Vous dites qu'on n'avait pas le droit de faire en raison de la nature agricole du terrain. D'abord sachez que pendant la durée de révision du PLU, nous ne pouvions déposer de permis de construire. Par contre nous avons dû répondre à de nombreuses mises en conformité (jeunesse et sport, Direction sanitaire vétérinaire, ..). Comment aurais-je pu faire pour ne pas faire n'importe quoi ? Fermer l'association, ce qui vous aurait arrangé a priori ...</p> <p>J'ai pris un accord avec la mairie pour régulariser en temps voulu. Nous y sommes, et grâce à la mise en place du STECAL, tout pourra être en conformité (roulotte enfants, roulotte éducateurs, sanitaires, manège couvert).</p> <p>Le manège plus grand, dont vous parlez, est un manège qui est en projet. Rien n'est donc finalisé, il viendrait en remplacement du manège actuel, qui a été choisi en 2016 car démontable, installé en une journée, et vendu sans nécessité de permis de construire. Mais lors de journée avec du vent, ce manège grince et peu gêné certains chevaux lors d'activité de médiation. Nous étudierons donc cela également en temps voulu.</p> <p>Vous sous entendez d'autres prestations dans ce manège, sans</p>
--	--	--	--

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>les détailler... comme vous nommez que « l'association est noble, mais pas ce qu'il se cache derrière »... ces sous-entendus sont des calomnies.</p> <p>Bien évidemment, je suis disponible pour discuter de tout cela avec vous.</p>
86	@117	Jean-Claude et Blandine Vernaison	28/11/2019 18:11:51	<p>But : faciliter l'accueil des usagers du Pré de Justin (enfants et adultes en situation de Handicap) et optimiser les activités physiques adaptées dont l'équithérapie</p> <p>Moyens : inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 pour les installations du Pré et leur exploitation, afin de préserver les espaces agricoles qui jouxtent les secteurs résidentiels.</p> <p>Témoignage de PIBAROT Jean-Claude et Blandine (adhérent, parents)</p> <p>Nous sommes adhérents au Pré de Justin depuis plusieurs années et le travail que Xavier a fait pour permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir pratiquer une activité est formidable et d'une grande utilité. Cela permet à toutes ces personnes de s'épanouir et d'avoir un lieu où ils prennent un grand plaisir à venir. Notre fille en situation de handicap pratique 2 activités au Pré de Justin et nous pouvons dire que pour elle c'est un vrai bonheur. Des endroits comme celui-ci il n'y en a pas dans la région et quand nous l'avons connu cela a permis Emilie de faire des activités comme tout le monde sans être jugée et surtout de s'y sentir bien. Xavier est entouré de nombreux bénévoles qui se donnent sans compter pour le bien-être et la joie de tous. Il faut que le Pré de Justin continue de vivre et pour cela il faut l'aider et le soutenir dans ses démarches et lui donner les moyens de continuer pour le bien-être de tous. Merci à Xavier et aux bénévoles pour ce qu'ils accomplissent au quotidien.</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>à ... le...</p> <p>signature</p>
87	@118	Virginie	28/11/2019 19:11:25	<p>Je soutiens l'association car elle permet à de nombreux enfants et adultes de s'épanouir au contact des animaux. C'est un lieu chaleureux et de bienveillance pour tous.</p> <p>Je suis donc favorable au STECAL qui permettra un meilleur confort et facilitera les activités des personnes en situation de handicap.</p>
88	@119	CA	28/11/2019 20:11:34	<p>En tant que sapeur-pompier volontaire sur la commune je soutien le pré de Justin qui apporte beaucoup d'aide et d'humanité aux personnes handicapées.</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				Bravo aux fondateurs du pré et à tous ceux qui y contribuent..
89	@121	Yvon Chaponost	29/11/2019 08:11:19	<p>Étant dans le monde associatif (je suis trésorier de l'association Les Petits Pas d'Antoine à Chaponost, qui propose des prises en charge éducatives individualisées d'enfants porteurs l'autisme ainsi que des formations pour professionnels et parents), je m'insurge contre la prévalence donnée aux petits et coûteux règlements locaux d'aménagement par rapport à la mission de solidarité que mène le Pré de Justin, avec les moyens limités dont dispose cette association. Il me semble que dans cette affaire, c'est encore la forme qui est jugée au détriment du fond, puisque le fond ("comment vivre dans une société réellement solidaire") n'a jamais l'honneur des prétoires et des tribunaux. C'est regrettable, et tellement symptomatique de ce pays gouverné en "bon père de famille", régulièrement condamné en Europe pour son manque d'investissement dans la lutte contre l'exclusion des personnes handicapées, et qui préfère toujours défendre l'application de ses petits règlements universels et bornés au profit de l'égoïsme ordinaire plutôt que la prise d'initiative désintéressée. Je connais cette association depuis 2012, mes enfants ont eu le privilège d'y être inscrits, je sais les efforts consentis par l'équipe dirigeante et les menaces verbales et physiques exercées par une poignée de voisins sans conscience humaniste. J'espère que pour une fois, ce ne seront pas ces gens retranchés derrière leur vision égoïste qui gagneront...</p>
90	@122	Robert Charly	29/11/2019 16:11:07	<p>Je suis contre le STECAL, voici pourquoi :</p> <p>Ce que je ne comprends pas dans ce dossier, c'est qu'une commune soutienne l'illégalité des constructions du Pré de Justin. Est-elle crédible vis à vis des autres habitants ? La Métropole de Lyon fait de même, et veut amplifier les constructions déjà existantes par l'ajout :</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 mobiles homes Un agrandissement de la guinguette, avec un auvent Une sellerie Un manège plus grand en remplacement de celui existant <p>Alors que l'avis de la précédente commission d'enquête rendu en 2018 par Madame BARDECHE , était de ne pas régulariser par un STECAL, voté en 2019 dans ce sens, mais de trouver d'autres terrains adaptés.</p> <p>Que penser d'une Métropole qui veut revenir sur une décision pertinente afin de soutenir des irrégularités et demande aux citoyens de les avaliser par une nouvelle enquête publique.</p> <p>En plus, une dalle béton a été déjà coulée chemin du Montelier,</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>alors qu'il n'y a aucun permis de construire d'accordé. C'est la porte ouverte à tous les abus pour les habitants ayant essuyé un refus de permis de construire pour, soit hangar agricole, soit un abri, ou garage, ou agrandissement. LA METROPOLE DOIT FAIRE RESPECTER LE DROIT. LES LOIS SONT IDENTIQUES POUR TOUT LE MONDE. Un Charlyrot respectueux des lois .</p>
91	@126	Alexis Millery	30/11/2019 09:11:49	<p>Je suis bénévole depuis le début du pré Xavier a toujours voulu faire de son mieux pour l'accueil des handicapés, et pour respecter la lourdeur réglementaire Le problème dans ce qu'il s'est passé, c'est que certains on utilisé les réglementations pour nuire au projet Je ne comprends pas qui peut nous en vouloir, le pré est très propre, bien aménagé. Quels sont les nuisances réelles? Les 3 voisins râleurs voudraient quoi à la place du pré ? Un lotissement ? Le stade municipal ? Dans ce cas, ils verront ce que s'est des nuisances ! Avec le pré de Justin ils ont une zone verte préservée qui fait des heureux, et qui répond à un besoin pour beaucoup de familles de la métropole de Lyon Tout mon soutien au bon sens Soyons fier de la présence du pré de Justin sur la commune de Charly</p>
92	@127	Pierre	30/11/2019 10:11:30	<p>Nous tenons à nous opposer aux actions innombrables des voisins du « Pré de Justin » qui veulent du mal à Xavier Dumas dont le but de l'association est d'apporter une aide aux enfants et adultes handicapés quels qu'ils soient : autistes et autres ... et à leurs parents. En effet, grands-parents d'un enfant autiste qui a participé individuellement et avec sa classe ULIS aux activités mises en place avec les chevaux et les animaux de la ferme du « Pré de Justin », nous avons apprécié l'aide précieuse offerte aux enfants. Nous ne comprenons pas l'obstination de ces gens indifférents à la souffrance des familles qui ont un enfant ou adulte handicapé. Je pense que ces gens-là sont gênés par le handicap, visible dans les comportements parfois bizarres, ou à cause de leur physique et de leurs fauteuils. Je voudrais dire à ces opposants au « Pré de Justin » qu'ils auront, peut-être, un enfant, ou un petit-enfant ou arrière petit-enfant, comme ceux qui viennent. Alors, ils se rendront compte de ce que vivent des parents et des enfants, et verront que c'est un calvaire. Alors, ils seront bien contents de trouver des gens comme Xavier, et bien d'autres qui ne font pas de bruit et apportent une aide à ceux qui sont ignorés, délaissés,</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>par indifférence ou par manque de compassion. Je suis président de l'association « Les Petits Pas d'Antoine », notre fille s'occupant d'enfants autistes, de leurs parents et formant les professionnels s'occupant de ces jeunes. Un peu de raison et de cœur peuvent résoudre le problème du « Pré de Justin » Pour terminer, il faut savoir qu'un handicap n'arrive pas qu'aux autres et qu'on peut être touché par ce problème. Il y a toujours une « justice immanente » disait mon instituteur.</p>
93	@128	Carole Saint-Genis-Laval	30/11/2019 11:11:31	<p>Je tiens à apporter mon soutien au Pré de Justin. Je suis adhérente pour la troisième année, ma fille pratique de la médiation équine depuis plusieurs années. Il me paraît important pour évaluer la situation d'aller sur le terrain puisque c'est bien là la problématique posée. Messieurs, Mesdames les opposants, Je fréquentais ce lieu avant même l'arrivée des dernières maisons. Nous parlons d'un lieu d'accueil d'enfants de tous horizons, handicapés ou pas entourés par une équipe bienveillante qui propose des activités dans le respect de la nature, des animaux et d'autrui. Comment peut on oser parler de nuisance? Je résumerai ce lieu en quelques mots : RESPECT, BIENVEILLANCE, APPRENTISSAGE. Les lieux ont été aménagés pour accueillir chacun quel qu'il soit. La vocation de ce lieu est d'intégrer et d'apprendre à vivre ensemble. Les enfants qui fréquentent ce lieu de paix seront les adultes de demain. Quel bel exemple de tolérance pour eux. Plusieurs fois par an, nous nous retrouvons en plus des cours hebdomadaire pour des manifestations qui font la joie de tous (enfants et les parents). J'invite d'ailleurs les personnes qui prendront des décisions à se rendre avant toute chose à la prochaine manifestation qui aura lieu pour Noël pour constater l'absence totale de nuisance et le bonheur qui règne. Pour quel motif priver des enfants ? De la jalousie mal placée ? Jamais aucun débordement n'a eu lieu en dépit d'un acharnement et harcèlement perpétuels qui visent à décourager l'équipe encadrante et les parents des enfants qui fréquentent ce lieu. La mixité qui enrichit nos enfants ne devrait pas souffrir de problèmes d'adultes haineux. Ma fille n'est pas handicapée et pourtant je suis une fervente défenseuse de ce lieu. Bien sûr que je pourrai l'inscrire ailleurs mais rien n'égale ce lieu (lieu de partage avec des rencontres uniques, qualité des cours, richesse de l'expérience des encadrants, apprentissage basé sur le respect de l'autre, des animaux et de la nature, qualité de l'accueil et du lieu, diversité</p>

				<p>des animaux présents).</p> <p>Mais qu'en sera-t-il pour tous ces parents d'enfants différents pour qui le Pré de Justin est la seule activité adaptée? Cela n'arrive pas qu'aux autres, c'est ce qu'on dit...</p> <p>Mesdames, Messieurs les opposants,</p> <p>Vous n'êtes qu'une minorité et quelles que soient vos tentatives de déstabilisation, rien n'entachera la détermination des membres de l'association.</p> <p>Pour l'équipe encadrante, pour nos enfants, nous nous battons.</p>
94	@129	Nadège	30/11/2019 13:11:42	<p>Il est important de relever, à la lecture des différents avis, que nous ne remettons absolument pas en cause l'utilité de l'association AU PRE DE JUSTIN et son bien-fondé, la question que soulève cette enquête est : doit-on modifier la destination des terrains pour permettre à cette association qui l'occupe de pouvoir déposer les permis de construire nécessaires à la régularisation des installations qu'elle a, par l'intermédiaire de Monsieur DUMAS, développées.</p> <p>Nous ne sommes pas à proprement dit contre le basculement en STECAL si cela est accompagné d'obligations de mise en conformité.</p> <p>Il n'est pas pensable de contredire que cette association est magique pour les enfants qui en bénéficient, qu'ils soient porteurs de handicap ou non, et nous avons été ravis de soutenir et d'encourager son développement jusqu'à ce que celui-ci ne soit plus entièrement compatible avec les riverains. Pensez-vous sérieusement que les rires des enfants nous dérangent ? Pensez-vous sérieusement que nous souhaitons que des enfants ne trouvent pas du réconfort ? Nous avons constaté que des adultes, des personnes âgées venaient découvrir les lieux, pensez-vous que cela nous dérange ? Absolument pas ! Nous sommes parents, enfants, nos enfants ont été adhérentes bref nous sommes humains et souhaitons que tous trouvent bonheur et soutien.</p> <p>Pour autant, nous jouxtons la structure et cela ne veut pas dire tout accepter, nous avons alimenté en électricité la kermesse en 2015 et 2016, fait passer les câbles électrique dans notre jardin dans l'attente du raccordement... nous n'avons pas décidé un jour de retourner notre veste et de vouloir que des personnes porteuses de handicap ne puissent plus profiter des bienfaits de l'association.</p> <p>Il est plus facile de nous accuser à tort plutôt que d'entendre nos remarques légitimes et si celles-ci avaient été écoutées du départ, la situation n'aurait pas été celle qu'elle est aujourd'hui et il important de le reconnaître au lieu de se positionner en victime permanente de voisins malveillants ne souhaitant qu'une chose que les enfants ne puissent être heureux, ce n'est</p>

			<p>absolument pas le cas ! Nous souhaitons une chose pouvoir vivre ensemble dans le respect mutuel et la considération. Les développements ont été faits en toute conscience et ont perduré bien qu'un procès-verbal d'infraction en 2017 ait été dressé par la DDT sur demande des services de l'urbanisme de la mairie.</p> <p>Nous avons participé à des réunions avec Monsieur DUMAS, les responsables du bureau car nous prônons le dialogue mais pas à sens unique, participé à une médiation en présence du médiateur de justice et du président de l'association accompagné d'un parent bénévole : les désagréments occasionnés ont été reconnus ce qui nous a touchés, ils ont proposé différentes mesures dont celle de maintenir la fermeture le dimanche, de limiter le développement dans sa forme grand public ce qui n'a pas duré, à notre grande déception alors effectivement le dialogue a été rompu et la colère du mépris grandissante.</p> <p>Pris à partie sans cesse, accusés de vouloir faire disparaître l'association, nous avons toujours du nous défendre pour contextualiser les choses, nous subissons les insultes et menaces simplement parce que nous n'acceptons pas de tout supporter les yeux fermés, nous souhaitons juste une limitation, un encadrement sur la partie "grand public" car il y a des conséquences pour nous.</p> <p>Il faut voir les choses dans leur ensemble et comprendre que, comme tout c'est développé sans autorisation, les contraintes existantes ne sont pas reconnues et des mesures visant à ne pas causer de dommages ne peuvent pas être imposées vu que les constructions et développements se sont multipliés sans autorisation.</p> <p>1 - La voie d'accès est une voie de lotissement privée, les terrains sont enclavés et ne jouissent pas d'accès à la voie publique - la vitesse de certains est très excessive, l'affluence est très importante surtout depuis que la structure n'est plus réservée aux seuls adhérents mais au tout public et ce 7j /7 de 10h à 17h avec droit d'entrée et restauration. L'association ferme même notre voie d'accès par une barrière manuelle afin de dévier les visiteurs le week-end vers des champs avoisinants pour leur permettre de stationner quand le parking prévu est saturé : l'affluence de véhicules est une réalité avec un risque d'accident réel si rien n'est envisagé pour sécuriser.</p> <p>2 – les travaux générés pour aménager les parcelles et les constructions ont modifié l'écoulement des eaux pluviales et les conséquences sont désastreuses pour nous : nous avons été inondés par plus de 50 cm d'eau 2 fois en moins d'un an alors que ce n'était jamais arrivé en 30 ans. Notre murette limitant notre propriété et les parcelles louées par Monsieur DUMAS est fréquemment noyée. Il faut donc envisager des solutions (bacs de rétention ou autre)</p>
--	--	--	--

				<p>3 – les manifestations importantes (kermesses, spectacles équestres, fête du cheval, fête de Noël, chasse aux œufs....!) organisées sont multipliées atteignant parfois 3 week-ends au mois de juin, nous souhaitons juste cohabiter, un équilibre doit pouvoir être trouvé pour le bien de tous.</p> <p>4 – La rue de la brosse est très dangereuse et ne dispose pas de trottoirs permettant la sécurité des piétons : l'affluence de véhicules générée par la ferme de Justine impose que des solutions de sécurisation soit trouvée pour l'intérêt de tous. La voie de lotissement dans son insertion, son affluence, son manque de visibilité constitue un vrai problème dont nous subissons les conséquences mais qui constitue également un risque pour tous ne pouvant être ignoré.</p> <p>Pour conclure, nous n'avons pas envie de limiter le problème à des querelles de voisinage car c'est loin d'être cela, alors aujourd'hui les terrains sont occupés soit, STECAL ou pas, l'important c'est que si STECAL il doit y avoir, cela ne peut passer que par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'encadrement des activités tout public (payantes et non réservées aux adhérents) pour permettre une cohabitation avec les riverains, - La sécurisation de l'accès indispensable à toute régularisation, il ne faut pas attendre un accident quand même, ni compter sur les propriétaires de la voie (dont nous faisons partie) qui laissent, à ce jour, gracieusement le passage, - Imposer des mesures pour le traitement des eaux usées et des eaux pluviales. <p>Nous continuerons à faire concessions mais elles doivent être réciproques car nous avons conscience que c'est la clé mais nous n'accepterons pas d'en faire sur la sécurité .</p> <p>Pour terminer, nous réitérons, si besoin en était, que nous souhaitons que l'association AU PRE DE JUSTIN soit soutenue et c'est une évidence pour nous que son projet envers les personnes porteuses de handicap est utile et d'intérêt général, il devrait en avoir plus c'est sur mais son expansion dans sa forme actuelle tout public (restauration, ferme pédagogique payante, pension de chevaux ...en sus de la médiation animale) doit être simplement encadrée dans le respect des lois, des droits des riverains et dans une volonté de bien vivre ensemble et alors, dans cet esprit, un STECAL peut s'envisager.</p> <p>Cordialement</p>
95	@130	M. et Mme R.	30/11/2019 13:11:51	<p>Il est important de relever, à la lecture des différents avis, que nous ne remettons absolument pas en cause l'utilité de l'association AU PRE DE JUSTIN et son bien-fondé, la question que soulève cette enquête est : doit-on modifier la destination des terrains pour permettre à cette association qui l'occupe de pouvoir déposer les permis de construire nécessaires à la</p>

			<p>régularisation des installations qu'elle a, par l'intermédiaire de Monsieur DUMAS, développées.</p> <p>Nous ne sommes pas à proprement dit contre le basculement en STECAL si cela est accompagné d' obligations de mise en conformité.</p> <p>Il n'est pas pensable de contredire que cette association est magique pour les enfants qui en bénéficient, qu'ils soient porteurs de handicap ou non, et nous avons été ravis de soutenir et d'encourager son développement jusqu'à ce que celui-ci ne soit plus entièrement compatible avec les riverains. Pensez-vous sérieusement que les rires des enfants nous dérangent ? Pensez-vous sérieusement que nous souhaitons que des enfants ne trouvent pas du réconfort ? Nous avons constaté que des adultes, des personnes âgées venaient découvrir les lieux, pensez-vous que cela nous dérange ? Absolument pas ! Nous sommes parents, enfants, nos enfants ont été adhérentes bref nous sommes humains et souhaitons que tous trouvent bonheur et soutien.</p> <p>Pour autant, nous jouxtons la structure et cela ne veut pas dire tout accepter, nous avons alimenté en électricité la kermesse en 2015 et 2016, fait passer les câbles électrique dans notre jardin dans l'attente du raccordement... nous n'avons pas décidé un jour de retourner notre veste et de vouloir que des personnes porteuses de handicap ne puissent plus profiter des bienfaits de l'association.</p> <p>Il est plus facile de nous accuser à tort plutôt que d'entendre nos remarques légitimes et si celles-ci avaient été écoutées du départ, la situation n'aurait pas été celle qu'elle est aujourd'hui et il important de le reconnaître au lieu de se positionner en victime permanente de voisins malveillants ne souhaitant qu'une chose que les enfants ne puissent être heureux, ce n'est absolument pas le cas ! Nous souhaitons une chose pouvoir vivre ensemble dans le respect mutuel et la considération. Les développements ont été faits en toute conscience et ont perduré bien qu'un procès-verbal d'infraction en 2017 ait été dressé par la DDT sur demande des services de l'urbanisme de la mairie.</p> <p>Nous avons participé à des réunions avec Monsieur DUMAS, les responsables du bureau car nous prônons le dialogue mais pas à sens unique, participé à une médiation en présence du médiateur de justice et du président de l'association accompagné d'un parent bénévole : les désagréments occasionnés ont été reconnus ce qui nous a touchés, ils ont proposé différentes mesures dont celle de maintenir la fermeture le dimanche, de limiter le développement dans sa forme grand public ce qui n'a pas duré, à notre grande déception alors effectivement le dialogue a été rompu et la colère du mépris grandissante.</p> <p>Pris à partie sans cesse, accusés de vouloir faire disparaître</p>
--	--	--	---

			<p>l'association, nous avons toujours du nous défendre pour contextualiser les choses, nous subissons les insultes et menaces simplement parce que nous n'acceptons pas de tout supporter les yeux fermés, nous souhaitons juste une limitation, un encadrement sur la partie "grand public" car il y a des conséquences pour nous.</p> <p>Il faut voir les choses dans leur ensemble et comprendre que, comme tout c'est développé sans autorisation, les contraintes existantes ne sont pas reconnues et des mesures visant à ne pas causer de dommages ne peuvent pas être imposées vu que les constructions et développements se sont multipliés sans autorisation.</p> <p>1 - La voie d'accès est une voie de lotissement privée, les terrains sont enclavés et ne jouissent pas d'accès à la voie publique - la vitesse de certains est très excessive, l'affluence est très importante surtout depuis que la structure n'est plus réservée aux seuls adhérents mais au tout public et ce 7j /7 de 10h à 17h avec droit d'entrée et restauration. L'association ferme même notre voie d'accès par une barrière manuelle afin de dévier les visiteurs le week-end vers des champs avoisinants pour leur permettre de stationner quand le parking prévu est saturé : l'affluence de véhicules est une réalité avec un risque d'accident réel si rien n'est envisagé pour sécuriser.</p> <p>2 – les travaux générés pour aménager les parcelles et les constructions ont modifié l'écoulement des eaux pluviales et les conséquences sont désastreuses pour nous : nous avons été inondés par plus de 50 cm d'eau 2 fois en moins d'un an alors que ce n'était jamais arrivé en 30 ans. Notre murette limitant notre propriété et les parcelles louées par Monsieur DUMAS est fréquemment noyée. Il faut donc envisager des solutions (bacs de rétention ou autre)</p> <p>3 – les manifestations importantes (kermesses, spectacles équestres, fête du cheval, fête de Noël, chasse aux œufs....!) organisées sont multipliées atteignant parfois 3 week-ends au mois de juin, nous souhaitons juste cohabiter, un équilibre doit pouvoir être trouvé pour le bien de tous.</p> <p>4 – La rue de la brosse est très dangereuse et ne dispose pas de trottoirs permettant la sécurité des piétons : l'affluence de véhicules générée par la ferme de Justine impose que des solutions de sécurisation soit trouvée pour l'intérêt de tous. La voie de lotissement dans son insertion, son affluence, son manque de visibilité constitue un vrai problème dont nous subissons les conséquences mais qui constitue également un risque pour tous ne pouvant être ignoré.</p> <p>Pour conclure, nous n'avons pas envie de limiter le problème à des querelles de voisinage car c'est loin d'être cela, alors aujourd'hui les terrains sont occupés soit, STECAL ou pas, l'important c'est que si STECAL il doit y avoir, cela ne peut passer que par :</p>
--	--	--	---

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>- L'encadrement des activités tout public (payantes et non réservées aux adhérents) pour permettre une cohabitation avec les riverains,</p> <p>- La sécurisation de l'accès indispensable à toute régularisation, il ne faut pas attendre un accident quand même, ni compter sur les propriétaires de la voie (dont nous faisons partie) qui laissent, à ce jour, gracieusement le passage,</p> <p>- Imposer des mesures pour le traitement des eaux usées et des eaux pluviales.</p> <p>Nous continuerons à faire concessions mais elles doivent être réciproques car nous avons conscience que c'est la clé mais nous n'accepterons pas d'en faire sur la sécurité .</p> <p>Pour terminer, nous réitérons, si besoin en était, que nous souhaitons que l'association AU PRE DE JUSTIN soit soutenue et c'est une évidence pour nous que son projet envers les personnes porteuses de handicap est utile et d'intérêt général, il devrait en avoir plus c'est sur mais son expansion dans sa forme actuelle tout public (restauration, ferme pédagogique payante, pension de chevaux ...en sus de la médiation animale) doit être simplement encadrée dans le respect des lois, des droits des riverains et dans une volonté de bien vivre ensemble et alors, dans cet esprit, un STECAL peut s'envisager.</p> <p>Cordialement</p>
96	@131	Ophelia Avignon	30/11/2019 13:11:58	<p>Le pré de Justin n'est pas une simple ferme dite pédagogique elle est un lieu incroyable de rencontre entre l'homme et l'animal. Justin notamment est un cheval qui a pansait de nombreux mots tant auprès des enfants qu'auprès des adultes. On parle ici de bien être, de soin, d'écoute et de partage. Il faut que le pré de Justin continue à vivre avec tout l'amour et l'amitié qu'il génère.</p>
97	@132	Dumas Xavier	30/11/2019 17:11:42	<p>Bonjour Nadège,</p> <p>D'abord je vous remercie pour votre dernière contribution. Je souhaite rebondir sur certains points.</p> <p>Vos remarques ont été écoutées du départ. Nous avons mis pris à plusieurs reprises des dispositions pour limiter les possibles nuisances.</p> <p>Concernant l'urbanisme, nous travaillons depuis 2016 pour la régularisation. Cependant, nous devons attendre la validation du nouveau PLU H voté dernièrement.</p> <p>1 – Vous stigmatisez la visite des familles sur la ferme pédagogique en nommant cela « activité tout public ». Comme déjà rappelé, cela fait partie intégrante de notre association, dans le projet d'intégration. Vous évoquez l'ouverture 7J sur 7. Du Lundi au Vendredi, nous n'avons que très peu de visiteurs (Période Scolaire les enfants ont école). Quand vous rentrez du travail, vers 17h, le pré de Justin est fermé.</p>

			<p>Sur les week-ends, vous confirmez que l'association gère les flux de véhicule quand cela s'avère nécessaire pour les familles qui souhaitent visiter la ferme, qui stationnent majoritairement sur l'esplanade rue de la brosse, et éventuellement sur les zones prévues chemins des cailloux, et rejoignent le pré de Justin à pied par le passage piéton aménagé par les services de la métropole. La venue ou non de véhicule pour se rendre Au pré de Justin n'induit pas une aggravation de la dangerosité de la rue de la brosse. L'association n'est pas responsable des éventuels chauffards qui empruntent cette rue.</p> <p>2- Comme vous le soulignez, les terrains de l'association sont les premiers victimes des eaux pluviales, étant donné l'installation du nouveau lotissement. Pour en avoir discuter récemment avec les propriétaires, le lotissement a prévu initialement des massifs d'infiltration dans leurs jardins, mais leurs murs empêchent les eaux d'aller dans les jardins. Du coup l'eau s'accumule au niveau de notre parking. Je vous rejoins à ce sujet, il faut trouver une solution en concertation.</p> <p>3 – Les manifestations « importantes » ne vous créent pas de nuisances supplémentaires. Tous les véhicules stationnent à l'extérieur, et vous n'avez aucun vis-à-vis avec le Pré de Justin. Les familles rejoignent le pré de Justin à pied, et profitent des animations qui se font sur place.</p> <p>4- Les activités « Tout public » sont déjà encadrés et en conformité avec les législations en vigueur. Vous pourrez vérifier que de nombreuses ferme pédagogique existent en France, sur le même modèle de fonctionnement que le nôtre. L'accès à la voie du lotissement est sécurisé. Il y a déjà eu plusieurs accidents rue de la brosse, jamais lié à la présence de notre ferme pédagogique. Concernant l'entretien de la voie privée, et pour confirmer ce que j'ai déjà évoqué à Lionel, nous souhaitons participer aux possibles frais d'entretien.</p> <p>Quand vous parlez « d'expansion », ce terme n'est pas adapté et stigmatisant. Les pensions pour chevaux ne sont pas nouvelles, elles dépendent de mon exploitation agricole qui existe depuis 2014.</p> <p>La ferme pédagogique « payante », même si le prix est volontairement faible pour les familles qui viennent visiter, fait partie de l'association et nous permet d'avoir des ressources financières supplémentaires pour l'entretien globale, la nourriture des animaux, et le financement des éducateurs pour les activités de l'association.</p> <p>Concernant la guinguette, d'une part celle-ci ne génère aucune nuisance supplémentaire pour vous car les familles ne viennent pas spécialement pour « un restaurant », elles viennent profiter d'une ferme pédagogique inclusive, et peuvent ensuite boire et/ou manger quelque chose (boisson chaude en ce moment) sur place.</p> <p>D'autre part, cette guinguette est une ressource</p>
--	--	--	---

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>supplémentaire d'activité adaptée pour nos jeunes qui peuvent développer leurs habiletés sociales en participant par exemple au service (apprendre à aller vers les autres en servant un café).</p> <p>Vous savez que si le pré de Justin abandonnait les parcelles actuelles, le projet de la commune est de faire le nouveau stade municipal de Charly (ce qui explique le déclassement de la zone PENAPH). Allez-vous réclamer au club de football de fermer la buvette car c'est une activité « commerciale » ?</p> <p>Au fond, vous savez que ces activités sont nécessaires à la vie de tout type d'association.</p> <p>Pour terminer, je rappelle que le STECAL est mis en place pour permettre les installations qui concernent principalement les activités de médiation animale pour les personnes handicapées (roulotte enfants, roulotte éducateurs, sanitaires, manège couvert...).</p> <p>Pour terminer, je renouvelle ma volonté de limiter les nuisances pour l'ensemble du quartier, de continuer à faire vivre les valeurs d'inclusion de l'association au sein du quartier, et je suis disponible si vous le souhaitez dans une volonté d'apaisement.</p>
98	@133	Ondine Lyon	30/11/2019 18:11:08	<p>Laetitia,</p> <p>Vous estimez que cet ancien bénévole parce qu'il ne connaît pas les règles de grammaire, l'orthographe, et la conjugaison ne doit pas s'exprimer. Vous mettez même en doute la valeur de son témoignage. Quel mépris pour des personnes qui n'ont pas eu la chance de faire des études... La tolérance est pour tous, votre jugement concernant ce témoignage reflète le niveau de votre d'intolérance.</p>
99	@134	Damien Charly	30/11/2019 19:11:37	<p>Bonjour à tous,</p> <p>J'ai lu avec la plus grande attention toutes les contributions déposées à ce jour.</p> <p>je suis très étonné de voir que le président de l'Association ne se manifeste pas pour la défendre contre ceux qui soit-disant la dénigrent.</p> <p>En effet je ne vois que des réponses de Mr Xavier Dumas agriculteur.</p> <p>Pourquoi ne s'exprime t-il pas?</p> <p>Pourtant le rôle d'un Président d'Association est important.</p> <p>Je voudrais également signaler que si la création du STECAL est validée, toutes les installations existantes ne seront pas régularisées d'office.</p> <p>Il ne faut surtout pas croire que la création du STECAL sera forcément un avantage par rapport à la situation actuelle.</p> <p>Je vous invite à prendre connaissance de la lettre du Préfet où il fait part de deux réserves, et de la vigilance à apporter</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				concernant les dépôts d'autorisations pour les installations précédentes et les installations du futur projet, ainsi que de l'obtention des autorisations d'urbanisme, et des dispositions réglementaires du STECAL.
100	@135	Christophe Vourles	30/11/2019 22:11:45	<p>Après de nombreuses lectures... Je ne vois pas trop où est le problème.</p> <p>Cette enquête publique a le mérite de permettre de lire les ressentis des uns et des autres. Je remercie le commissaire enquêteur par avance pour l'intérêt qu'il portera à sa mission, soucieux du bien commun.</p> <p>Pour ma part je suis sensible au projet du pré de Justin comme tout le monde et tous les détracteurs d'ailleurs... Surtout, je comprends que l'association a entamé avec la métropole et la mairie les démarches pour pérenniser les installations passées, présentes et futures. Il me semble donc évident que le STECAL est une des nécessités pour avancer. Il est cependant nécessaire mais pas suffisant. Il faudra bien d'autre chose pour permettre à cette association de poursuivre sa mission d'aide, de partage et d'intégration. Mais ce n'est pas le rôle de cette enquête publique.</p> <p>J'ai également lu que de nombreuses poursuites et contrôles avaient été faits autour de cette association (un OPJ est venu ?!), c'est bien la première fois que je vois tout cela pour une association loi 1901... Etonnant ! Mais cette association est toujours là, portée par son responsable, ses bénévoles et ses adhérents. Et d'après ce que j'ai compris, X. Dumas n'a pas porté plainte pour les nombreuses diffamations dont il a été victime. Cela me laisse penser et finit de me convaincre qu'il est du côté de l'apaisement et du bien commun.</p>
101	@136	Hélène Saint-Genis-Laval	02/12/2019 13:12:21	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Mon fils en situation de handicap est bénéficiaire de cours d'équitathérapie depuis plusieurs années. Les progrès qu'il fait sont impressionnants depuis. Le contact des chevaux lui fait du bien. Il ressort apaisé et calme. Il est aussi très motivé et je le vois à l'aise. Évolué dans cette structure lui est maintenant indispensable. Si la structure peut être améliorée, ce n'est que bénéfique que lui alors ce serait formidable de pouvoir accéder à la demande de Mr Dumas.</p> <p>Cordialement</p>
102	@137	Valérie Charly	03/12/2019 12:12:11	<p>Bonjour,</p> <p>Il est apparu chemin du Montellier à Charly, une dalle en béton. Est-ce normal qu'il n'y ai aucun permis de construire qui affiche la nature du projet ?</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>D'autre part l'association du Pré de Justin installée sur la commune de Charly, fait polémique. Respecte t-elle les procédures et la légalité . Sans cela, les usagers et les visiteurs seraient manipulés au nom du handicap.... ?</p> <p>Merci de contribuer à la bonne application des procédures et de la loi que l'on demande à tout un chacun de respecter.</p> <p>Cordialement.</p>
103	@138	Lazhar Vourles	03/12/2019 14:12:06	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis Lazhar Rouissi Cadre Éducatif au Collège Louis Querbes à Vourles, Établissement scolaire de 723 Élèves.</p> <p>À ce titre, je tiens à vous présenter les actions éducatives de l'association « Le Pré de Justin » dans notre établissement pour sensibiliser nos élèves au handicap, à la différence, au regard des autres et au respect.</p> <p>Cette année 2019-2020 le thème qui a été abordé par l'association "Pré de Justin" auprès de nos jeunes de 3ème est : "Vivre ensemble n'est pas chose facile et la différence fait souvent peur"</p> <p>Ce choix génère plus qu'un « mieux vivre ensemble » : il permettra in fine aux adultes de demain de porter un regard nouveau sur le handicap. Changer les mentalités : voilà l'enjeu, l'impérieuse nécessité...</p> <p>Le Pré de Justin organise bénévolement, depuis quelques années au collège Louis Querbes des rencontres avec les équipes d'éducateurs spécialisés en présence de personnes en situation de handicap pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des temps d'échange (Débat, sensibilisation) avec différents témoignages (très précieux pour nos élèves), des mises en situation concrète sur le handicap (Atelier locomotion, parcours aveugles ou vision réduite..) -L'année dernière, grâce à la proximité de l'association avec notre établissement, tous nos élèves délégués de classe ont visité les infrastructures du Pré de Justin, un lieu d'accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap. Mais pas seulement, <p>car le Pré de Justin a su faire de ce lieu, un lieu pour tous publics à travers différentes activités. La visite a été riche d'apprentissage notamment avec les exercices par la médiation avec les chevaux. (Un moment extraordinaire où nos élèves ont eu la chance de pouvoir communiquer avec les chevaux du "Pré de Justin" via les techniques de médiation) Nos élèves ont ainsi découvert un lieu ouvert à tous sans distinction, accueillant et surtout bienveillant. Ils ont pu échanger avec des personnes en situation de handicap, mais aussi avec des éducateurs spécialisés qui ont pu faire partager leurs expériences, leurs</p>

				<p>passions et leurs parcours professionnels tout en faisant un lien avec leurs parcours scolaires.</p> <p>-Notre établissement scolaire possède une section foot. Il y a 3-4 ans dans le cadre de la quinzaine de Foot citoyen organisée par la fédération française de foot (FFF) nos élèves de sections ont préparé et organisé avec l'association "Pré de Justin", une rencontre sportive avec des jeunes en situation de handicap. Ce moment a été riche et émouvant. Un très beau moment de partage, d'attention à l'autre à été créé entre les différents jeunes.</p> <p>Nos élèves ont d'ailleurs été récompensés par la fédération française de football pour leur action et leur engagement envers les jeunes handicapés en milieu sportif puisqu'ils ont été élus 1er projet départemental et 3ème national. Une belle récompense et une belle expérience pour nos élèves.</p> <p>-Notre Classe de 6ème Environnement collabore également avec le "Pré de Justin" car l'association propose une ferme pédagogique très prisée par nos élèves et cela donne du sens au thème de classe par :</p> <p>-Une pédagogie adaptée aux enfants pour comprendre le fonctionnement d'une ferme pédagogique.</p> <p>-Des rencontres avec la nature et les animaux</p> <p>-Une sensibilisation écologique.</p> <p>C'est à travers toutes ces actions pédagogiques et surtout éducatives que l'association « Pré de Justin » collabore avec notre établissement scolaire. Le Pré de Justin, pour le collège, est un exemple d'association qui rayonne par sa bienveillance, l'attention à l'autre, la capacité d'accueil du lieu, par le sérieux et la disponibilité des éducateurs.</p> <p>Mme JOUVE Responsable Pastorale s'associe pleinement dans cette démarche.</p> <p>C'est pour cela que nous sommes très attachés à l'association car nous partageons avec le Pré de Justin les mêmes valeurs.</p> <p>Fait pour servir et valoir ce que de droit Lazhar Rouissi / Jouve Bénédicte Cadre Éducatif / Responsable Pastorale Collège Louis Querbes</p>
104	@139	Anita Charly	04/12/2019 09:12:45	<p>Le Pré de Justin, association pour handicapés, est une belle action louable sauf que ce n'est qu'une façade pour attirer un public qui ne "gratte" pas derrière les apparences mais qui permet de récolter des fonds. Xavier Dumas et son équipe sont d'excellents marketeurs, de bons communicants mais l'activité vis-à-vis du handicap est un leurre qui sert d'avantage des intérêts personnels. Le nombre d'handicapés par rapport au nombre d'adhérents est dérisoire. (60 sur 750 adhérents annoncés)</p> <p>Si l'activité installée ne concernait que l'équithérapie, cela ne</p>

			<p>poserait aucun problème. Seulement il y a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la ferme et ses visiteurs - le détournement de chemins de randonnée - la non gestion des eaux usées et des déchets des animaux - des constructions sans autorisation ou refusées par l'administration - des terrains agricoles rendus inexploitablement par des empierrements ou par des décharges sauvages avec des arbres tronçonnés inutilement - la circulation de chevaux, calèches, quads rue de la brosse déjà très dangereuse avec ses chicanes, des cars scolaires, un trafic de voitures important. - le stationnement de bus (jusqu'à 2 ou 3 simultanément) sur le trottoir voir la chaussée avec des enfants qui en descendent pour se rendre au Pré de Justin par la rue de la Brosse <p>Le problème est aggravé par la vente de légumes dit produits localement mais qui arrivent du marché en gros et qui bleuffent les citoyens crédules qui n'y connaissent rien. Ce commerce est encore un trafic de véhicules supplémentaires dans une zone qui sature.</p> <ul style="list-style-type: none"> - un terrain chemin des cailloux pour le dressage de chiens encore un activité supplémentaire avec trafic de voitures. <p>Pourquoi y a-t-il 2 vitesse à Charly dans la gestion des dossiers d'urbanisme ? Pourquoi ce soutien inconditionnel à une zone de non-droit ? Pourquoi certaines vivent aux frais de la collectivité ? Pourquoi certains puissent dans les fonds d'une association pour leurs besoins personnels d'hébergement, eau, électricité, quiz de la taxe d'habitation et autres.</p> <p>L'association fait du gardiennage de chevaux payant qu'elle utilise ensuite pour faire monter en payant encore des visiteurs. Double bénéfice pour Xavier Dumas.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les entrées pour visiter la ferme ou lors des fêtes organisées sont payantes mais jamais de délivrance de tickets. Ou est le contrôle ? idem pour la buvette <p>La zone pavillonnaire date de 50 ans. C'est le Pré de Justin qui est venu s'y greffer alors c'est à lui de s'adapter à l'environnement existant, sans causer de nuisances.</p> <p>Auparavant la zone était agricole, sans animaux, sans commerces, sans trafic de vans, camions, voitures, bus. uniquement des tracteurs utiles à l'exploitation des terres en parfaite harmonie avec l'entourage.</p> <p>Cette association a pris une envergure qui ne lui permet plus de rester dans cette zone. L'espace n'est plus suffisant . La sécurité des utilisateurs et des riverains n'est plus assurée.</p> <p>Le passage en zone SECAL cautionne l'anarchie dans la gestion des constructions de cabanes en tout genre, un jean-foutisme vis-à-vis de la sécurité, une harmonie de vie saccagée dans ce quartier de Charly.</p> <p>Enfin pourquoi l'anonymat ? parce que Xavier DUMAS et son</p>
--	--	--	---

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				entourage s'en prennent violemment à ceux qui les contestent ou leur rappellent la loi, les règles de civisme et de bien vivre ensemble dans le respect des biens d'autrui.
105	@140	Bruno Vénissieux	04/12/2019 15:12:18	<p>C'est en quête de solutions pour mon fils que je suis tombé sur cette association il y a quelques années. L'énergie collective déployée pour faire ce qu'est aujourd'hui le pré de Justin est juste impressionnante. Partie de la volonté et la passion d'une seule personne, c'est devenu un point incontournable pour le bien être et l'évolution de nombreuses personnes en situation de handicap, une bouffée d'air pour les familles et la possibilité d'une sortie pédagogique à la ferme pour les écoles et les familles...</p> <p>Imaginez un lieu où il n'y aurait plus de barrières sociales, culturelles ou de handicap, un lieu dans lequel tout le monde s'entraiderait et se côtoierait dans le sourire et la bienveillance, un lieu où l'humain serait en harmonie avec la nature, un lieu où l'on pourrait se projeter pour envisager un avenir épanouissant et sécurisant pour son fils handicapé, imaginez....et bien ce lieu, il existe et je l'ai trouvé juste à côté de chez moi: le pré de Justin.</p> <p>C'est de bon augure que l'on travaille à stabiliser et pérenniser les installations en place et à venir et que l'on travaille pour que le pré puisse coexister en harmonie avec le voisinage mais il ne faut pas s'en arrêter là! Ce schéma est duplicable et peut permettre à d'autres l'accès aux bienfaits d'une telle association!</p> <p>Sûr qu'une telle énergie positive humaine servant à l'intérêt général ne puisse qu'être soutenue activement pas nos collectivités</p>
106	@142	Dumas Xavier	04/12/2019 17:12:38	<p>Bonjour Anita,</p> <p>Si vous souhaitez contribuer sous couvert d'anonymat, c'est plutôt que vous n'assumez pas vos propos qui sont à la fois hors sujet, erronés, et incohérents. Ce qui me surprend, c'est que sous couvert d'anonymat, n'importe qui peut mettre n'importe quoi... et sans limites... sous couvert de différents pseudos. C'est surprenant.</p> <p>Vous parlez de nuisances, mais quelles sont les nuisances concrètes pour vous ?</p> <p>Vous prônez les activités d'équithérapie, mais pas l'entretien des chevaux ? Comment fait-on des activités d'équithérapie sans cheval ?</p> <p>Vous reprochez la ferme pédagogique et les familles qui viennent visiter, et après vous reprochez à l'association de vivre sur le dos de la collectivité ? Comment fait-on pour financer les activités de l'association ?</p>

			<p>Aucun chemin de randonnée n'a été détourné</p> <p>Une fosse septique est actuellement raccordée, et nous envisageons avec le STECAL de nous raccorder à l'assainissement collectif. Les déchets des animaux sont stockés chemin des cailloux (volontairement loin des habitations), et une fois décomposé ils sont épandus dans les terres de production des Jardins d'Elisa. Concernant l'exploitation agricole des Jardins d'Elisa, comment pourrait-elle proposée des activités pour les enfants de l'association Au pré de Justin sans avoir de productions de légumes ? Comme la médiation canine, ce sont des activités de pleine nature, conforme aux zones agricoles, et conforme aux projets éducatifs de l'association Au pré de Justin, encadrées par des conventions de fonctionnement.</p> <p>Etant donné les hectares de terrain que j'ai défriché sur Charly et Millery, je ne vois pas quel terrain agricole j'ai pu rendre inculte. Force est de constater qu'il reste encore de nombreuses parcelles en friche sur la commune, et donc inculte. Mais cela ne concerne pas les terrains que j'exploite. Je n'ai pas de décharge sauvage, ni d'arbres tronçonnés inutilement, ou d'empierrements. Par contre vous avez oublié de signaler les nombreux végétaux replantés dans les différentes zones agricoles que nous avons nettoyés, en partenariat avec la pépinière Rodriguez.</p> <p>Vous parlez de la circulation dangereuse rue de la brosse à cause de différents éléments dont le quad. Juste pour information, cela fait plus de deux ans que nous n'avons plus de quad.</p> <p>Pour le reste de vos propos calomnieux, j'ai déjà apporté réponses lors de contributions précédentes, je vous laisserais vous y reporter.</p> <p>Juste pour terminer... 60 adhérents handicapés... voici la liste des établissements médico sociales partenaires du pré de Justin. Sans parler des familles qui amènent leurs enfants sur les temps d'activités qui leurs sont réservées...</p> <p>IME Henri Salvat IRIGNY Métropole de Lyon Foyer de Vie Le Tremplin ST GENIS LAVAL Métropole de Lyon CAJ Line Thévenin ST FOY LES LYON Métropole de Lyon Hopital Jean Dechaume PIERRE BENITE Métropole de Lyon SAJ Les Tourrais CRAPONNE Métropole de Lyon Education et Joie VERNAISON Métropole de Lyon La Maisonnée FRANCHEVILLE Métropole de Lyon Centre Accueil de Jour Le Tremplin ST GENIS LAVAL Métropole de Lyon Alged Pierre Hédiard CALUIRE Métropole de Lyon MAS Soleil SOUCIEUX EN JARREST IMP Les primevères CHARLY Métropole de Lyon Maison de Retraite Les Verts Monts CHARLY Métropole de Lyon Centre ADAPEI Orée des Balmes ST FOY LES LYON Métropole de</p>
--	--	--	---

				<p>Lyon Foyer Pierre d'Arcy DARDILLY Métropole de Lyon Service Prévention et Protection de l'Enfance de la Métropole - Métropole de Lyon Foyer les Tournesols TOUSSIEU Métropole de Lyon IMP Judith Surgot FRANCHEVILLE Métropole de Lyon Foyer de vie Etape VENISSIEUX Métropole de Lyon Foyer de Vie Les Tourrais de CRAPONNE Métropole de Lyon IME Val de Saone MONTANAY Métropole de Lyon Les pléiades LENTILLY Second Eveil OULLINS Métropole de Lyon ESAT Maison Odette Witkowska ST FOY LES LYON Métropole de Lyon DITEP Les Liserons ST LAURENT D'AGNY Fondation AJD CALUIRE ET CUIRE Métropole de Lyon Centre Social DECINES Métropole de Lyon Centre Social CHASSE SUR RHONE (38) Artant ST GENIS LAVAL Métropole de Lyon CH Le Vinatier BRON Métropole de Lyon UEM François Truffaut LYON Métropole de Lyon Association ART IRIGNY Métropole de Lyon Comité handisport METROPOLE LYON Métropole de Lyon IME Le bouquet LYON Métropole de Lyon EURECAH ST CHAMOND (42) Centre de Loisirs TASSIN LA DEMI LUNE Métropole de Lyon IME Val de Saone MONTANAY Métropole de Lyon Centre EPIDE MEYZIEU Métropole de Lyon FAM Le village de Sésame MESSIMY ALGED JP Delahaye LYON Métropole de Lyon Maison de Sésame GENILAC (42) IME Mathis Jeune VAUGNERAY Ecole Atys LYON Métropole de Lyon Le clos de Sésame MONTAGNY Foyer le Verger CALUIRE Métropole de Lyon CEM Henri Gormand ECULLY Métropole de Lyon ITEP des eaux vives GRIGNY Métropole de Lyon HDJ Montplaisir BRON Métropole de Lyon CAJM l'ombelle ST FOY LES LYON Métropole de Lyon EHPAD Le charme des sources GRIGNY Métropole de Lyon ITEP Maria Dubost LYON Métropole de Lyon ITEP Elise Rivet LYON Métropole de Lyon ITEP Meyzieu Métropole de Lyon ITEP La maison des enfants Métropole de Lyon CAJ Les Vilanelles CALUIRE Métropole de Lyon CAJ Le Pré Vert VILLEURBANNE Métropole de Lyon CAJ Parilly VENISSIEUX Métropole de Lyon CAJ Providence LYON Métropole de Lyon CAJ Oasis DARDILLY Métropole de Lyon AFTC du Rhône LYON Métropole de Lyon</p>
--	--	--	--	--

			<p>Association des Paralysés de France VILLEURBANNE Métropole de Lyon ITEP la Cristallerie GIVORS Métropole de Lyon IME Le Grapillon ST FOY LES LYON Métropole de Lyon IME Pierre de Lune ST PRIEST Métropole de Lyon IME Yves Farges VAULX EN VELIN Métropole de Lyon IME Edouard Seguin LYON Métropole de Lyon Association Sourire Ensemble ST BONNET DE MURE Métropole de Lyon Acolade Marie Dominique VERNAISON Métropole de Lyon IEM Handas VILLEURBANNE Métropole de Lyon ALGED Val d'Ozon ST SYMPHORIEN D'OZON Fondation RICHARD LYON Métropole de Lyon Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille LYON Métropole de Lyon HDJ Jean Dechaume PIERRE BENITE Métropole de Lyon Sessad les 7 Collines VIENNE (38) Sessad SLEA Les Eaux Vives GRIGNY Métropole de Lyon Sessad Emile Zola VILLEURBANNE Métropole de Lyon Sessad APAJH 69 VILLEFRANCHE SUR SAONE Métropole de Lyon Sessad La Duchere LYON Métropole de Lyon Sessad GIVORS Métropole de Lyon Sessad Fondation Richard LYON Métropole de Lyon Sessad Emmanuel Gounot VENISSIEUX Métropole de Lyon Sessad OULLINS Métropole de Lyon OVE DEAT Mobile DECINES Métropole de Lyon IME Teranga TASSIN LA DEMI LUNE Métropole de Lyon CAJ Oasis - CH St Jean de Dieu LYON Métropole de Lyon IME Espérance CALUIRE Métropole de Lyon CAMSP VENISSIEUX Métropole de Lyon Maison des Aveugles LYON Métropole de Lyon HDJ Vienne (38) CESAP OULLINS Métropole de Lyon Association Adelaïde Perrin LYON Métropole de Lyon Maison Sociale Cyprian les brosses VILLEURBANNE Métropole de Lyon ULIS Jules Ferry OULLINS Métropole de Lyon ULIS Ecole St Charles TASSIN LA DEMI LUNE Métropole de Lyon Foyer Clairefontaine LYON Métropole de Lyon CATTP Isatis LYON Métropole de Lyon IME Oiseau Blanc DECINES Métropole de Lyon ULIS Ecole A Mouton ST GENIS LAVAL Métropole de Lyon M Oullins à Paroles OULLINS Métropole de Lyon Association ALOVA LYON Métropole de Lyon FAM Les Charmattes ST MARTIN EN HAUT Association Ma chance, moi aussi LYON Métropole de Lyon Association Equi et l'autre ST DIDIER SOUS RIVERIE Educathera ST MAURICE L'EXIL</p>
--	--	--	---

				CAMSP VIENNE (38) CAMSP Champvert LYON Métropole de Lyon
107	@143	Camille	04/12/2019 17:12:59	<p>Tout d'abord je tiens à me présenter pour contextualiser mon témoignage. Je suis actuellement éducatrice canin responsable de l'activité de médiation canine pour le Pré de Justin. J'étais auparavant éducatrice canin pour le compte du Grand Lyon (mon contact était Angélique Berthet chargée de mission de l'Animalité Urbaine à la Direction de la Propreté) pendant 5 ans, de 2012 à 2017. Le rôle de la mission animalité urbaine était alors et est toujours de sensibiliser les propriétaires de chiens à l'éducation de leur animal de compagnie (qui est un facteur avéré de diminution du risque de nuisances liées aux aboiements et aux déjections mais également de prévention des morsures) et soutien l'aménagement d'espace dédiés.</p> <p>Nos missions pour le Pré de Justin sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des institutions telles que des SESSAD, ITEP ou ALGED viennent avec un groupe de résidents pour travailler avec des chiens médiateurs. - organiser des séances de sensibilisation pour les enfants, en situation de handicap ou non, pour leur enseigner les bons réflexes en présence d'un chien - travailler en cours particuliers avec des individus, présentant un handicap ou non, phobiques de chiens <p>Il me semble que ces explications étaient nécessaires pour apporter des corrections à certains témoignages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le terrain de médiation est implanté sur un terrain qui était laissé à l'abandon (ronces, arbres fruitiers morts ou malades, détritius, ...). Le terrain a été complètement défriché et nettoyé par Xavier et son équipe (ont été retrouvés des pots de peintures, un pot d'échappement, un radiateur, et de nombreuses bouteilles d'alcool vides) et nous avons terminé l'aménagement en abattant des arbres qui étaient soit déjà morts, soit des arbres fruitiers ne donnant plus de fruit et non exploités. Un soin particulier a été apporté à laisser de la végétation (chênes et arbres divers) pour que la vue des habitations alentours ne soient pas changées, ainsi que des arbres non fruitiers en bonne santé. A ce jour, nous nous occupons encore régulièrement de ramasser au bord de la route les détritius jetés et d'enlever ou évacuer des arbres creux tombés suite aux derniers grands vents ou tombées de neige. - il n'y a pas d'élevage canin présent : les chiens utilisés dans le cadre de nos missions ne sont pas hébergés sur le terrain, ils rentrent chez eux avec leurs propriétaires (éducateurs canins professionnels ou bénévoles ayant des chiens formés) dès que la séance de travail est terminée. Il n'y donc pas de box, pas de reproduction ou de vente de chien et pas de pension. - en tant qu'organisme de formation, nous portons un soin tout

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>particulier à ne pas générer de nuisance et à travailler dans un but pédagogique. Il n'y a donc pas d'aboïement pendant les séances. Si un chien n'a pas terminé sa formation, nous travaillons directement chez son maître pour ne pas déranger le voisinage.</p> <p>En conclusion, j'ai pu constater que l'association du Pré de Justin montre sa volonté à s'entourer de professionnels pour encadrer des activités de médiation par l'animal et se préoccupe sincèrement de la vie de quartier et du bien-être de ses habitants.</p>
108	@144	François	04/12/2019 18:12:42	<p>Le pré de Justin à besoin de valider ses installations avec la mise en place d'un stecal sur certaines parcelles .</p> <p>Le somme des biens fait qu'apporte les activités avec des animaux est reconnu par tous les professionnels de la santé.</p> <p>Le bien que le Pré Justin apporte à notre nièce n'est plus à démontrer.</p> <p>Elle a pu acquérir de l'assurance et de l'autonomie grâce aux activités proposées dans ce havre de paix qui est le Pré Justin .</p> <p>Tous doit être fait pour que les jeunes handicapés puissent se développer dans des lieux comme Le pré Justin.</p> <p>Nous apportons tous nous Soutient au Pré Justin.</p>
109	@145	Isabelle Villeurbanne	04/12/2019 19:12:27	<p>Nous entendons parler d'inclusion, nous entendons parler de bienveillance ; dans les médias, via les politiques...</p> <p>Je VOIS et CONSTATE l'impact positif des mises en place ludiques et éducatives (via les animaux et les activités) proposées par les membres du Pré de Justin</p> <p>Le jeune que j'accompagne est passé de l'individualité au relationnel grâce à la médiation équine, et l'investissement bienveillant de l'équipe.</p> <p>Et là, l'inclusion dont on nous parle tant existe vraiment !!!</p> <p>Au lieu que l'on mette des bâtons dans les roues de cette super équipe, on ferait mieux de multiplier ce genre de lieux !!!!!!!</p> <p>Et je ne suis pas dans les "on dit" mais bien dans la constatation de l'effet positif pour tous : les personnes en situation de handicap et les neurotypiques ; et les nuisances sont ces voisins dont le handicap est la méchanceté et l'individualisme !</p>
110	@147	Samia Crapone	05/12/2019 15:12:21	<p>j'aime bien y aller, c'est trop bien, ça me permet de voir du monde et d'être à l'extérieur.</p> <p>j'ai pu donner à manger aux animaux.</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				j ai pas envie que ca ferme pour pouvoir un aller au pré de justin prochainement
111	@149	Justine Crapone	05/12/2019 15:12:27	L année dernière j'allais au pré de justin. J aime beaucoup car je pouvais approcher et m occuper des chevaux. J ai fais de la calèche ce qui m'a beaucoup plus. J aime aussi aller voir les animaux qui font partis de la ferme car je peux les caresser et leur donner à manger. cela me permet d aller sur l extérieur et ça me permet d échanger avec le professionnel qui m accompagne car cela m intéresse beaucoup.
112	@151	Hélène Lyon	05/12/2019 15:12:38	C'est inhumain de vouloir fermer c'est un manque complet de générosité c'est de l'égoïsme Avez vous vu de près le quotidien des personnes handicapées et leur bonheur à aller au Pré de Justin, auprès des animaux
113	@152	Nicolas Crapone	05/12/2019 15:12:42	j aime être auprès des chevaux mon meilleur souvenir c'est lors d un spectacle ou j ai pu monter sur le cheval ce qui m a plu c est de les brosser j aimerais bien que tous le monde puisse en profiter
114	@153	Clément Crapone	05/12/2019 16:12:02	Clément fait du cheval, il aime bien le contact avec le cheval. Il peut tenir le cheval, faire des petits jeux. Cela leur permet de sortir de l'établissement et de rencontrer du monde. Les bénévoles qui sont la bas sont très attentifs et bienveillants envers lui. Celui lui a permis d'être plus en lien avec les personnes de son entourage et les personnes qui l'accompagne au quotidien. La présence des animaux et des chevaux permettent de canaliser clément
115	@154	Nikolas Chabanière	05/12/2019 16:12:03	Intervenant pour l'Association équi et l'Autre, je suis présent sur le site du Pré de Justin trois jours par semaine.En effet le Pré de Justin est aussi une ressource pour d'autres associations ou professionnels libéraux dans le travail social. Le pré de Justin met à disposition sa cavalerie et ses infrastructures pour que nous menions à bien notre propre objet associatif qui est :" d'accompagner toute personne ou groupe de personnes à améliorer sa relation à l'autre via le cheval ou tout autre support éducatif". Sur l'année 2019 nous avons déjà réalisé sur

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>le site du pré de Justin 380 heures d'interventions auprès d'enfants fragilisés la plupart dépendants du service de la protection de l'enfance de la Métropole de Lyon.</p> <p>Le Pré de Justin, sa cavalerie, sa ferme pédagogique, son engagement dans le champ social est un réel lieu ressource.</p> <p>Les différents aménagement réalisés et a venir vont toujours dans le sens d'améliorer l'accueil des personnes accueillis.</p> <p>Sans le Pré de Justin, l'association Equi et l'Autre ne serait plus a même de mener ses actions alors qu'elles sont aujourd'hui reconnus par leurs utilités et bienfaits dans le réseau social de la Métropole de Lyon.</p>
116	@155	Samuel Craponne	05/12/2019 16:12:08	<p>Samuel va au pré de Justin tous les vendredis matin. Cela lui permet de brosser les chevaux et de les approcher au plus près.</p> <p>Il sort ensuite de son fauteuil grâce à la motivation et l'énergie portée par Xavier et ses bénévoles pour lui permettre d'être installé dans une calèche.</p> <p>De plus, il a pu toucher des animaux qu'en règle général nous ne pouvons approcher (alpaga...) et connaître de nouvelles espèces.</p> <p>Cela lui permet également d'être en lien avec les animaux mais aussi avec les professionnels qui l'accompagne au quotidien</p>
117	@156	ARIELLE	05/12/2019 16:12:41	<p>Je suis Arielle Berthier, bénévole accompagnante de résidents du centre des Tourrais de Craponne depuis 2014 pour l'activité d'équithérapie.</p> <p>J'ai vu évoluer au fil des années ce lieu d'accueil très particulier, ouvert à tous ceux qui dérangent car "différents".</p> <p>Les lieux étaient minimalistes au niveau des équipements, pas toujours très pratiques pour des fauteuils, mais l'activité proposée très sympathique et professionnelle.</p> <p>Au départ, il y avait essentiellement des chevaux, puis la variété d'animaux de la ferme et s'est enrichie d'alpaga, d'oiseaux....</p> <p>Grace à sa pugnacité et un travail hors du commun, Xavier a aménagé, en complément de ce qui existait déjà, une carrière, un chapiteau bien pratique par mauvais temps, et a construit des abris pour les animaux et le matériel pour les chevaux. Il vient d'acquérir un palan pour le transfert des personnes handicapées sur les chevaux quand c'est possible. Quand nous partons en promenade, nous sommes rapidement dans les champs, donc ne générons pas de nuisance.</p> <p>Il a développé le côté ferme pédagogique avec toutes sortes d'animaux, des enclos remarquablement agencés avec des abris, des cascades d'eau courante, et tout un circuit de visite, pour nourrir ou simplement découvrir les animaux, ouvert au public contre une modeste rétribution, créant la mixité entre</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>les" normaux" et les personnes en situation de handicap. Comme son activité prend de l'essor, Xavier a installé des toilettes sèches, puis de vraies toilettes, a construit 2 roulottes pour un accueil plus convivial, et enfin un coin guinguette pour joindre l'utile à l'agréable.</p> <p>Le pré de Justin est devenu un très bel endroit, à la tenue irréprochable, Xavier a toujours des projets plein la tête, et si son terrain est de plus en plus cerné par les habitations, ce n'est certainement pas son choix.</p>
118	@157	Brigitte Pierre-Bénite	05/12/2019 23:12:39	<p>Depuis plusieurs mois j'accompagne mon petit-fils au Pré de Justin pour des séances d'équithérapie une à deux fois par semaine. Dès que nous arrivons sur le parking son visage s'éclaire, il est à l'aise et heureux.</p> <p>Je le vois changer de séance en séance. Il est plus posé, plus sociable, plus calme. Il approche plus facilement les animaux lorsque nous nous promenons dans la ferme.</p> <p>Quand je l'attends, j'apprécie de pouvoir m'installer sur la terrasse de la "Guinguette" pour prendre un rafraîchissement l'été ou une boisson chaude l'hiver et me ressourcer dans cet endroit agréable et paisible.</p> <p>Je soutiens le Pré de Justin et toute l'équipe qui aide enfants et adultes à être mieux.</p>
119	@158	Ahmed Crapone	06/12/2019 18:12:22	<p>"C'était bien on brossait les chevaux Xavier faisait courir les chevaux bon moment partagé avec les autres résidents</p>
120	@159	Catherine Saint-Genis-Laval	07/12/2019 09:12:37	<p>Il n'y a pas beaucoup d'association qui permettent aux jeunes handicapés de sortir du cadre de leur famille ou de leur centre. Au pré de Justin leur offre cette occasion.</p> <p>Ma fille fait l'activité cheval et elle est ravie. : elle aime le contact avec les chevaux , apprendre à marcher avec eux, à en prendre soin .</p> <p>Amener de la salade ou des fanes de carottes à tous les animaux est aussi un bon but de sortie.</p>
121	@160	ANONYME Charly	07/12/2019 10:12:58	<p>Je dépose en anonyme car Monsieur Xavier DUMAS est un manipulateur pervers narcissique, impulsif et violent et je crains des représailles.</p> <p>Il n'est pas une oie blanche et il ne détient pas toute la vérité. Cette association à but non "lucratif" partait d'un bon sentiment, 1 cheval et 4 poneys pour faire de l'équithérapie pour des autistes par un jeune de 21 ans, vraiment bravo.</p> <p>Aujourd'hui : le pré de Justin, la ferme de Justine, les "Jardins" d'Elisa, Muzo, la guinguette, les mobiles home, le chapitiaux, la future maison de M. Xavier DUMAS (créateur de ces association, "agriculteur", commerçant, futur conseillé</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>municipal et pourquoi pas Maire de Charly).... Quelle est l'adresse "officielle" de ce Monsieur ? Pourquoi autant de dérives autorisées par M. le maire et la métropole ? Vous êtes tous bien enbêtés par ce "petit" jeune qui à pris tant d'ampleur dans l'illégalité (PV pour constructions illégales) et qui a au moins 30 plaintes en Gendarmerie d'Irigny qui traînent a être traitées, pourquoi ? Créer une association quand on a un travail, une habitation et un but humanitaire c'est bien, surtout si cela est fait dans la légalité et le respect du voisinage. Messieurs les décideurs avez-vous fait une enquête de moralité sur Xavier DUMAS et sa famille ? Êtes vous venus observez pendant plusieurs jours le trafic, les nuisances...? Si en votre âme et conscience vous estimez que le but premier de cet association n'a pas été détourné et bien validez cette STECAL et regardez bien combien de temps cette association à but non "lucratif" durera. Un Charlyrot qui allait à cette association au début et qui a compris le fonctionnement de ce "Monsieur" Xavier DUMAS. Faites gérer cette association par un organisme de gestion indépendant et trouvez lui un terrain sans voisins, loin de tout, construisez tout dans la légalité (avec permis de construire) et tout le monde s'en portera mieux.</p>
122	@161	Loic	07/12/2019 11:12:39	<p>Le pré de Justin est 1 lieu accueillant pour petits et grands,c est toujours 1 plaisir d y aller. Les animaux sont heureux,le dévouement des bénévoles est remarquable,autant pour l accueil que pour la qualité du site Il serait vraiment navrant de fermer ce genre d endroit pour quelques plaintes, Il est préférable d etre réveillé par le chant du coq que par 1 klaxon de camion...</p>
123	@162	Dumas Xavier	07/12/2019 13:12:24	<p>Bonjour Pour rappel : La dénonciation calomnieuse est un délit défini dans les articles 226-10 à 226-12 du Code pénal. Ce délit consiste à dénoncer une personne pour un fait que l'on sait inexact – au moins partiellement. Pour être qualifiée de « dénonciation calomnieuse », la dénonciation doit porter sur un fait passible de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires. L'article 226-10 du Code pénal dispose : « La dénonciation, effectuée par tout moyen et dirigée contre une personne déterminée, d'un fait qui est de nature à entraîner des sanctions judiciaires, administratives ou</p>

				<p>disciplinaires et que l'on sait totalement ou partiellement inexact »</p> <p>La dénonciation calomnieuse est un délit. Son auteur encourt une peine de cinq ans d'emprisonnement, assortie d'une amende de 45 000 euros.</p> <p>Concernant l'avis anonyme du 7/12/2019 à 10h58, je suis bien d'accord avec vous, je ne détiens pas toute la vérité.</p> <p>Pour le reste, je vous laisserais lire le rappel que je vous ai mis ci-dessus. Mon seul objectif est d'aider l'association Au pré de Justin à avancer dans les meilleures conditions. Pour le reste, je n'ai rien à prouver, les personnes qui me côtoient me connaissent. Vous n'en faites pas partie. Vous cherchez simplement à nuire, et votre haine est si forte que vous n'arrivez plus à contrôler votre imaginaire.</p> <p>Vos propos sont soit facilement vérifiable (30 plaintes à la gendarmerie d'Irigny), soit déjà vérifié notamment par un officier de police judiciaire qui est déjà venu nous contrôler suite à des dénonciations calomnieuses (ou peut être bien les vôtres car je ne sais pas qui vous êtes), qui a vérifié le fonctionnement de l'association, les comptes, les intervenants partenaires comme Muzo ou Les Jardins d'Elisa. Alors désolé de vous l'apprendre, mais tout est en parfait accord avec les règles.</p> <p>Si vous n'êtes pas capable d'arrêter vos aigreur, je serai bien obligé d'enclencher une procédure pour que vous arrêtez d'essayer de salir ma personne sur la place publique. Vous venez d'apporter une pièce complémentaire à un dossier déjà bien fourni, qui est déjà chez mon avocat, et qui attends juste mon feu vert pour enclencher une procédure.</p>
124	@163	DUMAS CHRIST OPHE Sainte- Catherine	07/12/2019 14:12:26	<p>En qualité de secrétaire de l'association au pré de Justin, je tiens à déposer mon témoignage.</p> <p>J'ai au préalable lu toutes les contributions précédant la mienne. Je ne tiens pas à rentrer dans les polémiques haineuses et stériles que certains ou certaines veulent créer.</p> <p>L'association souhaite depuis le départ être en conformité.</p> <p>Pour preuve unique, le commissaire enquêteur a ou aura bien accès à tous les échanges entre la mairie, la métropole et le pré de Justin. Malgré les pièges et embûches, nous sommes convaincu que chacun œuvre pour le bien commun. Pour nous, pour moi, le pré de Justin a pour but de proposer de la mixité sociale, de faire vivre des personnes en situation de handicap avec des personnes dites valides. A ce titre, l'association a connu des succès sans doute trop rapides et elle a dû faire face à un dilemme cornélien : se développer au rythme des demandes toujours croissantes, voire exponentielles, ou arrêter son activité par manque de bénévoles, de structure, etc.</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>Le bureau de l'association et son responsable technique ont souhaité privilégier les demandes d'accueil.... Et à cet instant là : début des jalousies, des tensions, des mensonges, des calomnies... Au delà de l'usure morale, parfois physique, et des traces indélébiles que cela laissera à de bien trop nombreuses personnes qui n'auront pas la possibilité de demander la justice, je voudrais signaler les nombreux contrôles et des réponses toujours à la hauteur de la part de l'association : aménagements, travaux, organisation.</p> <p>Aujourd'hui, suite à des échanges et des travaux avec les élus, leurs services urbanismes ; il nous a été proposés cette solution du STECAL.</p> <p>Nous plaçons donc notre confiance, nos efforts, notre détermination et notre engagement dans les mains des autorités compétentes.</p> <p>Je vous remercie d'avance pour l'intérêt que vous porterez à ces quelques mots. Je reste à votre disposition pour toute demande complémentaire.</p>
125	@164	Fatima Charly	07/12/2019 14:12:30	<p>Je suis pour cette association , c est une belle initiative malheureusement elle est dirigee par une personne voilente et dangereuse et en plus qui n est pas en regle avec la loi. Il faut retablir la justice et la verite.</p> <p>Je souhaite restée anonyme car Mr Dumas a déjà été violent et m a Déjà menacé.</p> <p>Que justice soit faite</p>
126	@165	Myriam	07/12/2019 19:12:01	<p>Beaucoup de calomnies, de mensonges dans certaines contributions.</p> <p>C'est décevant car de telles associations sont peu nombreuses et nécessaires.</p> <p>Comment peut on chercher sauf par jalousie à créer des ennuis à des personnes dont le seul but est d'aider des enfants?</p> <p>Les animaux c'est connu sont une excellente thérapie, l'endroit est propre et bien tenu.</p> <p>Cette association fonctionne grâce à des gens de qualité n'en déplaisent à certains qui devraient avoir honte de leur bassesse, le Pré de Justin sauf erreur existait AVANT la venue des "voisins" qui ne pouvaient ignorer qu'en zone semi-rurale il y a des aspects encore campagne (animaux, odeurs..) heureusement!</p> <p>On ne s'installe pas APRES en jouant malhonnêtement les étonnés et en critiquant.</p> <p>Le droit d'antériorité existe.</p> <p>Les autorisations: Tout a été fait pour que les règles soient respectées....mais des lenteurs persistent et l'attente est parfois longue.</p> <p>Certains voudraient les voir continuer mais ailleurs!!....Quelle</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>hypocrisie c'est reconnaitre que c'est une bonne association utile mais encombrante à coté de chez soit.....mais qui mènera ses enfants au milieu de nulle part?</p> <p>Il faut aider au contraire Monsieur Dumas, les mots de solidarité, entraide, nature, c'est bien de s'en gargariser et encore mieux de les mettre en œuvre.</p> <p>Je donne ma confiance et souhaite au Pré de Justin de pouvoir aller au bout de son projet avec tout l'appui de la mairie, la métropole et d'autres associations en laissant derrière elle cette stupide cabale sans fondement justifié.</p>
127	@166	Anne Bourg-Saint-Maurice	07/12/2019 20:12:17	<p>Je tiens à participer pour soutenir l'association aujourd'hui et je suis choquée de certaines contributions....</p> <p>Comment peut on s'acharner ainsi pour faire mourir une association d'utilité publique, ayant pour objectif de soutenir les plus démunis dans un souci d'intégration, et tout simplement de bien-être ?</p> <p>J'ai suivi cette association depuis ses débuts, en tant que bénévole et même salariée un temps, et je peux vous assurer que je connais peu de gens aussi investis dans la cause, avec autant de courage et de bienveillance que celles qui l'ont fait naître. En qualité d'aide soignante maintenant, ce serait un rêve pour moi de voir fleurir plus d'initiatives de ce genre, encore trop peu nombreuses ... malgré une demande accrue. Le pré de Justin est victime de son succès, tant par la demande que par la violence des personnes malveillantes... de quel côté serez-vous ?</p>
128	@167	Joséphine La Mulatière	07/12/2019 20:12:36	<p>Je m'appelle Joséphine et je suis bénévole depuis le mois de décembre 2013, soit depuis 6 ans déjà.</p> <p>J'ai ma jument en pension au Pré de Justin depuis autant de temps, et elle n'a jamais été utilisée par l'association. Je confirme que Xavier ne se fait pas « double bénéfice » sur le dos de ma jument ou sur celui des autres chevaux de propriétaires hébergés par l'association. Quelques chevaux, selon les souhaits de leur propriétaire, participent aux séances de médiation équine, et ces derniers bénéficient alors d'un tarif avantageux sur leur pension.</p> <p>Je suis très présente les weekends, en particulier les dimanches, et depuis toujours le mot d'ordre de Xavier Dumas est bien le respect de chacun. Parmi ses consignes régulières : l'arrosage de la carrière pour éviter un maximum les envolées de sable, notamment en été, la mise en place d'une barrière au niveau de la rue de la Brosse pour éviter la circulation des voitures jusqu'au parking, l'attention portée à l'aspect pédagogique, inclusif et bienveillant de l'accueil des visiteurs sur la ferme.</p> <p>La ferme pédagogique accueille, il est vrai, de nombreuses familles sur la région. Elle est d'ailleurs un biais qualitatif pour</p>

				<p>faire connaître l'association, et sensibiliser au handicap et à l'accueil de ce public. En plus des remarques extrêmement positives sur l'aménagement des lieux et le caractère agréable et pédagogique des installations, nous répondons tous les weekends à de nombreuses questions concernant les activités de médiation proposées. En résumé, c'est bien cela pour moi l'inclusion, l'accueil de tout un chacun dans les plus belles conditions.</p> <p>Bénévole également sur l'espace de la ginguette, ce n'est pas un « restaurant » mais bien un lieu convivial, qui permet aux personnes visitant la ferme, aux résidents venant en séances, aux particuliers accueillis dans le cadre d'activités de médiation, de bénéficier d'un lieu sécurisant, à l'ombre du soleil ou à l'abri des intempéries, et d'y manger ou de boire un café s'ils le souhaitent.</p> <p>Je ne prendrai pas le temps de défendre ici la personne de Xavier Dumas, que je connais assez pour connaître sa sensibilité, sa bienveillance et sa générosité. Les calomnies dont il fait preuve sont absurdes et sans fondement. C'est malheureusement souvent le lot des personnes souhaitant faire avancer la société avec optimisme.</p> <p>Les initiatives de Xavier, ne nous mentons pas, ont été absolument nécessaires à l'association pour voir le jour et perdurer. Le Pré de Justin est ainsi devenu une référence pour un public laissé parfois dans une situation d'abandon par l'Etat et l'espoir d'avoir une prise en charge, un lieu d'accueil privilégié, une fenêtre ouverte sur d'avantage de bien-être, de bienveillance, d'inclusion, d'entraide et de partage.</p> <p>Pour finir, je peux comprendre que certains, comme si bien écrit dans l'un des témoignages d'aujourd'hui (anonyme bien évidemment), souhaiteraient que le public en situation de handicap, soit « loin de tout » (et de tous ?) « sans voisin » et surtout bien loin de leur vue et de leur quotidien. Est-ce cela la société dans laquelle nous voulons vivre et voir grandir nos enfants, bien loin de la différence et de la diversité ? Ce n'est pas mon choix et je ne pense pas que cela soit celui de notre Métropole.</p>
129	@168	Sébastien La Plagne-Tarentaise	07/12/2019 20:12:57	<p>Le pré de Justin est un exemple pour tous. En effet grâce ou à cause de cette association des dizaines de personnes retrouvent le sourire, retrouve une joie de vivre, pratique des activités qui permettent de développer le vivre ensembles. Bref une association qui doit vivre et surtout soutenue par tous.</p>
130	@169	Marc Charly	07/12/2019 20:12:58	<p>Je comprends que ce projet vise à régulariser la situation technique et administrative d'une zone sur laquelle s'est installée une Association de façon non conforme aux exigences légales.</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>Si cela peut permettre aux adhérents de l'association de pratiquer leurs activités de façon sereine c'est bien mais j'attends aussi que ce soit dans le respect de l'environnement. J'entends par environnement les résidents voisins dont certains installés avant l'association ainsi que le milieu agricole. Pour cela, il y a des points de vigilance. La CDPENAF émet une réserve et demande l'interdiction de construction d'habitation. Qui fera respecter cette demande alors que ni l'État, ni la métropole n'a su jusqu'à maintenant cadrer le développement de l'Association ?.</p> <p>J'attire enfin l'attention sur le modus operandi de personnes liées à l'Association. En ce moment, sur la parcelle AX17 voisine de la parcelle A2S1 faisant l'objet du projet, des constructions sont en cours alors que le permis de construire demandé par M. Dumas responsable technique de l'association Pré de Justin n'a pas été accordé. L'histoire se répéterait elle ?</p> <p>Je suis convaincu que l'accueil de personnes en situation de handicap est nécessaire au sein de tous les milieux. Je suis convaincu de l'importance du respect des parties prenantes au sens du voisinage et du milieu agricole. Ce projet peut permettre de lier les deux. Encore faut il que tous veulent aller dans ce sens. Certains faits montrent que non. La vigilance reste nécessaire.</p>
131	@170	Illan La Tour-de-Salvagny	08/12/2019 00:12:03	<p>Le pré de Justin est une aubaine pour les personnes en situation de handicap et leur famille. Le pré offre la possibilité au gens de tout horizon de se rassembler , de vivre des moments forts et importants.</p> <p>De plus c'est un centre d'activité à privilégier pour les enfants de la commune qui peuvent être au contact des animaux et du grand air !</p>
132	@171	Monique	08/12/2019 00:12:09	<p>La commission rejoint la Métropole sur la doctrine de ne pas régulariser des situations d'occupation du sol non conformes en ajoutant l'outil STECAL. Mais elle recommande la création d'une commission de travail composée entre autres de la commune, de l'association "au pré de Justin", d'agriculteurs et de représentants de la Métropole afin de trouver une solution pour que cette association perdure sur le territoire de Charly, éventuellement sur d'autres terrains avec un accès adéquat et des activités encadrées.</p> <p>A noter qu'à aucun moment le voisinage, qui est celui subissant les nuisances, n'a été sollicité.</p> <p>Il est plus facile pour les représentants de l'Association AU PRE DE JUSTIN, et notamment le locataire des terrains, M. DUMAS, de nous cibler comme malveillants alors même que c'est sur les riverains du lotissement VERICEL qu'il a pu s'appuyer pour</p>

			<p>démarrer son activité.</p> <p>Le but de cette enquête n'est pas de prouver l'intérêt de cette association, mais à la lecture des différents « posts » nous assistons à des échanges de pour et de contre qui n'y ont absolument aucune place.</p> <p>Le locataire du terrain est systématiquement dans la victimisation et le mensonge, et ses adhérents ayant pour but de sauver cette association, le suivent aveuglément sans creuser et s'interroger sur ses dires.</p> <p>Effectivement une action judiciaire a été entreprise mais absolument pas contre l'Association, mais contre la Mairie de Charly qui a tout laissé faire alors même qu'elle savait très bien que toutes ces actions étaient dans l'illégalité la plus totale.</p> <p>Il serait important que tous les gens qui soutiennent cette Association à juste titre exigent que cette dernière respecte la Loi comme tout citoyen, et lisent avec attention la lettre de M. Le Préfet, qui précise bien que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le STECAL n'est pas là pour régulariser les irrégularités - ni pour donner blanc-seing à tous les souhaits de construction du locataire des terrains occupés par le responsable technique de l'Association. <p>Alors même que la question que pose la commission d'enquête est la suivante : les terrains agricoles actuellement occupés par M. DUMAS et mis à disposition de l'association sont-ils compatibles avec une modification de leur destination en STECAL pour permettre ensuite de régulariser les constructions existantes afin que leur occupation soit enfin légale et conforme ?</p> <p>Ce qui contribuerait à dire que la lettre de M. Le Préfet serait sans objet.</p> <p>Afin d'être le plus claire possible concernant le contexte, M. DUMAS occupe les terrains depuis 2013 (1er bail de location de terrain avec Mme. MAILLARD, au 519 rue de la Brosse) et n'a eu de cesse de développer l'activité initiale proposée mais sans se préoccuper de la conformité et de l'adéquation de la zone.</p> <p>De plus nous tenons à signaler à certaines personnes qui racontent n'importe quoi, qu'effectivement le droit d'antériorité existe, et les « voisins » comme certains les nomment sont là depuis 1983 et M. DUMAS n'était pas encore né. Réfléchissez !</p> <p>Par ailleurs, nous cherchons toujours à savoir ce qui caractérise le caractère agricole de l'activité de M. DUMAS, il ne produit rien, ne cultive rien, n'élève rien sur les parcelles concernées.</p> <p>Il a fait l'objet d'un procès-verbal d'infractions dressé par la direction départementale des territoires en Février 2017 constatant l'occupation non conforme des terrains suite à signalement des services de l'urbanisme de la mairie de Charly.</p> <p>Pour autant, M. DUMAS a continué à développer et construire malgré la procédure d'infractions relevée à son encontre et de</p>
--	--	--	---

			<p>plus il semblerait qu'il vive sur place. Il ne peut aujourd'hui se déclarer victime puisque c'est en toute connaissance de cause qu'il a continué les développements et conduit l'association dans les difficultés rencontrées aujourd'hui.</p> <p>Nous avons participé en présence M. DUMAS Oliver, président, et M. HOLT, bénévole, à une conciliation en février 2017 et M. CHARTON, médiateur de Justice. Cette conciliation a donné lieu à un courrier dans lequel les nuisances ont été reconnues et des engagements pris pour permettre de vivre ensemble avec comme seul intérêt que l'association perdure, évidemment, mais que les nuisances soient limitées.</p> <p>Engagement important : maintenir la fermeture de la ferme de Justine le dimanche, ferme payante et ouverte à tous et pas qu'aux adhérents et drainant une affluence importante. Cet engagement ainsi que les autres n'ont pas été respectés.</p> <p>En fait cette Association de grande valeur est en train de devenir plus un Centre de Loisirs tout public, avec moins en moins de personnes portant handicap. L'offre, depuis 2015, s'est élargi s avec une ferme pédagogique, une guinguette... ouverte 7/7j 10h-17h, de nombreuses manifestations (kermesse, fête du cheval, shows équestres..., manifestations de plus de 1500 personnes en une journée contre lesquelles nous ne nous sommes jamais opposés, composant avec les désagréments causés (accès bloqué du lotissement, rue de la brosse saturée, nuisances sonores...).</p> <p>Les personnes en charge de décision ont-elles vraiment tenu compte des conditions d'exploitation de cette structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les terrains occupés sont enclavés et le seul accès existant est notre voie privée non prévue à cet effet. Aujourd'hui, nous assurons et entretenons la voie qui doit supporter le passage journalier de nombreux véhicules, cars, camions, vans, ... sans parler des stationnements sauvages dans le lotissement. <p>La question n'est pas de revenir sur la servitude légale qui existe du fait de l'enclave et que nous ne contestons pas, mais plutôt sur la dangerosité de l'accès, une voie de lotissement qui débouche sur la rue de la Brosse, rue sans trottoirs bardée d'alternats pour limiter la vitesse excessive ! Aujourd'hui, compte-tenu du trafic important au sein de notre voie de lotissement, la dangerosité est accrue, qu'en sera-t-il si un accident survient ?</p> <p>Quelles solutions sont prévues par la métropole dans le cas de la régularisation en STECAL pour rendre un accès sécurisé ?</p> <p>Par ailleurs de manière autoritaire sur le dossier général § 4 page 23/36 notre route privée sur sa partie sans droit de passage est nommée « chemin de la Brosse », alors même que cette voie depuis sa création en 1982/1983 n'a jamais été inaugurée officiellement, puisque privée !</p> <p>Paradoxalement, la partie présentant un droit de passage ne comporte aucune mention.</p>
--	--	--	--

				<p>Le fait de confirmer le positionnement du parking au Nord-Ouest va aggraver les passages déjà incessants.</p> <p>- M. DUMAS indique chaque fois être en règle au niveau de l'assainissement, du traitement des eaux pluviales ainsi que de la sécurité. Ce qui est totalement faux. Tout est à faire. Le STECAL impose que tout devra être régularisé. Par ailleurs M. DUMAS ayant construit, et décaissé sans autorisation, ni étude préalable sur les conséquences en matière notamment d'évacuation des eaux pluviales, a considérablement modifié l'état naturel des terrains ce qui provoque aujourd'hui l'inondation de nos habitations et des chemins environnants.</p> <p>- Monsieur DUMAS a pu bénéficier du raccordement EDF et eau par notre intermédiaire, sans omettre de préciser que nous avons mis à sa disposition de l'électricité pour ses premières fêtes, du bois pour ses box, et luge pour enfants.</p> <p>- Quant à la question sur la sécurité, elle non plus n'est pas assurée, et l'accès à l'Association est très difficile pour les personnes porteuses de handicap.</p> <p>En conséquence, nous nous opposons à une régularisation des terrains en STECAL si rien n'est prévu pour sécuriser l'accès, traiter les eaux pluviales et les eaux usées, encadrer les développements, et surtout contrôler que tout sera fait, quand on voit tout ce qui s'est passé ces dernières années.</p> <p>Il n'est même pas acquis que les constructions existantes soient en accord avec le principe du STECAL et quant aux réserves émises par Monsieur le Préfet quant à la dépose de permis, que se passera-t-il si les permis sont refusés ? que se passera-t-il s'ils ne sont pas déposés ? Les responsables de cette association ayant l'habitude de faire fi des lois ! d'ailleurs nous n'en voulons pour preuve que M. DUMAS, en pleine procédure de STECAL n'hésite pas à couler une dalle, Chemin du Montellier sans déposer de permis de construire.</p> <p>Cette association a atteint sa taille critique à l'endroit où elle est située, à savoir sans accès à la route, et au milieu de résidences. Il y aurait lieu d'envisager pour un développement harmonieux, un autre site plus favorable à son activité.</p>
133	@173	Alf	08/12/2019 08:12:15	<p>LE PRÉ DE JUSTIN 'L'association' qui est essentiel pour permettre à des enfants, des adolescents, des jeunes adultes de bénéficier d'activités favorisant leur insertion et leur sociabilité... cette problématique me rappelle le dossier de "La demeure du chaos" ...une lumière dans l'obscurité ...</p>
134	@174	Cindy Meyzie u	08/12/2019 08:12:24	<p>Je soutiens l'association au près de Justin ! Je trouve que c'est une belle association qui œuvre dans le partage et l'entraide. Malheureusement forcée de constater que ces valeurs se perdent et se font rares de nos jours.</p> <p>Il faut penser que derrière cette association, il y a des enfants qui grâce à eux peuvent s'épanouir et retrouver le sourire. Il y a</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>des parents qui peuvent être épaulés et soutenus. Et des occasions ouvertes à tous de pouvoir passer de bon moment. Je souhaite que des solutions soient trouvées et que cette association puisse continuer à nous montrer l'exemple.</p>
135	@175	Jean et Antoine Chonas-l'Amballan	08/12/2019 09:12:34	<p>Étant confrontés au milieu du handicap (nous coordonnons une section de football adapté à Vienne pour adultes et enfants en situation de handicap), nous soutenons avec ferveur l'association au près de Justin. En effet, cette association apporte énormément aux enfants qui participent à ses activités. Ce serait tout à fait dommage qu'une solution ne soit pas trouvée et que l'association vienne à en être pénalisée.</p>
136	@176	Arnaud	08/12/2019 09:12:34	<p>J'apporte mon soutien au Pré de Justin. L'association a contribué à l'éducation de mon fils autiste et ses camarades de classe de l'Ecole St Charles de Tassin la Demi-lune par le cheval. Les membres de l'asso consacrent la majeure partie de leur temps à aider les autres et notamment pour les personnes ayant un handicap. Dans le cadre de ma profession (Gendarmerie), Le Pré de Justin a toujours répondu présent pour nous aider bénévolement à la prise en charge des animaux en divagation au cours de nos missions.</p>
137	@177	Nicole	08/12/2019 09:12:41	<p>Habite au 519 rue de la Brosse depuis 1984, SOIT 35 ANS Les structures commerciales (s'adressant à tous publics) se multiplient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ferme pédagogique ouverte 7/7 - Guinguette avec restauration - Pension de chevaux - Centre équestre (perfectionnement, passage galop, balades) - Stages vacances - etc... <p>Tout cela entraîne de nombreux passages : voitures, vans, bus, camions, etc... sur une voie privée non prévue pour un passage intensif, et cela 7/7. Beaucoup de personnes ne respectent pas la circulation "au pas", vitesse parfois excessive. Panneaux "Défense de stationner voie privée" régulièrement vandalisés et ce n'est pas le vent. L'association est devenu un centre de loisirs, contrairement à ce qui était prévu à la base. Ce lieu n'est pas propice au développement de ce genre d'activité. Comme indiqué sur les résultats de la précédente enquête publique, cette zone est identifiée en agricole et n'a pas vocation pour un STECAL. D'autre part, la sortie de l'impasse est excessivement risquée</p>

				<p>(pas de visibilité : parking handicapé sur la droite et haie sur la gauche). Vitesse excessive sur la rue de la Brosse, route devenue dangereuse.</p> <p>D'ailleurs, cela avait été évoqué sur un courrier de l'association du 27/02/2017 "sortie étroite et dangereuse". Ce qui est valable pour les piétons, l'est aussi pour les voitures.</p> <p>Contrairement aux rumeurs, mensongères et diffamatoires, propagées, depuis 3 ans et demi (Mai 2016) par des personnes malveillantes (contrôles, plaintes, agressions, blocage de route, travail dissimulé etc...) et relayées par des particuliers et divers organismes sans discernement, nous n'avons jamais été contre l'association pour les handicapés. Lors de la création, deux voisins ont fourni eau et électricité, gracieusement, en attendant le raccordement sur notre réseau.</p> <p>LES MULTIPLES CONTRÔLES NE SONT PAS DE NOTRE FAIT.</p> <p>Cela a été signalé à plusieurs reprises, mais occulté très rapidement, par les dites personnes.</p> <p>Il semble que la vérité dérange.</p> <p>Dossier corroborant les affirmations ci-dessus envoyé par courrier à Mme la Commissaire-enquêtrice.</p> <p>Le seul recours intenté a été contre M. VIAL Claude, Maire de Charly, pour non respect des règles de l'urbanisme.</p> <p>Parmi nos amis et connaissances, certains sont confrontés au handicap et à la maladie. Ils sont consternés de cet acharnement à notre égard de la part de ces personnes malveillantes (qui prônent la tolérance sans l'appliquer eux-mêmes) et de l'utilisation du compte Facebook public de l'association pour passer des messages insultants et diffamatoires.</p> <p>Quant aux soi-disant et diverses agressions (mamans,adhérents, bénévoles, clients, etc... nous ne ferons pas de commentaire sur ces accusations délirantes.</p> <p>Stade municipal de Charly installé sur des terrains privés et en pente. Quel scoop</p> <p>Suite aux nombreuses demandes des riverains, M. VIAL envisage, effectivement, de le déplacer, mais pas rue de la Brosse (Notre entretien du 22 Mars 2019)</p>
138	@178	Dumas Xavier	08/12/2019 10:12:15	<p>Bonjour Monique, Nicole,</p> <p>Quelques réponses à vos propos.</p> <p>Ma première réflexion qui est celle de nombreuses personnes, quelles sont vos nuisances réelles ?</p> <p>Vous n'avez aucun vis-à-vis de l'association, vous êtes reculé par rapport à nos limites car vous avez une haie, et nous avons laissé une haie de 5 m de large sur 3m de hauteur...</p> <p>Ma deuxième réflexion, que ferez-vous si le pré de Justin déménage, et que le stade municipal se construit comme prévu</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>initialement suite au déclassement de nos parcelles des zones PENAPH, ou qu'un promoteur s'empare du terrain ? Vous irez à l'encontre d'un nouveau lotissement, comme vous l'avez déjà tenté avec celui qui s'est construit à proximité dernièrement ? Vous insistez sur le fait que vous appréciez l'association, son travail, mais qu'il est préférable qu'elle soit installée ailleurs. Après travail de la commission, aucun terrain n'est disponible. Je confirme que vos anciens voisins, le couple Marey, nous ont aidés au début de l'association, en nous fournissant l'eau pour abreuver les animaux. Ils ont ensuite déménagé, le nouveau couple vous amenant progressivement dans les procédures qui sont les vôtres depuis 2015.</p> <p>Vous osez dire que je manipule l'opinion publique en me faisant passer pour une victime. La dernière pétition a été lancée par une maman de l'association, l'élément déclencheur étant l'attitude déplacée de votre mari (je dis cela en utilisant volontairement des propos atténués). La suite étant un contrôle de la police judiciaire, sur un courrier de votre avocat (vos noms apparaissent), stipulant que les activités commerciales de l'association ne cessaient de croître, avec une boutique de vêtements, des arts martiaux, une salle de musculation, ...</p> <p>Qui dit des mensonges ? Qui a été victime de ces calomnies ? L'objectif de la mairie n'a jamais été de nous laisser hors les lois, mais bien de nous accompagner dans une complexité réglementaire que vous avez utilisés pour nous harceler, pour tenter de nous nuire.</p> <p>J'ai une petite anecdote que j'aimerais vous évoquer. Hier, au gala de gym de mes nièces, de nombreuses jeunes bénévoles de l'association de gym proposaient la vente d'enveloppe tickets jeux, de vêtements, etc. Apparemment, ils n'ont jamais eu de contrôle de la police judiciaire.</p> <p>Pour le reste, j'ai déjà répondu à vos propos qui restent infondés.</p>
139	@179	daniel	08/12/2019 11:12:23	<p>Je suis un bénévole qui aide Xavier Dumas à régulariser sa situation depuis plus de 4 années (je devrais dire tente d'aider...)</p> <p>je remercie tout d'abord les élus qui ont rapidement, après être venu sur place, pris conscience de l'importance et du bien fondé quant à l'utilité pour des familles en détresse d'une telle structure.</p> <p>Cette association en outre ne grève pas les fonds publics et bénéficie dorénavant d'une notoriété qui dépasse largement Lyon Métropole.</p> <p>Dans un imbroglio juridico administratif le retard pris par la sortie du nouveau PLU n'a pas aidé à régulariser une situation complexe ou pour faire face à une demande importante et à un</p>

			<p>réel besoin Xavier Dumas se devait d' aller de l'avant . S'il n'avait pas agit de la sorte jamais une telle structure n'aurait pu être crée et si quelques voisins soucieux de avant tout de leur "tranquilité" ne mettaient pas tout en oeuvre pour entraver la régularisation du dossier nous n'en serions pas la. (Monique résume bien la situation dans la dernière phrase de sa contribution oui pour une telle association dont le bien fondé n'est pas contesté ...mais ailleurs!!!!) je tiens a préciser que nous avons passé des journées et des journées a tenter de résoudre cet imbroglio (je devrai dire des semaines) et que suite a de nombreuses réunions avec la Sacer et la chambre d'agriculture force est de constater qu'il n'y a pas d'autre possibilités d'implantation sur Charly . La seule possibilité pour enfin sortir de cette situation est que le stecal qui a été proposé lors d'une réunion a la chambre d'agriculture soit entériné. A noter qu'il aurait été très vraisemblablement intégré dans le PLU si la plainte au tribunal administratif n'avait été faite par l'association vericel. La dite association avait d'ailleurs différé d'un mois la demande de conciliation que nous avons lancée il y a deux ans et s'est présentée en ayant entre temps déposé cette plainte au tribunal administratif et une demande de barrière d'accès.Les membres présents avaient de plus "omis " lors de la réunion de conciliation de nous parler de ces deux faits nouveaux.... autres éléments factuels dans la listes des points sensibles évoqués pour les accès sont les suivants: Le maire de Charly a tenté sans succès pour le moment de nous aider pour trouver de trouver une autre voie d'accès par le chemin du montellier afin de désengorger la rue de la brosse il avait évoqué également la possibilité de rendre la voir d'accès au domaine public ce qui supprimait les problèmes d'entretien pourquoi ne pas relancer ces sujets?? Dans les témoignages des "non anonymes" tout a été dit sur le bien fondé et les valeurs de cette association et sur le carnisme et l'implication de Xavier Dumas. Oui nous l'accompagnerons et le soutiendrons sans relâche car grâce a son action nous enfants et nos familles peuvent trouver des petits moments de répit voir de bonheur et cela n'a pas de prix. Vouloir l'éloigner voir l'isoler et limiter les activités a la médiation animale , c'est méconnaître totalement les bienfaits de la mixité et de la véritable intégration je voulais également dire que je suis PROFONDEMENT CHOQUE par ces personne(ou cette personne?)qui sous couvert d'anonymat profère des allegations mensongères soit disant par peur de représailles. Cela est tout a fait INADMISSIBLE et INSUPPORTABLE et pose la question jusqu'ou ces personnes (ou cette??) sont elle(s)</p>
--	--	--	--

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>capable d'aller pour entraver la régularisation des dossiers si comme nous l'espérons le stecal est validé et que nous puissions enfin comme le souhaite et l'ont écrit les membres de l'association vericel ,être en totale conformité avec la loi.</p> <p>Nous espérons très vivement pouvoir évoluer rapidement vers ceci, afin que dans un climat plus serin les relations avec les voisins soient apaisées et qu'elles évoluent vers un climat d'estime et de bonne entente réciproque</p>
140	@180	Jacques Charly	08/12/2019 12:12:39	<p>Un petit rappel</p> <p>La plupart des résidents ainsi que les trois voisins ont habité bien avant l'installation de M. Dumas rue de la brosse, ce choix il l'on fait car la plupart des terrains étaient à l'époque occupés par des arbres fruitiers c'était un choix de vivre à la campagne</p> <p>Lors de implantation de M Dumas nombreux ont espéré que la loi serait respectée au niveau des infrastructures, manifestations, etc ...</p> <p>Malheureusement il a implanté des baraquements sans en demander les autorisations préalables et malgré les constats d'infraction de la mairie, de la métropole il a continué à bâtir, à effectuer des mouvements de terre au mépris des lois et du bien vivre ensemble, encore aujourd'hui un projet de construction est en cours alors que le permis de construire n'a pas été accordé.</p> <p>Ce dernier ne respecte pas son voisinage. Serait il au-dessus des lois et n'en ferait-il cas? Se moquerait-il des administrations et de nous citoyens et voisins?</p> <p>Maintenant pour régulariser l'ensemble des interdictions l'administration veut créer un STECAL cette création ne changera en rien la situation actuelle, M Dumas devra se plier aux lois, demander des permis construire et se mettre en conformité aux diverses réglementations comme le rappelle M le Préfet dans ses recommandations .</p> <p>Si le STECAL était créé, qui vérifierait la conformité du bâti et autres infrastructures car à ce jour ni l'Etat, ni la métropole et encore moins la mairie on pu cadrer le développement de M Dumas.</p> <p>Autre point, le développement de l'Association amène chaque jour, semaine et WE ou lors des diverses manifestations de plus en plus de monde et de véhicules qui empruntent la rue de la Brosse devenue très dangereuse par excès de vitesse des véhicules, le manque de trottoirs pour les usagers et l'utilisation d'une voie privée qui n'est pas conçue pour ce trafic et là aussi que sera-t- il fait ?</p> <p>Le bien vivre ensemble est de permettre à chacun de nous de vivre en harmonie et de ne pas en détruire une partie pour des intérêts personnel.</p> <p>L'Association a atteint une taille plus que supportable et ne serait il pas envisageable de la délocaliser dans un</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>environnement plus adapté</p> <p>L'aspect de l'enquête de la création d'un STECAL est de demander aux habitants de Charly de valider et de cautionner les tricheries faites à ce jour.</p>
141	@181	Robert et Bernadette	08/12/2019 17:12:02	<p>Anciens voisins du Pré de Justin, nous étions situés en « première ligne » puisque notre maison jouxtait l'entrée de l'installation. Nous avons vu naître l'association et l'avons soutenue notamment en lui fournissant de l'eau pour abreuver les chevaux et occasionnellement un branchement électrique pour une ou deux manifestations.</p> <p>Nous ne reviendrons pas sur tous les témoignages qui expriment le mieux-être, l'apaisement, le bonheur apportés aux handicapés et à leurs familles, par le Pré de Justin. Nous connaissons des grands parents confrontés au handicap de leur petit fils, à qui nous avons signalé la création de cette structure, et qui ont pu vérifier combien celui-ci a contribué à améliorer son état.</p> <p>A tel point que la maîtresse de l'école de cet enfant a décidé par la suite d'y emmener sa classe (CLISS) pour leur faire bénéficier de ce travail d'équithérapie, tellement apaisant pour eux.</p> <p>En ce qui concerne les nuisances de voisinage, les seules que nous ayons connues étaient des problèmes de stationnement anarchique, notamment les samedis matins, car rien n'était prévu à l'époque pour accueillir les familles venant participer aux activités du « Pré ». Nous en avons parlé à Xavier Dumas et le problème a été résolu début 2015.</p> <p>Nous tenons à préciser que notre déménagement n'a rien à voir avec l'installation de l'association mais avec le souhait, lié à notre âge, d'aller vivre en appartement. Au contraire, nous continuons à lui rendre visite et à participer avec plaisir et admiration pour les bénévoles, à certaines de ses animations.</p> <p>En conclusion, cette association, seule de la région à apporter un service de cette nature aux handicapés et à leurs familles, doit être pérennisée par la mise en place d'un STECAL qui régularise sa situation et lui permette de se développer sereinement et dans le respect de la loi.</p>
142	@182	Philippe Millery	08/12/2019 17:12:51	<p>J'ai habité pendant une douzaine d'années dans la maison qui donne sur l'entrée actuelle du pré de Justin.</p> <p>L'installation de l'Association s'est faite peu de temps avant que je ne déménage, et mes parents, propriétaires de la maison, se sont liés avec Xavier DUMAS et l'ont aidé à l'occasion, notamment en lui fournissant eau et électricité à ses débuts.</p> <p>Puis j'ai eu connaissance des premiers développements de cette Association par mes parents, y compris des premières</p>

				<p>gênes liées au stationnement sur le lotissement, auxquelles Xavier DUMAS me semble avoir répondu de son mieux à l'époque, en aménageant puis en déplaçant un parking sur le terrain de l'Association.</p> <p>Lorsque mes parents ont décidé de quitter leur maison pour aller vivre en appartement, les relations qu'ils entretenaient avec l'Association étaient toujours excellentes, et le sont encore à ce jour. Ils n'ont jamais considéré que les manifestations organisées nuisaient à leur tranquillité.</p> <p>Il est vrai que l'Association a connu un fort développement ces toutes dernières années, ce qui, probablement, a pu créer de nouveaux désagréments pour le voisinage. Mais cela qui témoigne surtout, selon moi, du manque criant de solutions d'aide aux enfants porteurs de handicaps et à leur famille dans notre région. Je ne crois pas une seule seconde que le but de l'Association soit de développer une « activité commerciale », des « boutiques », ou autres, mais juste de répondre de son mieux à l'explosion des demandes auxquelles elle a justement dû faire face. Et que bien peu d'autres acteurs sociaux (voire aucun ?) sont capables de satisfaire.</p> <p>Je suis surpris de certains témoignages qui font remarquer, un peu perfidement, que des enfants « normaux » participent aussi aux activités, y voyant là la preuve que l'association n'est pas ce qu'elle prétend être. N'est-ce pas utile justement de faire cohabiter les enfants « normaux » avec des enfants porteurs de handicaps, si l'on veut faire sortir ces derniers de leur isolement ?</p> <p>Je trouve très attristant de vouloir chasser cette Association, unique en son genre, ou plutôt de lui permettre de « trouver un lieu plus adapté à ses besoins », sachant qu'il semble avoir été démontré qu'il n'y a pas d'autre lieu pour l'accueillir.</p> <p>Si les termes de solidarité et de « vivre ensemble » ont un sens, il serait bon que les efforts se concentrent pour œuvrer à trouver des solutions, et limiter les désagréments exprimés (accès par le côté du chemin du Montellier ?), mais surtout, pour permettre à l'équipe en place de poursuivre son travail unique, extraordinaire, et exemplaire.</p>
143	@183	Monique Nicole	08/12/2019 19:12:38	<p>Bonjour Monsieur,</p> <p>En réponse à votre post, nous ne pouvons pas vous laisser dire n'importe quoi. Par ailleurs l'utilité des post de l'enquête publique n'a pas vocation à entretenir des relations épistolaires.</p> <p>A la demande de plusieurs riverains, le déplacement du stade, doit se faire. Nous avons eu un entretien avec Claude Vial le 22/3/2019, il ne sera pas à la place du Pré de Justin, mais deux autres sites sont évoqués, dont un du côté d'Irigny qui a la préférence, un autre vers Millery (vous n'avez pas lu la</p>

			<p>contribution de Nicole jusqu'au bout.) S'agissant d'un terrain agricole il n'est pas à l'ordre du jour qu'il soit constructible. Nous n'avons jamais interféré sur la construction du nouveau lotissement, cela n'était pas notre affaire. Pour quelles raisons l'aurions-nous fait ? Décidément les mensonges sont chez vous une seconde nature. Vous oubliez de dire que le nouveau couple installé à la place des Marey, vous a soutenu en vous fournissant de l'électricité pour les besoins de l'association. Qu'ils sont venus bénévolement vous aider lors des kermesses, que leurs enfants allaient à l'association. Il faut rétablir certaines vérités, ou alors vous avez la mémoire sélective. Ce nouveau couple n'est pas à l'origine des poursuites judiciaires contre la mairie, mais il s'agit d'une décision collégiale des quatre riverains. Les voisins d'à côté vous ont également aidé, mais là aussi vous avez la mémoire courte. Notre avocate dans ses conclusions suite à notre seule et unique action à l'encontre de la mairie de Charly, cite : l'activité n'a cessé de croître, PUB sur Facebook, boutique 2017/2018 vente de polos 20€, veste chaude 50€, soft Shell 40€. Les arts martiaux et la musculation étaient également indiqués à cette époque, comme activités annexes, mais n'ont pas vu le jour. Et cela n'a rien à voir avec le soi-disant contrôle judiciaire, il ne faut pas tout mélanger. De quel mari voulez-vous parler (celui de Monique ou celui de Nicole ?) Qu'a-t-il fait ? A quelle date ? Il faut savoir que le jugement rendu en notre faveur, par le tribunal administratif le 11/09/2018, a attesté l'irrégularité des constructions. Depuis cette date aucune action n'a été engagée de notre part. De plus la mairie vous a adressé une lettre datée du 05 septembre 2017, bien avant le jugement, affichée en mairie le 07/09/2017, vous demandant de déposer des autorisations auprès de leurs services pour toutes nouvelles constructions. Nous voyons aujourd'hui le résultat. La soi-disant visite de la police judiciaire en avril 2019, n'a jamais été de notre fait. Il faut vous le dire en quelle langue, nous l'avons déjà écrit à plusieurs reprises. Comme l'ensemble des contrôles qui ont été effectués depuis plusieurs années. Nous n'avons jamais provoqué ces contrôles. Est-ce suffisamment clair ? La mairie, surtout le maire, vous a soutenu, mais avec des limites que vous avez outrepassées, faisant fi des interdictions de construire et des refus de la mairie. Vous avez continué allégrement. J'aimerais avoir votre opinion la-dessus, là on ne vous entend pas. Il y a des règles dans la vie en collectivité que vous n'avez pas respectées, cela s'appelle la Loi, à laquelle chacun des citoyens doit se soumettre, il semblerait que cela ne</p>
--	--	--	---

				<p>soit pas votre cas.</p> <p>Le courrier de la demande de conciliation est daté du 11/01/2017 et une pétition a été lancée le 13/01/2017 par l'une de vos adhérentes. Il est intéressant de constater que d'un côté vous demandez une conciliation et 2 jours après vous lancez une pétition. Il n'existe pas de meilleure disposition pour amener à une conciliation et apaiser le conflit. La date d'origine prévue le 24/01 2017 a été reportée car Mr Prost était à l'étranger à cette période. La conciliation a été repoussée au 21/02/2017 à son retour.</p> <p>Nous demandons à installer une barrière véhicules à l'entrée du lotissement sur notre voie privée afin de limiter la dangerosité et nous avons prévu dans notre demande de vous fournir des badges d'accès. Si nous étions si méchants, nous fermerions l'intégralité du lotissement comme nous sommes en droit de le faire. (Jurisprudence récente) mais ne voulant pas entraver le passage des piétons et chevaux, nous limiterons à une barrière pour voitures. Pour cette barrière nous n'avons pas à demander d'autorisation, ni à la propriétaire ni au locataire.</p> <p>D'ailleurs vous installez vous même une barrière mobile à l'entrée de la résidence pour en limiter l'accès.</p> <p>Si toutes les normes avaient été respectées, dès l'origine, nous n'en serions pas là aujourd'hui et n'aurions pas à constater les nombreuses irrégularités. Les lois s'appliquent pour tous, même pour une association s'occupant de personnes handicapées. Nous ne sommes pas contre le handicap, le raccourci est trop facile.</p> <p>Par ailleurs il est amusant de constater que le responsable technique de cette Association ne sait que répondre en colportant des mensonges, des erreurs, des mélanges, et n'offre rien lorsque nous le mettons devant ses irrégularités, son statut à géométrie variable, et ses non-respects de la loi .</p> <p>Nous ne voulons pas nuire à l'association mais aux dérives qui en découlent.</p> <p>Il est vrai qu'aujourd'hui compte tenu de son développement et le développement futur grâce au STECAL, le lieu actuel devient complètement inadapté.</p>
144	@184	Gérard	09/12/2019 00:12:43	<p>Il serait trop long de porter réponse à des calomnies portées par quelques courageux anonymes je vais me contenter de quelques commentaires à un post écrit par Monique Nicole le 8 décembre à 0h09. Ces commentaires anticipent d'ailleurs les propos mensongers que cette dame à renouveler de façon plus virulente le 8 décembre à 19h38.</p> <p>" Monique, bien que je sois en total désaccord avec vos commentaires je tiens à saluer le soin que vous aviez apporté lors de votre premier post pour mesurer vos propos et ce même si nombre de vos affirmations véhiculent fausses</p>

			<p>interprétations et suspicions infondées.</p> <p>Je suis très au fait de ce dossier étant moi même proche de l'association et témoin vigilant et documenté des multiples péripéties qui ont empêché que ne soient trouvées des solutions aux "conflits de certains voisinages" et régularisations administratives notamment en matière d'urbanisme.</p> <p>L'occasion est donnée aujourd'hui de régulariser ce qui n'a pas pu l'être plustôt. Le STECAL doit être le vecteur de ces régularisations et vous pouvez être certaine que les autorités politiques et administratives ont su poser les contraintes nécessaires. Mais vous avez encore le pouvoir de ralentir le bon avancement des dossiers en vous recroquevillant dans la légitimisation de vos intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.</p> <p>D'autres que vous n'ont pas hésiter à dériver dans des torrents d'accusations calomnieuses publiques contre le responsable du Pré de Justin. Cette méthode bien connu du discrédit répond à un principe des plus simpliste:" salissons, salissons avec nos mensonges il en restera toujours quelques traces! sous couvert d'anonymat c'est tellement facile.</p> <p>Vous avez le mérite de vous présenter, je vous en remercie mais sous le couverty de propos rigoureux vous émettez des accusations ou insinuations totalement erronées. Permettez moi d'apporter quelques réponses:</p> <p>Vous laissez entendre que Xavier Dumas serait dans la victimisation et qu'il n'y aurait jamais eu d'action judiciaire entreprise par vous contre l'association! SOYONS SERIEUX</p> <p>Figurez vous que ses adhérents qui le soutiennent aveuglément comme vous le dites ont pu prendre connaissance des différentes plaintes déposées par votre avocate et signées entre autres de votre nom. Ces plaintes ont été suivies d'effet et ont donné lieu à des enquêtes notamment des services de la police judiciaire. Il a fallu répondre de toutes les accusations souvent qualifiables de délibéremment calomnieuse (c'est un délit). Toutes les procédures après examen approfondie ont été classées sans suite. L'association a choisi de ne pas répondre par une plainte en diffamation par souci d'apaisement. Mais peut être avez vous été abusée par certaines personnes de votre groupe de plaignants et peut être n'êtes vous pas informée de votre "participation" involontaire à cette farce grotesque. Cela expliquerait votre oubli de ce point essentiel qui engage complètement votre responsabilité.</p> <p>En ce qui concerne l'action judiciaire que vous avez entreprise contre la mairie de Charly "qui aurait laissé faire" il serait intéressant que vous racontiez la suite!. Après avoir évoqué les complicités suspectes dont vous avez bénéficiées pour monter le dossier vous pourriez nous préciser que le tribunal administratif vous a donné tort et que la mairie a pu faire valoir le sérieux de son suivi permanent sur ce dossier. Les retards</p>
--	--	--	--

			<p>constatés pour les dépôts de demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire après que l'idée du STECAL ait été suggérée par la chambre d'agriculture auraient pu être pris en compte dès le dernier PLU-H (en début d'année). Le STECAL a hélas été reporté une première fois sous l'insistance véhémente de vos interventions. Il a fallu que vos procédures soient classées et toute la volonté des élus municipaux, des élus de la Métropole et l'insistance de toutes les structures médico sociales locales, régionales et même nationales pour que soit mis en place une possibilité de révision du PLU-H avec la mise en place d'un STECAL .</p> <p>Alors quand aujourd'hui vous nous dites que vous soutenez l'association dans son objet mais que vous êtes soucieuse du respect de la réglementation nous voulons bien vous croire et dès lors nous vous invitons à un peu plus de confiance et à soutenir le STECAL</p> <p>Nous avons lu et approuvé les termes de la lettre du préfet et nous ferons le nécessaire pour répondre comme il se doit aux exigences réglementaires. Vous pourriez participer à cette belle mise en place dont nous serons tous fiers. Rejoignez les nouveaux voisins qui nous soutiennent tous et marchons main dans la main.</p> <p>Les questions de circulation, d'assainissement, de sécurisation peuvent s'entreprendre en parfaite harmonie. Cette enquête peut amener à une réconciliation, écartez peut être ceux d'entre vous qui ne parviennent plus à maîtriser leurs rancœurs et leurs blessures d'Ego. Faisons la paix dans l'intérêt général.</p> <p>Xavier Dumas pourra vous justifier une fois encore de sa qualité d'agriculteur et dans un souci d'apaisement il vous expliquera documents officiels en main sa situation personnelle (sans rapport avec la question du STECAL) sur le sujet de la construction prévue d'un bâtiment agricole, sur un terrain lui appartenant validé par la SAFER et la chambre d'agriculture et pour lequel il a bien déposé une demande de permis de construire et répondu dans les délais aux demandes de pièces complémentaires; Les délais sont hélas très long en matière agricole et la procédure de validation est toujours en cours. Vous pouvez être rassurée les services de l'urbanisme de la mairie de Charly et de la Métropole sont particulièrement vigilants. Ne vous laissez pas abuser par des commentaires non informés de quelques courageux anonymes rois de la dellation Au plaisir de vous rencontrer</p> <p>Dans l'hypothèse où vous contesteriez mes affirmations quant aux dépôts de plaintes que vous avez signés de votre nom évitez de me traiter de menteur car je serais obligé de présenter les documents que nous avons bien sur en notre possession</p>
--	--	--	---

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

145	@185	Coraline Lyon	09/12/2019 09:12:34	<p>Je souhaite apporter ma contribution en qualité d'intervenante en médiation équine au sein du Pré de Justin.</p> <p>Ayant rejoins l'équipe de l'association au printemps 2016 j'ai ainsi pu vivre et participer à son évolution. En effet, malgré les nombreux obstacles administratifs (contrôles divers, lenteur administrative,...) Xavier Dumas a su nous motiver pour pérenniser la qualité d'accueil et d'encadrement de jeunes (et moins jeunes) dans les activités adaptées que nous proposons. Ce lieu est d'une richesse infinie pour tous les bénéficiaires en situation de handicap mais également pour les parents et aidants familiaux qui y trouvent un moment de répit et de ressources durant les activités. Je suis par ailleurs tous les jours spectatrice du bien être apporté par les chevaux lors de mes séances.</p> <p>Je ne souhaite pas rentrer dans le jeu du débat actuel avec les voisins mais j'apporte quelques réponses qui pourront peut être en éclairer certains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'association a pour leit motiv "partage, entraide, intégration" il me semble donc important que cohabite lors des séances personnes valides et en situation de handicap afin de favoriser l'inclusion. - les passages des galops ont effectivement fait leur entrée dans les séances à cheval et permettent ainsi à des jeunes en difficultés (mental, moteur, sensoriel ou social) de se donner un objectif dans l'apprentissage autour du cheval - aucune balade n'est proposé à d'autres personnes que nos adhérents et celles ci ont lieu durant les séances prévues et ne génèrent donc pas de bénéfices extérieures à l'activité de médiation équine. <p>Pour en revenir au projet du STECAL j'y suis donc favorable puisque sa mise en place permettrait ainsi à l'association de pérenniser son action dans le milieu du handicap.</p>
146	@186	Dumas Xavier	09/12/2019 10:12:10	<p>Monique Nicole,</p> <p>Je ne vais pas surenchérir.</p> <p>Vos réponses confirment votre capacité à employer tous les moyens pour persister dans votre volonté de nuire à l'association. Cela se définit par de l'acharnement. J'apprends ce matin que vous redemandez d'installer un portail, sans demander l'avis préalable au propriétaire du terrain du fonds servi par une servitude de passage légale. Cela me rappelle une conciliation où vous aviez agit de la sorte...</p> <p>Vous explicitiez que je suis un menteur. Pour tous les éléments donnés, j'ai les documents qui confirment la véracité de mes dires. Je les tiens à disposition des autorités compétentes. Si vous n'êtes pas au courant des courriers, notamment de ceux adressés au procureur de la république, mentionnant vos</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>noms, prénoms, noms de jeunes filles, vos adresses, c'est grave, car ceci engage vos responsabilités.</p> <p>Lors de l'agression verbale de Jacques P, celle-ci s'est déroulée lors de vacances scolaires d'Avril 2019, au moment où les parents venaient chercher leurs enfants. Ils y avaient ce jour là, bien malheureusement, de nombreux témoins, et notamment des enfants.</p>
147	@187	carine Vernaison	09/12/2019 10:12:26	<p>Madame,</p> <p>l'association du Pré de Justin accueil et aide un grand nombre d'enfants handicapés avec des résultats approuvés par un grand nombre de professionnels.</p> <p>Dans sa volonté d'inclusion l'association accueil également des enfants valides, intervient dans les écoles, nombreux enfants de Vernaison, commune voisine, viennent participer aux activités.</p> <p>La gestion d'animaux demande des structures, beaucoup de temps c'est pourquoi il me semble important de soutenir un telle structure en l'aidant pour ses démarches administratives.</p>
148	@188	Isaac-Sibille Cyrille	09/12/2019 11:12:04	<p>Madame la commissaire enquêteur,</p> <p>je me permets d'attirer votre attention sur une association extraordinaire de Charly dont l'action: repose sur trois valeurs le partage, l'entraide et l'intégration grâce à l'équithérapie.</p> <p>a pour objectif de rendre la vie des personnes handicapés plus agréable.</p> <p>s'adresse actuellement à plus de 120 structures tel que les IME, les ULIS, le Vinatier, les ITEP...</p> <p>est source de résultats incroyables sur la progression des handicapés au niveau comportemental.</p> <p>Créée en 2011 sur des terrains agricoles, cette association dynamique a grandi rapidement, les dons ont afflué et afin de répondre à une demande grandissante, des boxes en bois ont été créés, un manège en toile de bâche (type chapiteau) et d'autres petites structures bois démontables ont été installés.</p> <p>Le président de l'association, Monsieur Xavier Dumas a le statut d'exploitant agricole et afin de pouvoir encadrer et pérenniser ses installations la chambre d'agriculture lui conseille d'obtenir un STECAL. Ce dernier a été demandé par Monsieur Claude Vial, Maire et voté par le conseil municipal à l'unanimité de la commune de Charly.</p> <p>Malheureusement l'association s'est vu opposer un refus concernant la possibilité d'inscrire un STECAL. Ils ne cherchent en aucun cas à déroger aux nouvelles règles d'orientation du PLU-H mais bien de permettre à une association reconnue d'utilité publique de pouvoir continuer son activité de manière</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>cadrée et pérenne. C'est dans cette optique que je sollicite votre intervention bienveillante afin d'autoriser le STECAL demandé. Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations Cyrille Isaac-Sibille</p>
149	@189	Rulliat Maëliiss	09/12/2019 11:12:26	<p>Bonjour, Étant intervenante équicienne Au Pré de Justin, je souhaite, moi aussi, partager mes ressentis quant au développement de l'association. Je suis arrivée au sein de la structure depuis peu et j'ai immédiatement senti une atmosphère d'écoute et de bienveillance que ce soit envers les animaux, les professionnels, les bénévoles et surtout les clients. Xavier Dumas, malgré les difficultés engendrées par X personnes, à su garder son objectif principal qui était d'accueillir des personnes en difficultés et/ou en situation de handicap. Le slogan " partage, entraide, intégration" est toujours bel et bien au cœur des activités de l'association. L'association étant affiliée à la métropole de Lyon, elle permet à un grand nombre de personnes de bénéficier d'activités spécifiques au handicap et aux personnes en difficultés avec les animaux. Nous savons tous qu'une telle structure à besoin de se développer au vue des demandes qui grandissent : les animaux ont besoin de lieux de vie plus adaptés et il est important d'accueillir les bénéficiaires tel qu'ils le méritent. Merci d'avoir pris le temps de me lire, Maëliiss</p>
150	@192	Faustine	09/12/2019 13:48	<p>Visiteure samedi de la ferme pédagogique et curieuse de nature, j'ai pris connaissance de l'avis d'enquête publique. Voulant indiquer que cette ferme était géniale avec les enfants, cela fait 2 fois que nous venons (2017 kermesse -2019) et avons eu beaucoup de plaisir à y venir j'ai été lire les contributions et alors là.... comment dire, je suis tombée de ma chaise si je peux me permettre !!! Juriste de profession, je souhaite m'exprimer pour élever le débat, non pas que je me sente supérieure (quoique à la lecture de certains commentaires...) mais entre les posts des voisins et les réponses aussi limitées des responsables ou représentants, seuls ceux des utilisateurs et parents d'utilisateurs méritent de l'attention et bravo à eux. Pour être synthétique alors : - on se rend dans un site ouvert au public, agréable, pas trop</p>

			<p>coûteux avec les enfants mais qui n'est pas en règle visiblement sinon il n'y aurait pas d'enquête publique....l'association a développé ses installations sans déposer les permis nécessaires pour le faire ou sans le pouvoir, le résultat est le même malheureusement --> les règles élémentaires d'urbanisme et de conformité n'ont pu être imposées en marge des développements puisque ceux-ci n'ont pas été demandés CQFD</p> <p>- quid de la mairie qui a laissé faire visiblement n'assurant pas son rôle ce qui aurait évité à l'association de se trouver dans une situation comme celle-ci, la mairie aurait du l'aider par son encadrement et surtout se positionner en médiateur !</p> <p>- entre 2017 et 2019, le site s'est développé avec notamment la guinguette avec terrasse couverte notamment, je le sais car elle n'y était pas en 2017 : pourquoi ne pas avoir attendu la conformité pour développer la guinguette (y avait il une urgence ?) peut-être que cela aurait limité les tensions... pour autant, la guinguette est super sympa et bien conçue.</p> <p>- l'accès au site s'effectue sur une voie privée, effectivement je comprends que les maisons en bordure soient gênées par le passage des véhicules si avant c'était des champs de pommiers ou de poiriers mais tout évolue malheureusement...et cela avait été un lotissement ? (effectivement, la destination des terrains aurait du être modifiée et ils auraient pu s'y opposer) pour autant les nuisances que génère le trafic ne sont pas contestables mais des solutions et de la tolérance doivent être apportées.</p> <p>- les voisins pas contents car propriétaires de la voie privée qui mène à la ferme, veulent mettre une barrière pour les véhicules : je reprends mon costume de juriste et signale qu'ils en ont parfaitement le droit sans demander l'autorisation à qui que ce soit sauf à déposer une déclaration préalable de travaux en mairie. Du moment, qu'ils donnent des badges d'accès au propriétaire ou locataire des terrains, ils n'empêchent pas l'accès mais l'aménagent ce qui est autorisé, ils ne peuvent pas mettre des cailloux bloquant l'accès. Développer à cet endroit avec cet accès a été fait en connaissance de cause avec ce risque là, tout comme ceux qui ont acheté des maisons alors que la structure était là, il faut pas s'en plaindre maintenant....mais dialoguer sur les développements nouveaux et les conséquences !</p> <p>- l'accès est particulier car la visibilité n'est pas optimale, il faut le reconnaître, un panneau en amont nous indique qu'il faut tourner à droite pour accéder à la ferme, nous arrivons à l'entrée de la voie (privée car indiquée comme telle) et un</p>
--	--	--	--

			<p>panneau nous indique qu'il faut aller se garer plus loin car l'accès est réservé aux piétons mais comment faire demi-tour si ce n'est dans la voie privée ?</p> <p>En tout cas, si cela peut aider l'apaisement, voisins et association êtes d'accord sur une barrière visiblement pourquoi vous déchirer sur ce point ?</p> <p>- la route est effectivement dangereuse on ne peut le nier une fois garés sur le terre-plein par loin de l'entrée, nous avons du marcher entre une murette et des plots et avons été frôlés par un car du Rhône qui bien qu'il y ait un alternat n'a pas ralenti ne voyant personne en face ! et alors là, la ferme n'est pas responsable des chauffards qui passent mais de la sécurisation des visiteurs, par l'accès qu'elle leur donne ! si mon gamin avait été renversé par ledit bus (je salue son chauffeur en passant, un courrier est fait ce jour aux cars du Rhône) j'aurai également alerté la ferme et la métropole puisque la rue est départementale, pour mise en danger d'autrui !</p> <p>- la kermesse est juste géniale, rencontrer des enfants différents mais riches, apprendre des autres et voir ses bénévoles si incarnés, quel beau message mais effectivement 500 personnes voir plus sur une journée avec musique et speaker... cela génère du bruit et du mouvement, mais les voisins si étriés peuvent quand même le tolérer je pense, avec de la communication mais quand on fait une fête chez soi, on remercie les voisins pour leur tolérance et on en abuse pas, là encore un moyen terme à trouver....</p> <p>Enfin la seule chose que je constate c'est que lorsqu'on parle d'inclusion, il faut inclure tout le monde dans le débat.... je ne peux pas croire que ces riverains soient réduits à ne pas comprendre l'importance de l'association (initialement ils ont aidé donc ils étaient favorables). Leur colère a malheureusement dérapé vers des méthodes douteuses, brutales, dommageables et contestables mais il est aussi impératif que les représentants donc M. DUMAS et consorts répondent d'une autre manière que ce que j'ai pu lire et ce, dans leur intérêt simplement car une chose est sûre, à force d'être aussi vindicatifs cela sera tous ceux qui ont besoin d'une structure comme le pré et la ferme qui vont en pâtir ! une fois le STECAL validé ce que je souhaite avec la conformité du site pour la sécurité et la pérennisation de la ferme, des permis devront être déposés en régularisation et si les voisins s'opposent c'est encore la ferme et les enfants qui seront perdants ! L'enquête porte juste sur la modification des terrains et non ce qui est autorisé dessus.....</p>
--	--	--	--

				<p>Alors le dialogue !!!! et que chacun reconnaisse ses torts (comme toujours la vérité doit être au centre !) car à la lecture de tout, l'association doit être soutenue à l'unanimité complète des posts (même les voisins pas contents), elle s'est beaucoup développée sans effectuer les démarches administratives obligatoires ce qui est en passe d'être fait une fois le STECAL autorisé, si les règles pour le faire sont réunies. Il serait nécessaire quand même que chaque partie s'écoute et de trouver un terrain d'entente par le dialogue avec un encadrement d'un tiers (médiateur ou autre) vous mettez vos engagements par écrit, vous les ratifiez auprès du tribunal d'instance comme cela chaque partie est engagée et vous vivez dans le respect et la compréhension de l'autre !</p> <p>A la fin, si chaque partie fait un pas en avant, l'association pourra perdurer avec quelques contraintes certes mais c'est mieux que d'aller ailleurs (sauf si un super endroit gratuit avec plus de place était proposé mais apparemment cela n'existe pas). Surtout ceux qui bénéficient des bienfaits du Pré pourront continuer à la faire car il serait cruel de les en priver !</p> <p>Mention spéciale aux créateurs, responsables.... bravo pour cette volonté et cet engagement, des initiatives comme cela sont à applaudir mais des manquements ont été commis et des nuisances sont causés pour une bonne raison certes.</p> <p>Il faut que les erreurs soient assumées et les reconnaissances nombreuses appréciées.</p> <p>Merci à la commissaire enquêteur pour sa lecture et surtout bon courage.</p>
151	@193	Madeleine	09/12/2019 14:23	<p>En qualité de psychologue, j'interviens en Médiation équine au Pré de Justin en faveur des personnes présentant un handicap. L'organisation et les équipements conçus par l'association permettent de réaliser des séances optimales, très bénéfiques pour ce type de population.</p> <p>La ferme pédagogique ainsi que le jardin permettent aux enfants citadins de découvrir notre monde rural : le nombre de visites en atteste.</p> <p>Compte tenu du nombre de chevaux nécessaires pour la médiation, il est indispensable de construire des abris.</p> <p>Pour accueillir les bénéficiaires de la structure, il est évident que des sanitaires décentes étaient indispensables.</p> <p>Pour le bien être des animaux et le bon déroulement des séances de médiation, il est primordial de disposer des installations appropriées (abri pour animaux, carrières, manège, box, ...).</p> <p>Il existe malheureusement un fort décalage entre les problématiques du terrain et les règles administratives, comme</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				relaté dans les deux films sociétales récents Hors Normes et Les Invisibles.
152	194	Estelle	09/12/2019 14:38	super endroit qui propose un accueil chaleureux et un moment de partage autour de la médiation animalière. Proposition d'activités très bénéfiques pour les personnes en situation de handicap. Le lieu est propre et très agréable.
153	@195	Hélène	09/12/2019 15:20	Je suis la maman de Rosalie adhérente au pré de Justin. J'espère sincèrement que vous trouverez une solution entre l'association et les riverains afin de cohabiter et de continuer à faire vivre ce Merveilleux Pré de Justin. Le Pré de Justin est vraiment un environnement privilégié pour tous! Quel beau travail! Quel investissement!! Quelles belles valeurs: Partage, Entraide, Intégration!! Que l'aventure puisse continuer!! Merci
154	@196	Clémentine	09/12/2019 16:21	Bénévole au Pré de Justin, je soutiens ce lieu de rencontres et de partages bienveillants et suis donc favorable à la mise en place d un stecal. Pour que ce bel endroit puisse perdurer ! Clémentine
155	197	Jen	09/12/2019 21:30	Le près de Justin est un endroit magique pour enfants et adultes, handicapés ou non. Le gérant Xavier y mets un travail important pour ériger des espaces vivantes et jolies les uns après les autres. Il a fédéré autours de lui un grand nombre de bénévoles qui fournissent un accueil très chaleureux et qui encadrent les différentes activités avec bienveillance, humour et générosité. Vive le près de Justin.
156	@189	Gérard	10/12/2019 00:49	Je suis un proche de l'association "Au Pré de Justin" témoin vigilant et documenté de l'ensemble du dossier objet de ce STECAL. Favorable à sa validation. Madame, Je n'aurai pas la prétention d'élever le débat à votre niveau de compétence mais croyez bien Madame que malgré vos complexes de supériorité vous n'avez pas à juger de la qualité intellectuelle des différents contributeurs. Votre insinuation sur les "réponses limitées" des responsables ou représentants de l'association pose question sur vos critères d'évaluation et sur votre sens de la déontologie dont devrait se prévaloir un juriste. Je vous invite à relire les posts des uns et des autres et vous verrez qu'avec un peu d'objectivité vous pourrez réviser vos propos. Pour répondre à vos "commentaires synthétiques" je vous prie de bien vouloir accepter ces quelques précisions: Vous n'avez pas motif à prétendre que "la mairie aurait laissé

			<p>faire". Les voisins plaignants ont été déboutés de leur recours sur ce thème auprès du tribunal administratif. La juriste que vous êtes devrait mesurer la gravité de telles accusations. Prenez la peine de reprendre la chronologie de cette affaire et vous serez rassuré sur le sérieux et la probité de nos élus locaux.</p> <p>Pour la guinguette votre curiosité peut être facilement satisfaite mais ne vous contentez pas de rumeurs ou allégations partisans, basez vous sur des faits argumentés. Venez interroger les responsables de l'association qui vous expliqueront la difficulté d'harmoniser l'urgence de certains aménagements avec les lenteurs administratives des règlements d'urbanisme. Avez vous pris la peine de réfléchir aux conséquences d'un PLU bloqué depuis plus de trois ans, en attente de révision,. La guinguette comme la totalité des bâtiments construits sous les injonctions de différentes instances administratives rentrent dans cette problématique. Toute demande était impossible et ne pas édifier ces bâtiments provisoires aurait conduit à la fermeture administrative d'une association reconnu d'intérêt général. Un dilemme qu'ont du résoudre politiques, fonctionnaires et responsables de l'association dans un climat compliqué par quelques intérêts particuliers retors à toute médiation.</p> <p>Tous les intervenants qui se battent depuis des années pour résoudre ces problématiques ne sont pas des imbéciles, ignares en matière de droit. Il faut simplement admettre que le consensus est chose difficile.</p> <p>Votre intérêt pour le projet de barrière et les arguments que vous développez laissent à penser que lors de votre visite au Pré de samedi vous avez eu contact avec les voisins plaignants. Pourquoi avoir évité de nous rencontrer. Nous aurions pu vous expliciter quelques articles de loi qui semblent échapper à votre domaine de compétence. La demande d'autorisation de travaux pour la pose d'une barrière a déjà été refusée par deux fois sur la base de fondements légaux soigneusement vérifiés. Notaires, juristes spécialisés, avocats ont été consultés. Vos arguments pourraient sembler sympathiques mais ils échappent à votre costume de juriste. Réviser les textes notamment ceux qui parlent de l'entrave à la libre circulation sur une voie ayant droit de passage inscrit chez notaire. Venez nous rencontrer si vous pensez pouvoir être utile dans une médiation, nous lirons les textes ensemble et vous verrez vous serez plus nuancé.</p> <p>Pour les problèmes de circulation rue de La Brosse vous n'apportez rien au débat. Le sujet est réfléchi par les services</p>
--	--	--	---

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>compétents de la Métropole. Contactez les de façon constructive ils seront ravis de vos propositions et vous expliqueront les problématiques budgétaires et réglementaires. Bon courage et bravo de la force de vos certitudes.</p> <p>Vous trouvez que Xavier Dumas est vindicatif et lui seul le serait! Je pense que vous devriez relire l'ensemble des posts ... Vous serez sans doute choquée de quelques propos diffamatoires que la juriste que vous êtes classera aussitôt dans la catégorie de délit nommé "dénonciation calomnieuse publique"... Mais il est vrai que sous couvert d'anonymat ce n'est pas si grave!. "Calomniez, calomniez encore il en restera toujours quelques traces" cette citation du philosophe Francis Bacon dans son Traité de la Dignité est plus vrai que jamais. Mais que ceux qui en abusent prennent garde ... la calomnie peut se retourner contre ses auteurs quand tombe l'anonymat.</p> <p>Pour finir je vous prie de bien vouloir excuser les quelques saillies d'humeur qui ont pu entacher mes commentaires. Je crois que vos certitudes sur l'incompétence tant des élus que des responsables de l'association m'ont agacé.</p> <p>Dans l'hypothèse où vos propos ne seraient pas le simple prétexte à critiquer le projet STECAL sous le couvert de compliments enjôleurs je vous prierais de bien vouloir excuser mes emportements.</p> <p>Si votre volonté de bien faire est sincère venez nous rencontrer. Xavier Dumas m'a chargé de vous inviter à participer à l'une de nos multiples réunions de concertation car Au Pré de Justin tous les responsables, encadrants, éducateurs, adhérents et bénéficiaires n'ont qu'un souhait: " trouver les biais de médiation possible pour que toutes les problématiques trouvent solution et que l'association puisse enfin régler les questions d'urbanisme et de voisinage dans le respect mutuel pour l'intérêt de tous.</p> <p>N.B. Nous aimerions que vous preniez la peine de corriger votre Pseudo. Vous avez signé Faustine M or il se trouve que ce nom est celui de l'une de nos éducatrices les plus engagée dans le projet de l'association. Voir son nom utilisé pour des commentaires qui démontrent une méconnaissance du sujet l'a profondément heurté. Elle ne veut pas avoir à assumer vos propos. Merci de bien vouloir faire cette correction.</p>
157	206	Sophie	10/12/2019 16:30	<p>cela fait maintenant trois ans que je me rends au pré de Justin pour une médiation ferme avec un groupe d'adultes déficients intellectuels et troubles associés c'est une super expérience que je renouvelle sans hésiter. Les personnes s'y retrouvent sans soucis. L'accueil est bienveillant, adapté, l'activité</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				proposée réponds aux besoins des personnes. Heureusement que nous avons des lieux comme ceci qui accueillent sans se soucier des difficultés et des préjugés. Il est indispensable que ces lieux se pérennisent.
158	207	Mélanie	10/12/2019 17:07	<p>Un petit mot pour dire que le Pré de Justin est un formidable endroit et un sacré plus pour Charly.</p> <p>Nos 3 enfants vont régulièrement là bas (avec l'école ou avec nous) et participent aux différents stages vacances. Tous les encadrants sont super, et une très bonne organisation règne. Tout est fait dans le respect de chacun.</p> <p>Merci à eux d'être là, c'est une sacrée chance!</p>
159	209	Laure	11/12/2019 14:23	<p>Cette Association, je l'ai vue naître et se structurer.</p> <p>A la fois altruiste et intuitif, Xavier Dumas a façonné le Pré de Justin à son image, non sans une certaine audace dans le sens où il a mis à profit ses idées aussi vite que ses compétences, afin de répondre à un besoin et de satisfaire des demandes. Et parce qu'il est un précurseur, son projet ne pouvait pas coller d'emblée à toutes les réglementations, ainsi qu'il s'en explique dans sa contribution de 22 novembre.</p> <p>Oui Anita et Jacques, le secteur du Bas Privas comme tant de zones péri-urbaines, a évolué en un demi-siècle ! Et dans le cas donné, le cadre naturel n'est-il pas respecté ? Les équipements du Pré ne sont-ils pas plus plaisants que ces stabulations ou autres vastes hangars faits de matériaux gris et froids, de tôles et d'acier...?!</p> <p>Le Pré de Justin : un projet singulier et cohérent.</p> <p>Bravo pour l'esprit qui règne au sein de cette association et les valeurs qu'elle véhicule. Accueillante et investie, l'équipe s'adapte aux intérêts et aux capacités de chaque adhérent, en proposant des activités variées. Ainsi endosse-t-on l'espace de quelques heures le rôle de fermier ou de jardinier, de cavalier ou de soigneur, de dresseur, de footballeur ou de petit serveur... Que c'est gratifiant !</p> <p>La raison d'être du Pré de Justin.</p> <p>Fruit d'une démarche individuelle combinant à la fois dessein et empirisme, le Pré de Justin est un modèle du genre. Fidèle à sa vocation qu'il résume en trois mots, Le Pré de Justin offre des moments privilégiés entre les différentes prises en charge médico-éducatives de nos enfants ; c'est la raison pour laquelle il fait la quasi-unanimité parmi les usagers, les familles et les professionnels. Il est certain que l'approche dont bénéficient</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>nos enfants au Pré de Justin contribue à leur bien-être physique, psychologique et social, et s'inscrit là en parallèle à toute démarche de soin.</p> <p>Le Pré de Justin se présente aujourd'hui comme un CAS D'ESPECE pour lequel le Grand Lyon envisage l'inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation. Cette procédure vise à entériner définitivement le projet dans son environnement, tout en offrant certaines garanties ; n'est-ce pas là la promesse d'un aboutissement et d'un apaisement tant espérés ?!</p> <p>Questions d'éthique.</p> <p>L'individu sous le voile de l'anonymat mesure-t'il la gravité des allégations pernicieuses qu'il a inscrites à l'encontre de Xavier Dumas, sur un registre public ? D'autre part, je tiens à rassurer Valérie sur le fait que je témoigne librement, sans avoir le sentiment d'être manipulée au nom du handicap.</p>
160	210	René Dumas	11/12/2019 14:48	<p>Madame,</p> <p>Je me permets de vous contacter dans le cadre de l'enquête publique concernant la proposition de mise en place d'un STECAL pour le Pré de Justin.</p> <p>Parmi quelques commentaires calomnieux écrits souvent sous couvert d'anonymat j'ai pu relever des affirmations mensongères énoncées par ma propre fille, tante de Xavier Dumas, Mme Monique Dumas Pellegrino. Elle décrit son neveu comme une personne violente et irrespectueuse sur la base de récits falsifiés. Il aurait multiplié les agressions contre sa personne physique. Elle fait état de périodes d'ITT et de plusieurs altercations ayant dégénérées. Je demande un droit de réponse pour dénoncer ces mensonges. Il y a bien eu des plaintes en gendarmerie contre Xavier classées sans suite après audition des témoins. Il nous a fallu déposer plainte contre Monique Dumas Pellegrino pour simulation et contre son concubin Eric Chifflet pour harcèlement (avec rappel à la loi).</p> <p>Je pourrais vous donner le détail des différents incidents issus d'agressions de ma fille et de son conjoint tous deux manipulateurs notoires, grands Maîtres de disciplines ésotériques, adeptes des comportements sectaires, engagés dans un conflit familial lié aux questions successorales. Ils œuvrent pour me dépouiller du peu de patrimoine qu'il me reste encore. Par bonheur mon petit fils et mon fils me soutiennent dans une bataille où toute médiation s'avère impossible.</p> <p>Je ne voudrais pas que ma fille salisse impunément la réputation de mon petit fils pour le punir de son engagement à mes côtés.</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>Je ne suis pas procédurier et j'aurais honte d'avoir à saisir les tribunaux pour des questions de querelles familiales. J'ai jusqu'à ce jour subi les maltraitements psychologiques de ma fille à qui j'ai pourtant légué par donation partage la totalité de son patrimoine actuel et ce dans des proportions très désavantageuses pour mon fils, le père de Xavier.. Cela n'aurait que peu d'importance mais Monique Dumas Pellegrino en voudrait encore plus et voudrait me forcer à lui léguer le peu qu'il me reste.</p> <p>Compte tenu des accusations mensongères qu'elle a pu proférer oralement ou par écrit, en son nom ou sous couvert d'anonymat (facile à identifier) je vous demande de bien vouloir me laisser les moyens de répondre à ces dénonciations calomnieuses publiques. Je suis à votre disposition pour vous rencontrer et vous présenter toutes preuves utiles.</p> <p>Salutations les meilleures</p> <p align="right">DUMAS René</p>
161	211	Nadège	11/12/2019 17:13	<p>Bonjour Madame, Je me permets de faire une réponse à votre directe attention suite à la réponse publique qu'a effectuée Monsieur Xavier DUMAS le 30.11.2019 à 17h42 suite à mon avis publiée le 30 novembre à 13h42, avis portant sur le basculement en STECAL des parcelles occupées par Monsieur DUMAS et l'association AU PRE DE JUSTIN. Nous sommes situés au 519 E rue de la brosse et jouxtons directement les terrains occupés par Monsieur DUMAS et l'association AU PRE DE JUSTIN. Il ne me semblait pas que nos publications appelaient réponse et je suis surprise de l'attitude de Monsieur DUMAS, beaucoup trop dans la justification, sans doute trop passionné... Pour autant, il me semble que des responsabilités doivent être prises quant à la mise en conformité de la zone et je vous joins des photos afin de prouver mes déclarations qui n'ont nullement pour but de nuire à l'association AU PRE DE JUSTIN comme certains le soutiennent , mais seulement de pouvoir vivre ensemble en toute sécurité. Je ne vous referais pas le contexte que vous connaissez déjà, suite à la lecture des très nombreux avis. J'ai pris soin de recopier la réponse de Monsieur DUMAS et je vous ai indiqué mes réponses en rouge agrémentées des preuves nécessaires. POST de Monsieur DUMAS 30.11.2019 – 17H42 D'abord je vous remercie pour votre dernière contribution. Je souhaite rebondir sur certains points.</p> <p>Vos remarques ont été écoutées du départ. Nous avons mis pris à plusieurs reprises des dispositions pour limiter les possibles nuisances. Je m'interroge car nos demandes sont : la fermeture le dimanche et la limitations des manifestations à grand public (kermesse, show équestres, fête du cheval) à une par mois afin de concilier nos vies respectives, vous conviendrez que lorsque vous avez 1500 personnes (cf. articles</p>

			<p>du progrès à cet effet https://www.leprogres.fr/rhone-69-edition-ouest-lyonnais-/2019/06/02/tous-reunis-pour-la-kermesse-de-l-association-au-pre-de-justin) en limite de propriété, il est difficile de d'organiser un évènement ou de profiter de son extérieur. Il est évident que compte-tenu de l'intérêt général de l'association, nous acceptons certaines nuisances mais de manière modérée simplement. Concernant la fermeture de la ferme le dimanche, malheureusement vous constaterez que ce n'est pas le cas ce qui aurait évité bien des tensions et un point d'équilibre. Seul point positif, l'installation d'une barrière fixe par l'association (sans rien demander...) les Week end et jours de manifestation afin de détourner les véhicules et d'éviter qu'ils empruntent la voie de notre lotissement ce qui génère beaucoup de trafic. Seul inconvénient, cette barrière étant fixe, nous devons rouler sur les trottoirs pour rentrer à nos domiciles ou sortir du lotissement.</p> <p>Concernant l'urbanisme, nous travaillons depuis 2016 pour la régularisation. Cependant, nous devons attendre la validation du nouveau PLU H voté dernièrement. Sur l'urbanisme, aucune demande de STECAL n'avait été intégrée au dernier PLU H par la métropole de LYON et la régularisation a été initiée par nos manifestations dans le but d'encadrer les développements. Pour autant, bien qu'une régularisation soit en cours, les constructions ont continué, là encore, des interrogations surgissent... une guinguette avec terrasse en bois et auvent fixe était-elle nécessaire pour fonctionner ?</p> <p>1 – Vous stigmatisez la visite des familles sur la ferme pédagogique en nommant cela « activité tout public ». Comme déjà rappelé, cela fait partie intégrante de notre association, dans le projet d'intégration. Vous évoquez l'ouverture 7J sur 7. Du Lundi au Vendredi, nous n'avons que très peu de visiteurs (Période Scolaire les enfants ont école). Quand vous rentrez du travail, vers 17h, le pré de Justin est fermé. IL n'y a aucune stigmatisation à indiquer que la ferme est ouverte à tous et non réservée à ses adhérents, moyennant un droit d'entrée. Les difficultés ne résident pas en semaine de 10h à 17h, période où ce sont essentiellement des structures qui se rendent AU PRE mais sur les weekends et vacances scolaires où l'affluence est importante forcément le site est attractif.</p> <p>Sur les week-ends, vous confirmez que l'association gère les flux de véhicule quand cela s'avère nécessaire pour les familles qui souhaitent visiter la ferme, qui stationnent majoritairement sur l'esplanade rue de la brosse, et éventuellement sur les zones prévues chemins des cailloux, et rejoignent le pré de Justin à pied par le passage piéton aménagé par les services de la métropole. La venue ou non de véhicule pour se rendre Au</p>
--	--	--	--

			<p>pré de Justin n'induit pas une aggravation de la dangerosité de la rue de la brosse. L'association n'est pas responsable des éventuels chauffards qui empruntent cette rue. Comment peut-on écrire cela, comme vous le constaterez par les photos que je vous joins et comme la métropole pourra vous le confirmer, la rue de la brosse est dangereuse, absence de trottoirs sur certaines parties de la rue et notamment au croisement de notre voie de lotissement, alternats et vitesse excessive. Monsieur DUMAS est malheureusement responsable de l'implantation de la structure et de son accessibilité (ou absence d'accessibilité du fait de l'enclave des terrains). Nous sommes frôlés par des cars (encore dimanche matin) lorsque nous marchons en direction de notre lotissement et donc du Pré. Monsieur DUMAS en a lui-même fait les frais avec mes filles sur sa calèche qui a été déportée sur le bas coté par une voiture... à l'époque, Monsieur DUMAS reconnaissait la dangerosité de l'accès. IL est irresponsable de le nier. Par contre, il est impératif de trouver des solutions pour sécuriser si le STECAL est accordé.</p> <p>2- Comme vous le soulignez, les terrains de l'association sont les premiers victimes des eaux pluviales, étant donné l'installation du nouveau lotissement. Pour en avoir discuter récemment avec les propriétaires, le lotissement a prévu initialement des massifs d'infiltration dans leurs jardins, mais leurs murs empêchent les eaux d'aller dans les jardins. Du coup l'eau s'accumule au niveau de notre parking. Je vous rejoins à ce sujet, il faut trouver une solution en concertation. Il est absolument hallucinant de constater que le discours de Monsieur DUMAS est c'est de la faute des autres Notre habitation se situe en contrebas et au nord des terrains occupés par ce dernier, le fait qu'il les aménage, décaisse, crée des plateaux, carrières a modifié l'absorption des eaux pluviales qui ruissellent sur notre terrain (2 inondations en moins d'un an par plus de 50 cm d'eau) => le nouveau lotissement s'est vu imposé des bacs de rétention (il y a une raison !) mais il est situé au même niveau que notre habitation, c'est-à-dire en dessous des parcelles de Monsieur DUMAS. Cependant, comme aucune déclaration n'a été faite en mairie pour construire et aménager, aucune contrainte n'a été imposée sur ce point.</p> <p>3 – Les manifestations « importantes » ne vous créent pas de nuisances supplémentaires. Tous les véhicules stationnent à l'extérieur, et vous n'avez aucun vis-à-vis avec le Pré de Justin. Les familles rejoignent le pré de Justin à pied, et profitent des animations qui se font sur place. Peut-on sincèrement dire qu'une kermesse de 10h à 18h avec 1500 personnes sur site sans parler de l'installation et du rangement, de la musique, du speakerdu passage ne cause pas de nuisances. Toutefois si c'est 2 à 3 fois par an, bien sur que nous faisons les efforts mais</p>
--	--	--	---

			<p>comment peut-on dire que cela ne cause pas de nuisance, lors de ces manifestations, la rue de la brosse est saturée, les véhicules garés de manière anarchique du fait du manque de stationnement. Notre lotissement est fermé aux véhicules y compris les nôtres, nous devons stationner dans la rue de la brosse et attendre que les barrières installées soient déplacées. Nous sommes dans l'impossibilité d'organiser un événement ce jour chez nous car incompatible, ma fille va faire sa communion le 14 juin nous aimerions le faire dans le jardin mais si Monsieur DUMAS organise la kermesse ou show équestre (3 week-end sur juin de manifestations) ce jour-là, cela sera impossible....</p> <p>4- Les activités « Tout public » sont déjà encadrés et en conformité avec les législations en vigueur. Vous pourrez vérifier que de nombreuses fermes pédagogiques existent en France, sur le même modèle de fonctionnement que le nôtre. L'encadrement ne porte pas sur les activités mais sur le développement de la structure qui propose toujours plus d'activités (dont l'utilité et le bien-fondé ne sont pas contestées) et la proximité des riverains. On s'interroge également sur la compatibilité avec un STECAL.</p> <p>L'accès à la voie du lotissement est sécurisé. Il y a déjà eu plusieurs accidents rue de la brosse, jamais lié à la présence de notre ferme pédagogique. Concernant l'entretien de la voie privée, et pour confirmer ce que j'ai déjà évoqué à Lionel, nous souhaitons participer aux possibles frais d'entretien. Comment peut-on dire que l'accès est sécurisé ? les photos parlent d'elles-mêmes.... Reconnaître que l'accès est dangereux n'implique pas de devoir déplacer la structure juste de prévoir la sécurisation dans le projet pour tous. Les cars entrent mais ne peuvent sortir, se croiser.... il n'y a pas de visibilité....bref il ne faut pas attendre un accident ! A l'origine, cette voie d'accès est une voie privée prévue pour desservir 5 habitations. L'enjeu n'est pas le même forcément.</p> <p>Quand vous parlez « d'expansion », ce terme n'est pas adapté et stigmatisant. Les pensions pour chevaux ne sont pas nouvelles, elles dépendent de mon exploitation agricole qui existe depuis 2014. Il est donc reconnu qu'en sus de l'activité d'équithérapie et de médiation animale (indispensables et servant l'intérêt général c'est une évidence), de l'école d'équitation, de la ferme pédagogique, de la guinguette, le site accueille également des propriétaires de chevaux en pension sur le site.</p> <p>La ferme pédagogique « payante », même si le prix est volontairement faible pour les familles qui viennent visiter, fait</p>
--	--	--	--

			<p>partit de l'association et nous permet d'avoir des ressources financières supplémentaires pour l'entretien globale, la nourriture des animaux, et le financement des éducateurs pour les activités de l'association. Personne ne conteste le fait qu'une association a besoin de ressources pour vivre seulement Monsieur DUMAS développe toujours de nouvelles offres, il faut juste le reconnaître quant à la faiblesse du prix 3 euros les enfants 5 euros les adultes ce n'est pas dérisoire non plus.</p> <p>Concernant la guinguette, d'une part celle-ci ne génère aucune nuisance supplémentaire pour vous car les familles ne viennent pas spécialement pour « un restaurant », elles viennent profiter d'une ferme pédagogique inclusive, et peuvent ensuite boire et/ou manger quelque chose (boisson chaude en ce moment) sur place. Cela rend plus attractif la ferme pédagogique et la venue de visiteurs à la journée. Forcément, il y a plus de passages, de visiteurs Il faut juste le reconnaître plutôt de dire que finalement il n'y a pas plus de nuisances maintenant que quand c'était un champ de pommiers....</p> <p>D'autre part, cette guinguette est une ressource supplémentaire d'activité adaptée pour nos jeunes qui peuvent développer leurs habiletés sociales en participant par exemple au service (apprendre à aller vers les autres en servant un café). Ce n'est pas contestable bien évidemment.</p> <p>Vous savez que si le pré de Justin abandonnait les parcelles actuelles, le projet de la commune est de faire le nouveau stade municipal de Charly (ce qui explique le déclassé de la zone PENAPH). Allez-vous réclamer au club de football de fermer la buvette car c'est une activité « commerciale » ? J'ai du mal à croire qu'un stade serait implanté sans accès à la voie publique.... Et après vérification, il n'est absolument pas prévu d'installer un stade à cet endroit....Monsieur DUMAS reconnaît lui-même que certaines des activités sont commerciales.</p> <p>Pour terminer, je rappelle que le STECAL est mis en place pour permettre les installations qui concernent principalement les activités de médiation animale pour les personnes handicapées (roulotte enfants, roulotte éducateurs, sanitaires, manège couvert...). Ce que nous concevons parfaitement mais quid de l'utilisation générale de la structure ? Aujourd'hui Monsieur DUMAS réside sur les terrains dans des mobil homes installés derrière le chapiteau, les installations sont mises à disposition des propriétaires de chevaux en pension, la ferme pédagogique.... La concordance des terrains avec un passage en STECAL doit être analysé au vue de toutes les activités proposées, organisées sur les parcelles.</p> <p>Pour terminer, je renouvelle ma volonté de limiter les nuisances pour l'ensemble du quartier, de continuer à faire</p>
--	--	--	--

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>vivre les valeurs d'inclusion de l'association au sein du quartier, et je suis disponible si vous le souhaitez dans une volonté d'apaisement. Je le suis également mais je m'interroge sur la sincérité de ces propos car je suis directement visée dans d'autres réponses apportées par ce dernier (folle procédurière, nouveau couple qui ont entraîné les résidents à l'encontre du Pré....). En fait, toute objection est perçue par Monsieur DUMAS comme une attaque alors que pas, le but est de pouvoir vivre ensemble et cela impose des contraintes. Pour terminer, je suis maman de deux filles et ne peut que reconnaître les valeurs prônées par l'association mais pas toujours appliquées à notre égard si nous émettons des remarques ou demandons à être juste considérés. Las de cette situation conflictuelle, nous avons mis notre maison en vente en septembre 2018 cependant, 2/3 des visiteurs n'ont pas donné suite à cause de la ferme forcément les nuisances sont réelles, nous avons donc annulé la mise en vente. J'attire votre attention, de nouveau, sur la nécessité de prendre en compte l'aspect sécuritaire de l'implantation de Monsieur DUMAS et également des intérêts privés dans ce dossier (l'association est présidé par M. DUMAS Olivier, secrétaire Madame DUMAS, mère, trésorier, Monsieur DUMAS 3e frère, responsable technique Monsieur Xavier DUMAS, qui réside sur place, est auto-entrepreneur et agriculteur). Les bénéfiques effectués servent à développer toujours plus l'offre sur site proposée qui devient forcément trop petit. Pour autant, le bien fondé initial n'est pas contestable et des solutions doivent être trouvées dans une volonté de prioriser le bien être des nombreux enfants porteurs de handicap ou non bénéficiant des activités proposées. Pour terminer, nous ne sommes pas contre le STECAL mais avec la sécurisation, l'encadrement et le traitement des eaux pluviales et avec une volonté de bien vivre ensemble.</p> <p>Merci de votre attention, Cordialement Mme et M. RICCI</p>
162	212	Yannick	11/12/2019 17:28	<p>Bonjour</p> <p>Je suis papa d'un petit garçon en situation de handicap. Nous habitons dans la Drôme et nous mettons plus d'une heure de route pour venir ici. Pourquoi cette association?</p> <p>Tout d'abord car elle répond à mes attentes et également à celle de mon fils.</p> <p>L'équipe du pré de Justin est une équipe forme et à l'écoute. De plus, elle sait comment prendre en compte les capacités de l'enfant, pour lui permettre d'être autonome.</p> <p>Aujourd'hui il y a très peu d'associations comme celle-ci. Cela devrait être un plus pour la commune. De pouvoir être fier d'avoir une infrastructure comme celle-ci.</p> <p>Le responsable est une personne formidable qui est là pour le</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>bien être de tous (équipe, personnes accueillis, voisinage, familles...) Un papa heureux de voir son fils avec le sourire</p>
163	215	Marc	11/12/2019 18:28	<p>Nos deux fils adultes handicapés bénéficient depuis plusieurs années de la structure du "PRE DE JUSTIN" qui a besoin de s'agrandir pour le plus grand bien de tous ceux (handicapés ou non,scolaires et autres) qui fréquentent ce lieu magique et plein de bonnes volontés . Il y a pour toutes innovations des détracteurs rongés d'égoïsme qu'il faut laisser de coté et progresser dans l'entraide pour ceux qui en ont besoin. Bravo à Xavier et toute l'équipe de bénévoles de l'association!</p>
164	216	Jacques	11/12/2019 19:33	<p>Je souhaite aider le pré de Justin à ce développer et obtenir l'autorisation de mettre un stecal sur certaines parcelles de terrain.</p>
165	217	Chantal Dumas	11/12/2019 19:55	<p>J'ai pris le temps avant d'écrire cette contribution car la passion n'est jamais de bon conseil. J'ai aussi pris le temps de lire les textes des uns et des autres afin de mieux comprendre ce qui se passait autour de cette association.Xavier Dumas le président est mon petit cousin. J'ai mis des années avant d'aller découvrir le Pré de Justin. Je l'ai découvert il y a trois ans. J'ai travaillé toute ma carrière dans le médico social et quand je suis arrivée la 1ere fois au pré de Justin j'ai été bluffée! un moment de sidération devant un tel travail accompli. A 21 ans Xavier a su accomplir un projet que peu de personnes adultes plus âgées seraient en capacité de faire. Alors oui on peut s'interroger sur les règles qui ont été respectées ou non en terme d'urbanisme. Je dirais que Xavier avaient alors les qualités et les défauts de son jeune âge. Je reviens aussi sur le fait que Xavier n'a pas créé ce projet sans lui même se former à la médiation par l'animal. Ce n'est pas un jeune qui a créé ce projet de manière irréfléchi. Et si aujourd'hui plus de cent structures spécialisées dans le handicap lui font confiance c'est que ces professionnels sont trouvé en face d'eux une équipe elle même professionnelle. Xavier a su s'entourer de différentes compétences car très vite il a compris qu'accueillir des personnes porteuses de handicap ne pouvait se faire de manière légère et désinvolte. Il a compris que son engagement ne pouvait se faire que sur la base d'un engagement professionnel et responsable. Mais voilà on ne peut être bon de partout ou alors cela se saurait!!! Alors sans aucun doute il a laissé de côté certains aspects administratifs non pas par mépris mais simplement pris par ce qui lui semblait le cœur de son action: "le bien être de personnes porteuses de handicap". Dans notre société on reproche souvent à la jeunesse de ne pas s'impliquer , de ne pas s'engager mas quand elle le fait et de manière aussi forte au lieu d'essayer de trouver des moyens d'accompagner, d'aider à la structuration on essaie plutôt de tout démolir. Mais quel est ce mal franco français qui fait que toutes les initiatives porteuses d'espoirs pour un public</p>

			<p>fragile est le plus souvent dénigré. Quel est ce mal franco français qui fait que l'on regarde un jeune créateur avec méfiance et crainte? Dans de nombreux pays ces mêmes jeunes sont encouragés, accompagnés . Que représente l'association "au pré de Justin"? 2000 bénéficiaires qui peuvent profiter des installations de cette association. Et pour avoir échangé avec certains responsables de ces mêmes structures j'ai ainsi pu comprendre qu'à ce jour il n'existait aucune association comme celle du pré de Justin qui accueillait des personnes avec de si lourds handicaps pour découvrir des moments de plaisirs et de loisirs. Plus de 100 structures qui bénéficient du professionnalisme de l'équipe de cette association. Alors posons nous les bonnes questions. Ne serait il pas temps de poser sur table les aspects positifs et les aspects à faire évoluer pour que plus de 2000 bénéficiaires continuent à bénéficier des activités de ce centre et ainsi favoriser leur épanouissement et leur bien être?</p> <p>Au pré de Justin de nombreux enfants et adultes porteurs d'autisme sont accueillis. J'ai moi même été très surprise des effets de la relation et de ce qui se passait avec le cheval par exemple. En France sur le sujet de l'autisme nous avons beaucoup de retard par rapport à un pays comme la Belgique. Alors allons nous choisir de tuer une telle initiative telle que le pré de Justin . L'action de l'équipe de cette association devrait être vécue comme une fierté pour la commune de Charly et par toute personne qui met "l'humanisme " au centre de sa vie. Alors oui il y a des aménagements à faire et je pense que tout le monde est d'accord là dessus . Alors mettons nous autour d'une table et réfléchissons ensemble à comment trouver des solutions point par point. Certes tout cela ne pourra se régler en un jour ou une semaine.Mais quand la volonté commune est là tout est possible.</p> <p>Qui aujourd'hui pourrait être fier de faire disparaître une telle structure ? Je ne peux même pas imaginer que cette personne puisse exister!!!</p> <p>Je vois qu'il y a aussi de nombreux messages fort agressifs et diffamatoires sous couvert d'anonymat. Je pense que lorsque l'on répond à une enquête publique on ne devrait pas pouvoir se cacher derrière l'anonymat. Trop facile de déblatérer caché derrière son ordinateur. On peut tout à fait ne pas être en accord mais à découvert pour créer le dialogue. Ou alors je me demande quels sont les objectifs recherchés par "ces anonymes"? Le but de nuire à tout prix, le but de diffuser des rumeurs, des propos diffamatoires? Si il y a des craintes de représailles comme certains le disent ou le sous entendent alors pourquoi ne pas aller porte plainte pour agression? Trop</p>
--	--	--	--

			<p>facile de diffuser de tels propos ! Je suis toujours prête à dialoguer mais avec des personnes et non des anonymes qui se cachent !!! La construction du pré de Justin ne pourra se faire qu'avec des personnes prêtes au dialogues et aux échanges contradictoires afin que cette association puisse se pérenniser au bénéfice de ses adhérents.</p> <p>Je lis que le pré de Justin a mis en place de nombreuses autres activités qui ne seraient pas en lien avec l'accueil des bénéficiaires. En tant que présidente moi même d'une association loi 1901 dans un 1er temps j'ai eu envie de sourire puis je me suis posée deux questions. Est ce les propos d'une personne qui a des intérêts personnels à faire fermer au pré de Justin ou est ce une personne qui ne sait pas combien il est difficile pour toute association d'équilibrer ses budgets? Avez vous réfléchi à ce que représente simplement le coût de la nourriture pour tous les animaux et ce chaque jour? Avez vous réfléchi à ce que coûte l'entretien d'un tel lieu? Alors OUI une association est toujours obligée de diversifier ses activités pour arriver à cet équilibre précaire qui lui permet de continuer ses activités. Toute association a un bilan financier et il est donc facile de le consulter pour comprendre ce qu'il en est . On remet aussi en cause le fait que des personnes mettent en pension leur cheval au p ré de Justin. Si c'est un revenu complémentaire à l'association on en revient à ce que je disais. Et si en plus ces mêmes personnes autorisent l'utilisation de leurs chevaux pour les activité de l'association alors un grand merci à vous tous car c'est en effet avec le plus grand nombre de bonnes volonté que l'on peut avancer. Seul on ne peut rien faire mais tous on peut aller plus loin.</p> <p>J'ai également lu la lettre du grand père de Xavier avec émotion et tristesse. Que de détresse et de douleurs chez cet homme de plus de 90 ans qui n'a jamais voulu évoqué les différents familiaux avec sa fille . Mon oncle qui a souvent évoqué avec moi cette maltraitance psychologique sans jamais vouloir l'étaler au grand jour! Comment en arriver là? comment se peut il que cachée derrière un faux anonymat sa propre fille confonde sa guérilla pour un héritage avec un projet au bénéfice de personnes porteuses de handicap. Comment peut elle qui prôner le bien être (payant et coûteux à visée commerciale) et vouloir aussi fermer un lieu associatif à but non lucratif . c'est peut être l'antinomie même de deux projets et l'écart dans les valeurs mêmes de ce bien être qui agit ! quel dommage</p> <p>Depuis quelques semaines j'ai moi aussi eu la douloureuse nouvelle d'apprendre que mon petit fils était porteur de troubles autistiques. J'ai alors proposé à ma fille de l'emmenner</p>
--	--	--	---

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>au pré de justin. Chacun d'entre nous peut être touché demain ou dans un avenir proche.. Cela n'arrive pas qu'aux autres. Je n'oublierais jamais cet après midi passé avec mon petit fils au pré de Justin. Mael a fait ce qu'il refuse toujours de faire chez lui, chez moi. Il est parti main dans la main avec Xavier et a passé plusieurs heures avec un cheval. Une complicité immédiate est née entre ces trois là sous nos regards médusés et heureux. Alors j'ai encore plus compris l'intérêt d'une telle structure.</p> <p>Alors demain construisons et consolidons ensemble ce beau projet et nous ne pourrons que tous être très fiers de cette belle réussite. Avançons ensemble dans les différentes procédures de régularisation pour que tous ensemble NOUS PUISSIONS ÊTRE FIERS D ÊTRE AUX COTES DE CES PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP et ce au delà de nos égos et de nos intérêts persos. Merci</p>
166	218	camille	11/12/2019 20:08	<p>Bonjour,</p> <p>Je suis la mère de Jean Zattara, autiste de 25 ans, à domicile actuellement. Le pré de Justin est un lieu d'intégration pour des personnes handicapée dans un milieu de personnes non handicapées. Dans ce lieu règnent la bienveillance et une attention à chacun que l'on aimerait voir partout. Ce lieu est si important et compétent, pour nous famille de personnes avec autisme, qu'il a été référencé au Centre de Ressources Autisme Rhône Alpes. Jean y va pour les séances de médiation cheval. Chacun sait que l'équithérapie est extrêmement bénéfique pour les autistes.</p> <p>Par ailleurs, j'ai une chienne Golden Retriever qui participe aux séances de médiation canine. Il va sans dire qu'aucun bruit n'est à déplorer puisque nos chiens sont bien sûr éduqués pour ne pas aboyer. Ces séances sont bénéfiques pour les enfants qui y participent. En conclusion, je dirai que cet endroit n'existe nulle part ailleurs en rhône alpes et qu'il est vital pour nous familles de personnes handicapées.</p>
167	@219	Olivier Dumas	11/12/2019 20:58	<p>Bonjour</p> <p>En tant que président de l'association, je reste concentré sur l'essentiel : le STECAL.</p> <p>Beaucoup de personnes se sont investies depuis plusieurs années pour trouver ce qui apparait comme la seule issue pour l'association « Au pré de Justin », Le STECAL.</p> <p>J'ai lu avec attention les différents témoignages et je remercie tous les contributeurs à ce registre d'enquête publique. Je reste néanmoins surpris de l'acharnement de certains contre</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>notre directeur technique, qui subit encore des diffamations, malgré son travail rigoureux pour l'association, et son attitude exemplaire devant les attaques et les contrôles à répétition. Je souhaite à tout à chacun d'avoir les mêmes valeurs humaines que Xavier et la même force de toujours se relever.</p> <p>Je ne polémiquerais pas au sujet des différents débats évoqué (mais je dois avouer que l'imaginaire peut des fois aller très loin...j'ai appris que nous faisons des cours de fitness, d'arts martiaux...), nous continuerons à faire au mieux pour que chacun de nos adhérents et bénévoles se sentent bien.</p> <p>Il est tellement facile de critiquer (et encore plus anonymement) qu'il me paraît plus judicieux d'agir que de faire de longs et beaux discours...</p> <p>Aujourd'hui l'intégralité de notre énergie doit être concentrée vers celles et ceux qui en ont besoin et qui trouvent au pré un véritable havre de paix, de plénitude (et de zénitude, qui ferait d'ailleurs du bien à certains..)</p> <p>L'association a dû se développer au plus vite et au mieux car la demande s'est accrue considérablement. La réalité étant que très peu de structures répondent à ces attentes.</p> <p>Je reste disponible pour toutes les personnes qui souhaiteront échanger sur le sujet.</p>
168	220	Catherine	11/12/2019 21:56	<p>Bonjour,</p> <p>Enseignante spécialisée pendant dix ans auprès d'enfants autistes et habitant à Vernaison, j'ai eu la chance de croiser Xavier Dumas en 2012. A cette époque peu de personnes connaissaient cette association, et très peu de structures y amenaient des enfants handicapés. La personnalité et le projet de Xavier m'ont tout de suite séduite et c'est ainsi que pendant sept ans j'ai emmené mes élèves autistes tous les mardi matins. C'était toujours des moments intenses de partage, d'entraide et d'inclusion. Beaucoup d'enfants qui étaient vraiment enfermés dans leur bulle, au contact des chevaux s'ouvraient au monde. Les progrès ont toujours été constants et ils attendaient tous avec impatience le jour du Pré.</p> <p>J'ai donc vu grandir et s'étendre les structures pour répondre à la demande toujours plus importante des familles des personnes handicapées. Nous croisons régulièrement des parents d'adultes handicapés qui venaient déposer leur fils ou leur fille pour y passer la journée à faire des activités adaptées plutôt que de rester enfermés chez eux.</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>Xavier s'est toujours dépensé sans compter avec pour seul objectif le bien-être des enfants et des personnes handicapées.</p> <p>Ce type de structure est malheureusement unique dans la région, et il est primordial qu'elle puisse continuer à exister en toute légalité. Il faut donc que le STECAL soit accordé.</p>
169	221	Myriam	11/12/2019 23:32	<p>Bonjour,</p> <p>maman d'une jeune fille allant au pré de Justin depuis plus de trois ans, il nous semble important de redire aujourd'hui notre soutien à cette belle association.</p> <p>Le pré de Justin n'est pas qu'un simple lieu de loisir... c'est un lieu d'humanité, un lieu de nature, un lieu de société, un lieu unique....</p> <p>Ce qui me touche à chaque fois que l'on arrive là bas c'est que l'on se sent chez soi, on se sent accueillis...il y a toujours un regard, une parole... l'espace est convivial et complètement intégré dans la nature.</p> <p>On sent un profond respect de ceux qui y travaillent pour l'environnement autour.</p> <p>Le pré de Justin c'est un lieu social, un lieu de rencontre ... on repart rarement sans avoir parlé à quelqu'un ... et souvent quelqu'un qu'on ne connaît pas...fondamentalement aussi le pré de Justin c'est un lieu où chacun a sa place et ou chacun se sent attendu.... comment rester insensible à ce qui se vit, à l'accueil des personnes plus vulnérables dans leur corps ou leur esprit, comment rester insensible à cette bienveillance omni présente... comment rester insensible à ce lieu qui dit a chacun qu'il a droit à une place. Dans notre société qui revendique le droit à l'inclusion... comment fermer les yeux sur ce miracle inclusif qui se passe là bas entre les hommes, via les animaux, via le jardin...</p> <p>Nous avons une pépite d'humanité à côté de chez nous.... beaucoup viennent de loin.... il est de notre devoir de préserver cette pépite, de la défendre et de lui permettre de s'épanouir pour le bien de tous!</p> <p>Nous ne pouvons que saluer l'énergie déployée par Xavier et son équipe pour avancer , pour continuer d'y croire, pour continuer d'accueillir chacun... comme il est, avec ce qu'il est ...quelle chance nous avons...</p> <p>L'enjeu de préserver ce lieu et de l'accompagner dans sa</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				mission est énorme ... car c'est un projet au service de l'Homme, au service de la société et dans le respect de la nature et du développement durable de chacun...c'est une chance et ce devrait être une fierté de l'avoir sur notre territoire... je souhaite donc que les décisions qui soient prises soient attentives au TRESOR d'HUMANITE dont nous parlons.
170	222	Elena	12/12/2019 07:25	<p>En voilà une belle structure qui combine les valeurs du vivre ensemble ! Le Pré de Justin, c'est un endroit unique qui accueille naturellement les différences, où le handicap n'est pas montré du doigt, où chacun peut avoir une approche avec la nature et les animaux. .C'est un espace de partage et d'acceptation de l'autre, quel qu'il soit. Je profite de mon témoignage pour remercier le Pré de Justin ainsi que les intervenants qui accompagnent ces séances, pour leur participation évidente aux progrès de mon enfant autiste dans le travail de tissage du lien social. Des structures adaptées aux personnes handicapées, d'une telle qualité environnementale, nous manquent terriblement, à nous, familles touchées par le handicap. C'est la raison pour laquelle je tiens à faire part de mon avis concernant le Pré de Justin, et j'espère vraiment que puisse perdurer et se développer ce type de structures aux nombreuses activités dans le respect des personnes, des animaux et de la nature.</p> <p>Elena</p>
171	223	Gérard	12/12/2019 10:04	<p>Bonjour,</p> <p>Je vis rue de la brosse, entre les guerres de famille et les propos de certains 1 belle image.... Voici des photos pour prendre en compte le problème de la rue de la brosse peut être que la STECAL va forcer la mairie à faire qq chose.</p> <p>Les journées de manifestations, il y a beaucoup de circulation et de voitures garés même si un aire de stationnement existe chemin des caillou (on voit quand même du bazar ce qui est bof quand on se promène).</p> <p>La kermesse en 2019 a fait venir 1500 personnes dans le progrès... peut-être intégrer le quartier face aux dérangements mais une journée quand même ...ça se comprend.</p> <p>L'association devrait peut-être intégrer à son bureau ou son AG des gens du quartier, des personnes de la mairie (urbanisme ou autre) pour travailler ensemble et calmer les choses. Souvent les gens se plaignent car ils ne connaissent pas ou se comprennent pas.</p>
172	225	Sandrine	12/12/2019 11:03	Le Pré de Justin est un lieu de partage, de rencontres, d'

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>apprentissage basé sur le respect, l'écoute, l'aide et le soutien . C est une belle structure.</p> <p>La vocation de ce lieu est d'intégrer et d'apprendre à vivre ensemble.</p> <p>Au Pré de Justin les activités proposées sont importantes et elles sont nécessaires à la vie de tout type d'associations. Les activités mises en place avec les chevaux et les animaux de la ferme sont une aide précieuse offerte aux enfants, adolescents et adultes.</p> <p>De plus toutes ces activités sont entourées par une équipe bienveillante, avec un respect du cadre naturel et le respect des animaux. Et contrairement à tout ce que j'ai pu lire, il y a une bonne entente avec la majorité des voisins.</p> <p>C est une belle association qui permet à toutes personnes de s'épanouir et d'avoir un lieu où elles prennent un grand plaisir à venir.</p>
173	@226	Daniel	11/12/2019 10:00	<p>bonjour</p> <p>je vous prie comme convenu de bien vouloir trouver le document relatifs aux servitudes signé en 1981 lors de la création du lotissement</p> <p>cordialement</p>
174	227	Maylis	12/12/2019 11:24	<p>Venir au Pré de Justin est pour moi un vrai bonheur. L'équipe est bienveillante, au Top, et respectueuse de tous.</p> <p>Le contact avec les chevaux et les animaux est très bénéfique et apaisant.</p> <p>Le Pré de Justin est un lieu où l'on se sent bien. Il y a très peu d'association comme celle-ci .</p> <p>Je suis favorable à la mise en place d'un Stecal.</p>
175	228	Daniel	11/12/2019 19:40	<p>bonsoir</p> <p>je vous informe que Mme Maillard Marie Thérèse ,fille de Mr Vericel a été choquée par l'annonce de la mise en place possible d'une barrière .</p> <p>Elle va va envoyer un mail a la métropole faisant étant du fait qu'en tant qu'ayant droit elle allait s'opposer a cette décision compte tenu du deuxième paragraphe de l'article 7 du cahier des charges de 1981 concernant le lotissement cad:</p> <p>"De plus, Monsieur Vericel ou ses ayant droits, se réservent tous droits de passage sur la voie et de branchements aux réseaux a créer."</p> <p>cordialement</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				pour information c'est Mr Maillard ,époux de Marise Thérèse et décédé depuis qui avait donné en alors qu'il était President de Sésame autisme en location a Mr Dumas Xavier les terres ou se situe le pré
176	230	Xavier Dumas	11/12/2019 16:14	<p>Madame la Commissaire Enquêtrice,</p> <p>Dans le cadre de mon activité associative auprès des familles et des enfants le STECAL est d'une très grande importance. Je souhaite me conformer aux droits et aux règles administratives notamment au niveau des conditions d'accueil. Si par le passé j'ai pu donner l'impression de mettre en ouvre des moyens pour faire face au besoin et aux demandes des familles je suis conscient et demandeur aujourd'hui de la nécessaire mise en conformité de toute mon activité</p> <p>Dans la continuité de cette demande je souhaite une conciliation pour apaiser la situation de voisinage plus dégradée que je ne le pensais.</p> <p>En dehors du dossier STECAL :</p> <p>1 j'ai été informé d'une demande de mes voisins pour installer un portail sur la voie d'accès auprès de Justin. J'attire votre attention sur le fait que cette contrainte posera les difficultés pratiques notamment pour l'accès et la dépose fréquente de personnes en situation de handicap</p> <p>2 suite à un dépôt de permis de construire pour un barn agricole (boxe et stockage pour chevaux) une simple dalle a été coulée pour ce bâtiment nécessaire à l'activité le pré de Justin Bien évidemment si ce permis m'était refusé je demanderai un permis de démolition</p> <p>3 je vous joins la copie des classements sans suite des plaintes de ma tante Monique Pellegrino, qui est en conflit familial avec mon père.</p> <p>Je reste à votre disposition si vous le souhaitez. Je vous prie de croire Madame la commissaire enquêtrice en l'expression de mes sentiments les meilleurs</p> <p>Xavier Dumas</p>
177	230	Daniel	11/12/2019 08:43	<p>rebonjour</p> <p>ci joint les doc manquant sur le premier envoi (pb taille de fichier)</p> <p>Nous rencontrons X Dumas ce matin de 9 a 10 avec Mme Frappa et Mr Metral</p> <p>j'ai eu une longue conversation téléphonique hier soir avec X Dumas et je l'ai préparé a devoir faire des concessions</p> <p>Il semblé un peu "abasourdi" par certaine accusations par exemple pour l'accusation de violence il m'a dit qu'il n'avait rien fait sa tante que celle ci se serait mise a hurler sans qu'il l'ai</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>touchée et qu'il y avait un témoin (son grand père et que d'ailleurs l'affaire a été classée sans suite....</p> <p>Bref nous vous ferons un compte rendu de notre entretien et tenterons d'apporter tous les éclairages documents vous permettant d'avoir une vision claire et objective dans ce dossier pour le moins complexe</p> <p>cordialement</p>
178	231	Ondine	12/12/2019 11:58	<p>Plusieurs contributeurs disent que cette structure est unique en Rhône Alpes.</p> <p>En consultant internet, il apparaît que d'autres structures s'occupant d'enfants et adultes handicapés (troubles cognitifs, autisme) avec les chevaux et poneys font de l'équithérapie à Chaponost, Villette sur Ain, Echalas, Tupin et Semons, St André de Corcy (Ain), Montceau (ain) et certainement d'autres.</p>
179	232	Patrick	12/12/2019 13:57	<p>Bonjour Madame WITTNER, Je vous remercie de bien vouloir prendre connaissance des documents en pièces jointes. Ces documents sont les documents officiels remplis par Mr Xavier DUMAS agriculteur en 2017 concernant ses demandes de permis de construire, ainsi que du rejet de la Mairie de Charly. En espérant que ces documents vous seront utiles pour vos conclusions. — Création Association 2011 démarrage des constructions sans autorisation. — Mr Xavier DUMAS prend le statut d'agriculteur en 2014 pour pouvoir bénéficier de revenus en provenance de l'Association loi 1901 qui n'a pas le droit de distribuer ses bénéfices entre ses membres. (voir les chiffres donnés par l'agriculteur sur les documents financiers, et surtout leur progression). Bien cordialement. Association Syndicale du Lotissement Véricel.</p>
180	233	Agnes	12/12/2019 15:42	<p>Merci a tous ceux qui ont contribué pour la pérennisation de cette grandiose association dommage que certains souvent sous couvert d'anonymat sont venus diffamer</p>
181	E 234	Patrick	28/11/2019 19:36	<p>Bonjour Madame WITTNER, Suite à notre entrevue à la Mairie de Charly, nous vous avons proposé de vous envoyer des documents. Nous vous proposons de vous envoyer ces documents par Email et non par courrier, si cela vous convient. Cordialement. Association syndicale du lotissement Véricel</p>
182	REG 237	Pierrette	19/11/2019 10:00	<p>Déclaration de Madame DECERPIT Pierrette ce 03/12/2018</p> <p>J'ai plusieurs questions et remarques concernant le projet de création du STECAL (modification N°1 du PLU-H sur la commune de Charly).</p> <p>1- Comment peut-on commencer des travaux côté chemin du Montellier vers la parcelle AX17 sans avoir obtenu de permis de construire?</p> <p>2- Concernant les évacuations des eaux usées de ce complexe futur: qu'est-il prévu? Je signale que les égoûts du CLOS CHALLAND sont déjà largement engorgé en cas de forte pluie; rajouter un flux supplémentaire d'eaux usées ne ferait que</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>augmenter la fréquence des inondations dans la lotissement du CLOS CHALLAND</p> <p>3-Peut-on savoir quelles sont les voies d'accès prévues? si un accès est prévu chemin du Montellier, il fait prévoir une circulation accrue au carrefour chemin de clos Challand - chemin du Montellier: ce carrefour est déjà très dangereux actuellement</p> <p>4- Enfin: où seront situés les parkings s'ils sont prévus cote chemin du Montellier (parcelle AX17 par exemple où des travaux sont déjà faits sans autorisation), cela amènera une augmentation du trafic et renforce les problèmes soulevés par le point n°3 ci-dessus.</p>
183	REG 238	Pascale	09/12/2019 11:12:26	Totalement d'accord avec l'avis de Mme Pierrette Decerpit.
184	REG 239	Anne	12/12/2019 10:00	<p>Le Pré de Justin est un petit havre de paix et de bienveillance au calme dans la verdure, entouré des animaux de la ferme et des chevaux au pré. Son accès se fait très facilement, sans aucun danger pour les riverains et automobilistes.Félicitations à Xavier Dumas et toute son équipe, pour l'accueil réservé aux enfants et jeunes atteints de syndromes autistiques sévères souvent non verbaux, grâce à "la médiation" avec les chevaux, ils gèrent plus facilement leurs angoisses et leurs émotions, c'est pour eux un moment d'ouverture au monde et peut-être de plaisirs.On imagine souvent très mal leurs souffrances et celles de leurs parents, la séance au Pré de Justin leur permet de souffler un peu.</p> <p>Les chevaux, mais aussi les animaux de la ferme dont ils s'occupent (les nourrir, les brosses) leur permettent de prendre confiance en eux, ils prennent conscience que l'on peut avoir une interaction avec l'autre.</p> <p>Xavier Dumas et son association, engagés activement auprès de tous ces jeunes en situation de handicap font un travail formidable, ils leur apportent des moments de bien-être de partage et d'Être, si importants.</p> <p>Le Pré de Justin devrait être reconnu comme une association d'utilité publique. Leurs valeurs "entraide", "partage", "bienveillance" participent à notre vivre ensemble à Charly; quelle chance pour nous Charlyrots d'être à leurs côtés et de les soutenir</p>
185	REG 240	Carine	12/12/2019 10:00	Il apparaît que suite à l'élaboration du STECAL en faveur de l'association du Pré de Justin, il est impératif d'organiser une conciliation entre le lotissement et Monsieur Dumas afin de régler le problème de voisinage.
186	courrier 241	Christiane	12/12/2019 10:00	<p>Madame,</p> <p>Suite à notre entretien à la mairie de Charly le 26 novembre 2019, vous trouverez ci-joint plainte pour menace de mort proféré le 20/06/2016 sui et à installation du manège couvert. Je vous prie d'agréer Madame l'expression de mes meilleures salutations.</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				C.DEGUEURCE
187	Courrier 242	Monique	12/12/2019 10:00	<p>PJ: Plaintes en gendarmerie contre Xavier Dumas en cours d'instruction, rapport médical</p> <p>Madame, Suite à l'entretien du mardi 26/11/2019 à 14h à la Mairie de Charly. Je me permets de vous envoyer quelques précisions sur votre enquête sur le dossier faire valider en STECAL. Toutes les constructions illégales de l'Association "Au Pré de Justin" dirigé par Mr Xavier Dumas. Veuillez trouver ci-joint des documents prouvant les problèmes actuels du dirigeant Mr Xavier Dumas. Des plaintes en gendarmerie pour dégradation de biens privés et de violence physique. Ma grande peur aujourd'hui c'est que Mr Xavier Dumas veuille aussi s'introduire au 1171 route du BAS-PRIVAS à CHARLY car il a installé en juin 2016 son père Mr Georges Dumas dans une habitation en bois identique à la sienne, faite par les bénévoles de l'association; ce terrain est en zone PENAP donc d'après la loi, impossibilité normalement de construire, mais Mr le Maire de Charly a donné autorisation à cette construction malgré un procès-verbal d'urbanisme fait en janvier 2017 pour construction illégale. En conclusion, une association pour s'occuper de personnes avec un handicap c'est très bien, mais diriger par une personne qui s'éparpille, violent, impulsive, coléreuse, instable, arrogante, menaçante etc ...n'est pas acceptable et voir dangereux (faites votre enquête) En votre âme et conscience, faite passer ce message. Est-ce juste pour tous les charlyrots de vouloir faire légaliser en STECAL toutes les constructions faites aujourd'hui par Mr Dumas et celles qu'il a prévu de développer en nombre sur CHARLY même sa propre ville et il s'en vante. Il faut que la loi soit identique pour tout le monde. Merci, Mme Wittner d'avoir écouté toutes ces doléances et aidez-nous habitants de CHARLY de pouvoir retrouver paix et sérénité. Pourquoi ne pas trouver un autre lieu plus tranquille, sans gêne pour les riverains et surtout un autre responsable digne de s'occuper de personnes handicapées! Une charlyrotte depuis plus de 60 ans, M. Pellegrino Tante de Mr Xavier Dumas</p>
188	Courrier 243	Christiane et Nicole	12/12/2019 10:00	<p>Madame, Je vous remets ci-joint, copie de ma contribution. Également, ci-joint : Année 2016 - Les accusations pour contrôles de Xavier DUMAS, sur FB de l'association</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<ul style="list-style-type: none"> - Les amabilités de ses adhérents - Courriers association, suite à entretien des responsables du PDJ et Mme et M. RICCI - Lettre de remerciements de Xavier DUMAS, suite aux divers messages insultants et diffamatoires - Mon message, et celui de ma belle-fille, passés sur FB et effacés dans la demi-heure qui a suivie. Celle-ci était amie avec l'association. Son compte a été supprimé instantanément. Quelle tolérance !!! - Plainte pour vandalisme : panneau à l'entrée du lotissement* <p>Année 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande de conciliation datée du 11 janvier - Pétition de Mme Sandie Pilato du 13 janvier - Plainte contre Mme PILATO - Copies des courriers aux différents organismes ayant effectué les contrôles <p>Année 2018 Calme rien à signaler</p> <p>Année 2019</p> <p>A nouveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pétition de Violaine DESORT-HENIN - Mails à M. le député SYBILLE ISAAC (2) - CRA Rhône Alpes relayant la pétition - Publicité internet pour pensions de chevaux et centre équestre - Amabilités des adhérents - Vente parkas à l'accueil - Diverses publicités - Mails de Mme RICCI à Sandrine CHAIX le 14 mai 2019 et le 13 juin 2019. SANS REPONSE A CE JOUR. <p>A quand les prochaines pétitions ? Agressions physiques ou détérioration de nos propriétés ??? Nous nous attendons à tout, vu les messages haineux de certains.</p> <p>Nous vous prions d'agréer, Madame, mes meilleurs sentiments.</p>
189	Courrier 244	Chambre d'agriculture	12/12/2019 10:00	<p>Madame le Commissaire enquêteur</p> <p>La Métropole de Lyon a notifié à notre compagnie le projet de modification n°1 de son PLU-H de Charly.</p> <p>La modification concerne l'inscription d'une STECAL A2S1 et d'une OAP en zone agricole sur la Commune de Charly.</p> <p>Ce STECAL permettra d'optimiser l'insertion des constructions de l'association Au Pré de Justin qui organise des activités d'équithérapie à destination de personnes en situation de handicap. Cette association étant actuellement installée en zone agricole, l'inscription du STECAL permettra de régulariser les installations en place et également de préserver le caractère des espaces dédiés à l'agriculture en limitant les possibilités de constructions et d'implantation sur le secteur.</p>

				<p>L'OAP définit notamment les emplacements pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un manège plus grand en lieu et place du manège existante -un espace de petite restauration -un local dédié à la sellerie -un espace pouvant accueillir 5 unités d'hébergement type mobil-home pour l'accueil des personnes en situation de handicap et un éducateur. <p>Les possibilités d'investissement du tènement objet du STECAL sont limitées via un coefficient d'emprise au sol de 20 % qui sera atteint par les constructions listées ci-dessus. Des polygones d'implantation auraient néanmoins pu être définis afin de déterminer l'emplacement précis des constructions qui semblent jusqu'alors avoir été implantées de manière dispersée au sein de la zone agricole.</p> <p>Si ce projet de régularisation reçoit un avis favorable de notre compagnie au regard du caractère d'intérêt général de l'association au Pré de Justin, nous demandons le strict respect des destinations autorisées ainsi que du coefficient d'emprise au sol déterminé.</p> <p>De manière générale, nous souhaitons attirer la vigilance de la Métropole quant aux projets de régularisation afin de ne pas créer de précédents sur le territoire.</p> <p>Nous vous prions de croire, Madame le Commissaire-enquêteur, en l'expression de nos sentiments distingués.</p> <p>Gérard BAZIN Président de la Chambre d'Agriculture du Rhône</p>
190	Courrier 245	Député Cyrille ISAAC- SIBILILE	12/12/2019 10:00	<p>Madame</p> <p>Dans le cadre de l'enquête publique je me permets d'attirer votre attention sur la situation du Pré Justin.</p> <p>Afin d'apaiser les tensions avec le voisinage et dans une démarche de médiation, en présence de ma collaboratrice, j'ai reçu en mai 2019 Madame Ricci qui, à l'issue de l'entretien m'a adressé un très long mail dans lequel elle se disait perturbée par notre entretien et renouvelait l'exposé de la situation.</p> <p>Il ressort de ses propos un souhait de voir s'éloigner de chez elle la structure du pré Justin dans autre forme de discussion et par tous moyens.</p> <p>L'action de l'association :</p> <ul style="list-style-type: none"> -repose sur trois valeurs le partage, l'entraide et l'intégration grâce à l'équithérapie. -a pour objectif de rendre la vie des personnes handicapées plus agréable. -s'adresse actuellement à plus de 120 structures tel que les IME, les ULIS, le Vinatier, les ITEP. -est source de résultats incroyables sur la progression des

				<p>handicapés au niveau comportemental.</p> <p>Le pré de Justin, association reconnue d'utilité publique , ne cherche en aucun cas à déroger aux nouvelles règles d'orientation du PLU-H mais bien à continuer son activité de manière cadrée et pérenne.</p> <p>C'est dans cette optique que je sollicite votre intervention bienveillante à fin d'autoriser le STECAL demandé.</p> <p>Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.</p> <p>Cyrille Isaac-Sibille</p>
191	Registre Charly 1	Violaine Desort Henin	16/11/19	<p>Je, soussignée Violaine Desort Henin, représentante des usagers du Pré de Justin, déclare avoir à apporter à votre connaissance les éléments suivants, ainsi que la pétition annexée au présent registre . Le Pré de Justin est un lieu d'accueil dont les mots clefs sont Partage, Entraide, Intégration.</p> <p>L'association accueille ainsi tout public mais en particulier des personnes en situation de handicap , (illisible), handicap moteur ... avec des lieux adaptés à cet accueil et notamment un balançote adapté au fauteuil roulant, des équipements spécifiques permettant aux personnes handicapés moteurs de par exemple, monter sur un cheval (poney. Depuis plusieurs années quelques rares voisins, manifestement dérangés par la proximité de la ferme ont usé de tous les moyens légaux possibles pour limiter les activités de l'association . Différentes incivilités ont également été réalisées à l'encontre du représentant de l'association (agressions verbales, menaces), mais également à l'encontre du propriétaire du terrain (jet d'œuf sur le portail), à l'encontre des usagers tel que moi (empêchée d'aller chercher mes enfants autistes lors d'un stage d'équitation pendant les vacances de pâques) avec blocage de mon véhicule et agression verbale.</p> <p>L'ensemble des associations autisme de la région soutient le Pré de Justin, mais également le Région en la personne de Mme Sandrine Chaix, UP handicap, M. Jean-Pierre Taite VP Agriculture, du même que la Mairie de Lyon en la personne de Marie Thérèse Rabatel. L'association a également le soutien de différents députés tel que dr. Cyrille Isaac-Sibille, ainsi que le soutien du Centre de Ressources Autisme (CRA) qui a partagé la pétition mise en ligne par mes soins et dont certains exemplaires papier ainsi que la copie internet du nombre de signatures à ce jour 13 258 soutiens.</p> <p>Il est primordial que le Pré de Justin puisse poursuivre ses activités et que la régularisation soit faite des installations le nécessitant, en partenariat avec la Métropole de Lyon, en les personnes de M. le Faou et M. (illisible).</p> <p>Ce lieu d'accueil unique et essentiel permet de répondre à un besoin vital et essentiel de la région pour l'accueil de personnes en situation de handicap.</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

192	Registre Charly 2	Abdel	16/11/19	<p>Je soussigné, représentant des voisins du lotissement Les jardins d'Emy déclare porter à votre connaissance d'une part une liste de voisin témoignant leur soutien à l'association, et d'autre part les faits suivants :</p> <p>Le lotissement Les jardins d'Emy se situe à proximité du Pré de Justin. Réceptionné il y a deux ans, ce lotissement est collé au Pré de Justin. Les habitants de ce lotissement cohabitent parfaitement avec l'association. Aucune gêne n'est à déplorer, bien au contraire. Le Pré de Justin est un lieu d'accueil ouvert à tous. Enfants, adultes, souhaitant découvrir ce lieu unique. Les enfants peuvent s'y promener en toute sécurité et profiter des installations mises sur place.</p> <p>Mon voisin soutient l'activité de cette association. Beaucoup de travaux ont été effectués pour gêner le moins possible les voisins directs. De ce fait il n'y a aucune gêne due aux activités du Pré de Justin. Les valeurs de cette association sont très belles et elles participent au vivre ensemble. Le lieu est très agréable, sécurisé, et permet à tous les visiteurs de profiter des animaux, du (illisible) et des activités qui propose cette association.</p> <p>Cette association est à but non lucratif, rappelons-le. Guerbi Abdel représentant du lotissement Les jardins d'Emy</p>
193	Registre Charly 3		16/11/19	<p>Déclaration de M. Armingol et de Mme Granger suite à la demande d'enquête publique.</p> <p>Nous souhaitons dissocier ce qui fait et représente l'association des agissements de M. Xavier Dumas en tant que président de celle-ci et à titre privé. Nous constatons que cette enquête publique est réalisée pour régulariser une situation illégale : construction de box, de hangars, sans octroi de permis de construire préalable. Comment peut-on se permettre de passer en force sous l'aura d'une association louable ? Par ailleurs, en tant que voisins du Montellier nous dénonçons son projet d'agrandissement toujours sans permis de construire pour une création de hangars et de box à chevaux mais aussi une habitation auto-suffisante à titre privé. En effet, les dalles sont déjà coulées alors même que le permis de construire n'a pas été validé par la Métropole et que la Mairie informée a adressé des PV. Aucun panneau affiché à l'entrée de la parcelle à ce jour. Nous trouvons inacceptable que M. Dumas agisse dans l'illégalité et l'impunité. Accepter la modification du PLU-H serait donc couvrir des agissements malhonnêtes à l'origine. Sur le courrier de Préfet toute habitation est interdite, mais on peut se demander si « un hébergement provisoire démontable » pourrait contourner cette interdiction.</p> <p>L'association s'étant développée au-delà des capacités d'accueil il serait souhaitable et judicieux de penser à éventuellement à se délocaliser ou à limiter le nombre d'adhérents au titre du respect de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il est sans dire que le projet privé de M. Dumas serait</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				dommageable pour le cadre naturel incluant la faune et la flore, et aussi pour le lieu de promenade de nombreux Charlyrots.
194	Registre Charly 4	Samuel	16/11/19	<p>Je, soussigné -----, résidant au ----- Je suis éducateur spécialisé auprès d'enfants déficients sévères et utilise les services de l'association par le biais d'ateliers d'ateliers de médiation animale.</p> <p>Depuis quelques mois des conflits sont nés avec des riverains qui estiment que le Pré de Justin provoque des nuisances notamment en termes de construction. Pour être un usager du Pré de Justin je peux affirmer que toutes les constructions sont faites dans deux objectifs : le bien-être des animaux et la gestion de l'accueil des usagers de l'association. Aujourd'hui les usagers sont bien mieux accueillis en termes de structures et de conditions : billets, parking adapté, lieu d'accueil. L'association accueille et travaille avec des très nombreuses structures medico-sociales et permet de faire profiter à des centaines de personnes porteuses de handicap d'ateliers de médiations animales.</p>
195	Registre Charly 5	Rachel	16/11/19	<p>Je soussignée ----- habitante de Charly depuis 2010. J'estime avoir beaucoup de chance de pouvoir faire grandir mes enfants à Charly, dans une ville où nous pouvons apprendre à vivre ensemble avec nos différences. La Pré de Justin est pour moi et mes enfants une lieu de rencontre des différences et une extrême richesse pour les citoyens qui nous sommes et les citoyens en devenir qui sont nos enfants.</p> <p>Ce lieu donne une visibilité, une accessibilité et une chance de se rencontrer dans nos différences Il est proche de Lyon, visible, la ferme ouverte à tous permet cette rencontre.</p> <p>Les festivités permettent à tous de se rencontrer autour de moments conviviaux.</p> <p>Je suis fière en tant que Charlyrote de pouvoir dire que cette association est à Charly. Elle met en avant une politique inclusive, des valeurs essentielles de tolérance, vivre ensemble, qui sont importants pour tous.</p> <p>Mes enfants (non handicapés) ont la <u>chance</u> de pouvoir participer aux activités ferme et cheval, et pouvoir grandir en côtoyant des personnes en situation de handicap. C'est une chance de pouvoir leur montrer les différences, leur montrer comment être à l'écoute des autres et développer leur tolérance. Ce lieu permet cela.</p> <p>Tant de portes sont fermées aux personnes en situation de handicap. Enfin une magnifique porte se ouvre, et elle se ouvre à tous pour nous permettre de vivre ensemble. Merci à cette association de poursuivre ses actions, nous permettre de nous rencontrer lors d'une visite à la ferme, lors d'une activité, lors d'une fête.</p> <p>Nous nous enrichissons de ses rencontres, de ses différences, de permettre un éveil des consciences autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre société, dans</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				nos villages, dans nos festivités, dans nos activités, dans notre vie quotidienne.
196	Registre Charly 6	Denis	26/11/19	Je soussigné Denis Granger être favorable au STECAL
197	Registre Charly 7	Marie Françoise et Bernard Charly	26/11/19	Notre maison située au 1338 route de Frontigny continue à être inondée de plus en plus souvent par les eaux de ruissellement de Frontigny et surtout de Millery. Il faut absolument trouver un moyen de retenir les eaux lors des orages pour éviter la pénétration dans notre jardin et dans le RdC de notre maison.
198	Registre Charly 8	Pierrette Charly	03/12/19	Déclaration de Mme Deceprit Pierrette J'ai plusieurs questions et remarques concernant le projet de STECAL (modification n° 1 du PLU-H sur la commune de Charly 1 – Comment peut-on commencer des travaux coté chemin du Montellier vers la parcelle AX17 <u>sans avoir obtenu de permis de construire ?</u> 2 – concernant <u>l'évacuation des eaux usées</u> de ce complexe futur : qu'est-il prévu ? Je signale que les égouts du Clos Calland sont déjà largement engorgés en cas de forte pluie. Rajouter un flux supplémentaire ne ferait qu'augmenter la fréquence des inondations dans le lotissement du Clos Challand. 3- Peut-on savoir quelles sont les <u>voies d'accès prévues</u> ? Si un accès est prévu chemin du Montellier il faut prévoir une circulation accrue au carrefour chemin du Clos Challand – chemin du Montellier : ce carrefour est déjà très dangereux actuellement. 4- enfin, où seront <u>situés les Parkings</u> ? S'ils sont prévus cote chemin du Montellier (parcelle AX17 par exemple où des travaux sont déjà faits sans autorisation), cela amènera une augmentation du trafic et renforce les problèmes soulevés par le point n°3 ci-dessus.
199	Registre Charly 9	Pascale Charly	03/12/19	Totalement d'accord avec l'avis de Mme Pierrette Decerpit.
200	Registre Charly 10	Anne	10/12/19	Le Pré de Justin est un petit havre de paix et de bienveillance, au calme, dans la verdure, entouré des animaux de la ferme et des chevaux au pré. L'accès se fait assez facilement, sans aucun danger pour les riverains et automobilistes. Félicitations à Xavier Dumas et à toute son équipe pour l'accueil des enfants et jeunes atteints de syndromes autistiques sévères souvent non verbaux. Grace à « la médiation » avec les chevaux ils gèrent plus facilement leurs angoisses et leurs émotions, c'est pour eux un moment d'ouverture au monde et peut être de plaisir. On imagine souvent très mal leurs souffrances et celles de leurs parents. La séance au Pré de Justin leur permet de souffler un peu. Les chevaux, mais aussi les animaux de la ferme dont ils s'occupent (les nourrir, les brosser) leur permet de prendre

			<p>confiance en eux, ils prennent conscience que l'on peut avoir une interaction avec l'Autre.</p> <p>Xavier Dumas et son association engagés activement auprès de tous ses jeunes en situation de handicap fait un travail formidable, ils leur apportent des moments de bien-être de partage, et d'<u>ETRE</u> si importants.</p> <p>Le Pré de Justin devrait être reconnu comme une association « <u>d'utilité publique</u> ». Leurs valeurs « entraide », « partage », « bienveillance » participent à notre vivre ensemble à Charly. Quelle chance pour nous charlyriots d'être à leurs côtés et les soutenir.</p>
201	Pétition 13258 signataires	16/11/19	<p>Au Pré de Justin : stop à harcèlement</p> <p>Depuis des années l'association a créé un lieu unique, convivial, accueillant, bienveillant, ouvert à tous et à toutes les différences.</p> <p>Grâce à eux, à Xavier, aux bénévoles, aux bonnes âmes qui croient en l'avenir, en nous enfants nos proches, nos amours, nos différences.. ils ont permis de ramener joie, bonheur, sérénité, humilité et respect au cœur de nos valeurs à toutes et à tous.</p> <p>Aujourd'hui cette belle association a besoin de nous ! Son fondateur, Xavier, et cette association sont victimes de harcèlement de la part de malveillants, voisins faux bien-pensants qui n'acceptent ni respectent les différences.</p> <p>Ci dessous un appel à l'aide de Xavier, oh combien fort et juste, pudique, mais qu'aujourd'hui n'en peut plus et nous ouvre son cœur</p> <p>Merci à toutes et à tous de votre soutien, de faire remonter ses éléments à tous ceux qui vous pouvez, connaissez, et tout simplement signer, afin de protéger ceux qui en ont besoin.</p> <p>« A force de vouloir protéger l'association Au Pré de Justin je suis épuisé moralement.</p> <p>A plusieurs reprises on m'a conseillé d'informer l'ensemble des bénéficiaires de notre association ce que nous subissons. Jusque là je n'ai pas voulu, pour protéger la sérénité indispensable pour nos activités.</p> <p>Mais là, l'acharnement des voisins n'a plus de limites... Après le multiples contrôles subis, voilà qu'aujourd'hui un officier de la police judiciaire de Lyon vient contrôler les personnes présentes sur notre site pour dénonciation de travail dissimulé. L'officier de police judiciaire était très embêté de devoir contrôler une association comme la nôtre, mais ne faisait que son travail... et à contrôler nos éducateurs, et nos bénévoles.</p> <p>CET ACHARNEMENT DEVIENT INSUPPORTABLE, et je souhaite que tous les bénéficiaires soient au courant des agissements de ses 3 voisins.</p> <p>La semaine dernière l'un d'eux s'est pris violemment à une maman venue simplement chercher son enfant au Pré de</p>

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69

				<p>Justin. Quand vont-ils s'arrêter ?</p> <p>Depuis des mois nous travaillons avec Daniel, papa d'un enfant handicapé, pour pouvoir enfin valider les installations type sanitaire, manège couvert, bureau d'accueil et sale de vie pour les enfants (PLU toujours en révision depuis 2015 et dont nous attendons toujours la mise en place). Un vrai parcours du combattant, car 3 plaignants multiplient les recours pour nous mettre en difficulté. Je suis usé de tout cela... au lieu de passer du temps en activité avec les enfants je m'épuise à devoir faire des nouvelles démarches pour diffamation.</p> <p>Xavier D.</p>
202	<p>Pétition Collectif voisins rue de la Brosse</p> <p>24 signataires</p>		12/11/19	<p>A l'attention de Mme Wittner</p> <p>Vous avez eu écho que quelques voisin minoritaires avaient ces dernières années porté gravement préjudice à l'association Au pré de Justin. Ces mêmes voisins procéduriers qui avaient entamé des démarches contre le nouveau lotissement.</p> <p>Nous sommes également des voisins, mais nous soutenons cette association qu apporte du bonheur dans notre quartier. Nous sommes très largement majoritaires à espérer que l'ensemble des autorités prennent la mesure de l'importance de cette association pour tous les enfants handicapés qu'elle aide au quotidien, mais pas seulement. Cette association a été créée en 2010- 2011 par son actuel responsable, M. Dumas Xavier. Ce jeune, lors qu'il est arrivé, a nettoyé de nombreuses parcelles abandonnées sur des zones qui étaient devenues des déchetteries à ciel ouvert. Certain voisins étaient venus lui prêter main forte pour enlever les abris de bus, machine à laver, pots de peinture, cuisine, éviers, et toute sorte de cochonneries qui étaient déversées sur ce qui est devenu aujourd'hui un petit coin du paradis, le Pré de Justin.</p> <p>L'accès à la ferme pédagogique pour les jeunes et moins jeunes du quartier est une vraie richesse. Nos enfants peuvent aider l'association, participer pour nourrir les animaux, certains sont devenus bénévoles pour aider les enfants handicapés. Cela est un vrai lieu d'échange, de rencontre.</p> <p>Concernant les éventuelles nuisances qui pourront être évoquées, il n'y en a pas. Toutes les mesures ont été prises pour les limiter. Des haies ont été installées en 2014, les distances ont été respectées, les horaires sont limités à 10h-17h, lors de la fête du cheval et de la kermesse de nombreux bénévoles gèrent les stationnements des voitures à l'extérieur du quartier. L'organisation est toujours exemplaire. Aucune nuisance a été signalée.</p> <p>En avril dernier de nombreux élus de la métropole sont venus constater la réalité. Après leurs visites ils ont compris qu'ils devaient faire le nécessaire pour protéger le site et l'association d'intérêt général.</p>

				<p>Nous comptons sur votre enquête pour prendre conscience de l'importance de ce lieu qui est devenu une incroyable richesse de verdure préservée pour notre quartier, un lieu ressource pour des nombreuses personnes, handicapées ou non.</p> <p>Nous vous invitons à venir apprécier sur place ce lieu idyllique au cœur de notre joli quartier.</p> <p>Joseph de Santis et Abdel Gherbi, représentants des voisins qui apportent leurs signatures si-dessous</p>
--	--	--	--	--

6 - PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

Vous avez déposé un dossier demandant l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon en ce qui concerne la seule commune de Charly.

J'ai été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur, par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LYON en date du 22 août 2019 pour conduire cette enquête.

L'enquête publique a duré 31 jours consécutifs du mardi 12 novembre 2019 au jeudi 12 décembre 2019 inclus

Les registres d'enquête publique ont été paraphés par le Commissaire-Enquêteur et ont été mis à disposition du public, ainsi que les dossiers, pendant toute la durée de l'enquête, 31 jours consécutifs du mardi 12 novembre 2019 au jeudi 12 décembre 2019 inclus, à la Mairie de Charly aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit tous les matins de 8 h 30 à 11 h 30, les mardis jeudis et vendredis de 14 h à 17 h et les 1er et 3e samedis du mois de 9 h à 12 h.

Ainsi qu'à la Métropole de Lyon 20 rue du Lac, 69003 Lyon aux horaires d'ouverture à fin que le public puisse prendre connaissance des dossiers et éventuellement consigner ses observations sur les registres d'enquête.

Les observations et propositions ont pu être déposées sur un registre numérique, ou envoyées par courrier électronique (mod1-grandlyon@mail.registre-numerique.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Elles ont pu également être adressées au Commissaire Enquêteur, par courrier, avant la clôture de l'enquête, au siège de l'enquête : Métropole de Lyon, 20 rue du Lac, 69003 Lyon.

Avis des Personnes Publiques Associées

Ont été reçus trois avis des Personnes Publiques Associées

Avis de la CDPENAF du 17 octobre 2019

Avis favorable assorti de deux réserves et d'une recommandation :

Réserves :

- afficher clairement par le biais du règlement, l'impossibilité de réaliser une habitation sur le tènement.
- Compléter l'OAP pour permettre le traitement des lisières

Recommandations

- Être vigilant au respect des principes réglementaires du STECAL : respect des destinations autorisées ainsi que du coefficient d'emprise au sol.

Avis de M. le Préfet du Rhône du 7 novembre 2019

Avis favorable assorti de deux réserves et de deux recommandations :

Réserves :

- afficher clairement par le biais du règlement, l'impossibilité de réaliser une habitation sur le tènement.
- Compléter l'OAP pour permettre le traitement des lisières

Recommandations

- être vigilant au dépôt de demandes puis à l'autorisation d'urbanisme pour les constructions nouvelles projetées, ainsi que pour régulariser les constructions existantes.
- Être vigilant au respect des principes réglementaires des STECAL, en particulier les destinations autorisées ainsi que le coefficient d'emprise au sol.

Avis de la Chambre d'Agriculture enregistrée le 12 décembre 2019

- Avis favorable au regard du caractère d'intérêt général de l'association « Au Pré de Justin », assorti d'une demande de respect strict des destinations autorisées ainsi que du coefficient d'emprise au sol déterminé.

L'ensemble des courriers et observations recueillies sur les registres d'enquêtes sont :

Sur le registre de la Métropole de Lyon : 0 (zéro) courriers et 1 observation.

Sur le registre de Charly: 0 (zéro) courriers, 10 observations et 2 pétitions.

Sur le registre électronique 242 contributions déposées dont 62 spams ou doublons, totalisant 180 contributions, dont 12 mails. Deux contributions doublent mot à mot les observations manuscrites sur le registre de Charly et proviennent des mêmes personnes. 15 contributions étaient des contestations directes à des contributions déposées. Une contribution était hors sujet de la présente enquête publique.

2 lettres ont été envoyées à l'adresse personnelle de la commissaire enquêtrice.

24 personnes se sont présentées lors des permanences publiques pour faire part de leur opinion et renseigner le registre.

La première partie de ce procès-verbal de synthèse traduit et synthétise l'ensemble des avis recueillis pendant l'enquête publique. Il rapporte les questions inscrites sur

les registres d'enquête et formulées directement au Commissaire-Enquêteur. Il correspond aux opinions et questionnement des habitants et des usagers de l'association. Il intègre l'avis des différentes personnes-que j'ai rencontrées. Ces avis et questions proviennent également d'élus. Il exprime certaines questions liées à mon ressenti sur le projet. Enfin, ce procès-verbal aborde certains points qui sont en dehors du cadre strict de l'enquête publique mais qui posent question ou ont une incidence sur le projet.

La deuxième partie est la transcription précise de toutes les observations inscrites dans le registre d'enquête publique.

I Synthèse des questions

Contributions d'opposition au projet

29 observations d'opposition au projet ont été relevées

Parmi ces observations :

Trois concernent l'envoi de documents.

Deux sont des contestations à des contributions

Une contribution ne concerne pas directement le projet car elle concerne plus précisément le chemin du Montelier

sur les 23 observations directes,

- 16 contributions déclarent ne pas être contre l'association « Au Pré de Justin » en tant que telle. Il est à signaler qu'aucune s'y oppose directement.
- 8 contributions s'opposent aux structures commerciales annexes
- 9 contributions se plaignent de l'affluence de visiteurs
- 2 contributions se plaignent du nombre d'animaux
- 8 contributions considèrent que la taille critique est dépassée
- 15 contributions considèrent que l'association et ses structures annexes se sont développées dans une illégalité inadmissible.
- 4 contributions font référence à l'enrichissement présumé de M. Xavier Dumas
- 7 contributions se plaignent d'actes de violence de M. Xavier Dumas et/ou de bénévoles de l'association. 7 dépôts de plainte et 2 certificats médicaux ont été joints aux contributions.
- 5 contributions font référence aux problèmes d'accès sur la rue de la Brosse et l'impasse privée conduisant au lotissement et à l'association.
- 6 contributions font référence aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales, rendus moins aisés en raison des mouvements de terrain découlant des travaux du Pré de Justin.

Aussi bien la lecture attentive des contributions que le comptage montrent que l'opposition se centre sur le fait des constructions ayant été faites dans l'illégalité, qui amènent à un présumé enrichissement, dont une présumée maison d'habitation en terres agricoles. Ainsi la contribution 121

« Cette association à but non "lucratif" partait d'un bon sentiment, 1 cheval et 4 poneys pour faire de l'équithérapie pour des autistes par un jeune de 21 ans, vraiment bravo.

Aujourd'hui : le Pré de Justin, la ferme de Justine, les "Jardins" d'Elisa, Muzo, la guinguette, les mobiles home, le chapitoux, la future maison de M. Xavier DUMAS (créateur de ces association, "agriculteur", commerçant, futur conseiller municipal et pourquoi pas Maire de Charly)...

Quelle est l'adresse "officielle" de ce Monsieur ? »

...

et la contribution 81, qui affirme clairement

« Je suis propriétaire de terrains sur cette commune et je voudrais bénéficier moi aussi de quelques passe-droits.

...

Aujourd'hui, on construit et après on demande un STECAL parce que finalement on n'avait pas le droit de faire compte-tenu de la nature agricole des terrains ?

Les terrains visés par ce STECAL, sont loués par monsieur DUMAS il me semble et non pas par cette belle association.

Ces mêmes terrains sont ensuite sous loué à l'association, donc le résultat finalement revient aux deux !

Il y a peut-être un peu d'intérêts personnel dans tout cela car les structures que le STECAL pourrait régulariser, servent aussi aux clients de monsieur DUMAS pour ces pensions de chevaux et autres!»

...

Cette association est noble et mérite de l'aide ! Mais pas comme cela, pas pour tout ce qui se cache derrière ! »

(D'ailleurs, la chambre d'agriculture, tout en donnant un avis favorable au regard du caractère d'intérêt général de l'association Au Pré de Justin, attire l'attention sur le risque de créer ou inciter des précédents :

« De manière générale, nous souhaitons attirer la vigilance de la Métropole quant aux projets de régularisation afin de ne pas créer de précédents sur le territoire. »

Les contributions des opposants détaillent en 7 contributions le caractère violent de M. Xavier Dumas et/ou des bénévoles (appuyés par des dépôts de plainte et certificats médicaux), ainsi que des stratégies similaires sur des terrains sans rapport direct avec l'association par M. Xavier Dumas lui même et des membres de l'association.

L'ensemble de difficultés concernant le caractère supposé de M. Xavier Dumas et les sentiments des voisins sur son supposé enrichissement personnel ne peut pas être résolu par des règles d'urbanisme et est de ce fait hors de la portée de cette enquête publique.

En ce qui concerne les gênes signalées par les contributions des opposants qui relèvent directement de l'espace bâti, les opposants s'affirment gênés

- par la fréquentation considérée trop importante des structures annexes (ferme pédagogique, etc..)

- par l'accès par l'impasse privée (ils viennent d'obtenir l'autorisation de la fermer avec un portail)
- par des problèmes liés à la circulation et au stationnement
- par des problèmes liés à l'écoulement des eaux pluviales dus, selon eux à des mouvements de terrain lors de l'aménagement des parcelles.

Observation 1 « *il est nécessaires de préciser qu'à ce jour aucune mise aux normes concernant le traitement des eaux pluviales n'a été mis en place et les décaissements et aménagements sans aucune autorisation ni mise en conformité réalisés par le locataire des terrains ont conduit aux ruissellements accrus des eaux pluviales générant l'inondation des terrains et habitations situés au nord de la structure.* »

observation 94 « *les travaux générés pour aménager les parcelles et les constructions ont modifié l'écoulement des eaux pluviales et les conséquences sont désastreuses pour nous : nous avons été inondés par plus de 50 cm d'eau 2 fois en moins d'un an alors que ce n'était jamais arrivé en 30 ans. Notre murette limitant notre propriété et les parcelles louées par Monsieur DUMAS est fréquemment noyée. Il faut donc envisager des solutions (bacs de rétention ou autre)* »

- par la non gestion des eaux usées selon l'observation 104 « *- la non gestion des eaux usées et des déchets des animaux* » ou selon l'observation 132 « *En conséquence, nous nous opposons à une régularisation des terrains en STECAL si rien n'est prévu pour sécuriser l'accès, traiter les eaux pluviales et les eaux usées, encadrer les développements, et surtout contrôler que tout sera fait, quand on voit tout ce qui s'est passé ces dernières années.* »

- par les nuisances dues aux fêtes (qui ont lieu selon M. Xavier Dumas deux fois par an et qui sont très nombreuses selon l'observation 94 « *les manifestations importantes (kermesses, spectacles équestres, fête du cheval, fête de Noël, chasse aux œufs...!)* organisées sont multipliées atteignant parfois 3 week-ends au mois de juin, »)

On voit à quel point la situation est tendue à l'observation 161

« *Nous sommes dans l'impossibilité d'organiser un événement ce jour chez nous car incompatible, ma fille va faire sa communion le 14 juin nous aimerions le faire dans le jardin mais si Monsieur DUMAS organise la kermesse ou show équestre (3 week-end sur juin de manifestations) ce jour-là, cela sera impossible....* »

car il semble impossible qu'un accord entre voisins sur des dates puisse être trouvé avec six mois d'avance.

Bien que la plupart des critiques et doléances qui opposent certains riverains à M. Xavier Dumas ne soient pas du ressort de l'urbanisme, tout cela reste démonstratif du conflit qui les oppose. Il n'y a pas d'opposition directe à l'association Au Pré de Justin, mais à ce qui l'entoure comme structure commerciale et/ou événementielle, mais qui, selon les défenseurs de l'association, en est partie intégrante et apporte des bénéfices aux usagers.

Les contributions des personnes favorables à l'association et à la création de STECAL

200 contributions favorables et deux pétitions,

- Une pétition spécifiquement de soutien à l'association et à son responsable contre des voisins malveillants « *Son fondateur Xavier et cette association*

sont victimes de harcèlement de la part de malveillants, voisins faux bien-pensants qui n'acceptent ni ne respectent les différences » , ayant circulé sur internet avec 13258 signatures.

- Une pétition émanant d'un collectif de voisins favorables à l'association
« Vous avez eu écho que quelques voisins minoritaires avaient ces dernières années porté gravement préjudice à l'association « Au Pré de Justin ». Ces mêmes voisins procéduriers qui avaient entamé des démarches contre le nouveau lotissement. Nous sommes également des voisins, mais nous soutenons cette association qui apporte du bonheur dans notre quartier. »
avec 24 signatures : deux rédacteurs et 22 signatures

Les comptage des occurrences dans les contributions favorables à l'association n'est pas aisé en raison des sous-entendus. Si quelqu'un dit « belle association » il est possible qu'il fasse référence à son importance pour les personnes en situation de handicap, ou à son professionnalisme. J'ai choisi de ne prendre en considération pour le comptage que le mot lui même ou des synonymes. De même, il est possible que tous les parents d'usagers handicapés ne se soient pas présentés en tant que tels. Ce comptage n'est donc que l'expression des sentiments autour de l'association « Au Pré de Justin » .

Des 200 contributions, 13 sont des contestations à des contributions déposées.

Des 187 contributions restantes

- 32 sont des témoignages de personnes qui se déclarent parents d'usagers de l'association en situation de handicap
- 5 sont des témoignages d'usagers de l'association en situation de handicap
- 121 contributions font directement référence à l'importance de l'association (ses activités, ses vertus...) pour des personnes en situation de handicap.
- 18 contributions expriment que l'association contribue à l'insertion sociale des personnes en situation de handicap
- 40 contributions louent son impact sur la mixité sociale
- 12 contributions font référence au partage
- 27 contributions trouvent l'association bénéfique (pour les personnes en situation de handicap et/ou pour tous)
- 7 contributions louent la propreté des locaux
- 5 contributions font référence au respect des horaires
- 3 contributions trouvent les parkings appropriés
- 22 contributions font référence au respect du cadre (nature, environnement, voisinage)
- 8 contributions louent le calme
- 5 contributions admirent le fait de l'agriculture peri-urbaine
- 8 contributions considèrent que l'association est un atout (ou chance) pour le quartier, la ville, la région
- 13 contributions considèrent que l'association (ses activités, sa guinguette) permettent un moment de répit pour les parents.
- 15 contributions signalent qu'elle est unique, ou rare dans la région
- 6 contributions louent le fait qu'elle soit proche de la ville, des transports...
- 39 contributions la considèrent accueillante, agréable, professionnelle, bienveillante.

Aucune critique partielle n'est apparue dans les contributions favorables.

De l'analyse des contributions favorables il ressort que c'est bien l'ensemble du dispositif qui est considéré comme faisant partie de fait de l'association, de ses avantages et qualités. C'est en fait l'ensemble qui permet la mixité des usagers et qui participe aussi au financement de l'association.

Les contributions neutres sont au nombre de 2

La contribution 178 vient d'une personne qui, ayant trouvé sur internet d'autres structures pratiquant l'équithérapie auprès d'enfants et adultes handicapés conteste le fait que l'association « Au Pré de Justin » soit rare ou unique.

La contribution 185 qui trouve impératif d'organiser une conciliation entre le lotissement et Monsieur Dumas afin de régler le problème de voisinage.

Contributions hors sujet

Une question est totalement hors sujet de cette enquête publique. Elle concerne des inondations récurrentes dans une maison située au 1338 route de Frontigny. Néanmoins, toute question méritant réponse, il me serait agréable de savoir s'il y a des mesures prises ou à prendre pour réguler, dévier ou retenir les eaux qui inondent leur maison.

Quelques contributions ne concernent pas directement l'objet de cette enquête publique. Ce sont des contributions sur le 1171 route du Bas-Privas, ou sur le chemin du Montellier. Elle y sont toutefois liées en raison du climat global de tension qui entoure ce projet.

Questions de la commissaire enquêtrice :

La plupart des points d'achoppement et de conflit entre M. Xavier Dumas et le lotissement et association Vericel ne relèvent pas de l'aménagement de l'espace ou du droit de l'urbanisme.

Les problèmes évoqués qui ont un rapport direct avec l'organisation de l'espace sont l'accès par la voie privée, et l'écoulement des eaux pluviales :

1. La question relative à l'accès par l'impasse, qui est de l'ordre du droit privé et géré par une servitude. Les tensions autour de cet accès pourront encore s'aggraver du fait que le lotissement a récemment obtenu l'autorisation de mettre une barrière, selon une information que j'ai reçue lors d'un entretien téléphonique avec Mme. Rodet-Curty adjointe à l'urbanisme à la Mairie de Charly. Dans un souci d'apaisement, étant donné la forte fréquentation de l'association et son utilité reconnue, que serait-il possible d'envisager pour résoudre, ou améliorer le problème de l'accès aux locaux de l'association ?

2. La question relative à l'écoulement des eaux. Quelles sont les dispositions et règles applicables ?
Les causes des inondations mentionnées par l'observation 94 sont-elles identifiées ? Comment serait-il possible de diminuer leur impact et leur nuisance ?
3. Pour créer une sensation accrue d'intimité il faudrait peut être qualifier les haies séparatives en hauteur, épaisseur et type de végétation. Quelles sont les mesures que vous préconisez ?

Comme le prévoit la procédure, je vous remet le présent procès-verbal de synthèse et vous informe que vous disposez, à réception de ce courrier, d'un délai de quinze jours pour me produire un mémoire en réponse.

La Commissaire Enquêtrice,
Laurette Wittner

Mémoire en réponse

A la suite de la transmission du procès verbal de synthèse, daté du 14 janvier 2020, relatif à la modification n° 1 du PLU-H de la Métropole de Lyon concernant le secteur du Bas-Privas à Charly, je suis en mesure de vous apporter les observations suivantes :

1 Avis des personnes Publiques Associées

A fin de prendre en compte les réserves émises par la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et par le Préfet du Rhône, des compléments ont été apportés dans le dossier soumis à enquête publique :

- la fiche du Secteur de Taille et Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) précise que les hébergements liés à l'activité d'équithérapie sont autorisés à exclusion de la sous destination logement.
- des haies à préserver ont été ajoutées dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), sur la limite à l'ouest du terrain.

Questions posées :

- Concernant le problème d'accès aux locaux de l'association, vous rappelez bien que celui-ci est géré par une servitude privée. L'intégration de cette impasse dans le domaine public de la voirie métropolitaine n'est pas envisageable, car elle ne dessert pas un équipement public. De plus, lors des grandes manifestations de l'association (kermesse annuelle, fête du cheval) des zones de stationnement sont prévues pour le public hors du site (chemin des Cailloux notamment). L'utilisation courante de l'impasse pour accéder au site concerne donc un nombre réduit de véhicules et le trafic de cette

impasse est ainsi très inférieur à celui supporté par les voies publiques métropolitaines.

Néanmoins, un aménagement du chemin de la Brosse au droit du débouché de cette impasse a été demandé par la commune à la Métropole dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement.

- Concernant l'écoulement des eaux pluviales, la fiche du STECAL indique que ce sont les règles du chapitre 6 de la partie 1 du régalément du PLU-H qui s'appliquent. Il s'agit plus précisément des paragraphes 6.3.6 (1,2 et 3) qui s'appliquent aux constructions nouvelles. Le problème des inondations des terrains voisins relève de l'article 640 du code civil, qui dispose que « les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. » En l'occurrence, d'après les observations recueillies, des travaux d'aménagement du site de l'association ont bien été entrepris et ont modifié l'écoulement des eaux pluviales, contrairement aux exigences de l'article 640 du code civil.
- Il s'agit là aussi d'une question de droit privé.
- Afin de créer une sensation accrue d'intimité, l'OAP pourrait être complétée en précisant que des haies à feuillage persistant et d'une hauteur minimale de 2 mètres devront être plantées. Pour mémoire, l'OAP présente dans le dossier soumis à enquête publique repérait déjà des haies existantes à préserver.

Autres observations

- Concernant les structures commerciales annexes, le règlement de la zone A du PLU-H (article (1.2.1) permet l'implantation de pensions de chevaux ou de fermes pédagogiques.
- Concernant la taille critique des installations et constructions, le STECAL encadre précisément l'évolution mesurée de celle-ci avec une emprise au sol maximale limitée à 20 % (constructions existantes et à créer).
- Concernant la gestion des eaux usées, la fiche du STECAL indique qu'un réseau d'assainissement collectif existe rue de la Brosse. En conséquence, toute construction nouvelle devra être raccordée à ce secteur, en application de l'article 6.3.3 de la zone A du PLU-H.

En espérant que ses observations vous aideront à rédiger votre rapport et vos conclusions motivées dans un délai rapide.

Je vous assure Madame de mes salutations les meilleures.

Michel LE FAOU

6 . Conclusion

L'enquête concernant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon en ce qui concerne la seule commune de Charly s'est déroulée régulièrement, sans incident.

Les conditions d'information et d'accès du public ont été favorables, l'organisation matérielle pour la consultation a bénéficié d'une totale disponibilité des personnels de la Métropole de Lyon

Le rapport ainsi établi et l'ensemble des éléments recueillis au cours de l'enquête permettent à la Commissaire-Enquêtrice de disposer d'éléments suffisants pour conclure et formuler son avis sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon en ce qui concerne la seule commune de Charly

Ces conclusions motivées et avis font l'objet d'un document séparé

Fait à Lyon le 22 janvier 2020

La commissaire enquêtrice

Laurette Wittner

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurette Wittner', is placed over a light blue rectangular stamp. The signature is fluid and cursive.

Enquête Publique

du mardi 12 novembre 2019 au jeudi 12 décembre 2019 inclus

Concernant la commune de Charly (69390)

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE–ENQUÊTEUR

Sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon en ce qui concerne la seule commune de Charly

Références

Ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69
du 22 août 2019

Arrêté n° 2019-10-16-R-0703 du 16 octobre 2019 de
Monsieur le Président de la Métropole de Lyon

Document édité le 22 janvier 2020

1 - Conclusions Motivées

1.1 - Considérations

Je, soussignée Laurette WITTNER, Commissaire-Enquêteur désignée par ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000014/69 du 7 mars 2019 déclare sur l'honneur :

- que les activités que j'ai exercées au titre de mes fonctions précédentes et en cours ne sont pas incompatibles avec la réalisation de cette enquête publique.
- ne pas avoir d'intérêt personnel susceptible de remettre en cause mon impartialité dans le cadre de cette enquête.

Vu l'ordonnance du Tribunal Administratif N° E19000213/69 du 22 août 2019

Vu l'arrêté n° 2019-10-16-R-0703 du 16 octobre 2019 de Monsieur le Président de la Métropole de Lyon

Vu les avis au public par voie de presse et l'accomplissement des formalités d'affichage sur le territoire faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique avec certificat d'affichage.

Vu toutes les pièces du dossier regroupant les informations soumises au public sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon en ce qui concerne la seule commune de Charly.

Vu l'ouverture des deux registres d'enquête avec feuillets non mobiles et paraphés par la Commissaire-Enquêtrice aux fins de recevoir les observations du public, déposés à la Mairie de Charly et au siège de la Métropole de Lyon.

Vu l'ouverture d'un registre numérique aux fins de recevoir les observations du public.

Vu la clôture des registres d'enquête jeudi 12 décembre 2019.

Vu le rapport du Commissaire-Enquêteur en document séparé.

Vu le procès-verbal de synthèse établi par la Commissaire-Enquêtrice et remis le mardi 14 janvier 2020 et le mémoire en réponse de la Métropole de Lyon reçu par courrier électronique en date du 15 janvier 2020

Dépose mes conclusions motivées.

1.2 - Argumentation motivée

Les projets de modification par commune portent sur les objectifs suivants :

Le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon en ce qui concerne la seule commune de Charly

Les objets de la modification sont :

La modification n°1 du PLU-H concerne l'inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur un secteur situé dans le quartier du Bas Privas, entre le chemin de Montellier et la rue de la Brosse à Charly. Ce dernier se situe en zone naturelle A2 dédiée à l'activité agricole.

L'association « Au pré de Justin », reconnue association d'intérêt général, organise sur ce site des activités d'équithérapie, en priorité à destination des personnes en situation de handicap, Cette association a un rayonnement qui s'étend au-delà de l'agglomération lyonnaise.

Aussi, afin de permettre un meilleur accueil de la population principalement visée par les activités physiques adaptées, les installations et leur exploitation nécessitent l'inscription d'un STECAL et d'une OAP en zone A2S1 qui permettrait d'optimiser l'insertion des constructions afin de préserver le caractère des espaces dédiés à l'association et la transition avec les secteurs résidentiels avoisinants.

La procédure de modification est encadrée par les articles L.153-36 et suivants du code de l'urbanisme.

Observations du Commissaire-Enquêteur

Après avoir conduit l'enquête j'estime que le projet présente un intérêt général.

J'estime que le projet ne porte pas atteinte au patrimoine naturel ou agricole de la commune, et qu'il ne présente pas d'inconvénient en ce qui concerne l'environnement.

J'estime que le projet d'inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), étant une régularisation, et encadrant précisément l'évolution mesurée des constructions existantes et à créer, ne présente aucun inconvénient en ce qui concerne la qualité de vie actuelle des habitants, et améliore les conditions d'accueil des usagers.

En effet, l'inscription du STECAL vise à encadrer, au sein d'une zone agricole, une activité déjà existante d'équithérapie pour enfants et adultes en situation de handicap. L'objet est notamment de régulariser les installations en place, de permettre leur raccordement aux

réseaux ainsi que leur extension : implantation d'un manège plus grand en lieu et place du manège existant, agrandissement de l'espace restauration par la création d'un auvent, implantation d'un espace dédié à l'hébergement sur site (5 mobil-home) et d'un local destiné à la sellerie. Cette régularisation permettra d'apporter un cadre réglementaire aux installations et constructions autorisées au sein du STECAL.

La régularisation permet également de limiter les possibilités supplémentaires d'investissement du secteur, étant donné que l'emprise maximale limitée à 20 % est quasiment atteinte par les constructions existantes et à créer.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) permet de gérer au mieux les interactions avec les habitations. Elle délimite un terrain non constructible, et préserve des haies qui forment une barrière visuelle. Je préconise qu'il soit en plus précisé que les haies doivent être à feuillage persistant et d'une hauteur minimale de 2,00 mètres pour préserver l'intimité et maximale de 2,50 mètres, afin de ne pas créer d'ombre portée trop importante.

1.3- Exposition des motivations

Sur le processus administratif et la démarche en amont de l'enquête

- Considérant que le projet n'est pas soumis à une évaluation environnementale.
- Considérant les avis favorables des Personnes Publiques Associées et que toutes les réserves et recommandations ont été prises en compte par la Métropole de Lyon.
- Considérant la diffusion d'informations au public par le site internet de la Métropole de Lyon et celui de la commune de Charly, la communication par affichage et les annonces légales parues dans la presse.
- Considérant la concertation développée par la mise à disposition des registres pour recueillir les observations du public déposés à la la Métropole de Lyon et à la commune de Charly pendant toute la durée de l'enquête.
- Considérant l'ouverture d'un registre numérique mis à disposition du public pour recueillir ses contributions.
- Considérant qu'à partir de ma désignation j'ai été en contact avec les responsables du projet et que j'ai été informée du contenu du dossier.
- Considérant que j'ai été associée à la détermination des jours de permanence.
- Considérant que j'ai pu faire une visite du terrain qui m'a permis de cerner la réalité de la problématique posée par le projet de STECAL, objet des observations du public.

- Considérant le respect des délais de l'annonce de l'enquête dans la presse et par voie d'affichage.

J'estime que la communication officielle a été faite correctement et suffisamment, que la Métropole de Lyon a respecté le processus administratif, et mené une concertation conforme aux préconisations prévues.

Sur le déroulement de l'enquête

- Considérant les conditions de tenue des trois permanences, le déroulement sans incident de l'enquête.
- Considérant que le public a pu consulter le dossier d'enquête en dehors des permanences.
- Considérant que pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier a pu être consulté sur le site internet de la Métropole de Lyon.
- Considérant que pendant toute la durée de l'enquête publique le public a eu accès au registre numérique.
- Considérant le rapport d'enquête faisant l'objet d'un document séparé qui comporte le rappel de l'objet du projet de modification n° 1 du plan Local d'Urbanisme et Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans les dossiers d'enquête, l'avis des Personnes Publiques Associées, les observations du public, la réponse de la Métropole de Lyon à ses observations et aux observations de la Commissaire-Enquêtrice.

Je considère que l'enquête s'est déroulée conformément au chapitre III du titre II du livre 1 du Code de l'Environnement, qu'elle a été conduite en toute indépendance et que les habitants de la Métropole de Lyon et de la commune de Charly, objet de cette enquête publique ont eu la possibilité de donner leur avis.

Sur la composition et le contenu du dossier

- Considérant la volonté de la Métropole de Lyon vérifiée dans la mise en œuvre de l'enquête publique, de permettre au public d'accéder à l'information sur le projet de modification n° 1 du plan Local d'Urbanisme et Habitat (PLU-H) par la communication d'un dossier complet.
- Considérant que les dossiers cotés et paraphés par la Commissaire-Enquêtrice ont été conservés complets pendant toute la durée de l'enquête.

Je considère que les conditions réglementaires ont été respectées.

Sur la prise en compte des observations

Cette enquête publique a mobilisé un grand nombre de personnes.

24 personnes se sont présentées lors des permanences publiques pour faire part de leur opinion et renseigner le registre. 242 contributions ont été déposées sur le registre numérique (dont 62 spams ou doublons) Les registres papier ont reçu 11 contributions, 2 lettres ont été envoyées à l'adresse personnelle de la commissaire enquêtrice.

2 pétitions ont été reçues :

- Une pétition spécifiquement de soutien à l'association et à son responsable ayant circulé sur internet avec 13258 signatures.
- Une pétition émanant d'un collectif de voisins favorables à l'association avec 24 signatures : deux rédacteurs et 22 signatures

200 contributions sont favorables au projet

Des 200 contributions, 13 sont des contestations à des contributions déposées.

Des 187 contributions restantes

- 32 sont des témoignages de personnes qui se déclarent parents d'usagers de l'association en situation de handicap
- 5 sont des témoignages d'usagers de l'association en situation de handicap
- 121 contributions font directement référence à l'importance de l'association (ses activités, ses vertus...) pour des personnes en situation de handicap.
- 18 contributions expriment que l'association contribue à l'insertion sociale des personnes en situation de handicap
- 40 contributions louent son impact sur la mixité sociale
- 12 contributions font référence au partage
- 27 contributions trouvent l'association bénéfique (pour les personnes en situation de handicap et/ou pour tous)
- 7 contributions louent la propreté des locaux
- 5 contributions font référence au respect des horaires
- 3 contributions trouvent les parkings appropriés
- 22 contributions font référence au respect du cadre (nature, environnement, voisinage)
- 8 contributions louent le calme
- 5 contributions admirent le fait de l'agriculture péri-urbaine
- 8 contributions considèrent que l'association est un atout (ou chance) pour le quartier, la ville, la région
- 13 contributions considèrent que l'association (ses activités, sa guinguette) permettent un moment de répit pour les parents.
- 15 contributions signalent qu'elle est unique, ou rare dans la région
- 6 contributions louent le fait qu'elle soit proche de la ville, des transports...
- 39 contributions la considèrent accueillante, agréable, professionnelle, bienveillante.

Aucune critique partielle n'est apparue dans les contributions favorables.

L'importance de cette association pour le bien être des usagers en situation de handicap est indéniable, et apparaît autant par les témoignages exprimés que par le nombre d'institutions partenaires.

Elle offre des moments de bien être aux usagers en situation de handicap, et aussi des moments de répit aux parents ou aidants.

Le spectre large d'activités proposées amène la mixité, et favorise, par ce biais, l'intégration. Il est plus facile de comprendre ce qu'on connaît.

De l'analyse des contributions favorables il ressort que c'est bien l'ensemble du dispositif qui est considéré comme faisant partie de fait de l'association, ou du moins de ses avantages et qualités. C'est en fait l'ensemble, avec les structures commerciales annexes qui, à leur avis, permet l'intégration et la mixité. Ces structures, ainsi que les manifestations, participent ainsi autant à l'intérêt qu'au financement de l'association.

La proximité de l'association "Au Pré de Justin" de la ville (donc aussi des transports) et le fait d'une agriculture péri-urbaine sont aussi remarqués comme des atouts.

Globalement les contributions favorables expriment que l'association doit être pérennisée et même développée. Selon certains témoignages, il semblerait difficile de trouver des activités adaptées.

29 observations d'opposition au projet ont été relevées

Parmi ces observations :

Trois concernent l'envoi de documents.

Deux sont des contestations à des contributions

Une contribution ne concerne pas directement le projet car elle concerne plus précisément le chemin du Montelier

sur les 23 observations directes,

- 16 contributions déclarent ne pas être contre l'association « Au Pré de Justin » en tant que telle. Il est à signaler qu'aucune ne s'y oppose directement.
- 8 contributions s'opposent aux structures commerciales annexes
- 9 contributions se plaignent de l'affluence de visiteurs
- 2 contributions se plaignent du nombre d'animaux
- 8 contributions considèrent que la taille critique est dépassée
- 15 contributions considèrent que l'association et ses structures annexes se sont développées dans une illégalité inadmissible.
- 4 contributions font référence à l'enrichissement présumé de M. Xavier Dumas
- 7 contributions se plaignent d'actes de violence de M. Xavier Dumas et/ou de bénévoles de l'association. 7 dépôts de plainte et 2 certificats médicaux ont été joints aux contributions.
- 5 contributions font référence aux problèmes d'accès sur la rue de la Brosse et l'impasse privée conduisant au lotissement et à l'association.
- 6 contributions font référence aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales, rendus moins aisés en raison des mouvements de terrain découlant des travaux du Pré de Justin.

Les permanences, ainsi que la lecture attentive des contributions, montrent un état de tension qui amène à des dérapages verbaux. Des agressions physiques et actes de

vandalisme ont aussi été signalés.

L'opposition au projet se centre sur le fait des constructions ayant été faites dans l'illégalité, amènent à un présumé enrichissement, dont une présumée maison d'habitation en terres agricoles, citée plusieurs fois.

Comme la contribution 81 « *Je suis propriétaire de terrains sur cette commune et je voudrais bénéficier moi aussi de quelques passe-droits.* »

...

Aujourd'hui, on construit et après on demande un STECAL parce que finalement on n'avait pas le droit de faire compte-tenu de la nature agricole des terrains ?

Les terrains visés par ce STECAL, sont loués par monsieur DUMAS il me semble et non pas par cette belle association.

Ces mêmes terrains sont ensuite sous loué à l'association, donc le résultat finalement revient aux deux !

Il y a peut-être un peu d'intérêts personnel dans tout cela car les structures que le STECAL pourrait régulariser, servent aussi aux clients de monsieur DUMAS pour ces pensions de chevaux et autres!»

Ou la contribution 121

« *Cette association à but non "lucratif" partait d'un bon sentiment, 1 cheval et 4 poneys pour faire de l'équithérapie pour des autistes par un jeune de 21 ans, vraiment bravo.*

Aujourd'hui : le Pré de Justin, la ferme de Justine, les "Jardins" d'Elisa, Muzo, la guinguette, les mobiles home, le chapiteaux, la future maison de M. Xavier DUMAS (créateur de ces association, "agriculteur", commerçant, futur conseiller municipal et pourquoi pas Maire de Charly)... Quelle est l'adresse "officielle" de ce Monsieur ? »

Le responsable de l'association "Au Pré de Justin" est présenté comme une personne agressive, et violente s'enrichissant dans l'illégalité. Pour les opposants au projet, en raison du comportement du responsable de l'association "Au Pré de Justin" la croissance de l'association est exponentielle et incontrôlable. De ce fait il leur semble que la régularisation par l'inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) ne ferait qu'inciter M. Xavier Dumas à continuer à construire dans l'illégalité, en renforçant positivement ses agissements, comme semblent le prouver des actions menées sur d'autres tènements.

Ayant acheté dans un lotissement qui jouxtait des terres agricoles, ils évoquent le droit d'antériorité comme le décrit la contribution 140 : « La plupart des résidents ainsi que les trois voisins ont habité bien avant l'installation de M. Dumas rue de la Brosse, ce choix ils l'on fait car la plupart des terrains étaient à l'époque occupés par des arbres fruitiers c'était un choix de vivre à la campagne », et la contribution 132 « De plus nous tenons à signaler à certaines personnes qui racontent n'importe quoi, qu'effectivement le droit d'antériorité existe, et les « voisins » comme certains les nomment sont là depuis 1983 et M. DUMAS n'était pas encore né. Réfléchissez ! ». Or, l'arrivée de l'association "Au Pré de Justin" ainsi que la gestion des terres agricoles faite par M. Xavier Dumas agriculteur qui y installe une pension à chevaux et une ferme pédagogique a changé le cadre qu'ils ont investi et dans lequel ils avaient choisi d'habiter. C'est probablement la raison pour laquelle leur ressenti est différent de

celui des voisins du lotissement Les jardins d'Emy, créé après l'arrivée de l'association "Au Pré de Justin", qui sont pourtant tout aussi proches et qui ont fait une pétition favorable au projet.

Les opposants au projet ne se déclarent pas opposés à l'association "Au Pré de Justin", mais aux structures commerciales qui l'accompagnent et qui génèrent de l'affluence. Cette affluence génère des nuisances et est vécue comme dangereuse et amenant à une perte sensible d'intimité. Ils considèrent que la taille critique est dépassée et que l'association "Au Pré de Justin" devrait s'installer loin de tout comme le préconise la contribution 121 « Faites gérer cette association par un organisme de gestion indépendant et trouvez lui un terrain sans voisins, loin de tout, construisez tout dans la légalité (avec permis de construire) et tout le monde s'en portera mieux. »

Pour se rendre à l'association "Au Pré de Justin" certains véhicules (surtout ceux qui amènent des usagers handicapés) doivent emprunter la voie privée qui dessert le lotissement et qui est soumis à une servitude de passage pour le tènement sur lequel est installée l'association "Au Pré de Justin", la ferme pédagogique et les autres installations. Les opposants au projet considèrent que, malgré les parkings à l'extérieur, le trafic est trop intense pour être supporté par une voie privée. Contribution 94 « La rue de la brosse est très dangereuse et ne dispose pas de trottoirs permettant la sécurité des piétons : l'affluence de véhicules générée par la ferme de Justine impose que des solutions de sécurisation soit trouvée pour l'intérêt de tous. La voie de lotissement dans son insertion, son affluence, son manque de visibilité constitue un vrai problème dont nous subissons les conséquences mais qui constitue également un risque pour tous ne pouvant être ignoré. » En cours de cette enquête publique l'association Vericel a obtenu autorisation de la fermer par une barrière à badge.

Les opposants au projet se plaignent d'inondations qui seraient du fait de mouvements de terrain faits lors des constructions de l'association "Au Pré de Justin". Contribution 161 « Notre habitation se situe en contrebas et au nord des terrains occupés par ce dernier, le fait qu'il les aménage, décaisse, crée des plateaux, carrières a modifié l'absorption des eaux pluviales qui ruissellent sur notre terrain (2 inondations en moins d'un an par plus de 50 cm d'eau) => le nouveau lotissement s'est vu imposé des bacs de rétention (il y a une raison !) mais il est situé au même niveau que notre habitation, c'est-à-dire en dessous des parcelles de Monsieur DUMAS. Cependant, comme aucune déclaration n'a été faite en mairie pour construire et aménager, aucune contrainte n'a été imposée sur ce point. »

Certains s'inquiètent de l'impact sur l'environnement que pourrait avoir le développement de l'association : contribution 193 « L'association s'étant développée au-delà des capacités d'accueil il serait souhaitable et judicieux de penser à éventuellement à se délocaliser ou à limiter le nombre d'adhérents au titre du respect de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il est sans dire que le projet privé de M. Dumas serait dommageable pour le cadre naturel incluant la faune et la flore, et aussi pour le lieu de promenade de nombreux Charlyrots. »

La séquence d'actions (qu'elles soient réelles ou présumées) et réactions a provoqué une escalade dans la violence. Les plaintes pour coups et blessures ou menaces de mort, des contrôles que les administrateurs de l'association supposent venir de dénonciations, la

pétition qui a circulé sur internet avec 13258 signatures directement adressée contre « des voisins » en termes peu flatteurs (Aujourd'hui cette belle association a besoin de nous ! Son fondateur, Xavier, et cette association sont victimes de harcèlement de la part de malveillants, voisins faux bien-pensants qui n'acceptent ni respectent les différences.), des incivilités diverses, deux tentatives de conciliation (dont une informelle tentée par le député dr. Cyrille Isaac-Sybille) sans résultat, et nombre de contributions à cette enquête publique montrent l'étendue des tensions actuelles.

Rappelons que l'objet de cette enquête publique est l'inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur un secteur qui se situe en zone naturelle A2 dédiée à l'activité agricole.

Il est indéniable, du fait même de ce projet de régularisation, que les constructions réalisées pour l'association "Au Pré de Justin" ne bénéficient pas et n'auraient pas pu bénéficier de permis dans l'état actuel du PHU-H : une association n'est pas une activité agricole. D'où le projet de STECAL pour la régularisation, parce que l'association s'est montré utile, efficace, nécessaire et est reconnue comme présentant un caractère d'intérêt général à la Direction Générale des Finances Publiques. Pourtant les opposants au projet de STECAL ne s'expriment pas contre l'association "Au Pré de Justin", mais contestent les activités commerciales annexes comme la ferme pédagogique et la pension pour chevaux. Il s'avère que de telles activités n'ont pas besoin d'une inscription en STECAL, en tant qu'activités agricoles elles sont parfaitement admises dans des zones agricoles. Comme le rappelle très justement la Métropole de Lyon dans son mémoire de réponse au procès-verbal de synthèse,

« Concernant les structures commerciales annexes, le règlement de la zone A du PLU-H (article (1.2.1) permet l'implantation de pensions de chevaux ou de fermes pédagogiques. »

Ne pas inscrire l'association "Au Pré de Justin" en STECAL ne résoudrait donc pas le problème posé.

Le responsable de l'association "Au Pré de Justin" est certes, un entrepreneur qui a été très irrégulier en ce qui concerne les procédures en urbanisme. Certains contrôles, lui demandant des mises en conformité de bâtiments (la sellerie, les WC...) l'ont, en quelque sorte, conforté dans cette démarche. L'objet de cette enquête publique n'est pas d'analyser le caractère ou le comportement de M. Xavier Dumas.

La seule manière de contrôler cet état de fait est de créer un cadre légal. Le STECAL encadre précisément l'évolution mesurée des constructions existantes et à créer, avec une emprise au sol maximale limitée à 20 %, qui est pratiquement atteinte avec les constructions projetées. Ce qui permet de contenir le développement de l'association "Au Pré de Justin" dans les dimensions du projet actuel. M. Xavier Dumas le sait et a trouvé, dans une autre commune des terrains pour une extension future.

En ce qui concerne l'accès, il est de l'ordre du droit privé et géré par une servitude privée. La métropole de Lyon n'envisage pas l'intégration de cette impasse dans le domaine public de la voirie métropolitaine, car elle ne dessert pas un équipement public. De plus, lors des

grandes manifestations de l'association (kermesse annuelle, fête du cheval) des zones de stationnement sont prévues pour le public hors du site (chemin des Cailloux notamment). L'utilisation courante de l'impasse pour accéder au site concerne donc un nombre réduit de véhicules et le trafic de cette impasse est ainsi très inférieur à celui supporté par les voies publiques métropolitaines.

Néanmoins, un aménagement du chemin de la Brosse au droit du débouché de cette impasse a été demandé par la commune à la Métropole dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Cet aménagement peut réduire la dangerosité de la voie.

Les tensions autour de cet accès pourront néanmoins encore s'aggraver du fait que le lotissement a récemment obtenu une autorisation d'urbanisme de la fermer avec une barrière. Il s'agit d'une question de droit privé. Une médiation sera peut être nécessaire. Cette question, de droit privé est hors de l'objet de la présente enquête publique.

En ce qui concerne les inondations, la Métropole de Lyon rappelle que :

Concernant l'écoulement des eaux pluviales, la fiche du STECAL indique que ce sont les règles du chapitre 6 de la partie 1 du règlement du PLU-H qui s'appliquent. Il s'agit plus précisément des paragraphes 6.3.6 (1,2 et 3) qui s'appliquent aux constructions nouvelles. Le problème des inondations des terrains voisins relève de l'article 640 du code civil, qui dispose que « les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. » En l'occurrence, d'après les observations recueillies, des travaux d'aménagement du site de l'association ont bien été entrepris et ont modifié l'écoulement des eaux pluviales, contrairement aux exigences de l'article 640 du code civil.

Il s'agit là aussi d'une question de droit privé, donc hors de l'objet de la présente enquête publique.

En ce qui concerne la faune, la flore et l'environnement, l'inscription en STECAL pour la régularisation de l'association "Au Pré de Justin" n'est pas de nature à leur porter préjudice, et aucune espèce protégée n'a été recensée sur le tènement.

Considérant que les observations du public ne contestaient pas les fondements de la modification n°1 du PLU-H concernant l'inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur un secteur situé dans le quartier du Bas Privas, entre le chemin de Montellier et la rue de la Brosse à Charly, situé en zone naturelle A2 dédiée à l'activité agricole.

Considérant les réponses claires apportées par la Métropole de Lyon aux observations du public.

Considérant les avis favorables des Personnes Publiques Associées, et que l'ensemble des réserves ont été prises en compte par la Métropole

- J'estime que le projet présente un intérêt général.

- J'estime que le projet ne porte pas atteinte au patrimoine naturel ou agricole de la commune, et qu'il ne présente pas d'inconvénient en ce qui concerne l'environnement.
- J'estime que le projet d'inscription d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) et d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), étant une régularisation, et encadrant précisément l'évolution mesurée des constructions existantes et à créer, avec une emprise au sol maximale limitée à 20 %, quasiment atteinte avec les constructions projetées ne présente aucun inconvénient en ce qui concerne la qualité de vie actuelle des habitants, et améliore les conditions d'accueil des usagers.

J'estime que les dispositions envisagées dans le projet sont en cohérence avec les objectifs poursuivis.

En conséquence, **j'émetts un avis favorable.**

2 - Avis du Commissaire-Enquêteur

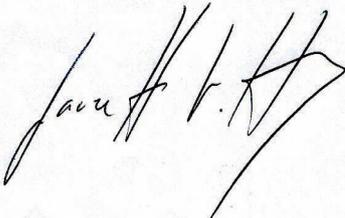
J'estime que la complétude du dossier et les analyses faites permettent une bonne compréhension des enjeux sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon en ce qui concerne la seule commune de Charly

Je n'ai pas retenu de point nécessitant réserve.

Compte tenu des objectifs poursuivis, des réponses apportées par le projet, des éléments d'appréciation évoqués supra j'exprime, en ce qui me concerne, un

AVIS FAVORABLE assorti de deux recommandations

- L'OAP pourrait être complétée en précisant que des haies à feuillage persistant et d'une hauteur minimale de 2 mètres devront être plantées pour créer une situation accrue d'intimité pour les maisons environnantes.
- L'aménagement du chemin de la Brosse au droit du débouché de l'impasse qui dessert l'association « Au Pré de Justin » qui a été demandé par la commune à la Métropole dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement devrait être réalisée rapidement, et des solutions efficaces devraient être étudiées pour diminuer la dangerosité et faciliter l'accès.



Fait pour servir et valoir ce que de droit

Le 22 janvier 2020
La Commissaire- Enquêtrice
Laurette Wittner